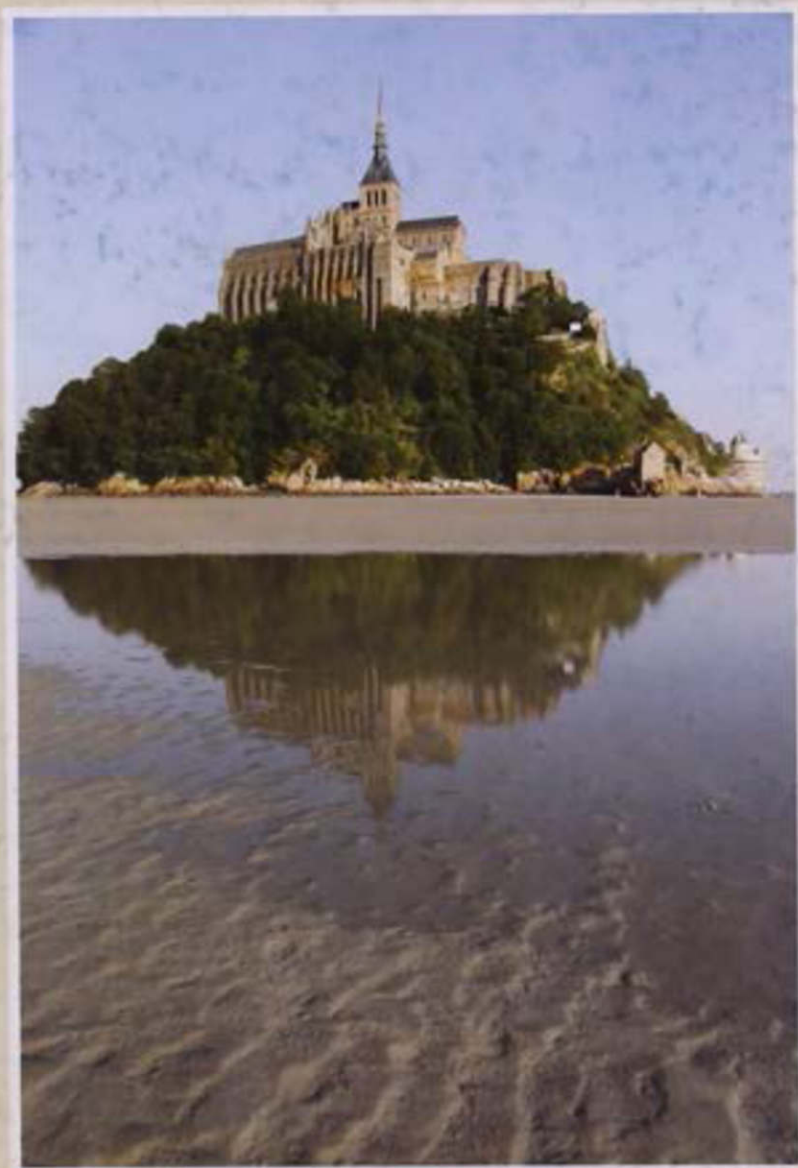


LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIII - N° 118 - I - MARS 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAENS
Vice-Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Secrétaire adjoint :	M ^{me} Anne POUSSIELGUE
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Membres :	M ^{me} Marie-Pierre BOUET Père André FOURNIER M. Bernard LANDOUZY M. Christian LASSEAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

ISSN 1144-4967

Les Amis du Mont-Saint-Michel

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
(Décret du 16 avril 1918)

Siège social : **50170 LE MONT-SAINT-MICHEL (Manche)**

BOITE POSTALE : N° 9

www.lesamisdumontsaintmichel.com

email : contact@lesamisdumontsaintmichel.com



LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

La face nord-ouest du Mont-Saint-Michel

Cliché : Henry Decaens

REVUE TRIMESTRIELLE
Tome XIII - N° 118 - I - Mars 2013

Revue trimestrielle n°118 - I - Année 2013

«AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL»
MEMBRES D'HONNEUR

- M. Henry DECAENS, Président des «Amis du Mont Saint-Michel» (2005)
M. Jean-Pierre MORELON (2005), ancien chef de projet de l'opération «Mont-Saint-Michel»
M. François SAINT-JAMES (2005), conférencier
M. Jacques LEREBOURS PIGEONNIÈRE (2005), ancien vice-président des «Amis du Mont-Saint-Michel»
M. Jean-Marie ARNOULT, Inspecteur Général des Bibliothèques (2006)
M. Jean-Luc LESERVOISIER (2006), conservateur honoraire du fonds ancien de la bibliothèque d'Avranches
M^{me} Evelyne MORAZIN (2006), ancienne secrétaire salariée de l'Association
M^{me} Mijou KOVACS (2006), actrice
M. Claude JAMET (2006)
M. André NEMO, Ancien Secrétaire Général des «Amis du Mont Saint-Michel» (2012)
M^{me} Geneviève NEMO (2012)
M. Pierre BOUET, Directeur honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes (OUEN) de l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique de l'Association (2012)
M. Vincent JUHEL, Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie et membre du Conseil Scientifique de l'Association (2012)
M^{me} Marie-Pierre BOUET, pharmacien, membre du Conseil d'Administration, déléguée de la Société Française d'Archéologie pour la région Champagne Ardennes (2012)
M^{me} Yvonne POULLE, archiviste paléographe (2012)
M. David NICOLAS-MÉRY, Directeur adjoint du Musée de Granville (2012)
M^{me} Sarah JUBAN, ancienne secrétaire salariée de l'Association (2012)
M^{me} Yvonne LELÉGARD, Présidente de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer » (2012)
M. Jean-Paul FROUIN, Préfet de Région Honoraire, Trésorier de la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer » et Délégué pour la Manche de la Fondation du Patrimoine (2012)
M. Victor CONVERT, Préfet, Directeur Général de la Fondation de la Résistance (2012)
M. François-Régis HUTIN, Président-Directeur Général de Ouest-France (2012)
Père Bruno de SENNEVILLE (2012), ancien prieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

- Henri VOISIN,
Secrétaire général de 1911 à 1945, nommé Président fondateur en 1937
Paul DESCHANEL : 1911-1912
de l'Académie française, Président de la Chambre des députés (1898-1902),
Président de la République (1920)
Léon BÉRARD : 1913-1921
de l'Académie française, Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts (1912-1913),
Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (1919-1920 ; 1921-
1924), Ministre de la Justice (1931-1932 ; 1935-1936)
Joseph LEVATOIS : 1921-1937
Avocat à la Cour de Paris
Paul LABBÉ : 1937-1940
Secrétaire général, puis vice-président de l'Alliance française
Maxime LAIGNEL-LAVASTINE : 1946-1955
Médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de médecine
Francis AMBRIÈRE : 1955-1969
Écrivain et journaliste
Joseph LE CLERC : 1969-1989
Directeur d'un syndicat patronal
M. Gérard COLMAIRE : 1989-1995, Président d'honneur
Conseiller en entreprise
M. Jacques LUCAS : 1995-2010, Président d'honneur
Avocat

CONSEIL SCIENTIFIQUE

BOUET Pierre	Directeur honoraire de l'Office universitaire d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen, Président
AVENEL LUCAS Marie-Agnès	Maître de conférence en latin médiéval à l'université de Caen
BECK Bernard	Docteur en histoire médiévale, retraité
CONVERT Victor	Préfet, Président de la Fondation de la Résistance
DECAENS Henry	Président des « Amis du Mont-Saint-Michel »
DELALANDE Jean-Pierre	Secrétaire des « Amis du Mont-Saint-Michel »
DESIRE-DIT-GOSSET Gilles	Directeur des Archives départementales de la Manche
GAZEAU Véronique	Professeur d'histoire médiévale à l'université de Caen
JACQUEMARD Catherine	Professeur de latin à l'université de Caen
JUHEL Vincent	Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie
LARSONNEUR Claude	Professeur émérite de l'université de Caen
LEFEUVRE Jean-Claude	Professeur émérite au Museum national d'histoire naturelle et président de l'Institut français de la biodiversité
LESERVOISIER Jean-Luc	Conservateur honoraire du fonds ancien de la bibliothèque d'Avranches
MONNIER Jean-Laurent	Directeur de l'UMR Civilisations antiques et archéosciences de l'université de Rennes I
NEVEUX François	Professeur émérite de l'université de Caen
VERGER Fernand	Professeur émérite de l'École normale supérieure de la rue d'Ulm et directeur d'études honoraire à l'École pratique des hautes études

LE MOT DU PRÉSIDENT

Selon leurs statuts, les Amis du Mont-Saint-Michel ont pour but « la protection du Mont » et « la conservation de son insularité et de son caractère historique et artistique. » Afin de répondre à ce but, en publiant notamment des études de caractère historique, artistique, littéraire ou scientifique sur le Mont et sa baie, et de mieux vous informer sur notre action en faveur de leur sauvegarde, le Conseil d'administration a décidé de transformer le bulletin annuel de notre association en une revue trimestrielle. Et pour donner plus de crédit à cette nouvelle revue, nous avons demandé au Conseil scientifique de jouer le rôle d'un comité de lecture auquel les articles seront préalablement soumis pour avis.

Dans ce premier numéro de l'année 2013, vous trouverez des pages consacrées à la vie de notre association, comme le procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2012 et celui du Conseil scientifique du 21 septembre 2012. Vous pourrez y découvrir le texte du recours gracieux que, conjointement avec l'association des Amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont-Saint-Michel, nous avons adressé le 25 septembre 2012 au Premier Ministre pour obtenir une modification de la hauteur du gué et de la plateforme de sécurité dont la réalisation, telle qu'elle est prévue actuellement, contredit gravement le programme de rétablissement du caractère maritime. Vous pourrez enfin y lire le texte de la belle communication que François Delahaye nous a donnée lors de la réunion du 24 septembre 2011 ; c'est actuellement le seul article sur les remparts qui soit à jour des dernières recherches.

Dans un souci d'économie, nous avons limité la quadrichromie à la couverture ; l'intérieur de la revue est donc tiré en noir et blanc. Nous nous efforçons d'y accueillir un peu de publicité afin de couvrir une partie des frais d'impression ; nous remercions chaleureusement les annonceurs qui ont répondu à notre appel malgré une conjoncture économique peu favorable.

Les quatre numéros de l'année 2013 constitueront le treizième volume des Amis du Mont-Saint-Michel. Les douze premiers numéros du bulletin forment en effet le volume I et les numéros 13 à 24 le volume II. Comme rien n'avait été prévu pour la suite, nous avons créé fictivement les volumes III à XII, ce qui nous permet d'aboutir au volume XIII pour cette année.

Nous attendons avec impatience vos remarques éventuelles sur cette nouvelle formule et nous vous souhaitons une bonne lecture.

Henry DECAENS

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel »
en date du 22 septembre 2012**

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le samedi 22 septembre 2012 au Mont-Saint-Michel, salle de Belle Chaise, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 16 heures.

Après avoir procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 8 des statuts de l'Association, et que celui-ci ait vérifié la liste d'émargement (55 présents) et les pouvoirs (110) adressés par les membres absents, le Président remercie les nombreux membres présents parmi lesquels messieurs Jean-Marc Bouré, Administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, Jacques Gromellon, Conseiller Général du canton de Pontorson, représentant Monsieur Jean-François Legrand, Président du Conseil Général de la Manche qui s'est excusé, Frère François-Marie Taillefer, représentant la Fraternité Monastique de Jérusalem et excuse, aussi, les membres absents qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents ainsi que les personnalités invitées qui ont fait de même parmi lesquelles: Messieurs Guénaël Huet, député, Jean Bizet et Philippe Bas, Sénateurs, Adolphe Colrat, Préfet de la Manche, François-Régis Hutin, Président d'Ouest-France, François-Xavier de Beaulaincourt, Directeur Général du Syndicat Mixte de la Baie, Luc Weizmann, Architecte du barrage, le Père André Fournier, Curé du Mont-Saint-Michel, et Mesdames Claude Dulamon, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avranches et Marie-Claude Manet, Présidente de l'A.G.E.B.

Puis il aborde l'ordre du jour :

1 - Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 29 février 2012

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 29 février 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2 - Présentation, par le Président, et adoption du rapport moral du Conseil d'Administration sur l'exercice 2011-2012

Le Président présente, au nom du Conseil d'Administration, le rapport moral sur l'exercice 2011 - 2012 ainsi qu'il suit :

« Durant l'exercice 2011-2012, notre association n'a pas ménagé ses efforts pour assurer la défense du site du Mont-Saint-Michel. Notre principale inquiétude concerne la réalisation, dans le cadre du rétablissement du caractère maritime du Mont, d'un gué en béton, entre le futur pont passerelle et la porte de l'Avancée, et d'une plateforme de sécurité, également en béton, entre la tour du Roi et les Fanils. Avec l'AGEB (Association des Amis du site de Genêts, de ses Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel), nous nous sommes efforcés d'obtenir que la hauteur de ces ouvrages soit réduite pour que

le Mont puisse réellement retrouver son caractère maritime et que sa face sud ne soit pas défigurée de manière irréversible. Et nous avons proposé d'autres moyens, de type amphibie, moins coûteux, plus esthétiques et plus efficaces, pour assurer la sécurité du Mont. Un courrier présentant nos propositions a été adressé au Premier ministre, aux ministres de l'Intérieur, de la Culture et de l'Ecologie, aux parlementaires de la Manche, aux présidents des régions de Basse-Normandie et de Bretagne, aux présidents des Conseils généraux des départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, aux préfets des régions de Basse-Normandie et de Bretagne, aux préfets des départements de la Manche et d'Ille-et-Vilaine. Nous avons également rencontré un certain nombre de personnalités pour leur faire part de vive voix de nos inquiétudes. Et nous avons contacté plusieurs journalistes pour les informer de notre point de vue. C'était sans doute la première fois que la presse écrite (Le Monde, la Croix, le Figaro, la Gazette de la Manche,...) et la radio (France Inter, France Info, Radio Bleue Cotentin,...) donnaient un tel écho à notre action.

Avec l'AGEB, nous avons lancé une pétition qui a remporté un certain succès. À ce jour, plus de mille personnes l'ont signée. Un premier lot de 450 pétitions a été remis, le 10 avril 2012, à Monsieur Jean de Boishue, chargé de mission auprès du Premier ministre. Ces mille pétitions signées feront, prochainement, l'objet d'un nouveau dépôt au Cabinet du Premier Ministre.

Nous avons eu la joie de constater que notre point de vue était partagé par l'UNESCO et par deux grandes commissions d'experts : la Commission Nationale Supérieure des Sites qui a émis, en novembre 2011, un avis défavorable à la réalisation, à la cote initialement prévue, du gué et de la plateforme de sécurité, et la Commission Nationale des Monuments Historiques qui a adopté une position semblable en avril 2012. Le 9 juillet dernier, trois parlementaires du sud Manche, les sénateurs Jean Bizet et Philippe Bas et le député Guénaël Huet, ont écrit au Premier ministre en reprenant les arguments développés dans le courrier que nous leur avons adressé en septembre 2011.

Nous allons poursuivre notre action dans la même direction afin d'obtenir que ces ouvrages en béton soient moins hauts que prévu et qu'ils soient ainsi aussi discrets que possible.

Le bulletin de l'année 2012, le numéro 117, a été imprimé durant l'été. Cette brochure de 64 pages est sans doute le dernier bulletin annuel que nous éditons ; ce bulletin sera en effet remplacé l'an prochain par une revue trimestrielle qui sera bien entendu livrée aux abonnés mais que l'on pourra aussi trouver en librairie. Les articles seront soumis pour relecture aux membres du Conseil Scientifique de l'Association; nous aurons ainsi une revue irréprochable sur le plan scientifique.

Nous avons également créé une lettre électronique que reçoivent régulièrement les adhérents qui nous ont donné leur adresse mail. Un grand merci à Monsieur Jacques Benoît Roux, vice-président, qui l'a prise en charge et qui a également accepté de mettre à jour notre site internet.

Toutes ces initiatives ne nous ont pas empêchés de redresser les comptes de l'association. Pour obtenir ce résultat, nous avons dû réduire les dépenses. Nous nous

sommes notamment séparés de notre secrétaire salariée qui nous donnait pourtant entière satisfaction. Le travail qu'elle effectuait est désormais pris en charge par les membres du bureau, tout spécialement par le Secrétaire général que nous ne saurions trop remercier de son efficacité et de son engagement sans limites au service de notre association. La gestion du stock des fac-similés du cartulaire, que nous avons édité, était assurée à titre onéreux par une société privée ; nous avons mis fin au contrat qui nous liait à cette société et nous avons signé une convention avec la Fondation abbaye de La Lucerne qui a accepté d'entreposer ce stock dans ses locaux, à titre gracieux. Nous avons également augmenté les recettes en envoyant des lettres de rappel à tous les membres qui n'étaient pas à jour de leur cotisation ; merci à tous ceux qui ont accepté de régulariser sans tarder leur situation.

Enfin, pour commémorer le centenaire de notre association, nous avons proposé au Service des musées et du patrimoine de la ville d'Avranches de programmer durant l'été 2012 une exposition sur Henri Voisin, notre président fondateur. Cette exposition a été réalisée par David Nicolas-Méry avec lequel nous avons travaillé en très bonne intelligence ; grâce à lui, l'exposition a constitué un très bel hommage à Henri Voisin. Les 27 gravures offertes aux Amis du Mont de 1912 à 1938 ont été exposées ensemble pour la première fois ; et Gérard Colmaire, arrière-petit-fils d'Henri Voisin, a prêté quelques toiles, des carnets de dessins, la palette de l'artiste. Notre seul regret est que l'on n'ait pas réussi à éditer un petit catalogue.

Notre association, désormais centenaire, est plus vivante que jamais. Elle se ne contente pas de se tourner vers le passé, mais elle suit l'actualité avec passion afin d'être à même de continuer à assurer la défense du Mont-Saint-Michel. »

Le rapport moral, ainsi présenté par le Président, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3 - Présentation, par le Trésorier, et adoption du compte d'exploitation et du bilan de l'exercice 2011 - 2012

Le Trésorier présente le compte d'exploitation et le bilan de l'exercice 2011 -2012 ainsi qu'il suit :

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL					
COMPTES DE RÉSULTAT DU 01/09/2011 AU 31/08/2012					
DÉPENSES	2010-2011	2011-2012 31/08/12	RECETTES	2010-2011	2011-2012 31/08/12
Frais de personnel	3 088,32	1 800,00	Cotisations	8 489,00	12 832,00
Frais de déplacement	196,63	0,00	Provision 2011 - 2012	465,00	40,00
Logiciel et site Internet	628,00	500,00	Produit financier	200,00	1 054,80
Frais de Poste	665,44	520,00	Vente Sagot, Voisin	110,00	150,00
Impression du bulletin	6 741,45	5 900,00	Vente cartes postales	157,00	876,85
Frais envoi du bulletin	838,01	850,00	Vente CDROM	38,00	500,00
Frais gestion courante	341,97	350,00	Vente cartulaires	500,00	200,00
Réceptions et Conseil Scientifique		0,00	Vente bulletins	239,00	2 000,00
Frais d'Assemblée	1 871,18	2 000,00	Recette repas ou pot AG	1 869,00	2 634,00
Cotisations extérieures	60,00	100,00	Recette Concerts		1 004,27
Prix d'Estouville	0,00	800,00	Annulation dépréciation stock		1 500,00
Prix Torigni	1 600,00		2010-2011		
Achat cartes postales	0,00		Profits exceptionnels		
Frais financiers	13,26	20,00			
Cartulaires (expédition et stockage)	452,09	400,00			
13 ^{ème} centenaire	2 000,00				
Variation du stock	0,00				
Dépenses Concerts	0,00				
Plaquette prestige	0,00				
Assurance	0,00				
RESULTAT EXERCICE	18 496,35	13 240,00	RESULTAT EXERCICE	6 629,35	8 629,35
				18 496,35	19 941,92

Bilan au 31 août 2012

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL			
BILAN AU 31 AOUT 2012			
	ACTIF 2011-2012	RAPPEL 2010-2011	PASSIF 2011-2012
		RAPPEL 2010	
STOCKS		28 000,00	
	27 638,00		39 455,64
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			4 522,00
NSMD Titres Monétaires	5 523,00	6 791,00	43 977,00
	5 523,00	6 791,00	
RÉALISABLE ET DISPONIBLE			
Chèque à encaisser	0,00		
Cartulaire à encaisser	187,90		
Compte NSMD	10 705,56		
Compte BNP	0,00		
Caisse d'Épargne	2 525,80		
Caisse	143,42		
	13 563,00	5 661,58	1 102,00
	46 724,00	40 452,58	0,00
			1 645,00
			6 204,62
			40 452,58

Compte d'Exploitation du 01/09/2011 au 31/08/2012
Les Amis du Mont Saint Michel

COMMENTAIRES

Après les décisions de réduction de dépenses du début d'exercice et l'efficacité de la relance des appels à cotisation, l'association revient à des comptes équilibrés. Le résultat courant de l'exercice s'élève à + 4 522 €, alors qu'il était prévu une perte de 190 €.

Côté recettes, les cotisations ont atteint 12 832 €, pour un budget prévisionnel de 10 000 €, soit + 28%

Même les ventes diverses (cartulaires, Sagot, etc...) ont été supérieures aux prévisions: 1 971,65 € pour 1 050 € au budget.

Un profit exceptionnel de 1 500 € correspondant à un legs.

La recette de 2634 € moins la dépense de 2102,49 € représente le solde entre les inscriptions des participants au repas du 23 septembre 2011 et les dépenses correspondantes, plus le solde du pot de l'AG de février 2012, soit pour l'ensemble un solde positif de 531,51 €.

Côté dépenses, elles s'élèvent à un total de 15 420 € pour 13 240 € au budget, et les écarts se justifient de la manière suivante:

L'impression des bulletins de 2011 est inscrite sur l'exercice pour 5 900 € dans le budget, et nous a coûté 5 422,70 €,

auxquels il faut ajouter 1 150 € pour la revue 2011/2012 et le coût d'envoi correspondant (495 €)

Le coût de stockage des cartulaires s'explique par le transfert de tous les cartulaires à la Lucerne. Le coût du stockage est maintenant nul.

Les frais d'assurance, comptés jusqu'à l'année dernière en «frais de gestions courante», ont été sortis pour plus de clarté, mais restent à rattacher au budget «gestion courante».

Les frais de poste, très au-dessus du budget, se justifient par les nombreux courriers de notre secrétaire général, après le départ de notre secrétaire salariée.

Le stock de produit à vendre n'a pas beaucoup bougé, et est constitué essentiellement de 1071 cartulaires au 31/08/012, 1066 depuis le 04/09/2012,

Le portefeuille n'a quasiment pas bougé.

Par souci de simplification, nous avons supprimé notre compte à la BNP, ne conservant que les seuls comptes à la banque NEUFLIZE, sur lesquels nous disposons au 31 août 2012 de: 10 705,56 € + 2 525 € en Caisse d'Épargne + 143 € en caisse.

Nos placements s'élevaient au 30 juin 2012 à 5 523 €.

Soit 18 897 € disponibles et réalisables.

L'Assemblée générale approuve le compte d'exploitation puis le bilan de l'exercice 2011 – 2012, à l'unanimité des membres présents et représentés.

4 - Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2011 - 2012

Monsieur Guy Anfray, Expert-Comptable à Avranches, ne pouvant être présent, a fait parvenir au Président la lettre suivante datée du 21 septembre 2012:

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai rencontré, à mon Cabinet, le mois dernier, votre trésorier Monsieur Vincent Lerebours Pigeonnière, pour évoquer l'éventualité d'un contrôle « externe » de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel, à laquelle j'appartiens.

Nous avons échangé librement nos idées sur cette éventualité, et celui-ci m'a présenté des états informatiques sur :

- le suivi des cotisations de l'exercice en cours comparées à celles de l'exercice de précédent ;
- les journaux de banque ;
- le compte de résultat 2011-2012, arrêté au 12 juin 2012, avec une estimation des charges à venir jusqu'à la clôture, au 31 août 2012 ;
- ainsi qu'une note de commentaires, analysant d'une manière pertinente, les variations constatées d'un exercice sur l'autre, en faisant référence au prévisionnel. Ces divers documents que j'ai examinés, montrent, si besoin était, que la comptabilité de l'Association est bien tenue, pratiquement au jour le jour d'ailleurs, mais, aussi, avec « anticipation ».

Concernant l'intervention d'un professionnel comptable externe, il ne m'est pas apparu souhaitable en l'espèce et, en première approche, comme je l'ai expliqué à M. Lerebours Pigeonnière, que soit désigné un « Commissaire aux Comptes inscrit », intervenant en cette qualité, dans la mesure où notre Association n'est pas soumise à cette obligation (subventions supérieures à 153 000€ par an, ou dons ouvrant droit à un avantage fiscal dans cette même limite, essentiellement, ce qui n'est pas notre cas).

En effet :

- la mission d'un Commissaire aux Comptes aboutissant à la certification des comptes, est maintenant fortement réglementée par la loi. Elle implique que celui-ci doit, obligatoirement, respecter des normes d'exercice professionnel, contraignantes, et donc coûteuses pour l'entité contrôlée ;
- lorsqu'une association est dotée d'un Commissaire aux Comptes, elle doit, au surplus, obligatoirement présenter ses comptes annuels conformément au plan comptable général, ce qui nécessite souvent l'intervention d'un Expert-Comptable chargé d'une mission contractuelle de présentation de ces comptes.

Pour le non-initié, il s'agirait alors d'une « double-peine » que ne justifient pas la taille de l'Association, ses buts et objectifs, mais aussi les qualités, l'éthique et la bonne volonté de ses dirigeants.

C'est pourquoi, conforté par mon contrôle, et mes conclusions que j'expose ci-après, je préconiserai l'intervention d'un Expert-Comptable qui serait chargé d'une mission de présentation des comptes annuels, assortie de conseils si nécessaire.

En effet, les contrôles, seulement analytique, de cohérence et de vraisemblance, auxquels j'ai procédé, qui ne constituent pas un audit, n'appellent pas d'observations particulières de ma part quant au fond, mais, en ce qui concerne la « forme », la

présentation doit être améliorée.

Vous trouverez, en annexe, les ajustements, de pure technique comptable, que je préconise pour arriver aux comptes définitifs qui pourront être publiés dans le bulletin, sachant, et c'est là l'essentiel, que votre Association a retrouvé un résultat positif, de l'ordre de 5 000 €.

Je me tiens à la disposition de votre trésorier pour l'aider à réaliser ce travail d'adaptation comptable. Dans le cadre de mon appartenance aux Amis du Mont-Saint-Michel, j'accomplirai bien volontiers cette mission, pour 2011-2012, bénévolement.

Pour la suite et pour la continuité, je vous présenterai Olivier LEGUE, mon successeur, afin de définir la mission, pour un montant de l'ordre de 500 € HT annuel, que j'ai indiqué à Monsieur Lerebours Pigeonnière, sachant qu'il me sera possible de présenter, si vous le voulez bien, vos comptes 2012-2013 à la prochaine assemblée.

En attendant, je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pouvoir assister à celle de demain.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs ».

Signé Guy ANFRAY.

Le Président, comprenant bien l'absence de Monsieur Anfray et l'excusant bien volontiers, tient néanmoins, au nom du Conseil d'Administration en son entier, à le remercier très chaleureusement, devant l'Assemblée Générale, de son implication au service de l'Association, de l'important travail qu'il a réalisé bénévolement pour elle et qui ressort de son courrier, ainsi que de ses précieux conseils. Il indique qu'en ce qui concerne sa proposition pour l'exercice en cours, celle-ci serait, bien entendu examinée lors du prochain Conseil d'Administration.

5 - Quitus du Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2011 - 2012

L'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des membres présents et représentés, quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2011 - 2012.

6 - Retour à un exercice comptable correspondant à l'année civile à compter du 1^{er} janvier 2014 et, donc, prorogation de l'exercice annuel 2012-2013 jusqu'au 31 décembre 2013

Le Président expose que l'expérience tentée durant quelques années d'un exercice comptable allant du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante a suscité davantage de problèmes qu'elle n'en a réglés.

En effet, sans apporter les effets espérés en matière de réduction de frais postaux, elle a engendré des confusions chez un grand nombre d'adhérents qui ne savaient plus s'ils avaient réglé leur cotisation sur le bon exercice, certains la réglant deux fois, d'autres attendant le début de l'année civile suivante pour la régler et oubliant par la suite. Cela a singulièrement compliqué la gestion de l'Association et, finalement, handicapé ses

finances. Dans ces conditions, il est apparu préférable au Conseil d'Administration de l'Association de revenir à un exercice annuel de gestion calqué sur l'année civile à compter du 1^{er} janvier 2014. Ce qui entraîne la prorogation de l'exercice 2012-2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, le rétablissement d'un exercice annuel calqué sur l'année civile à compter du 1^{er} janvier 2014 et, donc, la prorogation de l'exercice annuel 2012-2013 jusqu'au 31 décembre 2013.

Présentation, par le Trésorier, du budget pour l'exercice 2012 – 2013

Le Trésorier présente le budget pour l'exercice 2012 – 2013 ainsi qu'il suit :

Budget prévisionnel 2012/2013

01/09/2012 au 31/12/2013

DÉPENSES		RECETTES	
Impression des cartes de membres	240	Cotisations	13 000
Frais de déplacement	100	reprise sur provision revue	1 645
Logiciel et site Internet	600		
Frais de Poste	700		
Impression bulletins	5 750	Vente Sagot, Voisin	
Frais envoi du bulletin	2 495	Vente cartes postales	150
Frais gestion courante	300	Vente CDROM	
Réceptions et Conseil Scientifique	0	Vente cartulaires	800
Frais d'Assemblée	1 740	Vente bulletins	
Cotisations extérieures	60	Recette repas ou pot AG	1 800
Prix d'Estouteville	800	Recettes publicitaires	600
Prix Torigni (09/2010)			
Achat cartes postales		Profits exceptionnels	
Frais financiers			
Contrôle des comptes	500		
Concerts à l'abbaye	2000		
Assurance	200		
BENEFICE	2 510		
TOTAL	17 995	TOTAL	17 995

L'Assemblée Générale adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le budget ainsi présenté par le Trésorier.

8 - Adoption du tarif étranger des adhérents à l'Association sans abonnement à la Revue

Le Président indique que, lors de l'Assemblée générale du 29 février 2012, il a été omis de fixer le tarif de la cotisation des adhérents qui, demeurant à l'étranger, ne souhaitent pas s'abonner à la Revue. Il propose de fixer cette cotisation à 27 €.

L'Assemblée Générale décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à 27 € la cotisation des adhérents résidant à l'étranger qui ne souhaitent pas s'abonner à la Revue.

9 - Modification des statuts de l'Association

Le Président expose qu'il est apparu qu'un certain nombre de dispositions figurant dans les statuts était abrogé du fait, notamment, des lois et règlements intervenus depuis la dernière modification des statuts intervenue en 1984, particulièrement en matière de simplifications administratives. Il s'est avéré, par ailleurs, que nombre d'autres dispositions étaient obsolètes ou inappropriées.

Il a donc demandé au Secrétaire de faire le point sur les statuts de l'Association et de procéder à une remise à plat d'ensemble de ces statuts de manière à les rendre, d'une part, plus souples de telle sorte qu'ils ne nécessitent pas de révisions trop fréquentes et, d'autre part, conformes à la fois à la qualité d'utilité publique qui lui a été reconnue par le décret du 16 avril 1918 et aux lois et règlements en vigueur.

Celui-ci s'est donc enquis des mentions légales et réglementaires indispensables devant, désormais, figurer obligatoirement dans les statuts d'une association reconnue d'utilité publique, auprès d'une part de Monsieur Regnault, qui assure, notamment, le suivi juridique de ces associations à la Préfecture de la Manche et d'autre part de Monsieur Patrick Audebert, Administrateur Civil Hors Classe, chef du bureau des associations et fondations, au Ministère de l'Intérieur.

Compte tenu des informations qu'il a, ainsi, reçues, il a procédé au nécessaire toilettage des statuts. A la suite de ce travail, le Conseil d'Administration a adopté un certain nombre de modifications qu'il propose à l'Assemblée Générale d'adopter, à son tour.

Le Secrétaire présente, article par article, les propositions proposées par le Conseil d'Administration ainsi que celles demandées par Monsieur Patrick Audebert, chef du bureau des associations et fondations, lors de leur rencontre du 22 août 2012 comme l'y autorise la délibération du Conseil d'Administration du 21 juillet 2012.

L'Assemblée Générale a adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés, article par article, chacune des modifications proposées par le Conseil d'Administration ainsi que celles conseillées par Monsieur Patrick Audebert, Administrateur Civil Hors Classe, chef du bureau des associations et fondations au Ministère de l'Intérieur puis l'ensemble du texte ainsi modifié, toujours à l'unanimité des membres présents et représentés, et a délégué, encore à l'unanimité des membres présents et représentés, à son Président et son Secrétaire le droit de consentir les modifications complémentaires qui pourraient être encore demandées par le Ministère de l'Intérieur ou le Conseil d'Etat.

Le Président indique, toutefois, que, malgré le vote à l'unanimité des membres présents (55) et représentés (110), qui était indispensable, les nouveaux statuts ne peuvent être ainsi adoptés définitivement, faute du quorum, requis par les statuts, d'un quart de membres présents (soit 94) des membres de l'Association à jour de leur cotisation, au 31 août 2012, soit 376. Le Président ajoute qu'il conviendra, donc, de représenter les modifications proposées, et ainsi adoptées une première fois, à la plus prochaine Assemblée Générale qui pourra, alors délibérer définitivement quel que soit le nombre de présents à condition, toutefois que chacun des votes, article par article, puis sur l'ensemble du texte, recueille l'assentiment d'au moins les deux tiers des membres présents et représentés.

10 - Suppression des Règlements intérieurs de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration décidés respectivement par les Conseils d'Administration des 21 septembre 2007 et 6 décembre 2007

Le Président expose que, compte tenu des nouvelles dispositions législatives et réglementaires intervenues ces dernières années et des modifications substantielles qu'elles engendrent pour les statuts de l'Association, les Règlements intérieurs de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration qui avaient été adoptés respectivement par les Conseils d'Administration des 21 septembre 2007 et 6 décembre 2007 sont devenus obsolètes et n'ont plus lieu d'être. Il en propose, donc, la suppression pure et simple, étant rappelé que le Conseil d'Administration du 21 juillet 2012 a décidé à l'unanimité des membres présents de les supprimer.

L'Assemblée Générale, après délibération, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de suivre son Conseil d'Administration et de supprimer les Règlements intérieurs de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration qui avaient été décidés par les Conseils d'Administration des 21 septembre 2007 et 6 décembre 2007.

11 - Information sur les décisions prises par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2011 - 2012

a) Acceptation du legs de Mademoiselle Devillere

Le Président rappelle à l'Assemblée générale que Mademoiselle Thérèse DEVILLERE, adhérente de longue date de notre Association, étant décédée sans héritier, a, dans son testament, exprimé son souhait de faire un legs de mille cinq cents euros (1 500€) à « l'Association Les Amis du Mont Saint-Michel, pour la restauration d'une œuvre d'art ou l'acquisition d'une icelle pour l'Abbaye ».

Il indique que le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du samedi 4 février 2012, avait décidé, à l'unanimité des membres présents, d'accepter le legs de Mademoiselle DEVILLERE, de respecter la volonté de la défunte et, donc, d'affecter ce legs à la restauration ou à l'acquisition d'une œuvre d'art pour l'Abbaye du Mont Saint-Michel.

Il précise que, grâce à la diligence de l'Office Notarial chargé de la succession, la somme de mille cinq cents euros (1 500 €) a été virée sur le compte de l'Association, peu après l'Assemblée Générale du 29 février 2012 et qu'il s'est déjà enquis auprès de Monsieur Jean-Marc Bouré, Administrateur de l'Abbaye, de la façon dont la volonté de

Mademoiselle Devillere pourrait être satisfaite.

b) Convention entre la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outre-mer » et l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » concernant l'entreposage des « Cartulaires » à l'abbaye de la Lucerne d'Outremer

Le Président expose que 1076 « Cartulaires » non encore vendus étaient entreposés à Tours. Le coût annuel de cet entreposage avoisinait les 475€. Afin, à la fois d'améliorer les comptes de l'Association et de rapatrier ces « Cartulaires » pour pouvoir en disposer plus aisément à la vente, contact a été pris avec la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer » sur la suggestion de Monsieur Jacques Benoît Roux, Vice-Président. Grâce à l'implication et à la médiation de Monsieur Jean-Paul Frouin, Préfet de Région Honoraire et Trésorier de la « Fondation Abbaye de la Lucerne » et à la compréhension et à l'appui de sa Présidente, Mademoiselle Yvonne Lelégard, une solution a pu être trouvée pour l'entreposage gratuit de nos « Cartulaires » au premier étage du Bâtiment Conventuel Ouest de l'Abbaye de la Lucerne d'Outremer. Une Convention réglant les conditions de cet entreposage gratuit entre les deux organisations a donc été rédigée. Le Conseil d'Administration de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer » a approuvé cette convention, lors de sa réunion du 11 mai 2012.

Le Président indique que le Conseil d'Administration de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » a fait de même, lors de sa réunion du 21 juillet 2012, à l'unanimité des membres présents.

Il tient, avec le Président et le Secrétaire, à remercier, tout particulièrement, Messieurs Paul-Noël Lebec, Jacques Benoît Roux, Vice-Présidents, Jean-François Lion, Administrateur, Cornélis Van Beek et Marteen Kok qui ont accepté de monter les 1076 « Cartulaires », soit 3,2 tonnes, au premier étage du Bâtiment Conventuel Ouest de l'Abbaye.

c) Passage d'un Bulletin annuel en quadrichromie à une Revue composée de quatre numéros annuels en noir et blanc avec, seulement, la une et la quatrième de couverture en couleur

Le Président indique que le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes, lors de sa réunion du 21 juillet 2012 :

I - s'agissant du Bulletin 2012, N° 117,

- en la forme, c'est à la fois le dernier Bulletin annuel avant son passage en une Revue à quatre numéros annuels et le premier en noir et blanc avec, seulement la « une » et la « dernière » de couverture en quadrichromie (ce qui ramène son coût de 4.400 € TTC à 1 150 € TTC),

- sur le fond, n'ayant pas reçu, en temps, la contribution de Monsieur François Delahaye consacrée aux fouilles des remparts du Mont-Saint-Michel, il a fait appel à Messieurs Michel Draussin et Roger Cezanne et à Madame Hélène Lassau qui y ont signé, respectivement des contributions consacrées à « Saint-Michel de la Couche » et à « la Sacra di San Michele della Chiusa » d'une part et à « Notre Dame de Granville, bastion marial de la baie du Mont-Saint-Michel » d'autre part ;

II – s'agissant de la Revue N° 118,

- en la forme, elle sera, donc, composée de quatre numéros, (N° 118 I, N° 118 II, N° 118 III, N° 118 IV paraissant en mars, juin, septembre et décembre de chaque année) de 64 pages, chacun, en noir et blanc avec seules la « une » et la quatrième de couverture en quadrichromie et pouvant inclure de la publicité de manière raisonnable, pour un coût annuel total de 4 600 € TTC (1 150€ x 4)
- sur le fond, outre les rubriques habituelles, elle fera largement appel, en plus des auteurs extérieurs à l'Association, aux adhérents de ladite Association qui le désireront et comportera de nouvelles séries d'articles touchant, notamment à des sujets tels que « le Mont-Saint-Michel, aujourd'hui », « Le Mont-Saint-Michel, son histoire », « Le Mont-Saint-Michel, l'histoire de ses possessions », « les autres Mont-Saint-Michel », « L'archange saint Michel dans le monde, son iconographie, sa statuaire... », « Le Mont-Saint-Michel dans les romans passés et actuels, les livres, les nouvelles, les bandes dessinées, la presse, le cinéma, la télévision, la publicité, la philatélie... », « La vie des montois, hier et aujourd'hui », « Les Amis du Mont-Saint-Michel, leur histoire, ses membres illustres », « Les Amis du Mont-Saint-Michel, la vie de l'Association »... et des rubriques telles que « le grenier des Amis du Mont », sorte de bourse d'échange de toute nature, les offres de produits de l'Association en stock, les manifestations à venir, conférences, colloques, réunions diverses, les relations avec les associations amies, étant entendu qu'il reviendra au « Comité éditorial », que le Conseil d'Administration a décidé de créer à cet effet et qui est calqué sur le Conseil Scientifique de l'Association, de valider ou non les propositions de textes qui seront faites.

Le Président précise qu'il a été nécessaire, compte tenu de ces innovations que :

- soient arrêtés des tarifs de publicité dans la Revue,
- soit adopté un modèle de contrat régissant les relations entre l'Association et les annonceurs désirant insérer un encart publicitaire dans la Revue,
- soit désigné, au sein du Conseil d'Administration, un membre chargé de la prospection publicitaire et des relations avec les collectivités territoriales.

En ce qui concerne les tarifs de publicité, le Président, indique que, conformément à la proposition faite par le Bureau lors sa réunion du 4 avril 2012, proposition adoptée par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2012, ceux-ci ont été fixés à :

- 150 € pour une page entière, par numéro
 - 80 € pour une demi-page, par numéro
 - 45 € pour un quart de page, par numéro,
- étant entendu qu'en 2013 le tirage ne sera pas inférieur à 350 exemplaires et même plutôt de l'ordre de 400 ;

En ce qui concerne le contrat régissant les relations entre l'Association et les annonceurs désirant insérer un encart publicitaire dans la Revue, le Président indique qu'il avait demandé au Secrétaire de le préparer. Ce qu'il a fait.

Le Conseil d'Administration a approuvé les termes du contrat proposé par le Secrétaire, lors de sa réunion du 21 juillet 2012 ;

Madame Anne Poussié, Secrétaire Générale Adjointe, a été désignée, avec son accord, comme membre du Conseil d'Administration chargé de la prospection publicitaire et des relations avec les collectivités locales par ledit Conseil d'Administration, également

lors de sa réunion du 21 juillet 2012 ;

Le Président indique, enfin, que Monsieur Jean-François Lion, Administrateur, s'est aimablement proposé de se charger de la recherche de mécénat, notamment, pour ce qui est du financement des concerts organisés, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, par son Administrateur, Monsieur Jean-Marc Bouré, au nom du Centre des Monuments Nationaux. Ce que le Conseil d'Administration a approuvé, toujours lors de sa réunion du 21 juillet 2012.

d) Création d'une lettre électronique

Le Président tient à informer l'Assemblée Générale de la mise en œuvre d'une lettre électronique régulière à destination des adhérents disposant déjà d'une adresse électronique. Il tient à remercier, tout particulièrement Monsieur Jacques Benoît Roux, Vice-Président pour cette mise en œuvre qu'il a assurée avec beaucoup de compétence et d'à propos. Il indique que, d'ores et déjà, cinq lettres ont été adressées aux adhérents :

- La première a concerné le rapport du Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO traitant, notamment, de la cote du terre-plein allant du pont passerelle à la Porte de l'Avancée dont elle préconise, comme l'Association le demande, qu'elle soit fixée à 6,80m, maximum. Ce dont l'Association ne peut que se réjouir.
- La seconde annonçait le numéro 6760 du « Pèlerin », daté du jeudi 21 juin 2012, dans lequel figurait une série d'articles consacrés au Mont-Saint-Michel et, aussi, un numéro spécial daté du jeudi 5 juillet, lui, consacré entièrement au Mont-Saint-Michel.
- La troisième et la quatrième faisaient part des manifestations prévues au Mont-Saint-Michel durant l'été.
- La cinquième relatait le traitement par la presse de la question de l'accueil au Mont depuis le 1^{er} mai 2012 et de celle du terre-plein.

e) Appel à candidature de Membres Relais dans les départements pour accroître le nombre des adhérents de l'Association

Le Président indique qu'il a jugé utile que soit fait appel, à l'instar de ce qui se faisait aux débuts de la vie de l'Association et jusque dans les années 1950, à des adhérents bénévoles pour servir de relais départementaux au Conseil d'Administration dans la recherche de nouveaux adhérents. C'est pourquoi il a souhaité qu'il en soit fait mention dans le Bulletin N° 117, 2012, de l'Association. Il a chargé le Secrétaire, ce qu'il a fait, de rédiger une courte note, qui sera adressée aux membres intéressés et aux postulants, sur le thème « Qu'est ce qu'être Membre Relais de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » ? ».

f) Désignation de nouveaux Membres d'Honneur de l'Association

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'au regard des immenses services qu'ils ont rendus à l'Association le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 21 juillet 2012, de nommer Membres d'Honneurs les personnalités suivantes :

- Monsieur Pierre Bouet, Directeur Honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes (OUEN) de l'Université de Caen et Président du Conseil Scientifique de l'Association,

- Monsieur Vincent Juhel, Administrateur Général de la Société des Antiquaires de Normandie et membre du Conseil Scientifique de l'Association,
- Madame Marie-Pierre Bouet, pharmacien, membre du Conseil d'Administration de l'Association, déléguée de la Société Française d'Archéologie pour la Région Champagne Ardennes, trésorière de la Société des Antiquaires de Normandie.
- Madame Yvonne Poulle, archiviste paléographe,
- Monsieur David Nicolas-Méry, ancien Conservateur du Musée d'Avranches et nouveau Directeur adjoint du Musée du Vieux Granville,
- Madame Sarah Juban, ancienne secrétaire salariée à temps partiel de l'Association,
- Mademoiselle Yvonne Lelégard, Présidente de la « Fondation Abbaye de la Lucerne d'Outremer »,
- Monsieur Jean-Paul Frouin, Préfet de Région Honoraire, Trésorier de la Fondation « Abbaye de la Lucerne d'Outremer » et délégué pour la Manche de la Fondation du Patrimoine.

Il indique, enfin, que le même Conseil d'Administration a, par ailleurs, demandé à Monsieur Jean-François Lion, Administrateur, de réfléchir à la composition du Comité d'Honneur de l'Association, de prendre contact avec chacun de ses membres pour vérifier s'il souhaite bien continuer à en faire partie, certains d'entre eux ne répondant jamais aux courriers de l'Association et, le cas échéant, de proposer au Conseil d'Administration d'autres personnalités pour remplacer les partants.

12 - Questions diverses

Le Président indique qu'il a pris l'initiative, avec madame Marie-Claude Manet, Présidente de l'« Association des Amis du Site de Genêts, de ses Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel » (A.G.E.B.), de formuler un recours gracieux à l'adresse de Monsieur Jean-Marc Ayrault, Premier Ministre, tendant à ce qu'il veuille bien : Rapporter la décision interministérielle du 11 avril 2012, confirmant celle de 2001 (qui décidait d'une cote de 7,30m pour le gué - terre-plein et d'une cote de 8m pour la plateforme de sécurité- digue) et de décider le respect du niveau actuel du sol de la baie (à la cote 6,54m) ;

Diligenter, dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder les travaux en cours, une étude alternative, toujours refusée malgré les nombreuses demandes des Associations demanderessees et leurs propositions constructives et réalistes en matière de sécurité, regroupant toutes les parties prenantes dont lesdites Associations demanderessees.

Il a donc chargé le Secrétaire de rédiger ce recours gracieux. Ayant, ainsi que Madame Manet, Présidente de l'A.G.E.B., approuvé le projet que le Secrétaire leur a proposé, le Président indique qu'ils ont tous les deux signé ledit recours gracieux et qu'ils ont mandaté le Secrétaire aux fins de l'adresser au Premier Ministre.

L'Assemblée Générale a manifesté son approbation à cette initiative.

Plus aucune question n'étant soulevée et plus aucune ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 18h30.

Henry DECAENS Jean-Pierre DELALANDE
Président Secrétaire

Procès-verbal du Conseil Scientifique de l'Association «Les Amis du Mont-Saint-Michel» en date du vendredi 21 septembre 2012

Le Conseil Scientifique de l'Association «Les Amis du Mont-Saint-Michel» s'est réuni, le vendredi 21 septembre 2012, au domicile du Président de l'Association, 16 rue de la Forge, 50170 Les Pas, sous la présidence de M. Pierre Bouet, Directeur honoraire de l'Office Universitaire d'Etudes Normandes, son Président.

Le Président ouvre la séance à 15 heures.

Il remercie les membres présents (MM. Henry Decaëns, Président de l'Association, le Professeur François Neveux, Vincent Juhel, Jean -Luc Leservoisière et Jean-Pierre Delalande) et présente les excuses de Madame la Professeure Véronique Gazeau et Madame la Maître de Conférence, Marie-Agnès Avenel, et Messieurs Fernand Verger, Gilles Désiré-Dit-Gosset, le Professeur Jean-Claude Lefeuvre, le Préfet Victor Convert qui ont indiqué leurs regrets de ne pouvoir se libérer.

Puis, le Président aborde l'ordre du jour :

1 - Composition du Conseil Scientifique

Le Président expose que :

Monsieur Claude Larsonneur, Professeur émérite de l'Université de Caen, et Monsieur Jean-Laurent Monnier, Directeur de l'UMR Civilisations antiques et archéo- sciences de l'Université de Rennes I ont exprimé leur souhait de ne plus faire partie du Conseil Scientifique de l'Association en raison des lourdes charges qui leur incombent par ailleurs et qui ne leur permettent plus d'être assez disponibles.

Le Conseil Scientifique, tout en le regrettant, en prend acte et remercie Messieurs Claude Larsonneur et Jean-Laurent Monnier pour leurs contributions à l'Association. Le Président indique, ensuite, qu'il envisage de demander à Monsieur Monnier, Professeur de Lettres à l'Université de Rennes, de faire partie du Conseil Scientifique.

2 - Attribution des prix « Louis d'Estouteville » et « Robert de Torigni »

Le Président rappelle que :

- Le prix « Louis d'Estouteville » correspond, dans le domaine universitaire à un master I (ancien mémoire de maîtrise) ou à un master II (ancien DEA) et qu'il est fixé à 800 euros.
- Le prix « Robert de Torigni » correspond, dans le domaine universitaire, à une thèse de doctorat, que s'il s'agit d'un texte rédigé, il doit correspondre à un livre ou à son équivalent pour les autres formes d'expression et qu'il est fixé à 1 600 €.

Monsieur Henry Decaëns, Président de l'Association, indique qu'il est prévu, au budget 2012 - 2013 de l'Association, une somme de 800 € destinée à pouvoir décerner un prix « Louis d'Estouteville » au cours dudit exercice.

Le Président Bouet fait part au Conseil, qu'à son grand regret, aucun candidat ne s'est fait connaître depuis deux ans pour l'un quelconque de ces deux prix, sans doute par

méconnaissance de leur existence. Il pense donc indispensable d'améliorer l'information concernant ces deux prix auprès des Universités.

3 - Diffusion de l'information concernant ces deux prix auprès des Universités

Le Président présente le projet de dépliant qu'il faudrait réaliser afin d'assurer une meilleure connaissance de l'existence des deux prix auprès des Universités.

Après une large discussion, il est convenu ce qui suit :

Ce dépliant comportera trois volets :

- le premier présentant l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » ;
- le deuxième détaillant les deux prix proposés ;
- le troisième consistant en un bulletin d'adhésion à l'Association.

La maquette du dépliant, comportant le logo de l'Association, sera assurée par nos soins avec, en fond, une reproduction stylisée du Mont-Saint-Michel.

Il sera édité en trois langues, français, anglais et italien afin de pouvoir être diffusé au plus grand nombre possible d'Universités amies tant françaises que britanniques – voire américaines – et italiennes.

Les Présidents Pierre Bouet et Henry Decaëns en rédigeront le contenu.

La diffusion se fera par l'intermédiaire de trois supports :

- en format PDF à l'adresse des médiévistes ;
- le site internet des « Amis du Mont-Saint-Michel » ;
- sur support papier.

Il sera, également, adressé à la Fédération des Sociétés Historiques et Archéologiques pour rediffusion, si possible à ses adhérents.

A une question de Monsieur Vincent Juhel concernant le coût de ce dépliant, Monsieur Henry Decaëns, Président de l'Association, indique que, grâce aux dispositions prises par son Conseil d'Administration, les finances de l'Association sont redevenues bénéficiaires et devraient permettre d'en assurer le coût dont chacun s'accorde à penser qu'il doit rester raisonnable.

4 - Nouvelle fonction du Comité : relecture des articles de la revue modifiée des Amis du Mont

Ce point de l'ordre du jour, consistant en la première réunion du nouveau Comité Editorial créé par le Conseil d'Administration du 21 juillet 2012 et dont la composition est calquée sur celle du Conseil Scientifique, fait l'objet d'un procès-verbal séparé.

Aucune question diverse n'étant soulevée et l'ordre du jour se trouvant ainsi épuisé, le Président lève la séance à 16h15.

Pierre BOUET
Président

Jean-Pierre DELALANDE
Secrétaire



A propos des travaux de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont-Saint-Michel

Depuis sa fondation en 1911 par Henri Voisin, notre association a œuvré sans relâche pour la suppression de la digue-route et le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Elle a donc accueilli avec une grande satisfaction la décision prise en février 1995 par Monsieur Edouard Balladur, alors Premier Ministre, de mettre en œuvre les travaux qui devaient aboutir à ce rétablissement et en a approuvé et soutenu les objectifs. Ainsi, notre association croyait-elle avoir enfin obtenu gain de cause sur l'un de ses objectifs majeurs après presque un siècle d'efforts.

Mais le diable est apparu dans le détail de l'application administrative de la décision de 1995. C'était, en effet, sans compter avec la volonté obtuse du Ministère de l'Intérieur d'imposer, au nom de la sécurité qui selon lui ne se discute pas, une cote de 7,30 m au gué – en fait, un terre-plein – allant du pont-passerelle à la porte de l'Avancée et une cote de 8 m pour une plateforme dite de sécurité – en fait, une véritable digue insubmersible – entre la dite porte de l'Avancée et l'entrée des Fanils, assortie d'une grave et irrémédiable entame du rocher à gauche du Corps de Garde des Bourgeois – l'actuel Office du Tourisme – pour rejoindre l'étroit passage devant les toilettes et, ainsi, pouvoir y passer avec deux brancards !

Dès que le conseil d'administration de notre association a eu connaissance du détail des mesures envisagées qui auraient pour conséquence que le Mont-Saint-Michel ne serait plus entouré d'eau qu'au-delà des marées de coefficient 110 – il n'y en aura pas en 2013 ! – ses membres, son Président en tête, s'en sont immédiatement préoccupés activement.

Après plusieurs réunions de travail, dès courant août 2011, avec la Présidente et les dirigeants de l'Association des Amis du Site de Genêts, de ses Environs et de la baie du Mont-Saint-Michel (A.G.E.B.), il était décidé d'unir les forces des deux associations pour empêcher le non sens que constituaient les décisions du Ministère de l'Intérieur imposées au Syndicat Mixte de la Baie, maître d'ouvrage des travaux et de demander aux diverses autorités politiques et administratives concernées une étude alternative en matière de sécurité qui permette de maintenir la cote actuelle de la tangue, c'est-à-dire une cote de 6,54 m.

A cette fin, elles ont rédigé un document argumenté et circonstancié assorti de propositions en matière de sécurité suggérant, notamment et entre autres, l'utilisation de moyens amphibies souples d'utilisation et moins coûteux que les 2,8 millions d'euros du projet du Ministère de l'Intérieur.

Dès la fin août et le début septembre 2011, ce document assorti de demandes de rendez-vous était adressé à toutes les parties prenantes : Premier Ministre, Ministres de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement et de l'Ecologie, Députés, Sénateurs, Présidents des Régions Basse-Normandie et de Bretagne, Présidents des Conseils Généraux de la Manche et d'Ille-et-Vilaine, Préfets concernés ...



Un certain nombre de rendez-vous ont été obtenus auprès du conseiller technique chargé de la Culture auprès du Premier Ministre d'alors, Monsieur François Fillon, du conseiller technique de la Ministre de l'Environnement et de l'Ecologie, chargé du suivi du projet, du Sénateur Jean Bizet, du Président du Conseil Général de la Manche, du Préfet de la Manche, du Maire du Mont-Saint-Michel, notamment, mais aucun auprès du Ministère de l'Intérieur....

Parallèlement, une pétition a été lancée y compris sur internet, qui a recueilli plus de treize cents signatures et dont, en avril 2012, un premier lot a été porté à l'Hôtel Matignon, siège du Premier Ministre.

Et encore, L'UNESCO était saisie du sujet et devait manifester son inquiétude et sa préoccupation lors de la réunion du Conseil du Patrimoine Mondial qui s'est tenue à Saint-Petersbourg, fin juin, début juillet 2012.

La Commission Nationale Supérieure des Sites tout comme celle des Monuments Historiques, sensibles à la fois aux avis des hommes de l'art et à nos arguments, ont donné des avis défavorables aux projets du Ministère de l'Intérieur.

La presse a été saisie, des articles sont parus à l'initiative de l'association tant dans la presse nationale (Le Figaro, Le Monde, La Croix ...) que dans la presse régionale (La Gazette de la Manche, Ouest-France, la Manche Libre ...) et des émissions de radio et de télévision ont traité du sujet, sans, il est vrai toujours en mesurer l'importance.

Rien n'y a fait !

Sous la pression, toujours du Ministère de l'Intérieur, une décision interministérielle prise, le 11 avril 2012, au nom de Monsieur François Fillon, Premier Ministre, devait confirmer une décision de l'un de ses prédécesseurs datant de 2001 de maintenir les cotes voulues par le dit Ministère de l'Intérieur.

Ne désarmant pas, notre association, toujours en liaison étroite avec l'A.G.E.B., a repris son bâton de pèlerin avec l'accession aux responsabilités d'un nouveau gouvernement.

Elle a rédigé un nouveau document que, toujours conjointement avec l'A.G.E.B., elle a adressé sous forme d'un « Recours Gracieux » au nouveau Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc Ayrault, le 25 septembre 2012.

Sans plus de résultats !

Pire ! Le Premier Ministre a confirmé, lors d'une même réunion interministérielle tenue le 5 décembre 2012, les décisions de ses prédécesseurs. Et cela, sans que le conseiller technique chargé du projet auprès de lui n'ait seulement trouvé le temps (et l'intérêt ?) de nous recevoir en deux mois malgré des rappels téléphoniques hebdomadaires auprès de son secrétariat et sans que nous ayons obtenu une quelconque réponse à notre « Recours Gracieux », pas même un accusé réception !

Aussi, est il apparu à notre Conseil d'Administration et à son Conseil Editorial utile de publier ce « Recours Gracieux » afin que chacun puisse se faire son propre jugement sur cette affaire ainsi que le communiqué adressé à l'Agence France Presse, dès le 10 décembre 2012 en première réaction à la funeste décision du 5 décembre 2012.

Recours Gracieux
contre la décision interministérielle du 11 avril 2012,
relative aux travaux de rétablissement du caractère maritime
du Mont-Saint-Michel,
confirmant une décision interministérielle datant de 2001,
au regard de la cote du gué d'accès au Mont
et de la plateforme de sécurité qu'il comporte

Les Associations soussignées, « Les Amis du Mont-Saint-Michel » et « l'Association des Amis du Site de Genêts, de ses Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel » (A.G.E.B.) approuvent la décision de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel prise en février 1995 par le Premier Ministre de l'époque.

Elles ne contestent pas la nécessité de la construction d'un gué en épi allant de l'arrivée du nouveau pont passerelle – se substituant à la digue insubmersible actuelle – à la Porte de l'Avancée afin d'éviter que les lâchers d'eau auxquels il est procédé à partir du nouveau barrage construit sur le Couesnon n'affouillent les remparts du Mont-Saint-Michel qui ne sont pas fondés sur leur partie Est.

Elles s'inquiètent, par contre, grandement du niveau de la cote retenue pour la construction de ce gué fixée à 7,30 m au lieu des 6,54 m actuels qui correspondent au niveau existant du sol, c'est-à-dire de la tange naturelle, ainsi que de celle, à 8 m, retenue pour la plateforme de sécurité contiguë au Mont et située entre la Porte de l'Avancée et l'entrée des Fanils.

Cette construction aurait, en effet, pour conséquence que le Mont-Saint-Michel ne serait plus entouré d'eau que 40 à 60 heures par an – soit moins de 0,0077% du temps annuel ! -, aux grandes marées d'équinoxe de fin mars et de fin septembre et encore à des heures de faible fréquentation du Mont, le matin aux alentours de 7 h à 8 h et le soir de 19 h à 20 h.

Ainsi, ce projet de construction, ainsi que nous l'allons démontrer :

- I - est, à l'évidence, la négation du projet même de rétablissement du caractère maritime du Mont qui a été salué quasi unanimement pour son bien-fondé et dont le coût total est estimé à 210 millions d'euros ;
- II - au surplus, constituera une dénaturation pratiquement irrémédiable du site du Mont-Saint-Michel sur sa face Sud, celle de l'accueil de ses 2,5 millions de visiteurs annuels, sauf à ce que ce gué et cette plateforme de sécurité ne soient détruits dans quelques années – ce qui coûtera de nouveau - devant le tollé qu'ils susciteront inévitablement alors que leur construction aura coûté 2,8 millions d'euros ;
- III - enfin, ne traite pas convenablement les problèmes de sécurité du Mont-Saint-Michel pour lesquels les 2,8 millions d'euros mentionnés ci-dessus pourraient être beaucoup mieux utilisés.

Ce sont toutes ces raisons qui motivent le présent recours gracieux des Associations demanderessees contre la décision interministérielle du 11 avril 2012, confirmant, sur

leurs aspects sus mentionnés, celle datant de 2001. Tant il leur apparait que, sous couvert d'une décision d'apparence technique et secondaire en réalité complètement inappropriée et jamais rediscutée depuis 2002, c'est la nature même du projet qui est remise en cause.

I - Construire le gué d'accès au Mont-Saint-Michel, du pont passerelle à la Porte de l'Avancée, à la cote de 7,30 m avec une plateforme de sécurité à la cote de 8 m constitue la négation même du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont.

A - Avec une cote de gué à 7,30 m, le Mont-Saint-Michel ne serait plus insulaire que 35,2 marées par an en moyenne sur 10 ans, selon les experts, c'est-à-dire qu'il ne serait plus réellement entouré d'eau que 40 à 60 heures par an, soit moins de 0,0077% du temps annuel, aux grandes marées d'équinoxe de mars et de septembre et encore à des heures de faible fréquentation du Mont, aux alentours de 7 h et 8 h le matin et de 19 h à 20 h le soir (Annexe 1).

Cela ressort clairement de l'examen attentif du document intitulé « LE MONT-SAINT-MICHEL : HAUTEURS RAPPORTEES A L'IGN69, PREDICTIONS ISSUES D'UN MODELE DE MAREE » établi par Monsieur Pierre-André Lablaude, Inspecteur Général des Monuments Historiques, et figurant dans le dossier d'enquête publique (Annexe 2).

B- La cote de la plateforme de sécurité à 8 m, outre qu'elle rend celle-ci totalement insubmersible, étant en surplomb de l'accès au Mont, empêche à une personne debout de voir la baie à l'est quand elle est à l'ouest et réciproquement.

Les photos montage jointes (Annexe 3) établies par le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel donnent la mesure de cette plateforme.

Ces deux premières constatations suffisent en elles-mêmes à démontrer non seulement l'incongruité de la décision interministérielle visée mais encore sa complète contradiction avec l'objectif initial et toujours affiché de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel¹.

II - Construire le gué à la cote de 7,30 m et la plateforme de sécurité insubmersible à la cote de 8 m entraîne une dénaturaison quasi irréversible du site sur sa face Sud, celle de l'accueil de ses 2,5 millions de visiteurs annuels.

Devant les conséquences qu'aurait la construction du gué à la cote de 7,30 m et d'une plateforme de sécurité à la cote de 8 m sur le site exceptionnel qu'est le Mont-Saint-Michel tant les hommes de l'art que les instances compétentes s'y sont opposés.

¹ Et, accessoirement, à récuser, par les associations demanderesse, la sémantique, à la fois lénifiante et sécurisante, retenue par le choix des mots « gué » et « plateforme de sécurité » pour leur préférer les mots plus justes de « terre-plein » et de « digue », tant elles savent combien les mots sont lourds de sens dans l'imaginaire de chacun.

A - La dénaturaison quasi irrémédiable du site exceptionnel du Mont-Saint-Michel est évidente ainsi qu'en témoigne les photos montage jointes (Annexe 3).

1 - La construction du gué à la cote 7,30 m - en fait, un terre-plein - engendre au moins trois atteintes substantielles au site de l'arrivée au Mont-Saint-Michel : Sa masse en pente - fut-elle douce - crève l'œil de tout visiteur la quasi-totalité du temps, compte tenu du fait que, par sa hauteur, elle diminue grandement le nombre des marées qui peuvent le recouvrir, même partiellement ; Sa texture pose problème, la recherche d'un béton « couleur tangué » restant très approximative et bien peu convaincante ; Surtout, elle dénature complètement la Porte de l'Avancée en rehaussant son seuil de près de 80cm, ce qui rabaisse son fronton d'autant et la rend ridicule en gâchant et en diminuant sa perspective d'autant que la confrontation du béton et du granit détonne et cela sans compter que la pente a évidemment son pendant, toujours en béton, à l'intérieur du Mont, à l'entrée du village.

2 - La construction d'une plateforme de sécurité en béton - en fait une digue - de la porte de l'Avancée à l'entrée des Fanils est encore pire : Sa masse en béton confrontée au granit dénote encore plus que le gué - terre-plein ; Elle a pour conséquence de cacher le magnifique rocher sur toute la longueur allant de la Porte de l'Avancée à l'entrée des Fanils et de casser le rocher en granit à l'ouest du corps de garde des Bourgeois qui abrite, aujourd'hui, l'office du tourisme, de manière à pouvoir y passer un brancard devant les toilettes existantes à l'intérieur du Mont (sic) ! Elle gâche la vue de la baie et empêche à une personne debout de voir la baie à l'est quand elle est à l'ouest et réciproquement.

B - Confrontées à tant d'aberrations, les autorités les plus compétentes se sont opposées à la réalisation d'un tel gué - terre-plein et d'une telle plateforme de sécurité - digue :

1 - La Commission Nationale Supérieure des Sites a émis un avis défavorable au projet de construction de ce gué à la cote de 7,30 m et de cette plateforme de sécurité à la cote de 8m, dans sa réunion de novembre 2011 ;

2 - La Commission Nationale des Monuments Historiques a également donné un avis défavorable à ce même projet de construction de ce gué à la cote de 7,30 m et de cette plateforme de sécurité à la cote de 8 m, dans sa réunion du jeudi 12 avril 2012 ;

3 - L'UNESCO, dans sa décision prise à Saint-Petersbourg, début juillet 2012, rappelle son rapport préparatoire dans lequel elle indiquait qu'elle redemandait à la France, considérant qu'« il est question d'un site d'une valeur exceptionnelle » ... « de garantir que la hauteur de la zone d'accès érigée aux abords immédiats du Mont ne dépasse pas 6,80 m (contre 7,30 m et alors que la cote actuelle du sol se situe à 6,54 m) afin de minimiser son impact visuel » ;

4 – Le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel, maître d'ouvrage des travaux, par la voix – et les écrits – de son Président, Monsieur Laurent Beauvais, également Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, s'est manifesté à plusieurs reprises pour demander que cette décision soit rapportée et qu'une étude alternative soit diligentée afin de mettre en œuvre des moyens de sécurité vraiment appropriés aux incidents ou accidents pouvant intervenir au Mont-Saint-Michel. Car, et ce n'est pas la moindre contradiction du projet, celui-ci ne répond pas aux besoins de sécurité du Mont-Saint-Michel.

III – Outre que, depuis 2001, année de la décision interministérielle que confirme celle du 11 avril 2012, de nouveaux moyens de sécurité ont été apportés au Mont qui ne sont pas pris en compte, la solution préconisée reste inappropriée. En fait, elle révèle surtout que la sécurité du Mont-Saint-Michel n'a pas fait l'objet d'une réflexion d'ensemble mais, plutôt, d'une tentative de colmatage, pour ne pas dire de bricolage grossier, au surplus très coûteux.

A - De nouveaux moyens de sécurité ont été apportés depuis 2001, et ce de quatre points de vue, au moins :

– Une piste de décollage et d'atterrissage d'hélicoptère a été aménagée dans les jardins du Mont, non loin de la gendarmerie ;

– Des détecteurs anti incendies ont été installés dans tous les magasins, hôtels et restaurants du Mont ;

– Un engin amphibie à chenilles pouvant circuler dans la baie, sans risque d'envasement a été acquis par le Service Départemental d'Incendie et de Sécurité (S.D.I.S) ;

– Il a été procédé au pré-positionnement de neuf pompiers bénévoles dont un infirmier, à l'intérieur du Mont, les mois et heures de forte affluence, deux y restant en permanence, 24 h sur 24, en liaison avec 2 autres agents mobilisables à tout moment.

Tous ces moyens nouveaux de sécurité sont heureux et non négligeables. Ils font l'unanimité tant dans leur conception que leur mise en œuvre. Pour autant, et, bien que non pris en compte dans la conception de la sécurité qui préside à la volonté de construction du gué – terre-plein et de la plateforme de sécurité – digue, ils ne suffisent pas à rendre celle-ci pertinente.

B – C'est que la solution préconisée est manifestement inappropriée. En effet, le choix, en 2001, d'un gué – terre-plein à la cote de 7,30 m puis en 2009, dans son prolongement, d'une plateforme de sécurité – digue à la cote de 8m, tous deux confirmés le 11 avril 2012, sans autre réflexion ou examen, a été fait parce qu'à l'époque – en 2001 – le S.D.I.S envisageait d'acquérir un engin Mercedes dit « UNIMOG » - qui, finalement n'a jamais été acquis ! -, cet engin étant le seul dont la taille des roues permettait de le maintenir hors d'eau à l'entrée du Mont,

quel que soit le niveau de la marée, à la condition, toutefois, que ... le gué soit à la cote de 7,30 m. Ce choix de circonstance, qui n'a jamais été remis en cause alors même qu'il n'a plus de raison d'être puisque l'engin « UNIMOG » n'a jamais été acquis, et qui se révèle si contradictoire avec le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel et si préjudiciable pour ce site exceptionnel, ne résout toujours pas les problèmes de sécurité, de manière appropriée. En effet, occasionnant un surcoût de 2,8 millions d'euros, il s'avère ne répondre que trop ou trop peu aux incidents ou accidents qui peuvent se produire au Mont-Saint-Michel. Qu'on en juge :

En 2011, les sapeurs pompiers sont intervenus 11 fois en tout et pour tout, essentiellement pour des feux de cheminée dans des restaurants.

Faut-il, vraiment, dénaturer le site du Mont-Saint-Michel pour résoudre les risques occasionnés par ces feux de cheminées, généralement rapidement maîtrisés ?

N'y a-t'il aucune autre solution pour traiter ces feux de cheminée alors qu'il existe déjà des détecteurs incendie et qu'il est prévu de stocker d'importantes réserves d'eau, sous le gué, à l'entrée du Mont ?

Cela nécessite-t'il 2,8 millions d'euros de dépenses supplémentaires ? N'est-ce pas trop ?

Imaginons, maintenant, qu'un attentat ou un accident très grave survienne, faisant plusieurs dizaines de morts et de blessés.

Pense t'on sérieusement que c'est avec un camion pompe et deux brancards – capacité maximum de la plateforme de sécurité – digue – que l'on traitera le sujet ? N'est ce pas trop peu ?

Ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser les 2,8 millions d'euros à des moyens plus appropriés de nature à répondre, de manière proportionnée, aux types de problèmes rencontrés ?

C'est qu'en réalité il n'y a eu aucune anticipation des conséquences des travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel sur la sécurité ni aucune réflexion d'ensemble.

Aucun recul n'a été pris sur le sujet. Il n'a été imaginé que des solutions de colmatage, coûteuses !

Incroyable mais vrai !

Constatant cela, les Associations demanderesses ont fait des propositions constructives (Annexe 4) qu'elles ont adressées à tous les responsables publics concernés (Ministres, Préfets, élus,...) et demandé qu'une étude alternative soit diligentée.

Si, dans l'ensemble les élus (député, sénateurs,...) et, tout particulièrement, le Président du Conseil Régional de Basse-Normandie, également Président du Syndicat Mixte de la Baie, maître d'ouvrage des travaux du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, Monsieur Laurent Beauvais, ont manifesté leur accord avec les

remarques et propositions des Associations demanderesse et sont intervenus dans le sens souhaité par elles, celles-ci sont restées lettre morte, ne faisant pas même l'objet d'un groupe de travail.

C'est pourquoi, ne se résolvant pas à la remise en cause du caractère maritime du Mont-Saint-Michel par une voie détournée et inappropriée, à la dénaturaison quasi irrémédiable du site qui en est la conséquence, au mauvais traitement des questions de sécurité qui peuvent se poser au Mont, ni enfin au gâchis des deniers publics que la construction d'un terre-plein à la cote 7,30 m et d'une digue à la cote 8 m engendrerait, les Associations soussignées adressent le présent recours gracieux à Monsieur le Premier Ministre tendant à ce qu'il veuille bien :

Rapporter la décision interministérielle du 11 avril 2012, confirmant celle datant de 2001, et décider le respect du niveau actuel du sol, c'est-à-dire la cote de 6,54 m.

Diligenter, dans les meilleurs délais, une étude alternative permettant de répondre au mieux aux problèmes posés par l'accès des services de sécurité au Mont-Saint-Michel sans retarder les travaux déjà très avancés et à laquelle soient associées toutes les parties prenantes dont les associations concernées.

Henry DECAENS

Président

*des « Amis du Mont-Saint-Michel »,
Association reconnue d'utilité publique
depuis 1918*

Marie-Claude MANET

Présidente

de l'A.G.E.B.

Remarque : Les annexes ne sont pas reproduites ici, s'agissant de documents très volumineux et de nombreuses photos. Les unes et les autres sont néanmoins à la disposition des membres qui le souhaiteraient sous forme électronique.

Communiqué des Amis du Mont-Saint-Michel et de l'A.G.E.B.

Le Mont-Saint-Michel défiguré.

Une décision que l'Etat regrettera. Le Premier Ministre a tranché : la hauteur de la plateforme, recouverte de béton, longue de 350 m qui reliera le pont passerelle à l'entrée du Mont s'élèvera à 7,30 m.

L'association des Amis du Mont-Saint-Michel et l'AGEB (association des Amis du site de Genêts, de ses environs et de la baie du Mont-Saint-Michel) reprochent au Premier Ministre, par cette décision, d'interdire le renouvellement de l'alliance entre le Mont et la mer.

C'était l'erreur à ne pas commettre ; la France en portera la responsabilité.

Le Premier Ministre a pris cette décision en opposition avec les recommandations des associations et des spécialistes :

- * de grandes associations nationales et des associations locales, les Amis du Mont-Saint-Michel et l'AGEB, ont plaidé en faveur d'un abaissement de la hauteur de cet ouvrage,
- * la commission nationale des Sites et celle des Monuments Historiques ont émis des avis défavorables,
- * les architectes en charge du projet ont demandé un abaissement de la hauteur du gué et de la plateforme de sécurité,
- * l'Unesco, dans ses dernières décisions prises en juillet 2012, a recommandé que le Mont soit vu comme une île et a souligné que la cote de 7,30 m devait être réduite.

Cette décision inopportune est contraire au projet de rétablissement du caractère maritime du Mont ; elle est en plus inesthétique, peu sécuritaire et très coûteuse : L'objectif du projet qui est de mettre en scène le spectacle de la marée haute et de l'insularité retrouvée du Mont-Saint-Michel n'est pas atteint, bien au contraire. Une quasi digue recouverte de béton sera construite au pied du Mont. La mer ne fera pas le tour du Mont, à l'exception de quelques heures par an lors des très grandes marées.

Ce gros massif inesthétique s'intégrera très mal dans l'environnement.

L'exigence de sécurité, principal argument avancé pour justifier cette décision, peut être mieux assurée par d'autres solutions bien plus fiables que celle d'un gué et d'une plateforme à 7,30 m.

Des coûts supplémentaires seront entraînés par la nécessité de créer un nouveau cheminement pour entrer et sortir du Mont, en cassant le rocher derrière l'Office de tourisme pour faire passer les brancards des malades éventuels.

Le Mont-Saint-Michel au péril de la mer est présent dans l'imaginaire de millions de personnes venant du monde entier. Quelle déception ce sera pour eux de constater que la France n'a pas su trouver le moyen de conserver son caractère unique tout en assurant la sécurité.

Il faut que le Mont redevienne ce lieu d'une conjonction unique dans le monde d'un grand monument, témoin de notre histoire, avec la mer.

DERNIERE MINUTE

La Cour des Comptes fait le même constat que l'Association des Amis du Mont-Saint-Michel

Au moment où nous mettons sous presse la présente revue, ce 12 février 2013, la Cour des Comptes publie son rapport public annuel. La Cour consacre les pages 253 à 278 de son rapport au « rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel : un projet mal conduit. » Elle constate (P 257) qu'« *A terme, une fois le projet achevé, l'accès pédestre au Mont-Saint-Michel restera toutefois possible toute l'année par le gué, en dehors de quelques heures par an lors de coefficients de marée exceptionnels. Durant ces quelques heures seulement, le caractère totalement maritime du Mont-Saint-Michel sera alors rétabli, ce qui est à mettre en regard avec le coût total des travaux engagés.* » On ne saurait mieux dire....

Ainsi que le souligne abondamment la presse (Le Point, Le Parisien, Le Télégramme) comme notre association l'avait fait, elle-même il y a sept mois, « *L'UNESCO qui a classé le mont à son patrimoine mondial en 1979, avait en juillet soulevé un point similaire : elle avait recommandé à la France d'abaisser le niveau de la future passerelle¹ à son arrivée au pied du mont « pour permettre au mont de devenir une île pendant un maximum de temps ».* La France a passé outre cette recommandation, invoquant des impératifs de sécurité en cas de besoin d'évacuation du mont. »

La réponse du Premier Ministre à la Cour des Comptes² sur ce point - publiée page 270 de son rapport - est inouïe de contradiction et révèle une constance dans l'erreur, un aveuglement, une certitude pour l'administration d'avoir toujours raison quels que soient les avis divergents reçus et d'où qu'ils émanent, qui inquiètent à la fois quant au processus de décision dans une démocratie digne de ce nom et quant à l'application, à l'évidence mal digérée, du principe de précaution. Qu'on en juge :

« Réponse du Premier Ministre »

« *Il convient tout d'abord de rappeler que l'objet du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel est la restauration d'un environnement de grèves et d'eaux aux abords immédiats du Mont, en luttant contre un phénomène naturel d'ensablement de fond de baie, accentué par l'intervention de l'homme. Ainsi l'objectif n'étant pas de transformer le Mont-Saint-Michel en île, l'efficacité de l'investissement public ne doit pas être appréciée au regard du nombre de jours ou d'heures où le mont sera entièrement entouré par les eaux, lors des plus fortes marées. Par ailleurs la question de la hauteur du gué, qui conditionne le nombre de jours où le site est accessible, a été tranchée en 2001. La cote du gué n'a pas été abaissée, considérant que les impacts esthétiques n'étaient pas suffisants pour*

¹ Il faut comprendre le gué-terre-plein

² La Cour des Comptes, elle au moins a eu une réponse dont notre association, pourtant reconnue d'utilité publique depuis près d'un siècle n'a pas été jugée digne par le Premier Ministre.

justifier des concessions aux enjeux de sécurité. Ceux-ci restent la priorité des pouvoirs publics, au-delà des enjeux patrimoniaux, culturels et commerciaux liés à l'accessibilité du site. »

On l'a compris, se refusant à se remettre en cause depuis 12 ans, à seulement étudier les solutions appropriées en matière de sécurité que nous préconisons, l'administration - en fait, le Ministère de l'Intérieur, manifestement tétanisé par l'inscription du principe de précaution dans la Constitution -, a réussi avec une mauvaise foi consommée, en jouant sur les mots de « rétablissement du caractère maritime », à convaincre les Premiers Ministres successifs de modifier l'objectif initial du projet qui était de « mettre en scène le spectacle de la marée haute et de l'insularité retrouvée du Mont-Saint-Michel ».

La Cour des Comptes pointe, évidemment, aussi toute une série d'autres dysfonctionnements qu'il est impossible de tous rapporter ici. Mais son rapport, très instructif à tous égards, peut être consulté sur son site : www.ccomptes.fr

En forme de transition entre le rapport de la Cour des Comptes et la communication de M. François Delahaye, il nous a paru intéressant de relater un moment du débat budgétaire concernant la digue et les remparts du Mont-Saint-Michel qui eut lieu à la Chambre des députés en 1881.

La digue et les remparts du Mont-Saint-Michel

Nous extrayons du projet de budget 1882 ce curieux rapport du député Edouard Lockroy qui semble partager l'opinion d'Edouard Corroyer sur la digue¹. Avec une certaine mauvaise foi, l'architecte du Mont-Saint-Michel soutenait en effet que la digue, construite en 1878-1879, provoquait à marée haute des remous préjudiciables aux remparts. En réalité, si les fortifications du Mont étaient en très mauvais état en 1881, c'est parce qu'elles avaient été laissées à l'abandon depuis trop longtemps. Elles avaient donc besoin d'être restaurées sans tarder !

Les notes ont bien entendu été ajoutées par nous.

H.D.

« Nous trouvons au chapitre II une proposition du Gouvernement relative aux monuments mégalithiques et un amendement de l'honorable M. Morel (de la Manche)². Le Gouvernement nous demande 30 000 fr. et l'honorable M. Morel nous en demande 50 000. Le gouvernement veut préserver d'une destruction prochaine les monuments mégalithiques ; l'honorable M. Morel veut empêcher la ruine inévitable des remparts du Mont-Saint-Michel. Nous examinerons d'abord l'amendement.

Un décret d'avril 1874 a classé les remparts [et] l'abbaye du Mont-Saint-Michel parmi les monuments historiques. Les remparts du Mont-Saint-Michel constituent, en

¹ Journal officiel de la République française. Documents parlementaires. Chambre des députés : annexes aux procès-verbaux des séances, année 1881, p. 852.

² Hippolyte Morel, député de la Manche.

effet, un des échantillons les plus curieux de l'architecture militaire d'autrefois. Ils méritent d'être entretenus et conservés tout aussi bien que les remparts de Carcassonne ou que le Palais des papes à Avignon. Ils comptent parmi les débris les plus précieux et les plus complets que nous ait laissés le passé.

Une partie de ces remparts est cependant aujourd'hui menacée de ruine. Le ministère des travaux publics a construit une digue qui a son point de départ sur la terre ferme et qui vient aboutir contre le rocher sur lequel sont bâtis l'abbaye et le château de Saint-Michel. Cette digue a dérangé la direction des anciens courants du golfe, et elle en a créé de nouveaux, si bien que les vieilles murailles qui se trouvaient à l'abri des coups de mer y sont aujourd'hui exposées. Les vagues resserrées entre la digue et l'îlot Saint-Michel ont même acquis, dans les tempêtes d'hiver, une telle hauteur et une telle violence qu'elles ont disjoint les pierres et crevassé les tours. La disparition du monument est alors devenue imminente.

La construction de cette digue avait été décidée, après le 24 mai, sous le ministère de M. le duc de Broglie³. Le but apparent des constructeurs était de préserver des envahissements de la mer des terrains cultivés situés au fond de la baie. Mais le but réel paraît avoir été tout différent.

C'était, à ce moment, le beau temps des pèlerinages. On voulait créer un sanctuaire dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel, mais ce sanctuaire ne pouvait être fréquenté que si le voyage était rendu facile aux pèlerins. Pour aller à l'abbaye, il faut traverser la baie qui, à marée basse, est dangereuse à cause des sables mouvants et qui, à marée haute, est désagréable à cause de la mer. On imagina donc de construire une digue, laquelle tout en préservant les terrains cultivés de la côte, permettait d'établir un chemin de fer et de débarquer, sans danger, dans l'enceinte même du Mont-Saint-Michel.

Une enquête fut ouverte avant le commencement des travaux et, chose curieuse, pas un des cultivateurs riverains ne fut appelé à déposer. Seul M. l'abbé du Mont-Saint-Michel comparut, et, naturellement, il conclut à la nécessité de la digue⁴.

Comme cela se passe malheureusement d'ordinaire, le ministère des beaux-arts ne fut pas consulté, et les ingénieurs des travaux publics poussèrent la digue jusqu'au pied du rocher. La digue s'abaissait d'abord insensiblement jusqu'au fond de la mer, mais bientôt on entreprit de la relever, puis on émit la prétention de crever les vieilles murailles et d'entrer dans le village qu'elles abritent. Cela était nécessaire si l'on voulait que la digue pût servir au chemin de fer, au pèlerinage et au but pieux qu'on se proposait⁵.

Ici se place un incident, qui, pour être tout à fait bizarre, n'en est pas moins digne de l'attention de la Chambre. Pendant que les ingénieurs des travaux publics avaient construit la digue, les architectes des beaux-arts avaient été chargés de veiller sur le Mont-Saint-Michel, devenu monument historique. Dès que la nouvelle se répandit qu'on allait détruire les vieux remparts, les architectes prévinrent leur ministre et coururent à l'endroit menacé. Ils invitèrent les ingénieurs à s'arrêter, mais les ingénieurs [...] ne

³ Albert de Broglie, chef du Gouvernement du 24 mai 1873 au 22 mai 1874.

⁴ C'est vrai que le R. P. Robert, supérieur des Pères de Saint Edme qui vivaient alors dans l'abbaye, a donné un avis favorable au projet de la construction de la digue. Mais il semble que les agriculteurs se soient également déplacés pour donner un avis allant dans le même sens. Edouard Lockroy, député radical-socialiste, se laisse sans doute abuser par son anticléricalisme.

⁵ La digue devait à l'origine aboutir à la porte de l'Avancée, donc à l'entrée du village. Mais pendant l'exécution des travaux, pressé par une marée qui menaçait de tout détruire, l'ingénieur responsable des travaux a fait aboutir la digue au plus près, c'est-à-dire sur les remparts entre les tours du Roi et de l'Arcade.

voulurent rien entendre [...]

Les ingénieurs voulurent dresser des échelles contre les murs pour passer de l'autre côté du rempart. Aussitôt les architectes élevèrent entre les créneaux des voliges qui rendirent l'assaut impossible. Les ingénieurs allongèrent les échelles ; les architectes ajoutèrent d'autres voliges aux premières voliges. Peut-être serait-on arrivé à un combat si les ministres prévenus enfin de ce qui se passait n'avaient ordonné la fin des hostilités⁶.

Les choses en sont là aujourd'hui, et une conférence doit avoir lieu, à ce sujet, entre M. le ministre des travaux publics et M. le ministre de l'instruction publique⁷. Les bateliers et les pêcheurs qui forment toute la population du Mont-Saint-Michel demandent la démolition de la digue⁸ ; ils disent qu'elle n'a pas besoin de venir jusqu'à leur île pour préserver les terrains cultivés de la côte et qu'elle rend la navigation plus dangereuse par les remous et les courants qu'elle occasionne. Enfin, la commission des monuments historiques s'oppose à ce qu'on touche aux remparts du vieux château.

Il n'en est pas moins vrai que ces remparts sont lézardés et fortement crevassés aujourd'hui et qu'une somme de 50 000 fr. sera à peine assez forte pour les rétablir en l'état. L'honorable M. Morel les demande à la Chambre. Nous devons dire maintenant pourquoi la commission n'est pas d'avis de les lui accorder.

La cause des dégâts qui se remarquent aujourd'hui dans les remparts est une cause permanente : c'est la digue construite autrefois pour faciliter le pèlerinage du Mont-Saint-Michel. Les dégâts se reproduiront l'hiver prochain, puis tous les hivers, et pour tout dire, tant que la digue subsistera. Si la Chambre accordait 50 000 fr. cette année, elle devrait en accorder 50 000 l'année prochaine et ainsi de suite. C'est une rente de 50 000 fr. qu'elle servirait à la mer.

La question n'est pas une question d'argent. Il faut simplement prendre un parti au sujet de la digue. Si on veut conserver la digue, il faut renoncer à l'un des plus beaux monuments de l'ancienne France. Si l'on veut sauver le château du Mont-Saint-Michel, il faut sacrifier l'extrémité d'une digue d'ailleurs inutile. »

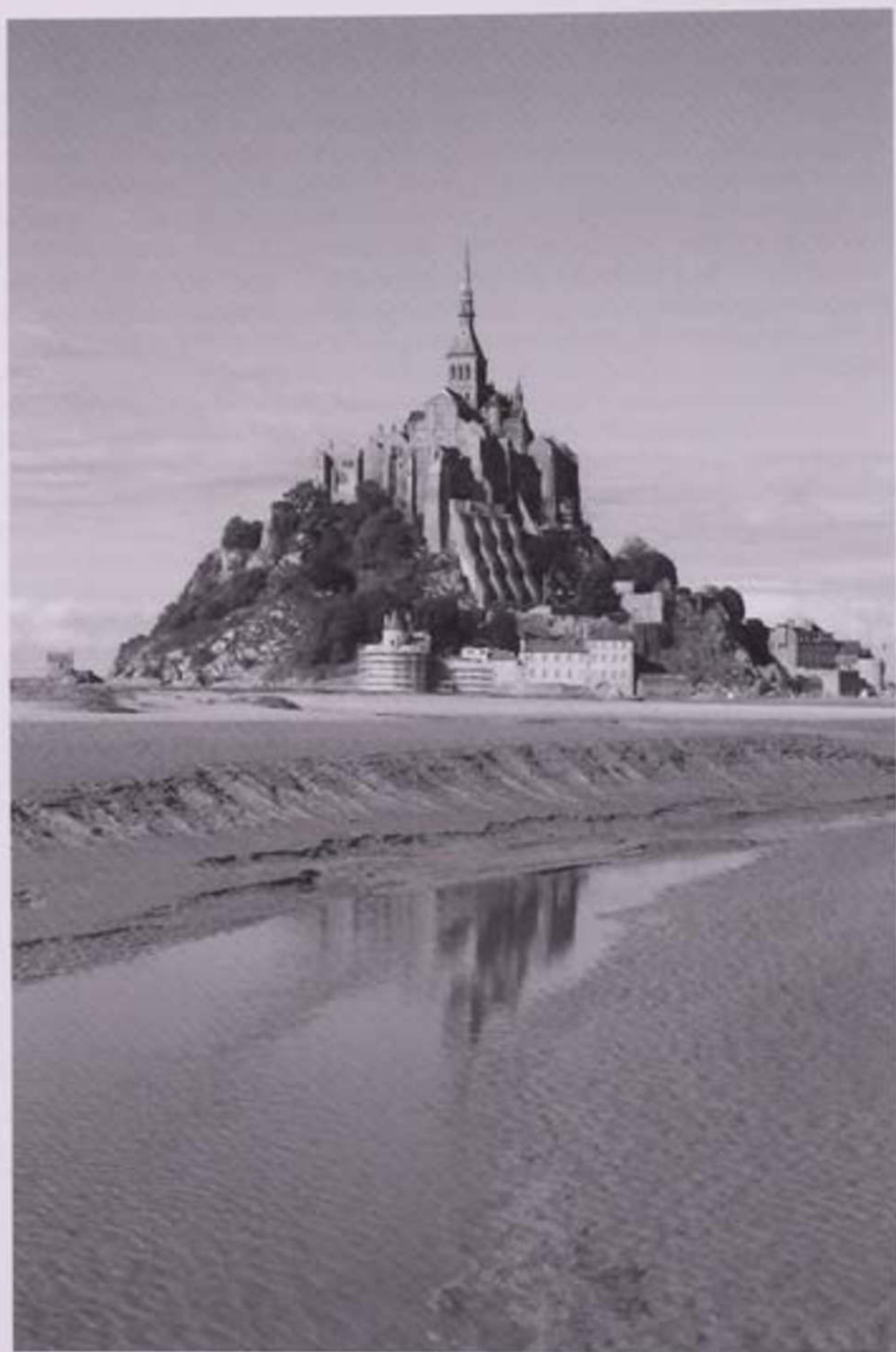


La face sud du Mont-Saint-Michel vers 1886

⁶ Cette histoire est sans doute une affabulation du rapporteur du budget des beaux-arts !

⁷ Le ministre de l'instruction publique était également ministre des beaux-arts.

⁸ Les habitants du Mont-Saint-Michel ne se sont pas exprimés. Ils n'avaient pas demandé la construction de la digue mais ils ont vite compris qu'elle leur apportait du confort et de la sécurité.



La face ouest du Mont-Saint-Michel, cliché Henry Decaëns.

Construction et évolution des fortifications du Mont-Saint-Michel (XIII^e – XVIII^e siècles)

François DELAHAYE

*Chargé d'études et de recherches, Institut national de Recherches archéologiques préventives,
Chercheur associé ARTeHIS (UMR 6298 CNRS – Université de Bourgogne)*

Le projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel nécessite la réalisation d'une vaste campagne de restauration des fortifications des Fanils et du Village afin d'assurer leur sauvegarde après la suppression de la digue-route. Préalablement à ces travaux, une étude archéologique des tours et des remparts a été engagée afin de déterminer les différentes phases de construction et de remaniement des enceintes et d'identifier les secteurs ayant déjà fait l'objet de travaux de restauration depuis la fin du XIX^e siècle¹. Elle a permis, d'une part, de reconnaître les principales phases de construction et d'évolution des fortifications du XIII^e au XVIII^e siècle et, d'autre part, sans que l'histoire des fortifications du Village soit radicalement modifiée, de proposer de nouvelles hypothèses sur le tracé du rempart du XIII^e siècle et sur la transformation de la ligne de défense et de ses accès à partir de la fin du XIV^e siècle. Les fortifications du Mont-Saint-Michel sont constituées de deux ensembles distincts (fig. 1).



Figure 1 : Plan général des fortifications du Mont-Saint-Michel et dénomination des ouvrages.
Dessin : François Delahaye, INRAP.

¹ Ce travail a été mené en étroite collaboration avec Marie-Odile Mandy, archiviste-paléographe, chargée de l'étude documentaire. Voir : Mandy 1997 ; Mandy 2003.

Sur le flanc sud et est du rocher, à l'abri des vents dominants, se développe le Village protégé par un rempart situé en grande partie sur la grève. Celui-ci est composé de plusieurs courtines flanquées de nombreuses tours offrant des types architecturaux variés qui témoignent des différentes périodes de construction, l'ensemble étant rendu homogène par la mise en œuvre systématique de mâchicoulis au cours du XV^e siècle, et la reprise du parement des glacis au début du XVIII^e siècle. Trois ouvrages défensifs protègent l'entrée du Village : une porte flanquée d'une tour et doublée d'un fossé, un boulevard à pointe et une avancée. Au sud-ouest du rocher, les Fanils ont constitué, au moins depuis le XI^e siècle, le magasin à provisions et le grenier à blé de l'abbaye. Cet ensemble est composé de deux courtines flanquées d'une imposante tour à canons. Son entrée est protégée par une avancée aux murs épais.

L'étude historique et archéologique des fortifications est restée longtemps en marge des travaux réalisés sur le Mont-Saint-Michel. En effet, la grande majorité des études publiées depuis le XIX^e siècle portent principalement sur l'abbaye, ne s'attachant que peu aux remparts et au village. Les travaux des architectes en chef, Édouard Corroyer en 1877 et Paul Gout en 1910, traitent cependant en partie des fortifications, mais ces études s'attardent surtout sur les tours, portes, boulevard et avancées, les courtines n'étant que très rarement évoquées². En 1933, Germain Bazin propose une description des fortifications, toujours axée essentiellement sur les principaux ouvrages, mais son travail est précédé d'un aperçu historique où il replace les réalisations de Louis d'Estouteville (première moitié du XV^e siècle) et de Gabriel du Puy (début du XVI^e siècle) dans leurs contextes historiques³.

Ces trois ouvrages offrent néanmoins une vision relativement linéaire du chantier de construction des fortifications au cours du XV^e siècle. Si chacun s'accorde à reconnaître l'existence, dès le XIII^e siècle, d'une première enceinte localisée à l'est du rocher, l'évolution qu'ils proposent des travaux de fortifications à partir des années 1420 apparaît continue pour s'achever à la fin du siècle par la construction du boulevard à pointe. D'autres études sont réalisées par la suite, mais c'est avec la publication des *Mélanges* à l'occasion du Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel (1966-1966) que les connaissances sur la construction des remparts vont considérablement évoluer, notamment grâce aux travaux de Michel Nortier⁴. La découverte de plusieurs textes inédits sur la construction de certains ouvrages et tronçons de l'enceinte a permis de préciser la chronologie des travaux dans le dernier quart du XV^e siècle et de souligner la complexité de ce chantier.

1- Les premiers éléments d'une fortification aux XIII^e et XIV^e siècles

L'existence d'une enceinte primitive en pierres est attestée au Mont-Saint-Michel au cours du XIII^e siècle. Cette enceinte remplace un premier rempart rudimentaire en bois qui, lors du siège des Bretons, alliés au roi de France en 1203, s'avéra inefficace⁵. Philippe Auguste octroya d'importants subsides pour permettre la construction d'une nouvelle enceinte. Les travaux ont d'abord porté sur l'abbaye et, probablement, sur ses dépendances, avant que ne soit entamée en 1256, sous l'impulsion de l'abbé Richard Turstin, la fortification du bourg.

² Corroyer 1877 ; Gout 1910.

³ Bazin 1933.

⁴ Nortier 1993 ; Waksman 1993.

⁵ « [Guy de Touars] vint en la ville de ce Mont-St-Michel, y mit le feu et passa les habitants grands et petits au fil de l'épée. [...] Le tout fut facile à faire aux Bretons car la ville n'estoit point close de murailles mais de pallis de bois seulement. » (Le Roy 1878, p. 150).

La fortification du Village

Depuis Édouard Corroyer, le tracé de cette première enceinte en pierres fait l'objet de nombreuses discussions⁶. S'il est admis de tous que la section de rempart comprise entre la Tour Claudine et la Tour du Nord, et la portion de courtine qui descend vers le Bastillon de la Tour Boucle appartiennent bien aux fortifications du XIII^e siècle, le tracé au-delà demeure imprécis et plusieurs hypothèses de restitution ont été proposées⁷. Il est cependant possible de proposer une nouvelle hypothèse de restitution du tracé de cette première enceinte, dont le souvenir subsiste aujourd'hui encore dans le parcellaire actuel du Mont-Saint-Michel (fig. 2).

Le premier élément (fig. 2, repère A) relevé par Corroyer est donné par un petit tronçon de rempart doté de mâchicoulis conservé derrière la courtine construite à la fin du XV^e siècle. Il se situe dans le prolongement du rempart venant de la Tour du Nord. Un peu plus au sud, dans le sous-sol de la maison du Pot de Cuivre⁸, ce sont les vestiges d'une maçonnerie en arc de cercle composée de pierres de taille disposées sur au moins deux assises qui ont été reconnus (fig. 2, repère B). Cette maçonnerie pourrait



Figure 2 - Proposition de restitution des enceintes des Fanils et du Village au XIII^e siècle.
Dessin : François Delahaye, INRAP

⁶ L'architecte Paul Gout se garde de proposer une restitution estimant que « les remparts ont été l'objet de tant de modifications successives qu'il est impossible maintenant dans la plupart des cas de préciser leurs dispositions initiales. » (Gout 1910, tome 2, p. 518).

⁷ Corroyer 1877, fig. 14, p. 240-246 ; Lablaude 1995, p. 3 ; Viré 1997, p. 13 ; Fauchère 1998, p. 144-146.

⁸ Cadastre du Mont-Saint-Michel, parcelle AB-55.

appartenir à une ancienne tour, de taille modeste, hypothèse qui peut être confirmée par les observations réalisées dans la maison voisine où l'escalier d'accès au sous-sol a été aménagé dans une épaisse maçonnerie comme l'indiquent les traces d'arrachement conservées sur les élévations. En outre, le mur gouttereau ouest de la maison du Pot de Cuivre repose sur une maçonnerie située dans le prolongement du rempart attesté du XIII^e siècle et présentant un fruit assez prononcé qui rappelle le glacis qui compose la base des courtines. Le troisième élément (fig. 2, repère C) a été identifié dans le sous-sol de la Salle Jeanne d'Arc⁹ où, lors de travaux d'aménagement récents, un pan de mur caractérisé par un fruit marqué a pu être observé. Ce mur est constitué d'un appareil assez proche de celui mis en œuvre dans les parties attestées du rempart du XIII^e siècle. Le dernier élément (fig. 2, repère D) peut être constitué par le mur ouest de la parcelle AB-101 qui présente une épaisseur importante sans aucune mesure avec l'épaisseur des autres murs situés à proximité. Il peut s'agir là d'un vestige du rempart du XIII^e siècle. Enfin, concernant le retour du rempart vers l'abbaye, celui-ci pourrait être restitué grâce au plan de Pierre Jaussaud réalisé en 1757¹⁰. On note en effet l'existence d'un chemin doté d'escaliers montant vers les Logis de l'abbaye. Ce chemin pourrait correspondre au tracé du mur ouest de l'enceinte, tracé encore visible dans le parcellaire actuel. Une porte, identifiable sur le plan Jaussaud, peut être restituée au milieu de cette courtine, permettant ainsi d'accéder aux Fanils par un chemin aménagé à mi-pente du rocher. Une seconde porte devait être située près de l'église paroissiale, là où la Grande Rue présente un tracé en chicane. Pour de nombreux auteurs, ce tracé particulier ne peut s'expliquer que par la présence de cet ancien accès. Cependant, aucun vestige de cet ouvrage n'a été mis en évidence, notamment lors des importants travaux d'assainissement réalisés en 1913.

La proposition de restitution de l'enceinte du XIII^e siècle correspond à un secteur du village caractérisé par un réseau de chemins et un parcellaire relativement complexes au regard de la distribution parcellaire existant de part et d'autre de la Grande Rue et des chemins qui conduisent aux Fanils. L'examen de la miniature des Frères Limbourg exécutée vers les années 1390 semble pouvoir confirmer cette restitution (fig. 3). En effet, derrière l'alignement de maisons donnant sur la grève, on remarque un secteur densément bâti à l'intérieur duquel il est possible d'identifier l'église paroissiale reconnaissable à son clocher. Ce secteur est délimité à l'ouest par un chemin pavé doublé partiellement d'un rempart en pierre doté d'une porte. Ce chemin est en partie aliéné aujourd'hui par les parcelles AB-109 et 110, mais est encore en service au milieu du XVIII^e siècle¹¹.

Concernant la Tour du Nord que de nombreux auteurs s'accordaient à rattacher à l'enceinte du XIII^e siècle¹², l'étude archéologique réalisée durant les travaux de restauration a apporté des éléments qui permettent de revoir la datation de l'ouvrage¹³. D'une part, l'examen des maçonneries montre que les canonnières à simple et double orifices qui apparaissent au plus tôt au cours du second quart du XV^e siècle, ont été créées dès la

9 Cadastre du Mont-Saint-Michel, Parcelle AB-29.

10 « Plan du Mont Saint Michel levé par Pierre Jaussaud » (1757, Bibliothèque de l'Arsenal, BNF, ms. 6458, f° 566).

11 Le chemin est figuré sur le plan de 1757.

12 Voir pour les principaux : Cornoyer 1877, p. 240-241 ; Gout 1910, p. 518 ; Bazin 1933, p. 215-216. Pour ce dernier, la Tour du Nord remonterait au XIII^e ou au XIV^e siècle.

13 Suivi archéologique réalisé par l'auteur en septembre 2012.



Figure 3 : Le Mont-Saint-Michel à la fin du XIV^e siècle. Identification de l'enceinte du Village dans ses limites du XIII^e siècle formant un noyau parfaitement individualisé au pied de l'abbaye. Source : « Saint Michel terrassant le dragon au-dessus du Mont-Saint-Michel », in : « Les Très Riches Heures du duc de Berry », enluminure, XV^e siècle, musée Condé, château de Chantilly (cliché : RMN, R.-G. Ojéda).

campagne de construction de la tour¹⁴. D'autre part, un fragment de céramique a été recueilli à l'intérieur de la maçonnerie, noyé dans le mortier de blocage. Ce tesson peut être rattaché aux productions des grès du Mortanais/Domfrontais caractérisées par des inclusions peu visibles et dont les premiers exemplaires remontent, au plus tôt, au milieu du XIV^e siècle, puis perdurent largement au-delà du XV^e siècle¹⁵. Enfin, sur la miniature des Frères Limbourg sur laquelle l'enceinte du XIII^e siècle est, comme nous l'avons vu, aisément identifiable, la Tour du Nord n'est pas représentée alors qu'elle aurait constitué, si elle datait bien du XIII^e siècle, un élément architectural fort que l'on aurait pris soin de mentionner. L'ensemble de ces observations nous conduit à attribuer la construction de la Tour du Nord dans la première moitié du XV^e siècle, ce qui permettrait de la rattacher aux travaux engagés par Louis d'Estouteville pendant la guerre de Cent ans.

L'enceinte des Fanils

La restitution de l'enceinte des Fanils est plus délicate du fait des nombreuses modifications apportées au cours des XVI^e et XIX^e siècles¹⁶. Toutefois, au vu des observations réalisées, il est possible de restituer une enceinte quadrangulaire appuyée contre le rocher et délimitée par un rempart flanqué, dans l'état actuel des connaissances, d'une unique tour. Une grande partie du mur ouest est conservée aujourd'hui en élévation, dont un tronçon de 6 m de long du parapet dans lequel sont aménagées trois archères à fente étroite vraisemblablement desservies par un plancher pour compenser la faible épaisseur du rempart.

La courtine sud conserve également des éléments de la fortification primitive. Il s'agit, entre autres, de l'angle sud-ouest de l'enceinte parfaitement identifiable au droit de la Tour Gabriel (fig. 4) et situé dans le prolongement de la courtine occidentale. À l'est, l'ancienne Tour des Pêcheurs assurait la défense de l'entrée située dans le mur est de l'enceinte. Bien que détruite en 1828¹⁷, une partie de son élévation est conservée dans l'espace compris entre l'Avancée des Fanils et le bâtiment de la Caserne. On y remarque les traces d'une archère dont la fente a été partiellement masquée lors de la construction de l'Avancée au XVI^e siècle¹⁸.

Une seconde porte peut être également identifiée à proximité de l'Échauguette de la Pilette. Située aujourd'hui en hauteur depuis la création de la rampe des Fanils en 1828, elle permettait de communiquer directement avec le Village grâce au chemin aménagé à mi-hauteur de l'escarpement du rocher.

14 Les pierres de taille mises en œuvre pour les encadrements des bouches de tir s'intègrent parfaitement dans les assises du parement de la tour. Les canonnières à double orifices de tir se rencontrent à Gacé (Orne) ou dans la basse-cour du château de Trémazan (Finistère). Deux exemples à Posanges (Loir-et-Cher) et à Beynes (Yvelines) sont attribués, respectivement, aux années 1437-1453 et 1446-1479. Voir : Mesqui 1993, p. 321.

15 Détermination de la céramique : Stéphanie Dervin, INRAP CRAHAM (UMR 6273 CNRS / Université de Caen Basse-Normandie).

16 Modifications liées en particulier à la construction de la Tour Gabriel en 1529 et de la caserne de gendarmerie en 1828, et à l'aménagement de la rampe d'accès à l'abbaye la même année.

17 La démolition de la Tour des Pêcheurs en 1828 est liée avec la construction du nouveau bâtiment de la Caserne. Le plan de la tour a été restitué par Paul Gout en 1903.

18 D'après les éléments conservés en élévation, cette archère devait présenter un ébrasement de plan triangulaire à faible ouverture, caractéristique du modèle philippin.

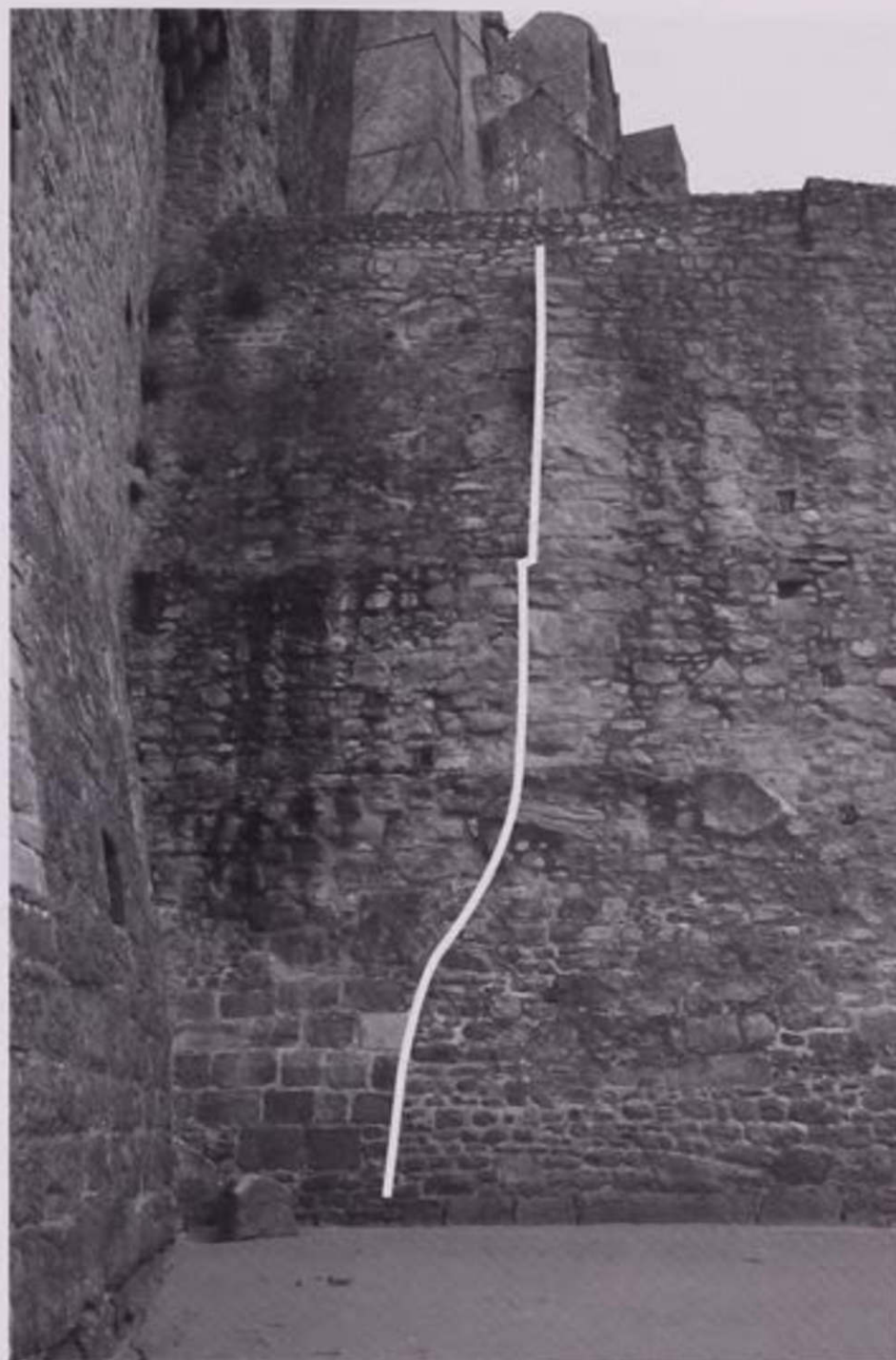


Figure 4 - Angle de l'enceinte du XIII^e siècle des Fanils conservé sur l'élévation extérieure sud.
Cliché : François Delahaye, INRAP.



Figure 5 - Les trois accès au Village du Mont-Saint-Michel à la fin du XIV^e siècle. Source : détail de « Saint Michel terrassant le dragon au-dessus du Mont-Saint-Michel », in « Les Très Riches Heures du duc de Berry », enluminure, XV^e siècle, musée Condé, château de Chantilly (cliché : RMN, R.-G. Ojéda).



Figure 6 - Proposition de restitution des enceintes des Faniels et du Village vers 1390.
Dessin : François Delahaye, INRAP.

2 - L'évolution de l'enceinte du Village au cours du XIV^e siècle

La chronologie de l'évolution de l'enceinte du Village au cours du XIV^e siècle demeure inconnue. La fortification du Village subit cependant des modifications entre le XIII^e siècle et les années 1390, comme en témoigne la miniature des Frères Limbourg (fig. 5 - 6). Au pied du rocher, le Village est protégé par un mur rudimentaire formé par les murs pignons de plusieurs maisons, les étages supérieurs étant situés en encorbellement. Cet état n'est cependant vrai que pour un groupe de maisons parfaitement alignées, créant ainsi un mur homogène. De part et d'autre de ce mur, les constructions apparaissent moins bien organisées. À l'ouest, la limite est marquée par plusieurs maisons accolées les unes aux autres sans pour autant former un véritable alignement. À l'est, les quelques maisons identifiables semblent être disposées en retrait par rapport à la limite rectiligne, témoignant sans doute un retour de l'enceinte vers le rocher. L'existence de ce retour pourrait être confirmée par la présence, derrière le Bastillon de la Tour Boucle, de l'arrachement d'une épaisse maçonnerie dont la largeur semble pouvoir exclure son appartenance à un bâtiment.

Deux portes sont aisément identifiables sur la miniature, une troisième pourrait être confondue avec une baie. La première porte dont on distingue un des vantaux est constituée de piédroits et d'un arc surbaissé en pierres de taille (fig. 5 - 6, repère A). À l'intérieur de la Maison de l'Arcade bâtie contre la Tour de l'Arcade, on peut observer au premier étage un arc surbaissé, large de 4,50 m et situé à environ 4 m du niveau du sol actuel de la Grande Rue (fig. 7). Cet arc pourrait appartenir à la porte aménagée entre deux maisons et représentée sur la miniature. Elle aurait été condamnée lors de la construction de la Tour de l'Arcade au cours du XV^e siècle.

La seconde porte paraît plus modeste (fig. 5 - 6, repère B) : d'une largeur moindre, elle est couverte par un arc en plein cintre maçonné en pierres, mais la différence de rendu sur la miniature suggère la mise en œuvre de blocs bruts ou équarris plutôt que de pierres de taille. Les vestiges de cet accès ont été dégagés lors des fouilles entreprises au pied du rempart au niveau de l'ancienne Tour Denis. La fouille a permis, en effet, de mettre en évidence, sous le glacis actuel du rempart, un escalier constitué de blocs de pierres de taille soigneusement agencés et liés avec un mur situé



Figure 7 - Relevé de la porte conservée dans la Maison de l'Arcade.
Relevé : F. Boumier, INRAP, Graphim.

en retrait de la ligne actuelle des fortifications (fig. 8). Il peut apparaître vraisemblable que cet escalier permettait d'accéder à la poterne représentée sur la miniature.



Figure 8 - Vestiges de l'escalier mis au jour au pied du rempart et pouvant être rattaché à l'ancienne poterne.
Cliché : François Delahaye, INRAP.

La troisième ouverture, située non loin de l'église paroissiale Saint-Pierre, est aménagée clairement en hauteur dans le mur (fig. 5 - 6, repère C). Elle se différencie cependant facilement des baies avoisinantes par ses dimensions. Ses piédroits et son arc en plein cintre sont composés de pierres de taille. La miniature laisse deviner, à l'intérieur de l'enceinte, un encadrement de colonnes de part et d'autre de l'ouverture. Dans les sous-sols des Terrasses Poulard, sont conservés les vestiges d'une large ouverture aménagée dans l'épaisseur du rempart et masquée depuis l'extérieur par la Demi-Lune (fig. 9). L'embrasure et l'arc en plein cintre fourré sont constitués de pierres de taille. Cette ouverture présente de grandes dimensions. Large de 5,70 m, elle est haute d'au moins 3 m, sa base étant située sous le niveau de sol actuel des réserves de l'établissement.

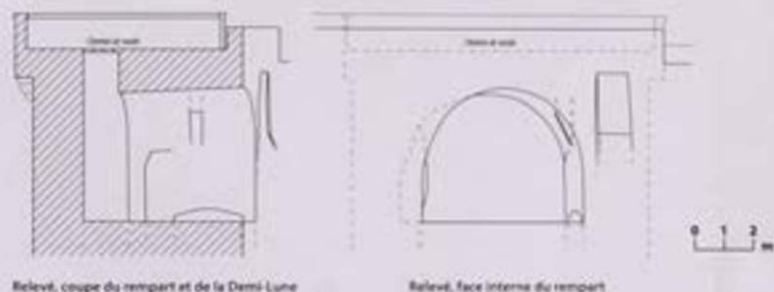


Figure 9 - Relevés de la porte conservée derrière la Demi-Lune.
Clichés : François Delahaye, INRAP / Relevés : F. Boumier, INRAP.

Il est donc possible d'identifier cette ouverture comme une porte d'accès au village condamnée au cours du XV^e siècle avec la construction de la Demi-Lune¹⁹. Cependant, son souvenir est resté ancré au Mont jusqu'au début du XX^e siècle. Sur le plan en relief de 1690, l'accès à la Demi-Lune est assuré par un passage étroit passant entre deux maisons puis s'élargit considérablement au niveau de la tour (fig. 10). Ce passage débouchait sur la Grande Rue au niveau du chevet de l'église paroissiale, tout près de l'endroit où était vraisemblablement localisée la porte de l'enceinte du XIII^e siècle. Son tracé perdure encore aujourd'hui dans les limites cadastrales et dans l'aménagement intérieur du restaurant « Les Terrasses Poulard » malgré les reconstructions et réfections de l'établissement. Tous ces éléments indiquent clairement que la porte mise en évidence derrière la Demi-Lune devait constituer la porte principale du Mont-Saint-Michel au cours du XIV^e siècle, aménagée au plus près de la porte de l'enceinte du XIII^e siècle. Dom Thomas Le Roy note que « Ledit d'Estouteville et les moynes les [les murailles] firent renforcer l'an 1425, auquel temps la porte de la ville fut changée, estant vis-à-vis de l'église paroissiale [porte derrière la Demi-Lune], elle fut mise là

¹⁹ L'accès à cette porte devait être assuré par un escalier comme en témoigne la représentation du « Miracle de la Vierge » inspiré d'une miniature du XV^e siècle ou sur la miniature réalisée pour le Livre d'heures de Rohan-Montauban vers 1430.

où elle est à présent [Porte du Roy] »²⁰. En outre, les travaux de poldérisation et de canalisation du Couesnon, et la construction de la digue ont grandement modifié la topographie de la baie. Avant ces modifications, la traversée de la baie n'était pas sans risque du fait de la divagation importante des cours d'eau, notamment du Couesnon, et des marées. Aussi, était-il plus facile d'accéder au Mont-Saint-Michel depuis la rive nord de la baie, au départ de Genêts et du Bec d'Andaine. L'îlot de Tombelaine offrait ainsi aux pèlerins et voyageurs un refuge le temps de la marée où ils pouvaient se rendre à l'église prieurale Notre-Dame-de-la-Gisante fondée au XII^e siècle par l'abbé Bernard du Bec et dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Une fois que la mer se fut retirée, ils pouvaient reprendre la traversée et arrivaient au Mont par la grande porte orientale.



Figure 10 - Passage reliant la Grande Rue au niveau du chevet de l'église paroissiale Saint-Pierre à la Demi-Lune avec élargissement à hauteur de l'ouvrage (plan en relief de 1690).
Cliché : François Delahaye, INRAP.

²⁰ Le Roy 1878, p. 288.

3 - La fortification du Mont-Saint-Michel au cours du XV^e siècle : la mise en place définitive de la ligne de défense

Les travaux de fortification du Mont-Saint-Michel à partir du début du XV^e siècle sont intimement liés à la guerre de Cent ans, surtout à partir de 1420 avec l'occupation du rocher de Tombelaine par les troupes anglaises.

Les principaux auteurs ont, dans un premier temps, à partir des rares documents à leur disposition, proposé différentes hypothèses sur le développement des fortifications basées sur une évolution linéaire des constructions. Mais, la découverte de nouveaux textes par Michel Nortier et publiés en 1993²¹, ont considérablement renouvelé l'histoire des fortifications à la fin du XV^e siècle et montré ainsi un développement moins systématique de l'enceinte. L'analyse des élévations confrontée à ces textes a permis de résoudre en partie certaines incertitudes que les recherches archivistiques avaient pu soulever.

Les fortifications de 1419 à 1441 : les travaux de l'abbé Jolivet, du comte d'Aumale et de Louis d'Estouteville

Les premiers éléments de la mise en place d'une fortification du village dans ses limites de la fin du XV^e siècle peuvent être attestés dès l'abbatit de Robert Jolivet à partir de 1419. S'il semble admis qu'il a initié les travaux de la nouvelle enceinte, son action demeure cependant toute relative : en effet, dès 1420, l'abbé se rallie aux Anglais installés à Tombelaine. C'est donc sous l'autorité du comte d'Aumale (1420-1424) et, surtout, de Louis d'Estouteville (1424-1441), l'un et l'autre capitaine des fortifications, que les travaux vont réellement prendre leur essor.

Au regard de la restitution de l'enceinte vers 1390, telle qu'elle est représentée sur la miniature des Frères Limbourg, et à l'issue de l'analyse des élévations, la mise en place des nouveaux éléments de fortification paraissent s'inscrire sur le tracé établi au XIV^e siècle (fig. 11). Dès 1420-1425, l'accès au Mont fait l'objet de travaux de fortification importants afin d'améliorer la défense de la partie basse du village. Il s'agit, d'une part, de la création d'une nouvelle porte disposée perpendiculairement au rocher²², et, d'autre part, de la construction d'un premier boulevard vers 1441 dont il ne reste aujourd'hui plus aucune trace. La mise en place d'un tel système d'accès fortement protégé rend alors inutile la porte située au niveau de la Tour de l'Arcade. De la même façon, la grande porte orientale est également condamnée. Son accès est bouché par la Demi-Lune, connue aussi sous le nom de Tour Boucan dont l'étymologie serait peut-être à rechercher dans un dérivé du mot « bouchant ». La Tour de la l'Arcade et la Demi-Lune apparaissent donc comme des ouvrages construits pour boucher les anciens accès du Mont après la construction de la nouvelle porte. Elles présentent toutes deux comme particularité de ne comporter aucun dispositif de défense et d'offrir un développement peu saillant à l'extérieur de l'enceinte. La création de la nouvelle porte et le bouchage des deux anciens accès principaux sont à mettre en relation avec l'occupation de

²¹ Voir les travaux et l'analyse de ces documents par Michel Nortier (Nortier 1993) et Pierre Waksman (Waksman 1993).
²² « L'an 1425, Loys d'Estouteville, capitaine de ce Mont, et les moynes, se voyant attaqués ainsi à tous coups des garnisons anglaises et surtout celle de Tombelaine, ils se mirent fort et ferme à la fortification de la ville [...]. Cette année on y adjouta [...] le portail comme il se void à présent, avec le pont-levis de la ville et le logis au-dessus ». Le Roy 1878, p. 277.

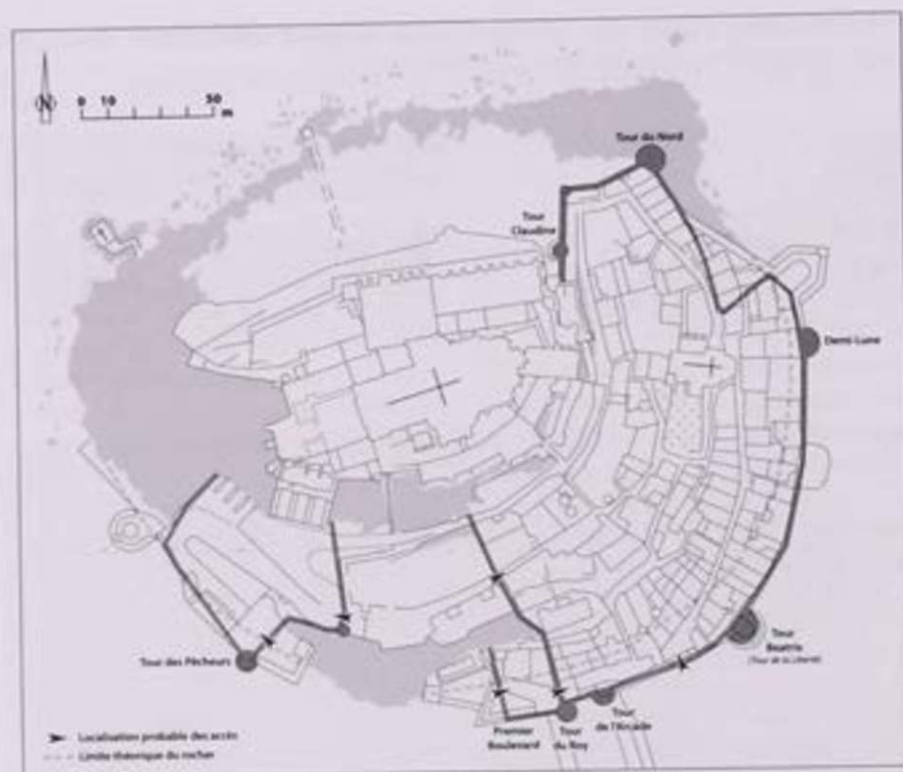


Figure 11 - Proposition de restitution des enceintes des Fanils et du Village vers 1441.
Dessin : François Delahaye, INRAP.

Tombelaine par les troupes anglaises. En effet, cette nouvelle disposition les obligeait à passer au pied des remparts du Village avant de pouvoir accéder à la nouvelle porte. Leur progression devait donc être grandement entravée par les garnisons françaises postées sur le haut des remparts et sur les terrasses qui dominaient le nouvel accès. C'est également à la même époque que la Tour de la Liberté, anciennement Tour Beatrix, est construite. En 1434, les Anglais réussissent à pratiquer une brèche dans la tour à l'aide de canons en profitant du désarroi provoqué par l'incendie de plusieurs maisons du village²³. Ils furent cependant repoussés par la garnison française. Cette tour était pourvue de plusieurs canonniers, mais seules les canonniers situées au plus près des courtines ont été conservées après les travaux de reconstruction engagés en 1479. Celles-ci furent cependant bouchées suite à la modification du tracé et à l'épaississement des courtines adjacentes.

Les travaux d'amélioration des fortifications portent également sur la construction de véritables courtines en remplacement du mur rudimentaire formé par les alignements de maisons. Ces nouvelles courtines sont dotées d'archères-canonnières et sont pourvues de mâchicoulis²⁴. Afin d'homogénéiser l'enceinte, le rempart et les tours du XIII^e siècle sont également pourvus de ce dispositif. Bien que refaits à neuf plusieurs fois, quelques

²³ Des travaux de consolidation de la tour sont réalisés en 1441, mais ceux-ci ont dû être jugés insuffisants puisque la tour est presque entièrement reconstruite en 1479.

²⁴ « On y adjosta encore des tours entre les autres, des demi lunes, des parapets et marches-coulis ou massacres », Hoynes 1873, t. II, p. 113.

portions de rempart ont conservé les consoles d'origine de ces mâchicoulis réalisées à l'aide de blocs de granite grossièrement équarris (fig. 12).



Figure 12 - Mâchicoulis avec consoles composées de blocs de granite équarris conservés sur la Tour de l'Arcade et la courtine adjacente.
Cliché : François Delahaye, INRAP.

L'enceinte en 1479

Entre 1441 et 1479, il n'existe aucun document sur les travaux réalisés sur les fortifications du Mont-Saint-Michel, mais cette absence ne témoigne cependant pas d'un arrêt total des constructions. Parallèlement, les Anglais abandonnent Tombelaine en 1450 après la bataille de Formigny qui marque la fin de la guerre de Cent ans en Normandie.

Un état des constructions et des réparations exécutées ou à réaliser établi en 1479 offre une image assez précise des fortifications vers le troisième quart du XV^e siècle (fig. 13). Ce texte porte sur la réorganisation de la porte d'accès au Village, sur l'amélioration à apporter aux remparts, et sur le projet de construction d'une nouvelle tour aux Fanils, projet qui ne sera réalisé qu'au cours du XVI^e siècle.



Figure 13 - Proposition de restitution des enceintes des Fanils et du Village vers 1479.
Dessin : François Delahaye, INRAP.

La réfection complète de l'accès au Mont-Saint-Michel est achevée en 1479. Il s'agit de la construction de l'actuelle Porte du Roy doublée d'un fossé et flanquée, au sud, par la Tour du Roy. L'ensemble est en outre protégé par un boulevard dit « à pointe » qui semble également avoir été achevé peu de temps avant la rédaction de l'état et qui ne saurait être confondu avec le premier boulevard mentionné dans les textes de 1441. D'une superficie d'environ 600 m², ce boulevard est composé de deux épaisses murailles formant un angle aigu adapté pour résister au tir de l'artillerie. Le boulevard

est relié à la Porte du Roy par un mur moins épais et moins haut, appelé « le bardeau » situé sur l'emprise du fossé dont il condamne l'accès depuis la grève. Plusieurs indices conservés sur les élévations suggèrent que la construction de ce mur est intervenue quelque temps après l'achèvement de la porte et du boulevard, sans doute pour remédier à la faiblesse que pouvait constituer l'existence d'un fossé ouvert sur la grève. L'amélioration des remparts est d'abord marquée par la construction de la Tour Denis²⁵. Représentée sur le plan en relief de 1690 en état de ruine, elle est démolie en 1732 et la continuité du rempart rétablie. Malgré ces travaux, les traces de l'ancienne tour sont encore visibles sur l'élévation extérieure de la courtine. Son emplacement est identifiable en partie haute du rempart, notamment grâce à la différence de mises en œuvre des mâchicoulis et au décalage dans le tracé du parapet (fig. 14).



Figure 14 - Traces de l'emplacement de l'ancienne Tour Denis conservées sur le parapet de la courtine
Tour de l'Arcade / Tour de la Liberté.
Cliché : François Delahaye, INRAP.

Quant aux vestiges de la tour, ceux-ci ont été dégagés lors des fouilles réalisées au pied du rempart en juin 2011 (fig. 15). Ces travaux ont permis de mettre en évidence, outre l'épaisse maçonnerie formant le corps de l'ouvrage, le niveau du sol de la salle basse matérialisé par des gros blocs de granite²⁶.



Figure 15 - Vestiges de l'ancienne Tour Denis dégagés lors des fouilles en juin 2011.
Cliché : François Delahaye, INRAP.

25 « Il est requis de faire une tour qui sera assise entre la vieille porte [Tour de l'Arcade] et une autre tour nommée la tour Beatrix ». Cité dans : Waksman 1993 a, p. 179.

26 Les vestiges de la Tour Denis feront prochainement l'objet d'une mise en valeur par François Jeanneau, architecte en chef des Monuments historiques, dans le cadre du chantier de restauration générale des remparts rendue nécessaire par les travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel.

Des travaux de réfection sont également engagés sur la Tour de la Liberté suite à la brèche pratiquée par les Anglais en 1434 et les travaux de consolidation de 1441²⁷. La tour est reconstruite presque intégralement de sorte qu'elle soit plus saillante afin de permettre d'assurer le flanquement jusqu'à la Demi-Lune. Elle présente ainsi un plan en fer à cheval marqué et est dotée de plusieurs canonniers réparties sur trois niveaux. Parallèlement à la reconstruction de la tour, des travaux de consolidation des courtines adjacentes sont engagés avec l'épaississement des murs conduisant au bouchage des canonniers appartenant au premier état de la tour²⁸.

La construction des bastions et l'achèvement de l'enceinte (1481-1499)

À la fin du XV^e siècle, le flanquement des remparts est de nouveau amélioré avec la construction de deux importantes tours bastionnées et la construction du dernier tronçon de courtine conduisant à l'achèvement de l'enceinte urbaine (fig. 16).

Le Bastillon de la Tour Boucle constitue un des ouvrages les plus emblématiques des fortifications du Mont-Saint-Michel. De plan polygonal à éperon, ce bastion est pourvu de nombreuses canonniers réparties sur trois niveaux et, dans l'épais mur de refend situé au milieu de l'ouvrage, sont aménagés plusieurs événements pour assurer l'évacuation des fumées des canons. La construction de cette tour nous est connue à travers plusieurs documents : un devis de construction et une adjudication du chantier en 1480, et un toisé du bastion en 1481. Selon Édouard Corroyer et Paul Gout, le bastion a été bâti à l'emplacement d'une première tour édifée par Robert Jolivet entre 1415 et 1420²⁹. L'existence d'une tour antérieure au bastion n'a pas pu être démontrée lors de l'étude archéologique des élévations. En outre, le devis de construction ne mentionne ni la reprise partielle d'un ouvrage préexistant, ni même sa démolition³⁰. Cette tour bastionnée apparaît extrêmement novatrice dans sa conception. Même si elle reprenait un type relativement courant au cours des XIII^e-XIV^e siècles, utilisé pour les donjons et, de façon moindre, pour les tours de flanquement, elle préfigure, selon Nicolas Faucherre, les flanquements bastionnés des XVI^e et XVII^e siècles, même si, pour Jean Mesqui, il est vraisemblable que les concepteurs de cet ouvrage n'aient pas mesuré tous les avantages d'un tel plan³¹.

Le second bastion a été construit en 1493 à l'emplacement de l'actuelle Tour Basse. Ruiné en 1690, il est démoli en 1732. Cependant, comme pour la Tour Denis, quelques vestiges sont encore visibles, appartenant soit à son mur de refend, soit à son mur nord (fig. 17). La démolition du bastion n'a pas été cependant totale : en effet, dans le devis de construction de la Tour Basse, il est prévu de reprendre certaines parties des

27 - ... pour cause de ce que autrefois elle fut battue et estonnée de l'artillerie qui y fut assise par les Anglois ». Cité dans : Waksman 1993 a, p. 179, § 3.

28 - Item est bien requis que les deux pans de muraille d'entre icelles tours [Tour de l'Arcade, Tour Denis et Tour de la Liberté] soient refais ou respoissés pour ce qu'ilz sont bien anciens et comme tous corrompus ». Cité dans : Waksman 1993 a, p. 179 § 2.

29 Corroyer 1877, p. 303-305 ; Gout 1910, p. 563 : « La tour Boucle, actuellement appelée Bastillon est elle-même le résultat d'un énorme développement donné par Louis d'Estouteville à une tour demi-circulaire ». Pour les deux architectes, cette première tour constituait un des principaux ouvrages de flanquement de l'enceinte. Sa transformation en bastion aurait été réalisée par l'adjonction d'un éperon.

30 Michel Nortier note dans son analyse du texte que la tour est construite « sur une place bien dégagée, sur bon fondement et qu'il est nulle part parlé de reprise d'une ancienne construction ». Voir : Nortier 1993 b, p. 189.

31 Mesqui 1993, p. 303-304.

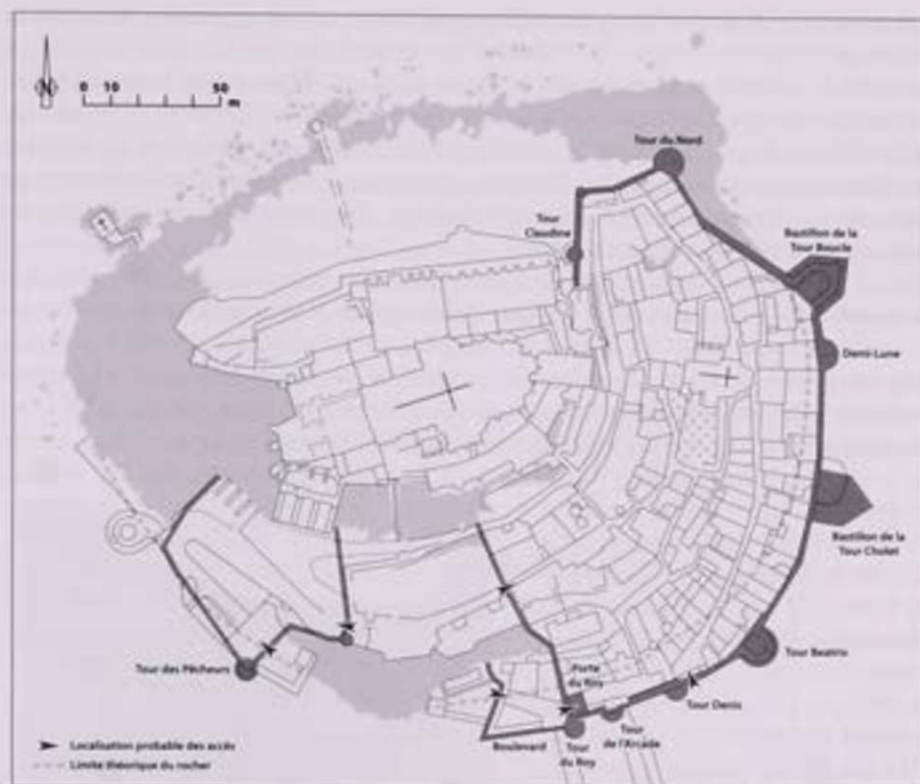


Figure 16 - Proposition de restitution des enceintes des Fanils et du Village après 1499.
Dessin : François Delahaye, INRAP.



Figure 17 - Maçonneries de l'ancien bastillon conservées au pied de la Tour Basse.
Clichés : F. Delahaye, INRAP.

complémentaire composé d'une épaisse muraille s'appuyant contre le boulevard à pointe. Un corps de garde est aménagé à l'extrémité ouest et un mur crénelé est construit dans la cour, au pied du rocher afin de permettre une défense rapprochée de l'entrée du boulevard si des assaillants réussissaient à pénétrer dans l'avancée.

Reprenant le projet de 1479, il fait construire en 1529 une grosse tour circulaire dans l'angle occidental des Fanils pour défendre les escarpements ouest du rocher et le Couesnon. Cette tour, connue sous le nom de Tour Gabriel, est dotée de canonniers répartis sur trois niveaux. En dépit de l'ajout d'un moulin à vent au cours du XVII^e siècle par les moines, puis des restaurations engagées par Édouard Corroyer et Paul Gout dans sa partie sommitale, l'édifice est remarquablement bien conservé et la lecture des élévations démontre qu'il fut édifié en une seule campagne. Aucune trace d'une précédente tour qui aurait été construite dès 1479 n'a été mise en évidence.

Avec la construction de la Tour Gabriel s'achèvent les travaux de fortifications du Mont-Saint-Michel entamés au début du XV^e siècle. D'autres interventions sont réalisées postérieurement, mais elles n'auront comme unique motivation que le maintien des défenses, soit en restaurant ou améliorant les ouvrages existants, soit en supprimant ou reconstruisant ceux ruinés. Ces travaux ne changent cependant pas la structure de la ligne de fortification qui est, à partir de 1529, définitivement figée.

La réorganisation et la consolidation des fortifications du Village : Les travaux de Pierre de Caux (1731-1732)

Les travaux de réorganisation et de consolidation des fortifications du Village engagés au cours du XVIII^e siècle sont à mettre en relation avec les tensions politiques entre la France et l'Angleterre. Le plan en relief témoigne du mauvais état de l'enceinte du Mont-Saint-Michel : les courtines présentent de nombreuses ouvertures sans vocation militaire ; la Tour Denis est partiellement effondrée ; une des deux tours bastionnées est éventrée du fait de la destruction de son éperon sans doute par l'action des courants traversiers. Déjà, en 1698, l'intendant de Normandie, Charles Foucault, note que « les murs, tours et autres fortifications de la ville sont dans une très grande ruine » et qu'il est « très important de rétablir les murs et les fortifications de cette place, non seulement pour en éviter l'entière ruine, mais aussi pour la mettre en sûreté et en état de défense »³⁴. En 1730, aucune solution n'a été apportée. Un nouveau rapport dressé par Monsieur de Coligny est alarmant : « cette muraille et les tours tombent en ruine de tous côtés et une de ces tours est même déjà totalement culbutée »³⁵. Ce rapport conduit à la réalisation d'une grande campagne de restauration qui est confiée à l'ingénieur Pierre de Caux en 1731. Les travaux sont réalisés rapidement puisqu'en décembre 1733, est soumis un toisé des ouvrages où apparaissent clairement la démolition de la Tour Denis, la construction d'une nouvelle tour à l'emplacement du bastion ruiné et la reprise de la Tour du Roy, la réfection complète du soubassement des remparts, la reprise des élévations en différents points (fig. 20).

³⁴ Service historiques de l'Armée de Terre, Génie & Places abandonnées, art. 8. Cité dans : Mandy 2003, p. 38.

³⁵ « Rapport de M. de Coligny » (décembre 1730), Archives départ. du Calvados, C.467. Cité dans : Mandy 2003, p. 42.



Figure 20 - Proposition de restitution des enceintes des Fanils et du Village vers 1732.
Dessin : François Delahaye, INRAP.

Le mauvais état de la Tour Denis conduit l'ingénieur à envisager sa démolition plutôt qu'une restauration onéreuse, d'autant que l'ouvrage est situé sur une portion de rempart déjà fortement protégé par les tours de l'Arcade et de la Liberté. Après la démolition de la tour, la continuité du rempart est restituée par une reprise intégrale du parement de la courtine et du parapet du chemin de ronde. Ce travail est réalisé en même temps que la reprise des soubassements des remparts conduisant à la suppression définitive de la poterne du XIV^e siècle remplacée par une vanne pour assurer l'évacuation des eaux pluviales de la ville.

Le choix de construire une nouvelle tour (Tour Basse) à l'emplacement du bastion ruiné a été pris après le déblaiement des éboulis. Pierre de Caux note alors que certaines parties des murs pouvaient être remises en état et que la construction d'une tour à cet emplacement serait judicieux pour préserver les remparts de l'action de la mer. La construction de la nouvelle tour est engagée dès 1732. L'ingénieur conserve de l'ancien bastion une partie du mur de refend qu'il intègre dans l'élévation du nouvel ouvrage. Celui-ci est doté d'une large plateforme découverte et située plus bas que le chemin de ronde des courtines adjacentes, destinée à accueillir plusieurs pièces d'artillerie. Les travaux de Pierre de Caux sur la Tour du Roy sont importants. L'étude archéologique a permis de préciser l'ampleur des modifications que celui-ci a apportées. L'analyse des élévations a permis de démontrer que les transformations attribuables aux travaux de 1732 ont porté sur le corps de la tour dans sa partie extérieure à l'enceinte et sur le parapet. On constate en effet un épaississement du parement extérieur destiné à

renforcer la maçonnerie, alors que le parement situé dans la cour du boulevard n'a subi aucune modification. Ces travaux ont d'ailleurs conféré à la tour un plan légèrement asymétrique discernable depuis sa plateforme sommitale.

Pierre de Caux s'est également attaché à remettre en état les parements des remparts. Il a, pour cela, entrepris en plusieurs endroits de l'enceinte des reprises de parement pour corriger les désordres liés aux manques d'entretien et à l'action des courants traversiers. Ce travail s'est accompagné d'un bouchage quasi-systématique des ouvertures pratiquées par les habitants, notamment entre la Tour Basse et la Demi-Lune. Parallèlement, de Caux entreprend une reprise de la partie supérieure des courtines en changeant les consoles et tablettes des mâchicoulis et en reprenant l'ensemble des parapets. La remise en état des remparts a également porté sur une reprise des soubassements des tours et remparts situés sur la grève, entre le Boulevard et la courtine construite en 1499, avec la mise en œuvre de six assises régulières de pierres de taille. Tous ces travaux contribuent, encore aujourd'hui, à donner une certaine homogénéité aux fortifications du Village.

Avec cette campagne de travaux exécutée dans un court laps de temps, Pierre de Caux réhabilite les fortifications du Mont-Saint-Michel dans un contexte politique tendu avec l'Angleterre. L'œuvre de l'ingénieur s'inscrit donc bien dans une démarche militaire et non dans une volonté de sauvegarde du patrimoine. Cependant, malgré ces réparations, d'autres travaux de moindre importance sont réalisés au cours du XVIII^e siècle et dans les premières décennies du XIX^e siècle. Il s'agit, le plus souvent, de maintenir l'enceinte en état en assurant la consolidation des maçonneries endommagées.

À partir de 1876, les fortifications du Mont-Saint-Michel font l'objet de travaux de restauration de la part des architectes en chef des Monuments historiques. Il s'agit soit d'interventions ponctuelles de rejointoiement, soit de reprises de maçonnerie importantes après des dégradations causées par l'action des courants marins. L'analyse archéologique des remparts a permis de révéler la grande complexité des élévations qui conservent les témoignages des différentes phases de construction et de reprises des fortifications, et de nombreuses traces des anciens dispositifs de défense. En un sens, le reproche fait aux premiers architectes en chef, entre 1876 et 1923, d'avoir, d'une certaine façon, lissé l'histoire des fortifications par leurs travaux doit être aujourd'hui fortement nuancé. Les travaux de restauration des remparts engagés dans le cadre du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, sous la maîtrise d'œuvre de François Jeanneau, s'attachent à rendre visibles et lisibles les différentes parties des remparts afin de permettre à chacun de découvrir depuis la grève, au travers de la diversité des ouvrages et dispositifs de défense, l'histoire de ces fortifications du XIII^e au XVIII^e siècle.

Bibliographie

Bazin 1933

Bazin, (Germain), *Le Mont-Saint-Michel*, Paris, Picard, 1933.

Corroyer 1877

Corroyer (Edouard), *Description de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de ses abords précédée d'une notice historique*, Paris, 1877.

Delahaye 2006

Delahaye (François), *Le Mont-Saint-Michel, tours et remparts*, DFS d'étude du bâti, Caen, Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, 2006 (rapport déposé à la DRAC).

Faucherre 1998

Faucherre (Nicolas), « Les défenses » dans : *Le Mont-Saint-Michel, histoire et imaginaire*, Paris, éditions du Patrimoine - Anthèse, 1998, p. 144-155.

Gout 1910

Gout (Paul), *Le Mont-Saint-Michel, histoire de l'abbaye et de la ville, étude archéologique et architecturale des monuments*, 2 tomes, Paris, 1910.

Lablaude 1995

Lablaude (Pierre-André), *Analyse historique des tours et rempart, état actuel*, rapport de présentation, Mission Mont-Saint-Michel/Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, 1995.

Le Roy 1878

Le Roy (Dom Thomas), *Les curieuses recherches du Mont-Saint-Michel*, publiées par Eugène de Robillard de Beaurepaire, 2 tomes, Caen, Le Gost-Clérissé, 1878.

Mandy 1997

Mandy (Marie-Odile), *Le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel : incidence sur les abords immédiats du site (étude d'archives)*, 2 volumes, Caen, Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, 1997 (rapport déposé à la DRAC).

Mandy 2003

Mandy (Marie-Odile), *Le Mont-Saint-Michel : les remparts de la ville (étude d'archives)*, 2 volumes, Caen, Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, 2003 (rapport déposé à la DRAC).

Mesqui 1993

Mesqui (Jean), *Châteaux et enceintes de la France médiévale*, tome 2 : « De la défense à la résidence », Paris, Picard, 1993.

Nortier 1993.a

Nortier (Michel), « Document relatif à la construction d'une tour d'enceinte du Mont-Saint-Michel (1480-1481) très vraisemblablement la tour Boucle », dans : *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, tome V : Etudes archéologiques, Paris, Lethielleux, 1993, p. 185-195.

Nortier 1993.b

Nortier (Michel), « Essai d'interprétation partielle des documents de 1479 et 1499 publiés par P. Waksman », dans : *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, tome V : Etudes archéologiques, Paris, Lethielleux, 1993, p. 197-201.

Nortier 1993.c

Nortier (Michel), « Nouveaux documents inédits (1474-1577) », dans : *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, tome V : Etudes archéologiques, Paris, Lethielleux, 1993, p. 203-212.

Pelgas 1998

Pelgas (Philippe), *Evolution du bourg monastique et des fortifications du Mont-Saint-Michel*, mémoire de maîtrise, Université de Paris I, 1998.

Viré 1997

Viré (M.), *Sondages et investigations au pied du rempart du Mont-Saint-Michel*, rapport de diagnostic archéologique, Caen, Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, 1997 (rapport déposé à la DRAC).

Waksman 1993

Waksman (Pierre), « Documents inédits de 1479 et de 1499 », dans : *Millénaire monastique du Mont-Saint-Michel*, tome V : Etudes archéologiques, Paris, Lethielleux, 1993, p. 179-183.

GRAND CONCOURS DEPARTEMENTAL

L'association « L'Imagine Carollaise » organise, à Carolles (50740), un grand concours dans le cadre du 5^{ème} Festival Baie D, les 19, 20 et 21 juillet 2013 sur le thème :

Imaginez et écrivez un conte se déroulant dans la Baie du Mont-Saint-Michel

Ce concours est réservé aux enfants et adolescents de 6 à 16 ans à titre individuel, les classes à titre collectif.

S'inscrire, et envoyer les contes (éviter les manuscrits, 2 pages minimum (21 x 29,7 cm) pour le 13 avril au plus tard à M. Jean-François Provost, 3 chemin de l'Alleu, 50740 Carolles.

Le gagnant verra son conte illustré par des dessinateurs professionnels, mis en page, et pendant le festival il pourra dédicacer son œuvre (pour les classes un représentant ou deux seront désignés).

En plus, le gagnant recevra des dessinateurs une série de bandes dessinées dédicacées (valeur 120 €) et un chèque de 200 € à utiliser à la librairie « Le Détour », 62 rue des Juifs, 50400 Granville, Tel : 02 33 50 90 03.

Un 2^{ème} prix et un 3^{ème} prix seront attribués.

Pour débiter le festival le 19 juillet, le conte sera lu et les dessinateurs professionnels s'en inspireront pour dessiner une fresque de 4 m sur 0,80 m.

Bon courage à tous et vive l'imagination !!!

Pour Information : 02 33 60 14 33

NOM Prénom

Adresse

Age Tél. Email

Ecole

Classe de Nombre d'enfants

Adresse

Représentant(e) :

Nom Tél.

Email :

Président de « L'Imagine Carollaise » : Patrick Thomas



*"Depuis plus de 100 ans
au service de la liturgie"*

**Ornements et lingerie d'église
Aubes de profession de foi - Librairie et cadeaux religieux**

**7, avenue du Rocher - 50300 Saint Senier sous Avranches
Tél. 02 33 79 38 38**

**Découvrez tous nos modèles sur notre boutique internet :
www.houssard.fr**



**route de Villedieu
50400 Yquelon
02 33 91 34 34**

www.e-leclerc.com



SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN
50170 LE MONT SAINT MICHEL
Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malécot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



MONTANT DES COTISATIONS

Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros annuels de 64 pages chacun) :

Adhérents individuels de moins de 25 ans	: 18 € (25 € pour l'étranger)
Adhérents individuels de plus de 25 ans	: 35 € (42 € pour l'étranger)
Adhérents en couple	: 45 € (52 € pour l'étranger)
Adhérents bienfaiteurs	: à partir de 65 €

Adhésion à l'association sans abonnement à la revue	: 20 € (27 € pour l'étranger)
Abonnement à la revue sans adhésion à l'association	: 30 € (37 € pour l'étranger)
Prix public au numéro de la revue	: 12 € (plus port pour l'étranger)

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Les contributions des auteurs publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et droits de copyright des reproductions, même partielles, et traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation et, notamment, des droits de succession pour certains d'entre eux (voir le Code général des impôts).

Ventes de Cartulaires

Les fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel sont vendus au prix de 80 € plus port s'il y a lieu (13,95 € pour un ou deux Cartulaires).

En Stock

- 5 Portfolios SAGOT : 30 €
- Gravures de Henri VOISIN : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Bulletins des Amis du Mont-Saint-Michel à quelques exceptions près (années 1950 à 1970)
 - N° 1 à 51, état moyen : 6 €
 - N° 55 à 117, bon état : 6 €

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

B.P. 9

50170 LE MONT SAINT-MICHEL

SOMMAIRE

• Le Comité d'Honneur et les Membres d'Honneur.....	p. 2
• Les Anciens Présidents de l'Association.....	p. 3
• Le Conseil Scientifique.....	p. 4
• Le Mot du Président.....	p. 5
• Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2012.....	p. 6
• Le Procès-Verbal du Conseil Scientifique du 21 septembre 2012.....	p. 21
• A propos des travaux de Rétablissement du Caractère Maritime.....	p. 23
• Recour Gracieux contre décision interministérielle du 11 avril 2012.....	p. 25
• Communiqué des Amis du Mont-Saint-Michel et de l'A.G.E.B.....	p. 31
• Dernière minute: rapport de la Cour des comptes.....	p. 32
• La digue et les remparts du MontSaint-Michel en 1881.....	p.33
• Construction et évolution des fortifications du Mont Saint-Michel par François Delahaye.....	p.36
• Grand concours départemental.....	p. 62
• Montant des cotisations et informations diverses.....	

Les Amis du Mont-Saint-Michel
Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918
Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel
Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967
Le directeur de la publication : Henry Decaëns
Composition et relecture : Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande
Imprimerie Malécot, 50170, Pontorson, France. Tél. 02.33.60.10.61

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIII - N° 118 - II - JUIN 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAENS
Vice Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M ^{me} Marie-Pierre BOUET M ^{me} Jacqueline DECoux-RICOUR Père André FOURNIER M. Bernard LANDOUZY M. Christian LASSEAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick OZANNE M. Patrick PERRIN

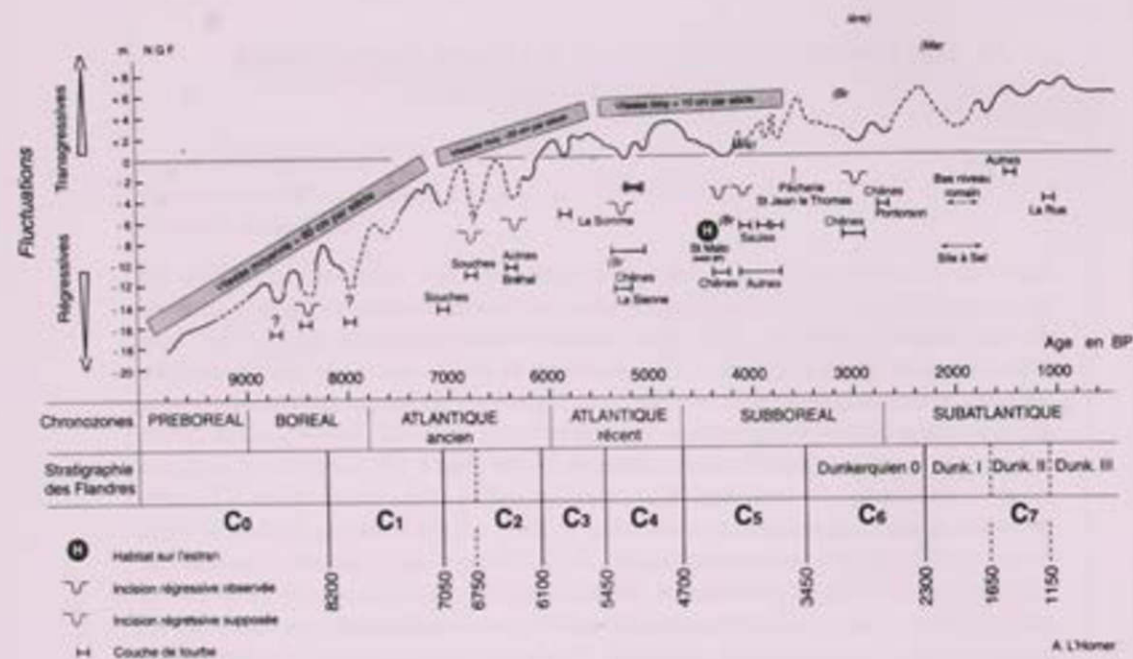
Les marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel, une richesse insoupçonnée

Jean-Claude LEFEUVRE
Professeur émérite au Muséum National d'Histoire naturelle
Université de Rennes I

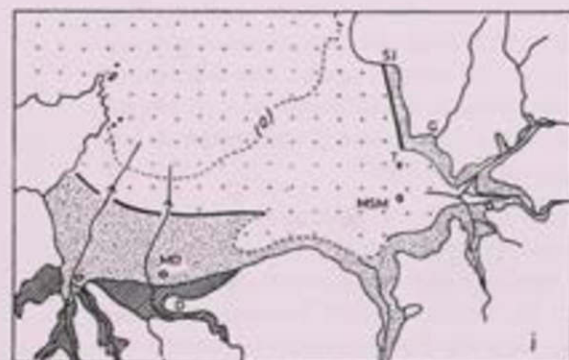
Nous vivons naturellement dans un monde changeant. Les spécialistes du climat ont en particulier montré que celui-ci avait subi des variations importantes tout au cours du Quaternaire (1 800 000 ans). Aux périodes froides marquées par une très forte extension de la glace des pôles et l'abaissement du niveau des mers, ont succédé des périodes de réchauffement avec une élévation importante du niveau marin. On sait ainsi qu'au cours de la dernière glaciation qui a débuté il y a près de 100 000 ans et atteint son paroxysme il y a 25 000 ans, le niveau de la mer était à 120 mètres sous le niveau actuel. La Manche n'existait pas. A sa place, au milieu d'une vaste vallée, s'écoulait un fleuve ayant comme affluent aussi bien le Rhin que la Seine ou la Tamise ou la rivière formée par la confluence de la Sée, de la Sélune et du Couesnon. L'estuaire de ce fleuve se déployait très au large du Finistère. Avec l'augmentation des températures qui a conduit au climat tempéré dont nous bénéficions actuellement, une remontée des eaux marines a commencé à se produire. Très rapide au début, elle a perdu de son ampleur à partir d'il y a 9000 ans, époque à laquelle elle était malgré tout de 60 cm par siècle... ce qui correspond à ce que nous prédisent les climatologues pour la fin du 21^e siècle s'il n'est pas mis fin aux rejets de gaz à effet de serre dus aux activités humaines depuis le début de l'ère industrielle. C'est à cette époque que la mer est arrivée à l'entrée de ce qui allait devenir la baie du Mont-Saint-Michel. Celle-ci est envahie il y a 7500 ans par recouvrement d'un sol situé à près de 15 mètres du niveau actuel. Les caractéristiques des marées dans cette région ont fait le reste : la dissymétrie qui existe entre les courants de flot, plus forts et plus longs que ceux du jusant, explique pourquoi une partie des sédiments transportés vers la côte, après s'être déposés, ne sont pas repris au jusant, permettant ainsi les conditions d'un exhaussement du substrat favorables au développement, sur les marges externes de la baie, d'une végétation apte à résister à la salinité (halophytes) et formant les marais salés.

Depuis le début de l'invasion de la mer en baie, les dépôts sédimentaires ont continué à envahir le fond de baie en fonction de l'évolution oscillante de l'élévation du niveau de la mer. L'intérêt des recherches menées en baie, en particulier par notre collègue Alain L'Homer (à qui je rends hommage ici) est de montrer qu'au fil du temps, la vitesse d'élévation a diminué pour passer de 33 cm par siècle (qui correspond à la montée des eaux actuelles) avant de descendre à 10 cm, ce qui était la règle avant le début de l'ère industrielle. Fait intéressant, cette augmentation du niveau marin s'est opérée non pas de manière continue mais avec parfois des montées plus rapides ou, au contraire, des ralentissements par rapport à la moyenne. Pendant ces périodes de ralentissement de l'élévation du niveau marin, les marais salés soustraits à la mer ont fait place à des zones humides d'eau douce marquées par le développement de tourbières. Celles-ci ont été recouvertes par la tanguie lors de la reprise de la montée des eaux. C'est ce phénomène qui permet de dater avec précision (grâce au carbone 14) les différents événements

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL



La montée du niveau des mers et ses fluctuations en baie du Mont-Saint-Michel (Alain L'Homer, 1999)



La baie et ses marais salés et marais noirs il y a 2000 ans (BP) (Marie-Thérèse Morzadec)

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

qui ont marqué la mise en place du prisme sédimentaire en baie (l'un des plus beaux modèles au monde selon Larsonneur), atteignant jusqu'à 15 m d'épaisseur dans les zones les plus littorales. Il explique aussi la présence des marais noirs du marais de Dol qui disparaissent sous la tange lorsque l'on se rapproche de la mer.

Ces terres gagnées sur la mer vont faire l'objet de toutes les convoitises. Elles peuvent en effet devenir terres agricoles à condition d'être mises réellement à l'abri des submersions marines. Utilisées bien avant le Moyen-âge grâce aux protections naturelles que constituaient notamment des bancs coquilliers, c'est au temps d'Henry IV que la première opération d'envergure sera proposée par Bradley, alors maître des digues au royaume de France, qui envisage de construire une digue entre Cancale et la pointe de Carolles. Ce projet avorté ne restera pourtant pas sans suite. Pendant quelques siècles, on lutte pour récupérer les terres du marais de Dol, après endiguement et drainage, enfermant au milieu du marais le Mont-Dol qui, il y a 6000 ans, était dans la même situation que le Mont-Saint-Michel actuellement.

Plus tard, la famille Quinette de la Hogue convoitera un très grand marais salé situé à l'époque à l'est du Couesnon mais s'étendant largement à l'ouest du Mont. Le premier projet proposera ni plus ni moins de créer un vaste polder passant par Tombelaine et intégrant le Mont en milieu terrestre. Malgré les échecs des projets successifs des Quinette père et fils, l'idée d'une poldérisation des espaces marins des estuaires de la baie reste présente dans les esprits.

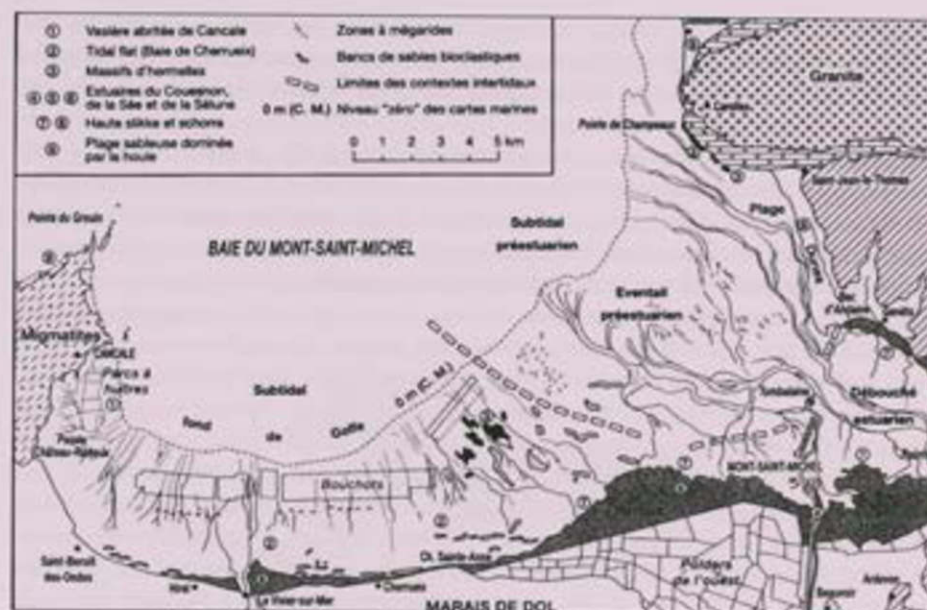


La baie du Mont-Saint-Michel à la fin 18^e siècle. A noter la position du Couesnon et le développement d'un grand marais salé à l'ouest du Mont (in C. Bonnot-Courtois, B. Caline, A. L'Homer et M. Le Vot, 2002)

En 1856, le gouvernement français accorde une concession à des Flamands (compagnie Mosselman et Donon) permettant de construire une digue entre la Chapelle Sainte-Anne, le Mont et la Roche-Torin. La divagation du Couesnon est maîtrisée par la construction d'un canal de 5600 mètres (1858), ce qui autorise la conquête à l'ouest du Mont de 2800 ha (fin des travaux en 1934). La construction de la digue submersible de la Roche-Torin commence en 1859 afin de contrôler les errances de la Sée et de la Sélune ; elle s'avère inefficace et est abandonnée ainsi que du même coup la concession, rendue au gouvernement. Il n'en reste pas moins qu'un florilège d'aménagements importants se concentre autour du Mont, avec la digue-route en 1879, le détournement des petits cours d'eau de la Guintre, du Landais et de la Rive (1879-1884) et plus récemment (1968), l'établissement du barrage d'estuaire à la Caserne sur le Couesnon. On doit y ajouter la construction sur la Sélune des barrages hydro-électriques de La Roche-Quiboit (1919) et de Vezins (1931) ainsi que la prise d'eau sur le Couesnon destinée à l'alimentation en eau potable de la ville de Rennes.

Le constat est rapidement fait dès 1973 par Doucier : les sédiments se concentrent dans la petite baie, notamment de part et d'autre du Mont-Saint-Michel. Alors que tout au cours de son histoire, cette île prestigieuse a été « au péril de la mer », elle devient « au péril de la terre ». Comme le démontre le premier modèle réduit en 1975, les travaux qui se sont succédé de 1856 à 1968 en sont la cause. L'Etat admet que l'on a peut-être eu tort d'écouter les ingénieurs et techniciens proposant de « faire pousser des choux dans la mer de sable qui semble, au soleil couchant, un océan d'or » (Guy de Maupassant, 1884). L'histoire des grands travaux de désensablement commence alors, avec remise en cause d'un certain nombre d'ouvrages (digue de Roche-Torin, perméabilité obligatoire de la digue-route) ou la construction de barrages chasse d'eau (un sur le Couesnon, deux sur les marais salés à l'est du Mont) destinés à évacuer les sédiments mais surtout à détruire des marais salés. Malgré quelques velléités d'actions (comme la destruction du fragment de digue de Roche-Torin entre 1983 et 1985), il faut attendre 1995 pour que, de projet en projet, on prenne enfin la décision d'intervenir, avec une orientation nouvelle : le rétablissement du caractère maritime aux abords du Mont-Saint-Michel. Les travaux sont officiellement lancés le 16 juin 2006. Ils doivent s'achever en 2015.

Il est aisé de comprendre que depuis 1975, l'essentiel du débat a porté sur un « ennemi » bien identifié : les marais salés qui tendent à enclaver le Mont-Saint-Michel. Le paroxysme a été atteint dès le début du projet de désensablement, avec la disparition programmée de l'ensemble des marais pâturés (les herbus) de l'est, sans autre forme de procès, par la création de deux barrages chasse d'eau. L'inscription au Patrimoine mondial de l'humanité du Mont-Saint-Michel et de sa baie n'y change rien, la baie apparaissant aux yeux du plus grand nombre comme un espace maritime soumis à des mouvements de marée parmi les plus importants au monde. Il est vrai que cette baie fait l'objet d'une véritable vénération pour certains, comme Édouard Le Héricher (1863) pour qui supprimer la baie c'est enlever aux villes de ses bords leur caractère, leur histoire, leurs écussons, ... sans la baie... le Mont-Saint-Michel ne se comprend pas.



La baie, son estran et ses marais salés dans sa configuration actuelle (Alain L'Homer, 1999)

Il est vrai que l'estran qui découvre à marée basse est remarquable par sa dimension avec, lors des grandes marées d'équinoxe, une surface exondée de près de 250 km² d'où émerge au droit de la chapelle Sainte-Anne le massif d'hermelles le plus étendu d'Europe, complété à l'est par celui de Champeaux. Remarquables aussi sont les témoins permanents des activités humaines, des zones « meublées » de tables à huîtres aux kilomètres de pieux dressés des mytiliculteurs. Étonnantes également les pêcheries en bois en forme de V dont chaque branche dépasse les 200 mètres et dont on sait qu'elles sont apparues en baie il y a près de 3000 ans. Et que dire de toute cette vie invisible de vers, de mollusques (palourdes, coques, ...), réfugiés à marée basse dans le sable ou la vase. A marée haute, l'estran devient le domaine de plus de 100 espèces de poissons, dont certaines espèces migratrices, ne font que passer (saumon, anguilles juvéniles -les civelles- ou argentées, aloses, lamproies, ...), de mammifères marins comme le grand dauphin et le phoque veau-marin (qui sait aussi se prélasser sur les bancs de sable).

Située sur la voie de migration est-atlantique, la baie du Mont-Saint-Michel est une zone remarquablement riche du point de vue ornithologique. Environ 130 espèces, appartenant à une quarantaine de familles, peuvent être observées de manière régulière. Selon les espèces, ce site assure alternativement, au cours de l'année, une fonction de zone d'hivernage, de halte migratoire (pré- et post-nuptiale), de zone d'estivage et de site de mue. En période de grands froids, cette baie constitue un refuge climatique pour tous les oiseaux nordiques, en particulier les Anatidés (garrot à œil d'or, harelde boréale) et les limicoles (huitrier-pie, courlis cendré) (Schricke 1983 ; Eybert et al. 1999). Une partie des oiseaux présents soit en hivernage soit en migration utilisent les marais salés pâturés comme zone d'alimentation nocturne (bernache cravant, canard siffleur, ...).

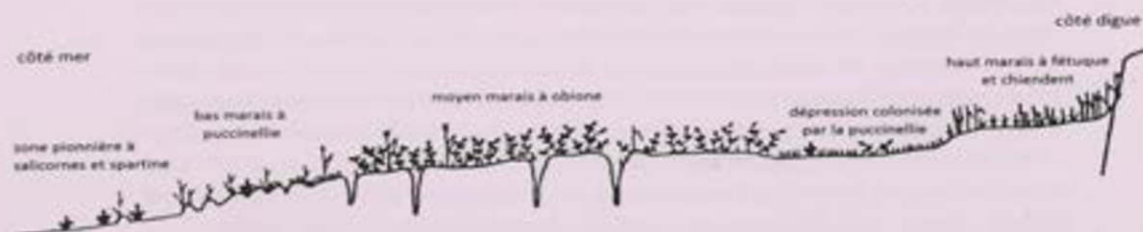
d'autres espèces gagnent chaque nuit les zones humides de l'intérieur (marais de Dol-Châteauneuf, basse vallée du Couesnon) pour se nourrir (canard colvert). Les limicoles utilisent les marais salés et les bancs coquilliers comme reposoir lors des marées hautes.

La baie est donc marquée par ses capacités d'échanges. On le savait déjà, il a suffi par exemple d'une vidange intempestive d'un barrage sur la Sélune pour amener des produits dangereux dans la baie, ce qui amène à dire que la qualité des eaux de la baie, indispensable à son bon fonctionnement, dépend de celle des rivières qui s'y jettent et qui, elles-mêmes, sont tributaires des activités agricoles, industrielles ou urbaines qui s'exercent sur les bassins versants. C'est cette baie des échanges qui m'a intéressé lorsque, agressé par les promoteurs des projets successifs ne comprenant pas mon entêtement à mettre en avant l'intérêt des marais salés, a été posée une excellente question : mais à quoi servent les marais salés (les schorres de Fernand Verger) ? Certes, en terme d'usages sur cet espace, les réponses étaient simples puisqu'à l'époque, plus de la moitié était pâturée par des moutons qui transforment par leur broutage et leur piétinement les marais salés en prés salés, appelés localement herbus (ou misotte en baie de l'Aiguillon). Dans les estuaires de la Sée et de la Sélune, s'y ajoutaient des bovins et même des chevaux. Autres utilisateurs des herbus, les chasseurs y ont construit des gabions. Mais derrière ces usages, dont certains sont reconnus à l'échelle nationale (AOC moutons de prés salés) se cachent bien d'autres richesses :

Le patrimoine naturel de ces marais salés est en effet exceptionnel. En raison de leur étendue, de la diversité du substrat (coquillier, sableux, tangué, ...), de la topographie (marais entaillés par des chenaux de marées, « les criches », présence de dépressions), d'arrivées d'eau douce en pied de digue, etc., leur richesse floristique est remarquable (environ 70 espèces et 30 associations végétales ; Géhu, 1979). On peut souligner la présence d'une espèce très rare au niveau européen (l'obione pédonculée). Ces marais salés sont plus ou moins régulièrement recouverts par les marées selon leur niveau bathymétrique, ce qui implique une forte zonation de la végétation. De la mer vers la terre, on rencontre ainsi :

- une zone pionnière à salicornes et spartines qui correspond aux premiers stades de colonisation du substrat par les plantes ;
- un bas marais caractérisé par la puccinellie ;
- un marais moyen dominé par l'obione, formant une sorte de micro-mangrove ;
- un haut marais à fétuque rouge et chiendent maritime qui se termine au pied de la digue littorale.

Schéma montrant la répartition des principales espèces végétales des marais salés en fonction du degré d'inondation et de la salinité (Louis-Marie Guillon, 1985)



La faune d'invertébrés présente sur ces marais a fait l'objet d'inventaires très précis : dès 1986, Fouillet s'est attaché à la description des coléoptères carabiques représentés par pas moins de 70 espèces. Plus récemment, les travaux de Pétilion (2005) ont permis de dresser l'inventaire du peuplement d'araignées qui comprend une soixantaine d'espèces. Une espèce de crustacé amphipode mérite que l'on s'y attarde : il s'agit d'*Orchestia gammarella* dont les populations sont très liées au marais à obione. Sous le couvert très dense des feuilles d'obione, ce petit crustacé trouve des conditions d'habitat optimales. Nous reviendrons sur son rôle fondamental dans le cycle de la matière organique.



Canard siffleur (dessin de Fabien Seignobos, 2000)

Les marais salés jouent un rôle majeur pour de nombreuses espèces. En hiver, des espèces comme la bernache cravant à ventre sombre, le canard siffleur et la sarcelle d'hiver consomment exclusivement la puccinellie et les graines des salicornes et de la soude (Schricke 1983). Parmi les passereaux, l'étourneau sansonnet, la linotte mélodieuse, l'alouette des champs, plusieurs espèces de pipits, le bruant lapon et le bruant des neiges y trouvent également leur nourriture (graines et/ou invertébrés). Enfin quelques espèces de rapaces (diurne et nocturne) sont observées régulièrement en train de chasser : busards des roseaux et Saint-Martin, faucons émerillon et crécerelle, faucon pèlerin, Hibou des marais (Eybert et al. 1999). En période de reproduction, de nombreux passereaux nichent dans les marais salés (alouette des champs, certaines espèces de Pipits, ...). La caille des blés utilise les prairies hautes et denses à chiendent pour nicher alors que la gorgebleue à miroir se cantonne aux roselières. Le gravelot à collier interrompu qui niche sur les bancs coquilliers est victime de nombreux dérangements.

Malheureusement, nous ne possédons pas la même vénération pour les milieux naturels, la même fibre naturaliste que les Anglo-saxons. Et, depuis Auguste Comte, nous avons entrepris de fragmenter les savoirs, ce qui veut dire que dans un premier temps, on a d'abord pensé à « désensabler » le Mont, à restaurer le caractère maritime aux abords du monument en laissant de côté la baie, ses richesses naturelles et son fonctionnement, malgré l'association des deux entités par l'UNESCO. Cela aurait nécessité d'avoir une étude plus globale, sortant du champ trop restreint de la courantologie et de la sédimentologie, au sens primaire de ces termes. Au fond, avec du recul, la question posée

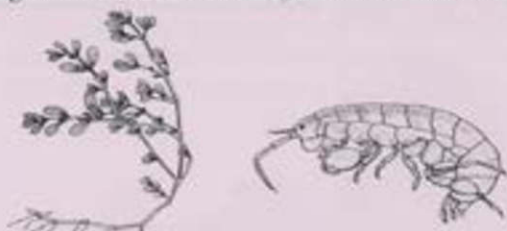
« à quoi servent les marais salés ? » n'était là que pour montrer la « petitesse » de ce problème face à un vrai grand projet nécessitant un développement technique important. La chance a été de voir l'Europe s'intéresser aux marais salés en soutenant un projet de recherche considérant les marais comme des interfaces entre terre et mer et admettant d'emblée qu'il s'agit d'une zone d'échanges importante. Considéré comme novateur à l'époque, ce projet a permis la création d'un programme européen sur « le fonctionnement des marais salés des côtes ouest européennes », avec la participation de chercheurs des Pays-Bas, d'Angleterre et du Portugal, associés à l'équipe française. La première question posée en baie a été : comment produire 6000 tonnes d'huîtres et 12 000 tonnes de moules dans un espace dont les premières photos satellitaires ont montré que ses eaux étaient excessivement turbides à marée haute ? Sans pénétration de la lumière, il semble en effet difficile de produire un tonnage suffisant de phytoplancton nécessaire à l'alimentation de ces mollusques filtreurs. Il résulte de ce constat qu'il était important de déterminer quelle était la nourriture principale des moules prises comme exemple. A cette époque, l'équipe scientifique a pu mettre en évidence que les moules se nourrissaient essentiellement de diatomées. Ces micro-algues unicellulaires benthiques sont caractérisées par une coque siliceuse aux dessins remarquables. Elles vivent dans des substrats vaseux et sablo-vaseux et forment de véritables « prairies invisibles » (sauf pour les personnes averties qui reconnaissent leur présence par des plages brunâtres qui parsèment les vasières). Leur photosynthèse s'effectue à marée basse. L'arrivée du flot remet en suspension ces micro-algues qui peuvent alors être capturées par les huîtres et les moules.



Quelques exemples de diatomées (clichés Alain Radureau)

La question suivante était : comment l'impressionnant tonnage de ces micro-algues peut-il être produit ? C'est en se référant à des travaux américains déjà anciens que nous avons pu progresser. En effet, en 1962, travaillant sur les marais salés des côtes Est des Etats-Unis, Teal a montré qu'une graminée, la spartine américaine, qui caractérise la végétation de ces zones humides marines, était capable de fournir jusqu'à 50 tonnes de matière sèche par an et par ha. Il a de même montré que près de 45% de cette matière organique transformée en litière était exportée vers les eaux côtières. Ce mécanisme de transfert a été appelé « outwelling » par le plus connu des écologistes américains Eugene Odum. Ce dernier, parti en guerre contre la régression des marais en raison de leur poldérisation, responsable selon lui de l'effondrement des pêches côtières, en particulier de crevettes et de coquilles Saint-Jacques, a prononcé une phrase devenue célèbre et illustrant l'importance de l'outwelling : « les marais salés sont la richesse de la mer ». Il existe une différence essentielle entre les 2 continents : les marais américains sont inondés deux fois par jour alors que ceux de la baie ne le sont que par moins de 10% des marées. Les bas marais (les plus proches de la mer) sont régulièrement atteints

par des coefficients supérieurs à 80 alors qu'à l'opposé, les marais situés en pied de digue ne sont atteints que quelques heures par an. Ceci explique en partie la zonation de la végétation signalée précédemment et nous a contraints à analyser la production primaire de chacune des entités de marais. Première surprise, alors que la production la plus forte est trouvée dans les zones au plus près de la mer aux Etats-Unis, c'est le contraire en baie : les bas marais à puccinellie dépassent rarement 5 tonnes/ha/an de matière sèche alors que les marais à obione et les hauts marais à fétuque et chiendent en produisent entre 20 et 30 tonnes (sans labour, sans engrais, sans pesticides). Dans la zone à obione, l'essentiel de cette matière organique produit une litière grâce au travail de certains invertébrés comme le petit crustacé du genre *Orchestia* ainsi que de champignons et bactéries. La majeure partie de cette matière organique est exportée vers les eaux marines sous forme dissoute ou particulaire. Elle favorise le développement des diatomées dans les criches et sur les vasières et explique en partie l'abondance des organismes filtreurs en baie, dont les moules et les huîtres.



L'obione qui forme des fourrés denses abrite d'importantes populations du petit crustacé *Orchestia* (dessin obione : F. Seignobos ; dessin *Orchestia* : Y. Plusquellec)

L'équipe de recherche a pu également montrer que certains poissons participent à ces transferts. C'est le cas des mulets qui viennent « brouter » les diatomées des criches et exportent ainsi jusqu'à 40 tonnes de sédiments riches en matière organique par an. C'est le cas également des juvéniles de bars de première année qui, arrivant avec la marée haute le ventre vide, repartent avec l'estomac rempli d'*Orchestia*, ce qui explique jusqu'à 90% de leur croissance annuelle.

Depuis le début des années 1990, les marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel sont l'objet d'une modification importante de leur couvert végétal sous l'effet de l'invasion du chiendent maritime. Cette graminée indigène caractéristique du haut marais n'a cessé d'augmenter son emprise en progressant vers les moyens et bas marais : globalement, entre 1984 et 2007, la proportion de la surface de marais salés couverte par cette espèce a augmenté de 3 à 35 %, correspondant à un gain de 500 ha. En formant des groupements monospécifiques denses, cette espèce supprime la zonation caractéristique décrite précédemment, et gagne du terrain, en particulier au détriment de l'obione (Valéry et al. 2004). L'hypothèse actuellement la plus probable pour expliquer ce phénomène est l'eutrophisation côtière due à l'azote. En effet, d'une part, l'intensification de l'agriculture depuis le début des années 1970 sur l'ensemble des bassins versants des fleuves côtiers se jetant dans la baie est, sans nul doute, à l'origine d'un enrichissement des eaux côtières en nutriments azotés : entre les années 1970 et 2000, la teneur en nitrate de ces fleuves est passée d'environ 5 mg/l à 50 mg/l. D'autre part, l'augmentation de la disponibilité de l'azote permet à cette plante de synthétiser plus abondamment des osmoprotecteurs (Leport et al. 2006) qui l'autorisent à s'installer dans des secteurs de plus en plus salés.



Epis de chiendent (photo André Mauvion)

Extension du chiendent de part et d'autres du Mont-Saint-Michel (Valéry, 2011)

L'invasion du chiendent maritime a des conséquences multiples sur la structure et le fonctionnement de l'écosystème. Elle conduit, en particulier, à une forte réduction de fonctions écologiques essentielles :

- (i) Diminution globale des échanges terre-mer du fait d'une augmentation de la sédimentation des marais salés qui voient leur niveau s'élever plus rapidement (Valéry 2006).
- (ii) Modification qualitative et quantitative de la fonction d'outwelling (Valéry 2006).
- (iii) Diminution des densités de certaines espèces d'invertébrés inféodées aux marais salés (notamment, araignées et carabes) (Pétillon et al. 2008).
- (iv) Diminution du rôle de nurserie pour les poissons du fait de la réduction de la densité de leur espèce proie préférentielle, le crustacé *Orchestia* (Laffaille et al. 2005).
- (v) Diminution de la capacité d'accueil pour la Bernache cravant à ventre sombre (Valéry 2006 ; Valéry et al. 2008), le Canard siffleur et la Sarcelle d'hiver qui ne consomment pas le chiendent, sauf à l'état de jeunes pousses (Schricke 1983). Sur certains secteurs très envahis, la fermeture du milieu est telle que, d'une manière générale, les oiseaux n'y ont plus accès, limitant ainsi très fortement l'intérêt des marais salés pour l'avifaune migratrice.



Bernache cravant (dessin de Fabien Seignobos, 2000)

D'un point de vue agronomique et socio-économique, la progression de cette espèce végétale, très peu consommée par les ovins, conduit également à une diminution des surfaces pâturables et constitue une menace pour l'activité pastorale ovine récemment labellisée par une Appellation d'Origine Contrôlée pour la production d'agneaux.



Schéma retraçant l'évolution des marais salés et leur fonctionnement.
 (au centre) Marais salé naturellement zoné des années 1980 à production tournée vers la mer
 (en haut) Marais pâturé (herbu) n'intervenant que très peu dans le fonctionnement du milieu marin
 (en bas) Marais envahi par le chiendent maritime, une étape vers la continentalisation.

Conclusion

Kofi Annan a demandé en 2000 à 1300 experts de faire un bilan de l'état des écosystèmes de la planète. Leur rapport sorti en 2005 a montré que 60% des services gratuits rendus par ces écosystèmes avaient régressé considérablement. Les écosystèmes marais salés font partie de ceux qui ont été les plus menacés tout au long de l'histoire. Ceux de la baie de l'époque romaine ont été en partie transformés en sols nus pour les besoins de la production de sel. Par la suite, ils ont perdu leur liaison avec la mer et ont été transformés en terres agricoles après endiguage et drainage. Près de 15 000 hectares ont ainsi été transformés, sans pour autant que l'on arrête, dans toute la petite baie, le processus naturel de sédimentation et de renaissance des marais au devant des digues, à raison de près de 15 hectares par an. Les marais situés à l'ouest du Couesnon sont là pour le rappeler. Ils se sont mis en place en moins de 80 ans (depuis 1934). Accusés de crime de lèse-majesté car mettant au péril de la terre le Mont-Saint-Michel, ils ont failli être rayés de la carte, surtout à l'Est du Mont, par la mise en place de barrages chasse-d'eau, dans l'ignorance des services qu'ils rendent à la baie dont le fonctionnement est en partie tributaire de leur bon état.

La menace actuelle est venue d'ailleurs, des bassins versants des rivières de la baie et de leurs apports désormais à risque en raison des teneurs en nitrates et en pesticides de l'eau des rivières. Les mesures de protection qui les concernent ne doivent pas faire oublier que c'est de leur bon état que dépend la qualité des services rendus, en particulier ceux qui concernent l'élevage, la pêche, les cultures marines, etc. Restaurer le caractère maritime aux abords du Mont-Saint-Michel était une nécessité, garder une baie vivante grâce à des marais salés fonctionnels en est une autre.

Bibliographie :

Lefevre J.-C., 2000. La baie du Mont-Saint-Michel. Editions Actes Sud, Arles, 48 p. (2^e éd., 2008).

Lefevre J.-C., Mouton J.-P., Mauxion A., 2009. L'histoire de la baie du Mont-Saint-Michel et de son abbaye. Editions Ouest-France, 295 p.

Lefevre J.-C., 2010. Histoire et écologie de la baie du Mont-Saint-Michel. Editions Ouest-France, 269 p.

Lefevre J.-C. et Mauxion A., 2012. Découvrir la baie du Mont-Saint-Michel. Editions Ouest-France, coll. itinéraires de découvertes, 143 p.

Nouveaux regards sur le culte de saint Michel en Europe (IV^e-XX^e siècles) Bilan des recherches effectuées depuis vingt ans

Pierre BOUET
Université de Caen Basse-Normandie

De 1993 à 2012 de nombreux ouvrages et articles scientifiques ont été consacrés au culte de l'archange saint Michel en Europe. Cela n'est nullement dû au hasard, mais à une collaboration internationale qui a réuni notamment des chercheurs français et italiens. Après l'immense apport qu'ont été les cinq volumes du *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, publiés à partir de 1967, il convenait de faire le bilan de ces vingt dernières années de recherche et d'indiquer quels domaines demeurent encore insuffisamment étudiés¹.

I. Les acteurs de la rénovation

Le renouvellement de la recherche sur le « Culte de saint Michel en Europe » s'explique par une heureuse conjonction de plusieurs « dynamiques », qui ont décidé de collaborer ensemble dans le cadre d'un projet européen à partir des années 1995.

1. À l'origine de cette dynamique, il faut retenir la volonté de **quatre universités, d'Italie (Bari et Turin) et de France (Caen et Paris X-Nanterre)**, d'effectuer des recherches sur les lieux de cultes dédiés à l'archange Michel en organisant quatre colloques internationaux. Il ne s'agissait plus de faire l'histoire de chaque site monastique, mais de mettre en perspective les grands sanctuaires consacrés à saint Michel et devenus centres de pèlerinages, pour en apprécier à la fois les éléments communs et les particularités propres à chaque site.

- 2000 : Colloque tenu au Centre culturel de Cerisy-la-Salle et au Mont-Saint-Michel : *Culte et Pèlerinages à saint Michel en Europe. Les trois Monts dédiés à l'archange.*
- 2006 : Colloque tenu à l'université de Bari et à Monte Sant'Angelo : *Cultes et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale.*
- 2007 : Colloque tenu à la Sacra di San Michele (près de Turin) : *Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval.*
- 2008 : Colloque tenu au Centre culturel de Cerisy-la-Salle et au Mont-Saint-Michel : *Les représentations du Mont et de l'archange dans la littérature et les arts (fig. 1).*

¹ Ce bilan scientifique des études michaéliques depuis vingt ans a été établi à la suite de la réunion du Comité scientifique de l'association « Les Chemins de saint Michel » de juin 2012, où l'auteur a retenu cette proposition. Ce sujet a été présenté le 10 novembre 2012, à la Société des antiquaires de Normandie, lors d'une séance publique à Villedieu-les-Poëles, organisée en partenariat avec la Société d'archéologie d'Avranches, Mortain et Granville et les « Amis du Mont-Saint-Michel ». Le 14 mars 2013, en dépit des intempéries, elle a attiré un important public caennais à l'auditorium du château pour une manifestation des « Chemins de saint Michel » en partenariat avec les Amis du musée de Normandie [NDLR].

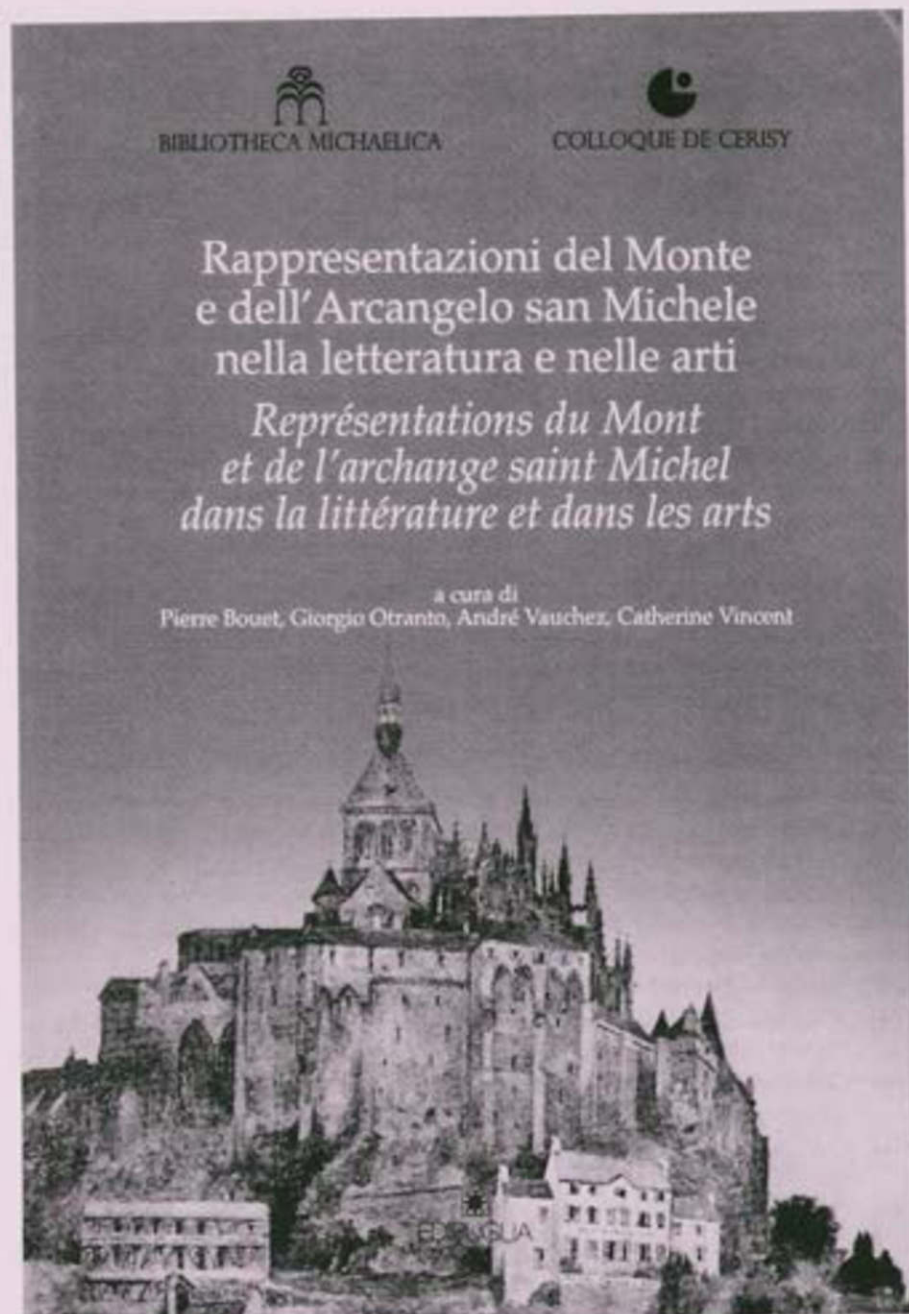


Fig. 1. Actes du colloque de Cerisy-la-Salle, Le Mont-Saint-Michel, 2008 (publiés en 2011).

2. Dans le même temps, s'est créée à Caen, en 1998, à l'initiative de Marie-Paul Labéy, l'Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel » dont le but était de retrouver tous les itinéraires de pèlerinage conduisant au Mont-Saint-Michel et de faire l'inventaire de tous les lieux où les pèlerins avaient laissé une marque. En outre, l'Association avait le projet de redécouvrir les voies qui reliaient entre eux les grands sanctuaires européens, en particulier le Mont de Normandie et le Mont Gargan en Italie du Sud.

Sous la responsabilité de Juliane Hervieu et de Vincent Juhel, l'Association qui effectuait un travail d'investigation, non seulement sur le terrain en balisant les chemins montais, mais aussi dans les archives et les sources écrites, publiait plusieurs ouvrages sur des itinéraires reconnus et organise tous les deux ans les Rencontres historiques d'Ardevon.

Publications :

Les chemins de pèlerinage dans la Manche, Rennes, Éditions Ouest-France, 1999 (2^e éd. refondue en 2006).

Itinéraires de pèlerins de l'Orne, Vire, Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2003.

Les Chemins des ducs de Normandie, Vire, Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », 2005.

Les Chemins du Mont Saint-Michel. En marche vers l'archange, Paris, Desclée de Brouwer, 2010.

Organisation des Rencontres historiques d'Ardevon : 2002, 2004, 2006, 2008 (avec le colloque de Cerisy sur l'iconographie de l'archange), 2010, 2012.

V. Juhel (éd.), *Chemins et pèlerins*, 2003.

V. Juhel (éd.), *Les pèlerinages au Mont-Saint-Michel dans la littérature et les textes*, 2005.

V. Juhel (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont-Saint-Michel*, 2008.

V. Juhel (éd.), *Récit et mémoire. Pèlerinage et voyage à Saint-Michel des origines à la Révolution*, 2012 (fig. 2).

V. Juhel (éd.), *Autour des petites marchandises pour pèlerins de saint Michel* (à paraître).

Part active dans la préparation scientifique d'autres colloques sur saint Michel :

Autour de l'archange Saint-Michel, colloque Aiguilhe – Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009 (2012) (fig. 3).

L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda, XXI Convegno Sacrense, 6-8 octobre 2011 (2012) (fig. 4).

Organisation d'expositions, et en particulier :

Les chemins de pèlerinage au Mont-Saint-Michel à travers les siècles, Bibliothèque universitaire de Caen, section Droit-Lettres, 2006.

Souvenirs du Mont, petites marchandises pour miquelots, du Moyen Âge à nos jours, Scriptorial d'Avranches, 2012.

Récit et mémoire.
Pèlerinage et voyage à Saint-Michel
des origines à la Révolution

Actes des 4^e Rencontres historiques d'Ardevon

8 mai 2010



Association
« Les Chemins de saint Michel »



Fig. 2. Chevalier Arnold von Harff, pèlerin du Mont, 1499.
Actes des 4^e Rencontres historiques d'Ardevon, 2010 (publiés en 2012).

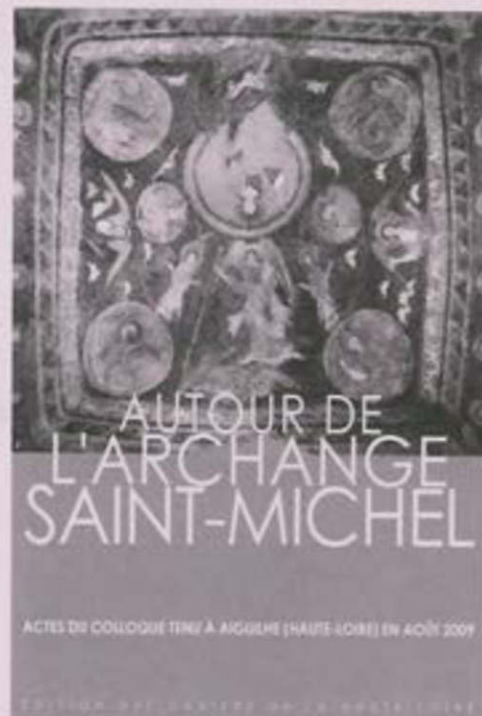


Fig. 3. Saint Michel triomphant du dragon et Christ en Majesté entouré des symboles des évangélistes, Aiguille, chapelle Saint-Michel, peintures murales, XII^e siècle. Actes du colloque d'octobre 2009 (publiés en 2012).

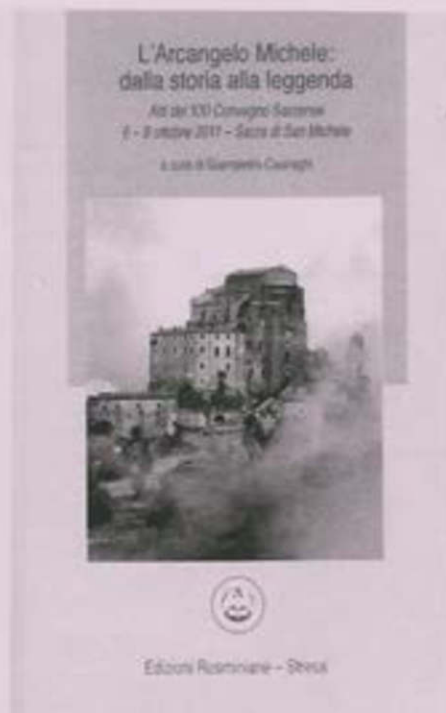


Fig. 4. Sacra di San Michele sur le mont Pirchiriano (Piémont), actes du colloque d'octobre 2011 (parus en 2012).

3. Parallèlement à ces travaux collectifs, de nombreux chercheurs se consacraient à des domaines particuliers et publiaient les résultats de leurs recherches

- soit dans des livres :

- M. Baylé, P. Bouet et alii, *Le Mont Saint-Michel. Histoire et Imaginaire*, 1998.
- A. Cioffi et C. Malafrente, *Il santuario di San Michele arcangelo sul monte Faito*, 2007.
- L. Arioli, *Vita della Sacra di San Michele della Chiusa*, 1998.
- G. Sergi, *L'Arcangelo sulle Alpi : Origini, cultura e caratteri dell'abbazia medievale di San Michele della Chiusa*, 2011.

- soit dans des articles scientifiques dans des revues spécialisées, comme *Vetera Christianorum* (université de Bari), la *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville* et la *Revue des Amis du Mont Saint-Michel*.

4. Souvent en lien avec les colloques internationaux, plusieurs **expositions** ont été montées à l'intention d'un public :

- 1999 : *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, Bari et Rome.
- 2000 : *Les Ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*, Bari et Caen.



Fig. 5. Les trois monts dédiés à l'archange : Mont-Saint-Michel; Sacra di San Michele, Mont Gargan, couverture du projet *Custos* (2008).

2001 : *Les représentations de saint Michel dans le département de la Manche, Saint-Hilaire-du-Harcouët.*

2008 : *Les trois Monts dédiés à saint Michel : Mont Gargan, Sacra de Turin, Mont-Saint-Michel.*

Cerisy-la-Salle, Bari, Le Puy-en-Velay, St Michael's Mount, Sacra di San Michele, etc. (fig. 5).

Ainsi ce sont plus de **250 communications** et quelque **50 livres** qui ont été publiés durant ces vingt dernières années. Tout cela a été rendu possible grâce au soutien que les universitaires et les chercheurs ont trouvé auprès des Institutions européennes (projet *Custos*) et des Instances nationales et régionales (Direction régionale des affaires culturelles de Basse-Normandie, Monuments historiques, Conseils régionaux du Piémont, de Pouille et de Basse-Normandie ; Conseil général de la Manche).

II. Nouvelle histoire de l'archange saint Michel

L'histoire de la diffusion du culte envers l'archange saint Michel en Orient et en Occident a fait l'objet de quelques nouvelles investigations, principalement de chercheurs italiens. Ceux-ci ont montré les relations complexes que le culte de saint Michel entretenait avec les autres cultures méditerranéennes. Michel est et restera longtemps encore un « mystère », à l'image de son nom qui, au lieu de révéler par son nom une information sur son identité, ne propose qu'une interrogation : « Qui est comme Dieu ? » (*Quis ut Deus ?*).

1. L'existence d'êtres célestes, immortels et invisibles, n'est pas une originalité juive ou judéo-chrétienne. Toutes les religions du Moyen Orient croyaient en des êtres qui étaient les intermédiaires entre la sphère du divin et le monde terrestre. La religion zoroastrienne parle d'immortels bénéfiques (*Ameša Spenta*) au service du Bien (*Ohrmazd*) pour combattre le Mal (*Ahriman*), avec pour mission d'assurer la sauvegarde du monde créé et de l'humanité. Ces religions d'Inde et d'Iran ont influencé les autres religions méditerranéennes, en particulier la religion juive lors de l'exil des Juifs à Babylone aux VII^e et VI^e siècles (cf. M. Simonetti 1994, A. Piras 2000, G. Ravasi 2000, M. Bussagli 2000, R. Simini 2000).

2. Le culte rendu aux anges trouve sa pleine justification dans la Bible, principalement dans l'Ancien Testament. Les anges sont, dans les premiers livres, des manifestations de Yahvé, puis, à partir du VI^e siècle, ils sont perçus comme des entités personnelles « messagers » du Très Haut (le mot « ange », vient d'*angelus* et d'*angelos*, traductions de l'hébreu *Ma'alak* « messenger »). Alors que la plupart des anges interviennent anonymement, trois d'entre eux apparaissent dans la Bible avec une identité propre : Raphaël (« l'Ange qui guérit » dans *Tobie*), Gabriel (« Dieu fort », ange des révélations) et Michael (« Qui est comme Dieu ? », l'ange protecteur du peuple d'Israël).

3. Michel et les autres anges vont, dès le début du christianisme, être en quelque sorte « interdits de séjours ». Les autorités ecclésiastiques et les Pères de l'Église manifestent une réelle méfiance envers les anges entre le I^{er} et le IV^e siècle, du fait qu'ils entrent en concurrence avec le statut et la fonction du Christ. Comme les anges étaient perçus traditionnellement comme des messagers et des intermédiaires entre Dieu et les hommes, l'Église avait une réelle difficulté à proclamer le Christ « unique Intermédiaire » entre le monde céleste et le monde terrestre. Certains judéo-chrétiens, comme on le lit dans des ouvrages apocryphes (*Pasteur d'Herma*s, *Ascension d'Isaïe*, *II^e livre d'Hénoch*) voyaient même en Jésus, l'Ange de Yahvé qui s'était déjà manifesté à Abraham et à Moïse. D'autres considéraient qu'il n'était qu'une incarnation soit de l'archange Gabriel, soit de l'archange Michel. Les Pères rappelèrent que, si l'on pouvait vénérer les anges, il était interdit de les adorer, puisque à Dieu seul était adressé l'acte d'adoration. Ils redoutaient également que ces êtres invisibles et immortels ne soient confondus avec les démons et les divinités des Païens. Augustin s'oppose à ce que l'on édifie des sanctuaires en l'honneur des anges. En 336, le concile de Laodicée interdit de nouveau que « l'on nomme les anges dans les prières et qu'on leur adresse des paroles d'adoration ».

4. Malgré cette méfiance, le culte des anges, qui est bien accueilli par le peuple, s'est diffusé très tôt dans la partie orientale de l'empire romain, entre le I^{er} et le IV^e siècle. L'empereur Constantin, qui aurait eu, selon l'écrivain grec Sozomène, une apparition de l'archange saint Michel et qui aurait fait édifier un *Michaelion* à Anaplous, près de Byzance, donna une véritable légitimité au culte de saint Michel : au VI^e siècle, il y avait déjà à Byzance quinze oratoires dédiés à l'archange.

Le culte de saint Michel s'est répandu dans le Moyen Orient en remplaçant parfois des divinités antiques : l'archange Michel devient l'archange guérisseur auprès des sources à la place du dieu Esculape, comme à Chonai ou à Hiéropolis ; il remplace le dieu Mercure sur certains sommets ou les dieux solaires comme Mithra, Lug ou Belenos. À Huarté en Syrie, les fouilles archéologiques ont révélé que le sanctuaire avait été édifié sur un *Mithraeum* (fin V^e siècle), avec l'inscription « Michel des Lumières ». En Syrie et Palestine, Michel était vénéré, selon des inscriptions découvertes récemment, comme le « Protecteur », « le Refuge » et « la Porte du Seigneur par laquelle entrent les Justes ».

En Égypte, les coptes accordèrent une place de choix aux anges et archanges, comme l'indiquent les calendriers liturgiques et les lectionnaires ainsi que les fouilles archéologiques. Michel a sa fête le 12 de chaque mois, sans compter les solennités exceptionnelles des 6/8 juin et des 8/10 novembre. On s'ingénia à retrouver et à nommer les quatre anges, puisque, selon la proclamation de Raphaël dans *Tobie*, « ils sont sept à se tenir en permanence en présence du Très Haut » : on adressa donc des prières à Raphaël, Gabriel et Michel, mais aussi à Uriel, Souriel, Raguel et Phanuel. L'archange Michel est devenu très tôt le protecteur du Nil : c'est lui qui, lors de la fête du 17 juin, lance désormais la « Goutte » qui marque le début de la crue salvatrice. À Alexandrie, un temple consacré à Saturne est devenu la demeure de l'archange saint Michel.

De nombreux travaux ont grandement amélioré notre connaissance sur les origines et la diffusion du culte envers saint Michel et envers les anges (études des inscriptions funéraires, des inscriptions de dédicaces, des calendriers liturgiques, des sceaux ; cf. M. Piccirillo 2000, L. Del Francia 2000, U. Zanetti 1994, J.M. Martin 1994, B. Martin-Hisard 1994).

5. C'est par les territoires encore sous domination byzantine (Ravenne et la Pouille) que le culte de saint Michel s'est diffusé en Occident, entre le V^e et le VIII^e siècle. Il ne fait guère de doute désormais que les premiers oratoires ou églises dédiés à saint Michel ou aux saints anges furent fondés en Italie centrale, dès la première moitié du V^e siècle : près de Spolète à la fontaine Clitumne, au sommet d'une colline à Pérouse et à Rome, au VII^e mille de la *Via Salaria*, près du village actuel de Castel Giubileo. Une autre église s'élevait à la même époque près du Vatican sur le *Vicus Patricius*. C'est d'ailleurs le jour de la dédicace (29 septembre) du sanctuaire de la *Via Salaria* près de Rome qui deviendra, par la suite, la fête de l'archange Michel, comme l'atteste déjà un sacramentaire léonien du VI^e siècle.

Le plus illustre des sanctuaires michaéliques reste néanmoins celui qui fut édifié au sommet du Mont Gargan, à quelque 900 mètres d'altitude. Selon le *Liber de apparitione sancti Michaelis in Monte Gargano*, rédigé au VIII^e siècle, cette fondation aurait été l'œuvre de l'évêque de Siponto vers 492-493, sur ordre de l'archange Michel qui lui serait apparu en songe. Par la suite, surtout à partir de la domination lombarde (fin

VI^e-VII^e siècle), le sanctuaire accueillit de nombreux pèlerins venus de toute l'Europe. À la suite d'un prodige survenu à Rome en 590, le pape Grégoire le Grand garantit de son autorité ce culte envers l'archange. Alors que la peste sévissait dans la ville sainte, le pape organisa une procession pour obtenir du Ciel l'arrêt de l'épidémie. En s'approchant du Tibre, il aperçut au sommet du Mausolée d'Hadrien l'archange saint Michel qui remettait son épée dans le fourreau : le pape interpréta ce geste comme l'annonce de la fin du fléau (fig. 7). C'est son successeur qui fit construire un oratoire dédié à saint Michel au sommet du Mausolée, que l'on appela dès lors le Château Saint Ange.

D'Italie le culte de saint Michel se diffusa en Gaule par la vallée du Rhône (Arles, Lyon), avant de gagner l'Est (Saint-Mihiel, Honau, Murbach, Reims) et l'Ouest de la Gaule (Le Mans, Saint-Michel-en-l'Herm et le Mont Tombe, entre le VI^e et le VIII^e siècle).



Fig. 6. Saint Michel bénissant le moine Bernard et ses deux compagnons de pèlerinage. Olevano sul Tusciano (Campanie), grotte Saint-Michel, peinture murale XIII^e siècle (cl. G. Otranto).

6. Il fallut attendre la fin du VI^e siècle pour que soit publiée la première synthèse sur les anges et le monde céleste. Elle est l'œuvre d'un moine qui se fit passer pour Denys l'Aréopagite, un disciple de saint Paul. Le Pseudo-Denys présente dans son livre intitulé *De la Hiérarchie céleste*, le monde céleste comme un ensemble harmonieux, où les êtres différents, non par leur nature, mais par la place qu'ils occupent dans la hiérarchie et par la mission qui leur est confiée par le Très Haut. Ces purs esprits se répartissent en neuf ordres, classés en trois triades. La 1^{ère} triade rassemble les Séraphins, les Chérubins et les Trônes : elle a le privilège d'être en relation intime avec la Divinité. La 2^e triade

regroupe les Dominations, les Vertus et Puissances dont la fonction est de gouverner le monde céleste, tandis que la 3^e triade (Principautés, Archanges et Anges) a pour mission de veiller sur le monde créé et le genre humain. Cet ouvrage composé en grec, fut résumé par le pape Grégoire le Grand dans une lettre rédigée en latin. Le livre de Denys fut d'abord traduit en latin par Hilduin, abbé de Saint-Denis vers 835, puis par Jean Scot Érigène vers 860.

III. Nouvelle histoire des sanctuaires

Pour écrire une nouvelle histoire des sanctuaires michaéliques, il fut décidé de développer en priorité l'étude et la publication des sources et de poursuivre les recherches archéologiques et épigraphiques qui avaient déjà, en particulier au Mont Gargan, permis de réexaminer l'histoire des origines.

1. Pour le Mont Saint-Michel de Normandie

a) Éditions de sources

M. Nortier et P.-A. Lablaude, *Études archéologiques*, t. V du *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, 1993. Même si certains articles avaient été rédigés (mais non publiés) dès 1966-1967, ce volume présente des études précieuses sur les bâtiments abbaciaux et sur les restaurations effectuées par les architectes des Monuments historiques ainsi que des documents concernant les remparts.

H. Decaëns, *Bibliographie* (remise à jour), t. IV du *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, 2001 : l'auteur a réédité le volume de 1967 avec une mise à jour jusqu'en 2000.

Amis du Mont Saint-Michel, *Le cartulaire du Mont* (fac-similé du ms 210), Paris, 2005 : fac-similé de manuscrit 210 d'Avranches, Cartulaire de l'abbaye du Mont Saint-Michel, avec une étude paléographique et codicologique d'Emmanuel Pouille et une traduction, effectuée par Pierre Bouet et Olivier Desbordes, de *La translation du corps de saint Magloire*, de *La Révélation concernant l'église Saint-Michel et L'Arrivée des moines*.

P. Bouet et O. Desbordes, *Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX^e-XII^e siècles)*, Caen, PUC, 2009 (fig. 8). Ce livre présente le texte latin avec appareil critique, la traduction et un commentaire des ouvrages suivants : 1) *La Revelatio ecclesiae sancti archangeli Michaelis in monte Tumba* (histoire de la fondation), 2) *L'Introductio monachorum* (récit de l'arrivée des moines bénédictins en 965), 3) *Le De translatione et miraculis beati Auberti* (récit de la découverte des reliques vers 1010), 4) *Les Miracula sancti Michaelis* (recueil de miracles survenus des origines jusqu'en 1145).

C. Bougy, Guillaume de Saint-Pair, *Le roman du Mont Saint-Michel*, Caen, PUC, 2009 : édition avec appareil critique, traduction en français et commentaire.

K. Keats-Rohan, *The Cartulary of the Abbey of Mont Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas, 2006 : cette édition ne comprend que la partie du XII^e siècle.

C. Coutant qui a effectué sa thèse de l'École des chartes sur les 25 dernières pages



Fig. 7. Saint Michel remettant son épée au fourreau, statue de Peter Anton von Verschaffelt, 1753, Rome, Château Saint-Ange.

du Cartulaire (textes du XII^e au XV^e siècle), qui n'avaient jamais fait l'objet d'une étude sérieuse, a entrepris une édition nouvelle et complète de ce manuscrit essentiel pour l'histoire du Mont.

b) Archéologie

- Y.-M. Froidevaux, « Observations et découvertes effectuées au cours des chantiers de restauration entre les années 1960 et 1968 », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel Nortier (dir.), p. 13-33.

- J. Laporte, « Églises et bâtiments du Mont Saint-Michel », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel Nortier (dir.), p. 221-266.

- J. Lemarié, « Les salles capitulaires de l'abbaye du Mont Saint-Michel », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel Nortier (dir.), p. 221-266.

- Fl. Margo, « L'abbaye romane : du bien-fondé d'une nouvelle recherche sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'époque ducale », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, n° 105, 2000, p. 23-31.

- Ph. Pelgas, « Les fortifications du Mont Saint-Michel », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 121, 2003, p. 399-436 ; 122, 2004, p. 1-38.

- A.-M. Hélicher-Flambard, « L'apport de l'archéologie à la connaissance du Mont Saint-Michel », dans Pierre Bouet, Giorgio Otranto et André Vauchez (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 467-479.

- F. Delahaye, « Les remparts du Mont Saint-Michel (XIII^e-XVI^e siècles) », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, tome XIII, n° 118 - I, mars 2013, p. 37-61. Cf. Les comptes-rendus des fouilles de F. Delahaye.

Dans le domaine archéologique, l'abbatiale et les bâtiments conventuels du Mont Saint-Michel n'ont pas fait l'objet de fouilles nouvelles, puisque toutes les restaurations réalisées par les architectes en chef des Monuments historiques depuis l'origine jusque vers les années 1970 n'avaient jamais donné lieu à une étude archéologique en préalable ou en parallèle. Les seules nouveautés ont été d'une part, des études du bâti, conduites

par Florence Margo et François Delahaye, d'autre part, un réexamen avec analyse de céramiques et de mortiers entrepris dans Notre-Dame-sous-Terre par Christian Sapin, ainsi que les fouilles effectuées dans le village en particulier sur les remparts.

En 2004, on a découvert près de l'entrée de l'abbaye un atelier de production de moules et d'enseignes datant des XV^e et XVI^e siècles : on a mis au jour 128 moules en pierre et 41 contre-moules servant à confectionner des enseignes. Ces moules apportent un éclairage nouveau sur la technique de fabrication des enseignes et des autres souvenirs de pèlerinage, mais aussi sur l'iconographie de l'archange. En outre, en raison des grands travaux entrepris dans la baie pour maintenir le caractère maritime du Mont, des fouilles ont été conduites pour vérifier la stabilité des murailles. Ces chantiers ont permis de dater précisément les tours et les différentes parties des remparts, ce qui a confirmé de façon surprenante la miniature des Frères Limbourg dans les *Riches Heures du duc de Berry*. L'archéologue François Delahaye a même pu reconstituer le tracé du rempart du XIII^e siècle et montrer l'évolution des constructions ou reconstructions durant la guerre de Cent Ans (cf. J. Valléry-Radot 1993, M. Nortier 1993, J. Laporte 1993, Fl. Margo 2001, A.-M. Héricher-Flambard 2003, Ph. Pelgas 2004, D. Bruna et F. Labaune 2011, F. Delahaye 2013).

L'étude critique des sources et les apports de l'archéologie confirment pour l'essentiel les données fournies par la tradition sur l'histoire de la fondation du sanctuaire montois. On peut dégager les conclusions suivantes :

a) la fondation d'un oratoire sur le Mont Tombe en l'honneur de l'archange saint Michel, au début du VIII^e siècle (soit quelque temps avant ou après), a été effectuée par un évêque d'Avranches, qui pourrait être Aubert, bien que seul le texte de la *Revelatio* témoigne de cet anthroponyme. Cet *Aubertus* pourrait être un évêque austrasien imposé par Pépin II de Herstal qui prit possession de la Neustrie en 687 et qui, dès sa prise de pouvoir, remplaça la plupart des évêques et abbés indigènes par des Austrasiens. En outre, les Pépinides étaient en relation avec les Lombards établis dans le nord de l'Italie, qui avaient choisi saint Michel comme leur saint patron et leur protecteur (cf. N. Simonnet 1999, P. Bouet 1998, 2003 et 2009, C. Vincent 2007).

b) Les clercs du Mont étaient en relation avec le Mont Gargan en Italie du Sud, comme le rendent vraisemblable les nombreux voyages entrepris par les évêques et les abbés de Neustrie vers Rome aux VII^e et VIII^e siècles. La présence au Mont Tombe, dès le début du IX^e siècle, de deux reliques du Mont Gargan et celle d'une copie du *Liber de apparitione*, qui sera imité par le rédacteur de la *Revelatio*, confirment l'existence de ces relations. Le fondateur lui-même s'était peut-être rendu au Mont Gargan avant de construire son oratoire sur le modèle de la grotte.

c) La croyance en un raz de marée survenu en 708-709 affirmée par dom Thomas Le Roy est née d'un contresens sur le texte de la *Revelatio*. Alors que le texte fait allusion à l'apparence nouvelle qu'offre le Mont « débarrassé de ses épaisses broussailles » (*veprium densitate*), ce qu'avaient parfaitement bien compris Guillaume de Saint-Pair et dom Jean Huynes, Thomas Le Roy considère que l'endroit évoqué n'est pas le sommet de la colline où s'élève le nouvel oratoire, mais la baie et « les broussailles accrochées aux rochers » se transforment sous sa plume, en « une forêt épaisse »... que seul un raz de marée peut anéantir en moins d'un an.

d) Il n'y a pas lieu de douter de l'arrivée des bénédictins en 965-966, sous la férule de Maynard, qui prit ses précautions en sollicitant du roi Lothaire une charte assurant l'indépendance, telle qu'elle était prévue dans la Règle de saint Benoît. Quant aux chanoines, que le duc Richard I^{er} ne parvint pas à réformer malgré deux tentatives, ils demeurèrent présents au Mont comme le confirment tous les documents postérieurs : ils durent cependant laisser les bâtiments conventuels aux nouveaux venus et accepter d'être sous l'autorité de l'abbé bénédictin.

e) La découverte d'un squelette au crâne perforé vers 1010 (lors de travaux à la suite de l'incendie de 991 et des agrandissements prévus) a jeté le trouble dans la communauté entre partisans croyant qu'il s'agissait du corps d'Aubert (l'orifice dans le crâne devint dès lors la marque du doigt de l'archange en colère) et les moines éprouvant des doutes quant à cette identification.

2. Pour le Mont Saint-Michel de Cluse / Sacra di San Michele della Chiusa

- G. Casiraghi et L. Lombardo (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, 2000.

- *Cronica monasterii sancti Michaelis Clusini* : texte latin des MGH, traductions italienne et française de F. Bougard, publiée dans P. Bouet, G. Otranto et A. Vauchez (éd.), *Culte et pèlerinage à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, p. 12-20.

- L. Arioli, *Vita della Sacra di San Michele della Chiusa. Dalle remote origini al secolo XIV*, 2004.

- G. Sergi, *L'arcangelo sulle Alpi. Origini, cultura e caratteri dell'abbazia medievale di San Michele della Chiusa*, 2012.

L'ouvrage de G. Sergi constitue la véritable première étude scientifique concernant l'histoire de la Sacra. Il confirme l'hypothèse de ceux qui avançaient que le sanctuaire avait été créé en deux temps :

- D'abord il y eut la fondation d'un oratoire par un ermite Jean (que certains appellent Vincent), vers le milieu du X^e siècle. Selon la *Vita di San Giovanni detto Vincenzo*, éditée par G. Sergi, cet ermite vivant sur le Mont Caprasio aurait reçu en songe la visite de l'archange Michel. Celui-ci lui aurait demandé de mettre un terme à ses méditations et de construire un oratoire en bois en son honneur. En constatant que les arbres coupés dans la journée disparaissaient le lendemain, il comprit que l'archange voulait qu'il édifiât son lieu de culte sur le mont voisin, le Mont Pirchiriano, où les anges avaient transporté les arbres coupés précédemment (fig. 4).

- Dans un second temps, un seigneur, originaire d'Auvergne, Hugues de Montboissier, fonda entre 983 et 999, une abbaye à l'endroit où se trouvait cet oratoire et la dota généreusement.

Parallèlement à l'étude de ce site prestigieux, de nombreuses recherches ont été effectuées dans l'Italie du Nord pour tenter de définir la typologie des divers édifices dédiés à saint Michel. (cf. M. Saracco 2007 et 2011, M. Sensi 2007).

3. Pour le Mont Gargan (Italie du Sud)

- V. Sivo, *Liber de apparitione sancti Michaelis in monte Gargano* : rédaction vers 750-800 (texte latin de V. Sivo, trad. italienne d'I. Aulisa, trad. française P. Bouet)
- C. Carletti et G. Otranto (éd.), *Culto e insediamenti nell'Italia meridionale fra tarda antichità e medioevo. Atti del convegno internazionale (Monte Sant'Angelo, 18-21 novembre 1992)*, Bari, Edipuglia, 1994, 628 p.
- G. Piemontese, *Il Gargano : i luoghi e i segni dell'immaginario*, 1997.
- G. Piemontese, *San Michele e il suo santuario, via sacra Langobardorum*, 1997.
- G. Otranto et P. Belli D'Elia (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino* (catalogo della mostra : Monte Sant'Angelo / Roma), 1999.

Plus que le renouvellement des sources, c'est la poursuite des fouilles archéologiques commencées vers 1950 qui ont confirmé l'antiquité du sanctuaire du Mont Gargan, en distinguant notamment une entrée dans la grotte datant de l'époque byzantine (avec des traces de fresques et des éléments architecturaux) et un long portique édifié au VII^e siècle par les Lombards.

Les travaux de Giorgio Otranto, de Carlo Carletti, de Marco Trotta, de Michele d'Arienzo ont montré que la grotte du Mont Gargan avait eu très tôt un rayonnement international. Les spécialistes en épigraphie ont relevé plusieurs centaines d'inscriptions et de signes gravés sur les murs et les piliers du sanctuaire, qui apportent des informations précieuses sur les auteurs de ces marques laissées sur la pierre (fig. 9). Entre le VI^e et le X^e siècle, le Mont Gargan a accueilli des pèlerins venus de toutes les régions d'Europe. On a pu, en outre, identifier une inscription dédicatoire du duc lombard Romuald I^{er} (662-687) et des inscriptions votives des ducs Grimoald et Romuald II (706-731).

L'étude des graffitis et des marques laissées par un grand nombre de pèlerins révèle le comportement des pèlerins qui sentaient le besoin de graver une preuve de leur présence dans le sanctuaire. C'est peut-être, au témoignage d'Aimé du Mont Cassin, à l'occasion d'un pèlerinage effectué par un groupe de Normands au Mont Gargan au début du XI^e siècle que



Fig. 8. Détail de la *Revelatio*, fin du X^e siècle, Ville d'Avranches, ms 211 ; publication du 1^{er} volume des « Textes fondateurs du Mont Saint-Michel » (2009).

certains d'entre eux décidèrent de revenir en Italie du Sud comme mercenaires. La conquête normande de l'Italie du Sud se serait effectuée sous l'égide de l'archange saint Michel.

En outre, de nombreux chercheurs ont parcouru l'Italie centrale et du Sud pour reconnaître les divers sites où l'on honorait l'archange Michel (sources, collines, lieux retirés, grottes) ainsi que les itinéraires de pèlerinages à travers les Apennins (cf. A. Campione 2007 x 2, M. Sensi 2007, G. Baroffio 2008, R. Infante 2009, G. Cantino Wataghin 2009, E. Destefanis 2009).

IV. Les pèlerinages

Le pèlerinage et les pèlerins ont fait l'objet de nombreuses recherches durant ces vingt dernières années. Ce thème a été décliné sous toutes ses formes. On s'est intéressé à la qualité et à l'origine géographique des pèlerins, aux itinéraires de marches et aux lieux d'accueil des voyageurs, aux « petites marchandises » vendues aux visiteurs, aux livrets de prières et récits de voyage, aux reliques sacrées vénérées dans les sanctuaires michaéliques, aux inscriptions, marques et signes laissés par les pèlerins sur les murs, aux ex-votos déposés en signe de reconnaissance, au cérémonial du pèlerinage durant la marche, à l'arrivée au sanctuaire et sur le chemin du retour, enfin, à la signification spirituelle de la marche.

1) Les **marques** laissées par les pèlerins sur les murs du Mont Gargan ont constitué une découverte majeure qui a exigé beaucoup de temps pour leur déchiffrement. Comme nous l'avons déjà évoqué, ces marques, notamment les inscriptions, ont montré le rayonnement international du sanctuaire du Mont Gargan dès le VII^e siècle (fig. 9). Elles nous fournissent les noms de plusieurs dizaines de pèlerins : des Lombards comme *Ansipertus*, *Anseghisilus*, *Auderada*, *Tato* ; des Francs, comme *Budo*, *Eude*, *Robertus* ; des Anglo-Saxons dont les noms sont parfois écrits en écriture runique (*Eadrihd*, *Herraed*, *Herrebereht*, *Leafwini*, *Wigfus*), mais on constate aussi la présence de très nombreux Grecs (*Dionisius*, *Johannis*, *Paschalis*). Parmi ces signataires, certains se déclarent *presbyter* (prêtre), *monachus* (moine), *magister* (maître) ou plus simplement *peregrinus* (pèlerin) ou *peccator* (pécheur). Certains se contentent de graver soit le dessin de leur main ou de leur pied avec une petite croix à l'intérieur.

Le plus célèbre pèlerin est sans conteste le moine Bernard qui nous a laissé un récit de ses pèlerinages. Il a entrepris, en effet, vers les années 860-870, un long périple qui l'a conduit de Rome à Jérusalem en passant par le Mont Gargan (fig. 6). Au retour il s'est rendu au *Mons Aureus* près de Salerne, avant



Fig. 9. Mont Gargan, inscriptions de pèlerins lombards retrouvées en fouilles, VII^e-IX^e siècles (cf. G. Otranto).

de venir en Neustrie au Mont Saint-Michel *ad duas Tumbas*. L'intérêt de son récit, c'est qu'il décrit précisément les sanctuaires qu'il visite avec ses deux compagnons. Dans la grotte du Mont, à Olevano sul Tusciano (sans doute le *Mons Aureus*), on vient de découvrir une fresque du XII^e-XIII^e siècle représentant le moine Bernard et ses deux compagnons, ce qui confirme l'authenticité de ce témoignage (fig. 6) (cf. C. Carletti 1994, M.G. Arcamone 1994, M. D'Arienzo 1994 et 2003, P. Bouet et O. Desbordes 2009).

2) Les **routes de pèlerinages** ont fait l'objet, non seulement de recherches importantes dans les archives comme celles conduites par R. Infante et V. Juhel, mais aussi de nombreuses reconnaissances sur le terrain autour des trois grands sanctuaires. Ainsi l'Association « Les Chemins de Saint Michel » a-t-elle reconnu et balisé quelque 3 000 km, en ouvrant neuf itinéraires différents : le Chemin aux Anglais avec ses deux voies possibles (l'une passant par Carentan et l'autre par Carteret), le Chemin des ducs à partir de Caen (par Évrecy) et de Rouen (par Falaise), le Chemin de Paris et le chemin de Chartres. Outre la publication de chaque itinéraire, une belle synthèse sur les « Chemins du Mont-Saint-Michel » a été éditée en 2010 par un collectif d'auteurs chez Desclée de Brouwer.

En Italie du Sud, de nombreuses recherches dans les archives et sur le terrain ont donné lieu à la publication d'articles et surtout d'un ouvrage rédigé par Renzo Infante : *I Cammini dell'angelo nella Daunia tardo-antica e medievale* (2009). Actuellement plusieurs équipes françaises et italiennes ont commencé à reconnaître les diverses voies qui reliaient le Nord-Ouest de l'Europe à l'Italie (La Sacra, Rome et le Mont Gargan) et dont l'une porte le nom de *Via Francigena*.

3) Les **motivations** des pèlerins, qui quittaient familles et amis pour se lancer dans l'aventure d'une longue marche, seuls ou en groupe, ont également été examinées à partir des nombreux témoignages contenus dans les livrets de pèlerinages, dans les recueils de miracles et dans les annales ou chroniques monastiques.

On prend généralement la route pour se rendre dans un « lieu sacré » où l'archange a manifesté sa présence par des prodiges et où il invite les fidèles à venir le vénérer. C'est la plupart du temps un « lieu terrifiant » (*locus terribilis*), car c'est un espace sacré où l'archange impose des règles strictes qu'il vaut mieux ne pas transgresser. La présence de l'archange se manifeste par des reliques que l'on a fait souvent venir du Mont Gargan (un morceau du manteau rouge abandonné par l'archange et un fragment du rocher sur lequel il a laissé l'empreinte de son pied).

Le pèlerinage est une rupture avec la vie normale : cette rupture est ritualisée et contrôlée par l'Église. Parfois, comme dans le cas des pastoureaux du XIV^e siècle au Mont Saint-Michel, l'Église n'y parvient pas et doit se contenter d'un encadrement sommaire. Jusqu'au XI^e siècle, les pèlerins sont surtout des abbés, des princes, des aristocrates. Puis, du XI^e au XIII^e siècle, on rencontre sur les chemins des hommes et des femmes de toutes conditions, des moines et des clercs ; à partir du XIII^e siècle, rois et empereurs prennent l'habitude de se mettre sous la protection de l'archange.

On s'engage dans un pèlerinage pour diverses raisons. On se rend au sanctuaire de saint Michel pour demander une guérison, pour soi ou pour un être cher immobilisé à

domicile, pour solliciter un pardon pour une faute grave, pour le remercier d'une grâce obtenue ou tout simplement pour se mettre sous sa protection. Les rois et les empereurs s'adressent au Chef de la milice céleste, comme l'avaient fait les Lombards, pour qu'il devienne le patron du lignage ou de la patrie menacée.

Ces pèlerinages s'accomplissent dans une tenue adéquate qui permet de les reconnaître afin de ne pas les confondre avec les vagabonds et autres aventuriers plus ou moins brigands (fig. 2). Ils voyagent selon des rites précis de dévotions : on chante et on prie durant le parcours ; à l'arrivée au sanctuaire on assiste à l'office en déposant offrandes et ex-votos ; avant de repartir on achète un souvenir parmi les « petites marchandises » (images, livrets, cornets, sifflets, enseignes, bagues, broches) offertes dans les boutiques, souvenirs qui attesteront que l'on a bien effectué le pèlerinage (cf. V. Juhel 2003, 2005, 2007, 2008, 2009, 2011 ; D. Bruna 2007, G. Casiraghi 2003 ; G. Piemontese 1997 ; D. Bruna et F. Labeune 2011 ; A.M. Tripputi 2009 et 2011).

V. Les figures de l'archange

Les représentations de l'archange sont nombreuses et ont connu une évolution selon les époques, les lieux et les nécessités de la vie. De toutes les études effectuées depuis vingt ans, il ressort que les images de l'archange saint Michel qui s'imposent dans les textes littéraires ou liturgiques ne coïncident pas toujours avec l'iconographie qui a ses propres modèles et ses propres traditions. Toutes les représentations de saint Michel trouvent toujours une justification biblique : la tradition explicite volontiers les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament qui nous parlent de l'archange.

On distingue traditionnellement quatre représentations de saint Michel

1. Le prince de la cour céleste

Dès les premiers siècles, c'est ainsi qu'il apparaît, revêtu de la dalmatique ornée de pierres précieuses et d'un manteau (*chiton*) tenu par une agrafe. Il porte le globe surmonté d'une croix et un étendard (*labarum*) où est parfois inscrit *Agios, Agios, Agios* « Saint, Saint, Saint ».

Il est ainsi vêtu à la manière d'un empereur byzantin ou d'un haut dignitaire de la cour impériale (fig. 10), en souvenir de la phrase de l'archange Raphaël déclarant à Tobie qu'il était « un des sept anges qui se tenaient en permanence en présence du Très Haut ».



Fig. 10. Saint Michel en dignitaire de la cour de Constantinople, Le Puy-en-Velay, cathédrale, peinture murale, XII^e siècle.

2. L'ange du Jugement / Le Psychostase

Cette image de l'archange a été souvent représentée sur le tympan des églises romanes et gothiques, entre le XI^e et XIV^e siècle (fig. 11). Que ce soit lors d'un jugement particulier à l'heure de la mort ou lors du Jugement dernier après la résurrection des morts, Michel porte une balance romaine avec laquelle il pèse les âmes (bonnes et mauvaises actions) ; le démon se tient à ses côtés, prêt à emporter les âmes des condamnés et souvent il tente de fausser le jugement en s'agrippant à un plateau de la balance. Le plus souvent l'archange est vêtu d'une longue tunique blanche sans aucune décoration. Cette fonction se fonde sur un verset de l'épître de Jude, où il est dit que saint Michel s'est affronté à Satan pour s'approprier la dépouille de Moïse.



Fig. 11. Pèsement des âmes et donateur agenouillé, groupe sculpté, XV^e siècle, Mussy-sur-Seine (Aube), église (cl. M.-P. Bouet).

3. Le guides des âmes / Le Psychopompe

Michel est souvent considéré par les fidèles comme l'ange qui assiste le mourant et qui va conduire l'âme du défunt au Paradis et ainsi lui éviter dans l'au-delà tous les pièges du démon (fig. 12). Comme dans la *Chanson de Roland*, c'est lui que le héros appelle à ses derniers instants. Pour cette raison des chapelles funéraires lui sont parfois dédiées, comme celle du cimetière de Lichfield en Angleterre.

Présent dans la liturgie et dans la littérature, Michel le Psychopompe est rarement représenté. Quand il l'est, l'archange est posté derrière le personnage défunt qu'il présente à la Vierge ou au Christ. Parfois, comme à la cathédrale de Metz, il porte dans ses bras l'âme du défunt sous la forme d'un petit enfant.

4. Le combattant céleste / Le Prince de la Milice céleste, cf. *Apocalypse* de Jean

La représentation qui a fini par s'imposer en Occident c'est celle de l'*Apocalypse* de Jean : le chef de la milice céleste. Cette image apparaît vers le VIII^e siècle au temps des Lombards qui vont faire de cet archange guerrier leur saint patron, comme le montrent les plus anciennes images de saint Michel du Mont Gargan.

Son vêtement et ses armes varient selon les modes et les circonstances. Il est à l'origine représenté en tunique longue porteur d'un bouclier dans la main gauche et d'une lance (terminée ou non par une croix) dans la main droite : la pointe de la lance menace ou perfore la Bête de l'*Apocalypse* qui peut prendre l'apparence d'un monstre, d'un dragon ou d'un être difforme à figure humaine (fig. 3).



Fig. 12. Saint Michel psychopompe, peinture murale funéraire du chanoine Jacques Poulain, (détail), Metz, cathédrale, 1379.

Avec le temps, il devient un véritable guerrier à l'image des combattants terrestres qu'il est censé protéger. Il porte tantôt la tenue du légionnaire romain, poitrine couverte d'une cuirasse et jambes nues garnies de jambières, tantôt la tenue du guerrier médiéval en armure (fig. 7). Dès lors l'épée brandie remplace souvent la lance des premières figurations.

Curieusement l'archange guerrier ne vient jamais au secours des chrétiens affrontant les infidèles, lors des croisades, même dans les instants dramatiques. Les saints guerriers qui viennent au secours des croisés et qui parfois se manifestent dans leurs rangs sont saint Georges, saint Maurice et saint Démétrius. L'archange Michel semble réservé au combat apocalyptique du Bien contre le Mal.

5. Mais ces quatre représentations n'épuisent pas l'abondance des fonctions que remplit l'archange saint Michel. Les recherches récentes ont mis en évidence certaines autres fonctions de l'archange, sans doute mineures, mais bien attestées dans la littérature et dans les arts.

1) Saint Michel se manifeste parfois comme le **Maître des forces naturelles**. Le monde matériel lui est soumis tout comme le monde céleste. Il se choisit toujours un lieu sauvage à l'écart du monde des hommes. La foudre, le vent, l'eau et la mer sont ses moyens d'intervention. Les moines montois ont souvent vu l'archange fondre sur le sommet du Mont sous la forme de la foudre. Le miracle le plus célèbre qui illustre ce pouvoir de l'archange sur les forces de la nature est celui de l'accouchée des grèves. La femme a pu accoucher malgré la marée qui allait la recouvrir, parce que saint Michel, qu'elle avait invoqué, a retenu les eaux tourbillonnantes de la mer et constitué autour d'elle une sorte de « puits », où elle restait libre de ses mouvements.

2) Dans les *Miracula sancti Michaelis*, Michel apparaît aussi comme le **Justicier du Très Haut**. Il intervient, en effet, pour châtier clercs, moines ou laïcs qui ne respectent pas les règles qu'il a imposées (comme l'interdiction de passer la nuit dans l'abbatiale) ou qui oublient les préceptes divins. Il va jusqu'à punir de mort violente celui qui a été surpris une nuit au sein de l'abbatiale, réservée la nuit au monde céleste.

3) Dès l'origine, Michel est invoqué comme le **Guérisseur des sources** (fig. 13). Dans tous les sanctuaires de l'archange, on constate la présence d'une eau miraculeuse, en souvenir sans doute de l'une des fonctions les plus anciennes de saint Michel, qui guérissait les malades au bord des sources où s'élevaient certains de ses sanctuaires. C'est ainsi que l'archange est devenu le protecteur du Nil, celui que l'on priait pour que se produise la crue salvatrice. Au Mont Gargan, il y a la source miraculeuse (la *stilla*) qui suinte du plafond ; au Mont Saint-Michel, c'est l'archange qui, à la prière d'Aubert, indique où se trouve une source qui permet aux chanoines de vivre et qui guérit des fièvres.

4) Enfin on ne peut oublier que Michel est le **Protecteur des jeunes enfants**. Ce rôle est manifeste dans les pèlerinages des pastoureaux : il châtie les parents qui empêchent leurs enfants de partir et toute personne qui sur le chemin du pèlerinage ne vient pas en aide aux jeunes pèlerins. Comme le déclare dom Jean Huynes, Michel « fait venir à lui les enfants qui ignorent encore les malices du monde ».



Fig. 13. Saint Michel agitant l'eau de la piscine de Bezatha, Mont Gargan, porte de bronze du sanctuaire, 1076.

(cf. P. Belli D'Elia 1999, 2009 et 2011 ; J. Hervieu 2000 ; E. Dehoux 2011 ; C. Davy 2011 ; Bisconti 2011 ; I. Hans-Colas 2011 ; L. Grant 2011 ; A. Le Huërou 2011 ; M. de Villoutreys 2011).

VI. Thèmes sous-jacents

Au cours des recherches et dans les colloques, d'autres thèmes ont été abordés directement ou indirectement, sans que l'on ait effectué un travail de synthèse. Ces thèmes pourraient faire l'objet de travaux qui auraient le mérite de s'appuyer déjà sur des bases solides. Nous ne retiendrons que trois de ces thèmes.

1. Saint Michel et les hommes de pouvoir.

En Occident, les hommes de pouvoir entretiennent un lien privilégié avec l'archange saint Michel, en qui ils voient un protecteur efficace du fait de sa victoire sur l'Ennemi. Ils le choisissent comme saint patron et lui construisent des sanctuaires.

L'empereur Constantin avait choisi l'archange comme protecteur de ses armées. Plus tard les Lombards, qui venaient de conquérir toute la péninsule italienne, ont transformé la grotte du Mont Gargan en un sanctuaire dynastique : ils ont offert des dons, aménagé le site et favorisé les pèlerinages. Peu après, les Pépinides et les Carolingiens qui avaient des liens avec des familles lombardes ont multiplié les fondations en l'honneur de l'archange, comme le feront plus tard les rois d'Asturie et de Navarre lors de la reconquête chrétienne en Espagne.

Après la résistance victorieuse des chevaliers français au Mont Saint-Michel, lors du siège effectué par les Anglais au début du XV^e siècle, les rois de France ont choisi l'archange comme le saint patron de la France : le roi Charles VII préféra l'archange terrassant le dragon à l'oriflamme de saint Denis. En 1469, le roi Louis XI créa l'Ordre de Saint-Michel.

Il conviendrait de rechercher les raisons profondes (politiques et religieuses) de la promotion du culte de l'archange guerrier : les conquérants lombards, carolingiens, espagnols et français n'ont-ils pas utilisé ce moyen pour tenter d'unifier des régions et des peuples différents récemment soumis par la force et par là aider à la construction identitaire de leur royaume ?

Cf. Ph. Contamine 2003, C. Beaune 2003, J.M. Martin 2003, E. Lalou 2005.

2. La typologie des sanctuaires michaéliques en Europe

De nombreuses études ont été consacrées aux divers sites dédiés à l'archange en Europe. En Orient, les lieux consacrés à saint Michel présentent une grande diversité : sanctuaires près de source ou de fleuve, sanctuaires de montagne, sanctuaires isolés ou au cœur des cités.

En Occident, l'archange se choisit généralement des lieux sauvages et à l'écart des humains : c'est sans doute le trait dominant de la plupart des oratoires, sanctuaires et églises sous la titulature de saint Michel. Cet isolement et cet éloignement contraignent les fidèles à quitter le monde civilisé pour parvenir au lieu sacré au terme d'une longue marche, difficile et censée être un moyen d'ascèse et de purification intérieure. On peut distinguer plusieurs lieux privilégiés :

1) la **montagne** est un des sites préférés de l'archange : petite montagne comme le Mont Saint-Michel de Normandie (80 m), haute montagne comme le Mont Gargan (900 m). Le prestige attaché à ces deux sites a incité d'autres fondateurs à suivre ce même modèle montagneux : St. Michael's Mount, Mont-Mercure, La Sacra di San Michele.

Pour les mêmes raisons, les chapelles dédiées à l'archange dans des grands édifices ont souvent été situées en hauteur, dans le Westwerk (dans le monde ottonien ou carolingien) ou dans les tours (notamment dans le monde anglo-saxon), voire dans les tribunes.

2) La **grotte** est un lieu sauvage et isolé que l'archange choisit volontiers, en particulier en Italie du Sud. La célébrité de l'un des plus anciens sanctuaires, « une grotte au sommet d'une montagne », a suscité également l'imitation, non seulement en Italie du Sud, où les grottes dédiées à saint Michel sont nombreuses, comme l'ont montré les inventaires méthodiques réalisés récemment (Monte Faito, Rapàro, Orsara, Gravina, Mottola, Putignano, Sant' Angelo in Vetulis, Sant' Angelo Palombaro, Olevano sul Tusciano), mais même dans les régions lointaines, comme à Rome, au sommet du château Saint-Ange, où le pape fit construire un sanctuaire en forme de grotte, et au Mont Saint-Michel de Neustrie, où Aubert aurait édifié une *crypta rotunda* pour imiter la grotte du Gargano (*illius in Monte Gargani volens exaequare formam*) si l'on accorde crédit à la *Revelatio*.

3) Mais grottes et/ou montagnes ne sauraient rendre compte de tous les lieux où l'archange est vénéré. Il y a des églises et des édifices qui ont été édifiés dans les vallées (comme Saint-Michel de Cuxa), ou dans des cimetières (Lichfield). Quand on dresse la carte des titulatures d'églises dédiées à saint Michel, on constate que la répartition sur le territoire de la France n'est pas homogène, puisque une plus forte densité se rencontre aux frontières (montagneuses ou maritimes). Graham Jones a fait le même constat en Angleterre à la frontière du Pays de Galles (cf. Jones 2007).

4) On ne peut faire ces constatations géographiques et topographiques sans rechercher la signification de toutes ces implantations. L'archange a remplacé aussi bien des cultes des hauteurs ou solaires comme Mithra, Bellenos, Mercure ou Lug que des cultes chthoniens dont les cérémonies se faisaient au fond des grottes. Mais il convient d'insister désormais sur un aspect plus original du culte de saint Michel en qui on voit « l'archange de la Porte ». Bon nombre d'oratoires ou de chapelles sont, en effet, établis au sommet des remparts d'une cité et, en particulier, au sommet de la porte d'entrée de la ville. Les chapelles hautes des tours et des Westwerk sont des chapelles situées à l'ouest, là où se trouve l'entrée de l'édifice. L'archange apparaît bien en Occident comme l'archange protecteur, gardien des portes et des frontières, pour empêcher l'ennemi d'entrer, à l'image de ce qu'il est dans l'autre monde : le Gardien de la Porte d'entrée dans la Jérusalem céleste.

Cf. G. Otranto 1994, 1998, 2003, 2006 ; I. Aulisa 2003 ; I. Hans-Collas 2003.

VII. Thèmes oubliés

Les vingt années de recherches n'ont pas épuisé les multiples domaines concernés par le culte de saint Michel. Il y a des questions qui n'ont pas suffisamment retenu l'attention des chercheurs et qui feront, de ce fait, l'objet de nouvelles études programmées.

1. La **culture** des clercs et des moines des communautés michaéliques n'a fait l'objet d'aucune étude d'ensemble : quelle fut leur bibliothèque, quelle fut l'activité de leur scriptorium, quels étaient les centres d'intérêt des clercs et des moines de ces communautés ?

Une telle recherche a déjà été initiée au Mont Saint-Michel, où a été conservé, à la bibliothèque municipale d'Avranches, l'essentiel de la bibliothèque des moines (environ 250 manuscrits et 1 200 ouvrages imprimés). On sait depuis le *Millénaire monastique*, qui avait publié des travaux remarquables sur ce sujet, que les moines s'intéressaient à certains domaines de la vie intellectuelle : aux écrits d'Aristote (logique, métaphysique et physique), aux traités de droit civil et de droit canonique (avec la totalité des œuvres de Justinien) et aux ouvrages, commentés ou non, du Pseudo-Denys l'Aréopagite, le « spécialiste » du monde des êtres célestes. Un important colloque a été consacré en 1995 à une partie du manuscrit 235, qui contient un florilège de textes scientifiques concernant l'astronomie, la mathématique, l'algèbre, la mesure du temps et des lieux ainsi que des profondeurs maritimes.

Cf. M. Arnoux 1995, C. Cucuel 1996, Leservoisière 1996, L. Callebat et O. Desbordes 2000, Ph. Faure 2003.

2. Les recherches sur la **vie liturgique** dans les sanctuaires n'ont guère progressé depuis les années 1966. Bien que de nombreuses voies aient été ouvertes par les auteurs du *Millénaire monastique*, il n'y a guère eu d'études sur la liturgie, sur les chants, sur les rituels des fêtes michaéliques (8 mai, 29 septembre, 16 octobre), sur les grands cultes associés à celui de saint Michel.

Cf. P.-M. Gy 1995, J.-F. Goudesenne 2007, G. Baroffio 2009, S. Boesch Bajano 2009.

3. À la différence des deux autres grands sanctuaires (La Sacra et le Mont Gargan), il n'y a guère eu de publications sur l'histoire du Mont de Normandie **du XVI^e au début du XIX^e siècle**. Loin d'être une décadence comme cela est parfois affirmé en raison du système de la commende, la venue des Mauristes a redonné un lustre considérable au sanctuaire normand jusqu'à la Révolution. En revanche, les XIX^e et XX^e siècles avec l'épisode de la prison, l'époque des grandes restaurations et le retour de la pratique des pèlerinages ont suscité de nombreux articles.

Cf. F. Bercé 1993, H. Decaëns 1993, 1997, 2011, F. Saint-James 2007, V. Juhel 2007, 2010, 2011.

4. Il conviendrait de réaliser une **typologie complète des sanctuaires** dédiés à saint Michel en Europe. Une telle synthèse suppose de longues et minutieuses enquêtes dans

chaque pays pour connaître la diversité des sites et des formes dévotionnelles dans les divers sanctuaires européens, autres que les trois Monts sur lesquels la recherche s'est focalisée.

Cf. G. Jones 2007, H. Patkova 2007, A. Heinz 2007, S. Coviaux 2007, P. Henriot 2007, J.M. Picard 2007.

5. En outre, il faudrait franchir une nouvelle étape et se demander comment l'archange est honoré **dans le reste du monde** (dans les trois Amériques, en Afrique, en Asie et en Océanie) : quelles sont les représentations de l'archange dans ces divers pays ? Quelles sont les pratiques liturgiques et dévotionnelles qui sont attachées à ce culte ? Quelles formes originales adoptent les pèlerinages ? À quelles divinités l'archange semble-t-il avoir succédé ? Comment le culte s'est-il diffusé dans ces divers pays ?

6. Rares ont été les études qui ont tenté d'appréhender les **particularités architecturales** des sanctuaires michaéliques. Le fait que bon nombre de ces sanctuaires ont été édifiés au sommet de collines ou de montagnes abruptes a contraint les bâtisseurs à superposer les structures et à favoriser la verticalité au lieu de l'horizontalité, ce qui a pour conséquence d'imposer un type de circulation des personnes par des escaliers. Tels se présentent, en effet, le Mont Saint-Michel, La Sacra et le Mont Gargan.

Cf. X. Barral I Altet 2000, M. Baylé 2003.

Conclusion

Le bilan des recherches effectuées durant ces vingt dernières années est extrêmement positif. Les chercheurs sont parvenus à adopter un point de vue européen et engager un programme concerté de recherches qui se sont concrétisées par des colloques et des rencontres régulières. On peut affirmer que le *Millénaire monastique* des années 1966-1972 a eu une suite digne de son extraordinaire dynamisme. Nombreuses sont encore les voies qui restent à explorer pour que l'on puisse comprendre ce qui fait l'originalité du culte à saint Michel.

À la différence des deux autres archanges qui ne font guère l'objet d'un culte particulier, saint Michel a réussi à entrer dans le calendrier des célébrations au même titre que les saints qui ont une histoire et un vécu qui incite à la confiance. Michel est perçu comme l'archange qui veille sur le genre humain et qui en est le protecteur, mais il reste toujours le Mystérieux, l'Indéfinissable, à l'image de son nom qui, au lieu de nous révéler quelque chose de son identité et de sa nature, ne nous offre qu'une interrogation : « Qui est comme Dieu ? », *Quis ut Deus ?*

Bibliographie sélective de 1990 à 2012

par Pierre BOUET et Vincent JUHEL.

- 1990 - JOHNSON Richard F., *Saint Michael the archangel in Medieval English Legend*, Woodbridge, Boydell Press, 1990.
- 1993 - BERCE Françoise, « La restauration du Mont aux XIX^e et XX^e siècles », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 103-120.
- 1993 - DECAËNS Henry, « La sauvegarde du Mont Saint-Michel par le service des Monuments historiques », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 121-174.
- 1993 - DÉCENEUX Marc, « Le projet inachevé de la Merveille. Essai de restitution, perspectives symboliques et sa place dans la pensée du XIII^e siècle », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 98, 1993, p. 41-49.
- 1993 - DELAPORTE Yves, « L'art du vitrail à l'abbaye », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 269-278.
- 1993 - FROIDEVAUX Yves-Marie, « Observations et découvertes effectuées au cours des chantiers de restauration entre les années 1960 et 1968 », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 13-33.
- 1993 - LAPORTE Jean, « Églises et bâtiments du Mont Saint-Michel », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 221-266.
- 1993 - LEMARIE Joseph, « Les salles capitulaires de l'abbaye du Mont Saint-Michel », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 63-80.
- 1993 - *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), Paris, Lethielleux, 1993, 301 p. et 24 pl.
- 1993 - NORTIER Michel, « Document relatif à la construction d'une tour d'enceinte, vraisemblablement la Tour Boucle (1480-1481) », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 185-195.
- 1993 - NORTIER Michel, « Essai d'interprétation partielle des documents de 1479 et de 1499 », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 197-201.
- 1993 - NORTIER Michel, « La construction de la Merveille, nouvelle datation proposée », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 81-96.
- 1993 - NORTIER Michel, « Nouveaux documents inédits (1474-1577) », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 203-212.
- 1993 - REULOS Michel, « A propos d'un exemplaire de la première édition imprimée des statuts et ordonnances de l'Ordre de saint Michel », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 98, 1993, p. 60.
- 1993 - REULOS Michel, « La salle des Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 97-100.
- 1993 - SAUNIER Bruno, « Contribution à l'iconographie montoise », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 279-292.
- 1993 - VALLÉRY-RADOT Jean, « Le Mont Saint-Michel. Travaux et découvertes (Notre-Dame-sous-terre et crypte romane) », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 35-61.
- 1993 - VIMONT Jean-Claude, *La prison politique en France : genèse d'un mode d'incarcération spécifique : XVIII^e-XIX^e siècles*, Paris, Anthropos, 1993.
- 1993 - WAKSMAN Pierre, « Documents inédits de 1479 et de 1499 », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 179-183.
- 1993 - WAKSMAN Pierre, « La défense du Mont Saint-Michel au XVIII^e siècle », *Millénaire monastique du Mont Saint-Michel*, t. V, *Études archéologiques*, Michel NORTIER (dir.), p. 213-218.
- 1994 - CARLETTI Carlo e OTRANTO Giorgio (éd.), *Culto e insediamenti nell'Italia meridionale fra tarda antichità e medioevo. Atti del convegno internazionale (Monte Sant'Angelo, 18-21 novembre 1992)*, Bari, Edipuglia, 1994, 628 p.
- 1994 - HOENEN Maarten, « Denys the Carthusian and Heymeric de Campo on the pilgrimages of children to Mont Saint-Michel (1458, with a first edition of Denys's *Epistola de cursu puerorum* and Heymeric's *Determinatio super peregrinatione multorum juvenum*) », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 61, 1994, p. 387-414.
- 1994 - SIMONNET Nicolas, « Le programme iconographique et symbolique du cloître et la spiritualité des moines montois au XIII^e siècle », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 99, 1994, p. 24-42.
- 1994 - VINCENT Catherine, *Les confréries dans le royaume de France (XIII^e-XV^e siècles)*, Paris, Albin Michel, 1994.
- 1995 - ETIENNE Claire, JABLONSKI Christine, BOCARD Hélène, *Anges et archanges dans l'Eure*, Itinéraires du patrimoine n° 87.
- 1995 - ARNOUX Mathieu, « Un Vénitien au Mont Saint-Michel : Anastase, moine, ermite et confesseur (vers 1085) », *Médiévales*, 28, 1995, p. 55-78.

- 1995 - GY P.-M., « Le culte des saints dans la liturgie d'Occident entre le IX^e et le XIII^e siècle », *Le culte des saints aux IX^e-XIII^e siècles*, Poitiers, Cahiers de Civilisation médiévale, 1995, p. 85-89.
- 1995 - ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Il Millennio composito di San Michele della Chiesa, Documenti e studi*, t. II, Susa, Melli, 1995.
- 1995 - KEATS-ROHAN Katharine, « Crime et châtiement à la manière du XI^e siècle ? Note sur une charte bretonne en faveur du Mont Saint-Michel », *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 73, 1995, p. 25-50.
- 1995 - LAMOTTE Françoise, « Les moines du Mont Saint-Michel et la mer : Sanctus Michael de periculo maris », *Les Normands et la mer (Actes du 25^e Congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Cherbourg 1990)*, 1995, p. 356-361.
- 1995 - OTRANTO Giorgio, CARLETTI Carlo, *Il santuario di San Michele arcangelo sul Gargano dalle origini al X secolo*, Bari, Edipuglia, 1995.
- 1995 - *Pèlerinage et croisade. Actes du 118^e congrès national des Sociétés savantes (Paris 1993)*, Paris, C.T.S.H., 1995.
- 1995 - SALITOT Michelle, « Le mythe de Scissy, patrimoine du Mont Saint-Michel », *Ethnologie française*, 25, 1995, p. 89-102.
- 1996 - CAMPI Chiara e LOMBARDO Luigi (éd.), *La Sacra di San Michele. Simbolo del Piemonte europeo. Atti del quarto convegno sacrese (26-27 maggio 1995)*, Torino, Edizioni Eda, 1996, 245 p.
- 1996 - CUCUEL Christine, *La grande bible d'Avranches (ms. 2 et 3)*, Université de Paris X, 1996, (mémoire de maîtrise, 129 p. et 103 pl.).
- 1996 - DÉCENEUX Marc, « Découverte d'une chapelle de l'an mil au Mont Saint-Michel », *Les dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alençon*, 24, 1996, p. 55-69.
- 1996 - DÉCENEUX Marc, *Le Mont Saint-Michel pierre à pierre*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996.
- 1996 - HAMEL Christopher, « The Manuscripts of Mont Saint-Michel », *Bulletin de Bibliophile*, 2, 1997, p. 241-253.
- 1996 - JACQUELINE Mgr Bernard, « Papauté et épiscopat, d'après Pierre Le Roy », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 115, 1996.
- 1996 - LESERVOISIER Jean-Luc, *Les manuscrits du Mont Saint-Michel*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1996, 32 p.
- 1996 - REULOS Michel, « Deux villes issues de la guerre de Cent Ans : Le Mont-Saint-Michel et Granville », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 116, 1997, p. 87-100.
- 1996 - SAINT-JAMES François, « Un voyage au Mont Saint-Michel en 1814 par l'abbé Constant Casimir Demons », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 101, 1996, p. 33-40.
- 1997 - BRACHA Krzysztof, « Pięltrzymki dzieci ce do Mont Saint Michel Sur Mer w wietle traktatu «Contra errores quorundam iuvenum masculorum» (1458 t.) Mikolaja Wachenheyma », *Studia Historyczne*, t. 40, n° 156, 1997, p. 17-30.
- 1997 - CABIE R., « Les anges dans la liturgie. Recherche sur les origines », *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, 28, 1997, p. 5-10.
- 1997 - DECAËNS Henry, « Jean-Marie Sagot, dit Émile (1805-1888) », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 102, 1997, p. 25-37.
- 1997 - DÉCENEUX Marc, *Mont Saint-Michel : histoire d'un mythe*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1997, 270 p.
- 1997 - FAVREAU Robert, « L'apport des inscriptions à l'histoire des anges à l'époque romane », *Cahiers de Saint-Michel-de-Cuxa*, 28, 1997, p. 91-110.
- 1997 - FOURMY Nathalie, *La sculpture romane de l'abbaye du Mont Saint-Michel*, Université de Rennes II, 1997 (mémoire de maîtrise, 3 volumes).
- 1997 - PIEERS Gleen, « Holy man, supplicant, and donor : on representations of the miracle of the archangel Michael at Chonae », *Medieval studies*, vol. 59, 1997, p. 173-182.
- 1997 - PIEMONTESE Giuseppe, *Il Gargano : i luoghi e i segni dell'immaginario*, Bastogi, Editrice Italiana, 1997, 239 p.
- 1997 - PIEMONTESE Giuseppe, *Le vie dell'angelo. Itinerari per la Terra Santa, Roma e Santiago di Compostella*, Bastogi, Editrice Italiana, 1999, 239 p.
- 1997 - PIEMONTESE Giuseppe, *San Michele e il suo santuario, via sacra Langobardorum*, Bastogi, Editrice Italiana, 1997, 183 p.
- 1997 - SINSOILLIEZ Robert, *Prisonniers au Mont Saint-Michel*, Saint-Malo, Ancre de marine, 1997, 351 p.
- 1998 - BAYLÉ Maylis, BOUET Pierre et alii (éd.), *Le Mont-Saint-Michel. Histoire et Imaginaire*, Paris, Éditions du Patrimoine-Anthèse, 1998.
- 1998 - CAVALLI Alberto, *Iconografia dell'arcangelo e della legenda garganica nel Freistaat di Baviera*, Bari, 1998.
- 1998 - DECAËNS Henry, « Un architecte au Mont Saint-Michel : Jean-Marie Sagot, dit Émile (1805-1888) », *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1998, p. 23-47.
- 1998 - HANOU Frédéric, *Robert de Torigni, un abbé du Mont Saint-Michel*, Université de Caen, 1998 (mémoire de maîtrise).
- 1998 - ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Il Millennio composito di San Michele della Chiesa, Documenti e studi*, t. II, Susa, Melli, 1998.
- 1998 - JOHNSON Richard F., « Archangel in the margins : st Michael in the homilies of Cambridge, Corpus Christi College 41 », *Traditio*, vol 53, 1998, p. 53-91.

- 1998 - OTRANTO Giorgio, RAGUSO F., D'AGOSTINO M., *San Michele arcangelo dal Gargano ai confini apulo-lucani*, Bari, 1998.
- 1998 - POTTS Cassandra, « Monastic Revival and Regional Identity in early Normandy », *Anglo-Norman Studies*, XX, 1997, 1998, p. 81-104.
- 1999 - AULISA Immacolata, « Pellegrini al Monte Gargano : le testimonianze letterarie », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 42-49.
- 1999 - BERTELLI Gioia e Mola Stefania, « Pulsano : l'abbazia di Santa Maria », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 118-129.
- 1999 - BERTELLI Gioia, « Monte Sant'Angelo : il castello », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 138-145.
- 1999 - BERTELLI Gioia, « Monte Sant'Angelo : la chiesa di San Pietro », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 84-91.
- 1999 - BERTELLI Gioia, « La Basilica delle origini : le testimonianze monumentali », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 24-29.
- 1999 - BETTOCCHI Silvia e AULISA Immacolata, « Vie di pellegrinaggio al Gargano », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 112-117.
- 1999 - BETTOCCHI Silvia e AULISA Immacolata, « Dalle origini ai Longobardi : le testimonianze letterarie », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 15-23.
- 1999 - BETTOCCHI Silvia e AULISA Immacolata, « Il santuario tra IX e XI secolo: restauri ed affreschi », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 50-55.
- 1999 - BETTOCCHI Silvia, « La riconquista bizantina », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 56-64.
- 1999 - BOURDON Sophie, « Quelques représentations médiévales inédites du Mont Saint-Michel », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 106, 2, 1999, p. 9-32.
- 1999 - ÉTIENNE Christine (dir.), *Les chemins de pèlerinages dans la Manche. Pèlerins de Saint-Michel et de Saint-Jacques*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1999, 127 p.
- 1999 - FELLE Antonio Enrico, « La memoria e la scrittura », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 30-41.
- 1999 - GOHIN Stéphanie, *Les fortifications du Mont Saint-Michel pendant la guerre de Cent Ans*, Université de Caen, 1999 (mémoire de maîtrise).
- 1999 - KEATS-ROHAN Katharine, « Bibliothèque municipale d'Avranches, 210 : Cartulary of Mont Saint-Michel », *Anglo-Norman Studies*, XXI, 1998, 1999, p. 95-112.
- 1999 - MAVELLI Rita, « Il Tesoro della basilica : storia di donazioni e spolizioni », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 182-207.
- 1999 - MAVELLI Rita, « La peste del 1656 », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 208-209.
- 1999 - MAVELLI Rita, « Tra testimonianze letterarie e frammenti d'arredo », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 156-181.
- 1999 - MOLA Stefania, « Il santuario e i Normanni », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 66-83.
- 1999 - MOLA Stefania, « Il santuario in età angioina », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 146-154.
- 1999 - MOLA Stefania, « Monte Sant'Angelo : il battistero di San Giovanni in Tomba », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 92-105.
- 1999 - MOLA Stefania, « Monte Sant'Angelo : la chiesa di Santa Maria Maggiore », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 106-111.
- 1999 - NILGEN Ursula, « Le cartulaire du Mont Saint-Michel et la miniature anglaise », Monique Dosdat et Pierre Bouet (dir.), *Manuscrits et enluminures dans le monde normand (X^e-XV^e siècles). Actes du colloque international de Cerisy-la-Salle 1995*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 1999, p. 29-50.
- 1999 - OTRANTO Giorgio e BELLI D'ELIA Pina (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino* (Catalogo della Mostra « Monte Sant'Angelo, 25 settembre-5 novembre 1999 ; Roma, 26 novembre-15 dicembre 1999 »), Foggia-Roma, Claudio Grenzi Editore, 1999, 326 p.
- 1999 - PETTINAU VESCINA Maria Pia, « Tessuti per l'Arcangelo », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 210-230.
- 1999 - POULLE Emmanuel, « Le crâne de saint Aubert entre mythe et histoire », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 76, 1999, p. 167-189.
- 1999 - SALVATORI Antonio, *Il furo di San Michele tra angeli e pellegrini*, atti del VII Convegno Sacrese, Abbazia San Michel della Chiesa, 1998, Stresa, edizioni rosmignani, 2000.
- 1999 - SIMONNET Nicolas, « La fondation du Mont Saint-Michel d'après la *Revelatio ecclesiae sancti Michaelis* », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 106, 4, 1999, p. 7-23.

- 1999 - TRIPPUTI Anna Maria, « Gli santuari dell'Arcangelo », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 274-293.
- 1999 - TRIPPUTI Anna Maria, « Il pellegrinaggio in età moderna e contemporanea », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 294-312.
- 1999 - TRIPPUTI Anna Maria, « Per grazia ricevuta », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 252-273.
- 1999 - TRIPPUTI Anna Maria, « L'oreficeria popolare garganica : da ornamento prezioso ad ex voto », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 232-251.
- 1999 - VOLARA Lama e MOLA Stefania, « Siponto : la chiesa di San Leonardo », dans Giorgio OTRANTO e Pina BELLI D'ELIA (éd.), *L'Angelo, la Montagna, il Pellegrino*, p. 130-137.
- 2000 - ARNOLD John Charles, « Arcadia becomes Jerusalem : angelic caverns and shrine conversion at Monte Gargano », *Speculum*, vol 75/3, 2000, p. 567-588.
- 2000 - BARACHINO Marzia, « La via Francigena : un progetto per l'Europa del 2000 », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 205-214.
- 2000 - BARRAL I ALTET Xavier, « Construire pour les anges et les archanges de Saint-Michel d'Aiguilhe au Mont Saint-Michel », BUSSAGLI Marco et D'ONOFRIO Mario (dir.), *Les ailes de Dieu : messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*.
- 2000 - BIANCOLINI Daniela, « La Sacra di San Michele nella tutela », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 215-218.
- 2000 - BORDONE Renato, « La leggenda della Bell'Alda », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 157-180.
- 2000 - BURNETT Charles, « Avranches B.M. 235 et Oxford Corpus Christi College 283 », CALLEBAT Louis et DESBORDES Olivier (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235*, p. 63-70.
- 2000 - BUSSAGLI Marco e D'ONOFRIO Mario (éd.), *Les ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident* (Catalogue d'exposition Bari, 6 mai-31 août 2000 ; Caen, 6 octobre-31 décembre 2000), Milan, Silvana Editoriale, 2000, 272 p.
- 2000 - BUSSAGLI Marco, « Des anges qui deviennent des vents », dans Marco BUSSAGLI et Mario D'ONOFRIO (éd.), *Les Ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*, p. 33-35.
- 2000 - CALLEBAT Louis et DESBORDES Olivier (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235* (Actes du colloque international du Mont Saint-Michel, 1998), Hildesheim, Olms, 2000.
- 2000 - CAMPI Chiara e LOMBARDO Luigi, *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, atti del IV Convegno Sacrese, Abbazia San Michel della Chiesa, 1995, Stresa, edizioni rosmignani, 2000.
- 2000 - CASIRAGHI Giampietro e LOMBARDO Luigi (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo* (Atti del IV Convegno Sacrese, 26-27 maggio 1995), Stresa, Edizioni rosmignani, 2000.
- 2000 - CASIRAGHI Giampietro, « Pellegrinaggi e mobilità dei monaci a San Michele della Chiesa », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 77-116.
- 2000 - CORRENTE Marisa, « Amours et génies », dans Marco BUSSAGLI et Mario D'ONOFRIO (éd.), *Les Ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*, p. 17-20.
- 2000 - DEL FRANCA Loretta, « Les anges en Egypte », dans Marco BUSSAGLI et Mario D'ONOFRIO (éd.), *Les Ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*, p. 51-64.
- 2000 - FROVA Carla, « Esperienze intellettuali di monaci tra XI e XII secolo », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 119-138.
- 2000 - GODARD Séléne et ROULAND Julie, *Catalogue des œuvres contenues dans les manuscrits du Mont Saint-Michel*, Université de Caen, 2000 (mémoire de maîtrise).
- 2000 - HAIRIE Alain et JACQUEMARD Catherine, « Les sources orientales du *De profundis maris vel fluminis profanda* », CALLEBAT Louis et DESBORDES Olivier (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235*, p. 223-237.
- 2000 - HERVIEU Juliette, *Le culte de saint Michel en Normandie occidentale du VII^e au XVII^e siècle : présence et représentations*, Caen, Université de Caen, 2000 (mémoire de maîtrise, 3 volumes).
- 2000 - HOLTZ Louis, « Le manuscrit Avranches B.M. 235 : étude codicologique », CALLEBAT Louis et DESBORDES Olivier (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235*, p. 17-51.
- 2000 - ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Il Millennio composto di San Michele della Chiesa. Documenti e studi*, t. III, Susa, Melli, 2000.
- 2000 - JACQUART Danielle, « Un retour sur le manuscrit Avranches 232 », CALLEBAT Louis et DESBORDES Olivier (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235*, p. 71-80.
- 2000 - KEATS-ROHAN Katharine, « Une charte de l'abbé Mayeul de Cluny et la réforme du Mont Saint-Michel », François de BEAUREPAIRE et Jean-Pierre CHALINE (dir.), *La Normandie vers l'an Mil*, Rouen, Société de l'histoire de Normandie, 2000, p. 159-170.
- 2000 - LUQUE MORENO Jesus, « L'orgue dans Avranches 235 et la tradition musicologique antique et médiévale », Louis CALLEBAT et Olivier DESBORDES (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235*, p. 121-143.

- 2000 - MALLE Louis, *Un pèlerinage au Mont Saint-Michel*, Paris, L'Atelier, 2000, 111 p.
- 2000 - MEIER-STAUER Christel, « La matérialité et l'immatérialité des couleurs. A propos du traité *De coloribus d'Avranches* 235 », Louis CALLEBAT et Olivier DESBORDES (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235*, p. 451.
- 2000 - PASCULLI-FERRARA Mimma, *Itinerari in Puglia tra arte e spiritualità*, Bari, De Lucca, 2000.
- 2000 - MURATORE Umberto, « Antonio Rosmini, un pensatore europeo in terra di Piemonte », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 139-158.
- 2000 - NERVIANI Enrico, « Sacra di San Michele e integrazione europea », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 27-36.
- 2000 - NORTIER Marc, « La chapelle Saint-Michel du Palais à Paris, siège de la confrérie des pèlerins du Mont Saint-Michel », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 105, 2000, p. 32-46.
- 2000 - PICCIRILLO Michele, « Le culte des anges en Syrie et en Palestine », dans Marco BUSSAGLI et Mario D'ONOFRIO (éd.), *Les Ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*, p. 48-50.
- 2000 - PIRAS Andrea, « Les ancêtres des anges : Les anges dans la religion Zoroastrienne », dans Marco BUSSAGLI et Mario D'ONOFRIO (éd.), *Les Ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*, p. 13-16.
- 2000 - RAJOS Dimitris, « Autour de la paraphrase du *Carmen de ponderibus et mensuris* », dans Louis CALLEBAT et Olivier DESBORDES (éd.), *Science antique, science médiévale : Autour du Manuscrit d'Avranches 235*, p. 297-316.
- 2000 - RAVASI Gianfranco, « Les anges dans l'Ancien et le Nouveau Testament », dans Marco BUSSAGLI et Mario D'ONOFRIO (éd.), *Les Ailes de Dieu. Messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*, p. 21-32.
- 2000 - ROMANO Giovanni, « La Sacra e le vie dei modelli artistici in Piemonte », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 57-76.
- 2000 - SALVATORI Antonio, *Pellegrinaggio ieri e oggi*, atti del VIII Convegno Sacrese, Abbazia San Michel della Chiusa, 1999, Stresa, edizioni rosminiiane, 2000.
- 2000 - SENSI Mario, « Les grands sanctuaires de saint Michel en Occident », BUSSAGLI Marco et D'ONOFRIO Mario (dir.), *Les ailes de Dieu : messagers et guerriers ailés entre Orient et Occident*.
- 2000 - SERGI Giuseppe, « Internazionalità monastica e abati-consiglieri », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 37-56.
- 2000 - SPINELLI Giovanni, « L'Abbazia della Chiusa nel quadro della presenza benedettina in Piemonte », dans Giampietro CASIRAGHI e Luigi LOMBARDO (éd.), *La Sacra di San Michele, simbolo del Piemonte europeo*, p. 183-204.
- 2001 - LAURANSON-ROSAZ Christian, « La Chiusa à Cuisà la romania de l'an mil sous le signe de l'archange Michel et saint Pierre », *Cahiers de Saint-Michel de Cuisà*, n° 32, p. 89-100, 2001.
- 2001 - Centre d'art sacré de Saint-Hilaire du Harcouët (éd.), *Représentations de saint Michel dans le département de la Manche* (Catalogue d'exposition Saint-Hilaire du Harcouët, 14 avril-14 octobre 2001), Saint-Lô, FL Multimédia, 2001, 108 p.
- 2001 - DESSE Sébastien, *Pierre Le Roy, un prélat à la fin du Moyen Âge*, Université de Caen, 2001 (mémoire de maîtrise).
- 2001 - MAVELLI Rita et TRIPPETTI Anna Maria, *Per la gloria dell'Arcangelo. Le collezioni del Museo Devotionale della Basilica di San Michele sul Gargano*, Foggia, Claudio Grenzi, 2001.
- 2001 - LE BEL Sandrine, *Histoire du Mont Saint-Michel depuis les origines jusqu'à la fin du XIII^e siècle, à travers les manuscrits 211, 212 et 213 conservés au fonds ancien d'Avranches*, Université de Caen, 2001 (mémoire de maîtrise).
- 2001 - LEGROS Jean-Luc, *Le Mont Saint-Michel dans l'histoire*, Cancale, Éditions du Phare, 2001, 3 vol.
- 2001 - MARGO Florence, « L'abbaye romane : du bien-fondé d'une nouvelle recherche sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel à l'époque ducal », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 105, 2000, p. 23-31.
- 2001 - MOLA Stefania, BERTELLI Gioia, *Fragmenta. Il Museo Lapidario micarlico del Gargano*, Foggia Claudio Grenzi Editore, 2001.
- 2001 - NAVEAU Jacques, « Le grand chemin du Mont Saint-Michel », *Moyenne*, 23, 2000, p. 79-128.
- 2001 - *Représentations de saint Michel dans le département de la Manche*, Saint-Lô, Conseil général de la Manche, 2001, 108 p.
- 2001 - REULOS Michel, « L'indemnisation de l'abbaye du Mont Saint-Michel pour les dommages subis au cours de la guerre de Cent Ans », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 119, 2001, p. 235-253.
- 2001 - TROTTA Marco, *Gargano, il mito di un dio gigante*, Manfredonia, Edizioni del Golfo, 2001.
- 2001 - VIELLIARD Françoise, « Deux historiens normands du XII^e siècle : Guillaume de Saint-Pair et Wace », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 119, 2001, p. 325-352.
- 2002 - BEASSE Jean, « Les religieux de Saint-Edme au Mont Saint-Michel », *Les Annales du Mont Saint-Michel*, 128, 4, 2002, p. 8-14.
- 2002 - DECAENS Henry, *Promenades au Mont Saint-Michel : itinéraires culturels*, Paris, Zoé, 2002, 127 p.
- 2002 - GALLET Yves, « Le chevet flamboyant du Mont Saint-Michel et ses modèles dans l'architecture gothique des XIII^e et XIV^e siècles », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 108, 2003, p. 43-55.

- 2002 - HERVIEU Juliane, « Le culte de saint Michel en Basse-Normandie du XI^e au XVI^e siècle », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 531-540.
- 2002 - JULIA Dominique, « Le pèlerinage au Mont Saint-Michel du XV^e au XVIII^e siècle », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 271-320.
- 2002 - KEATS-ROHAN Katharine, « L'histoire secrète d'un sanctuaire célèbre : la réforme du Mont Saint-Michel d'après l'analyse de son cartulaire et de ses nécrologes dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 139-159.
- 2002 - L'HOMER Alain et PIQUOIS Charles, *Baie du Mont Saint-Michel : les anciennes salines, histoire, procédés de fabrication, us et coutumes des sauniers*, Laval, Siloé, 2002, 270 p.
- 2002 - L'HOMER Alain, « Les métamorphoses du Couesnon de la fin du XVIII^e siècle à nos jours », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 108, 2003, p. 56-64.
- 2002 - MARTIN Jean-Marie, « Les Normands et le culte de saint Michel en Italie du Sud », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 341-364.
- 2002 - NEVEUX François, « Les reliques du Mont Saint-Michel », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 245-269.
- 2002 - SIMONNET Nicolas, « Saint Aubert ou comment le Mont devint normand », *Les Amis du Mont Saint-Michel*, 107, 2002, p. 31-36.
- 2002 - STOCKER David, EVERSON Paul, *Summoning St Michael. Early romanesque towers in Lincolnshire*, Oxford, Osbowbooks, 2002.
- 2002 - VINCENT Catherine, « Les confréries et le culte de saint Michel à la fin du Moyen Âge dans le Royaume de France », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 179-202.
- 2003 - ALLEN-SMITH Katherine, « An angel's power in a bishop's body : the making of the cult of Aubert of Avranches at Mont-Saint-Michel », *Journal of Medieval history*, 29, p. 347-360, 2003.
- 2003 - BAYLÉ Maylis, « L'architecture liée au culte de l'archange », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 449-465.
- 2003 - BEAUNE Colette, « Saint Michel chez Jean d'Outremer », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 387-401.
- 2003 - BÉRIOU Nicole, « Saint Michel dans la prédication (XII^e-XIII^e s.) », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 203-217.
- 2003 - BOUET Pierre, OTRANTO Giorgio et VAUCHEZ André (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, Rome, Ecole française de Rome, 2003, 606 p.
- 2003 - BOUET Pierre, « La Révelatio et les origines du culte à saint Michel sur le Mont Tombe », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 65-90.
- 2003 - BOUET Pierre, OTRANTO Giorgio et VAUCHEZ André (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois monts dédiés à l'archange*, Rome, Ecole française de Rome (n° 316), 2003, 606 p.
- 2003 - BOUGY Catherine et LAINE Stéphane, « Le Roman du Mont Saint-Michel de Guillaume de Saint-Pair et ses sources latines », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 481-506.
- 2003 - BOUGY Catherine, « D'un Mont à l'autre : le voyage de deux émissaires de saint Aubert du Mont Saint-Michel au Monte Gargano », JUHEL Vincent (éd.), *Chemins et pèlerins. Actes des rencontres historiques d'Andevon (2002)*, p. 125-150.
- 2003 - CONTAMINE Philippe, « Saint Michel dans le ciel de Jeanne d'Arc », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 365-385.
- 2003 - DEHOUX Esther, « Sens dessus dessous, saint Michel et son Mont. Étude à partir d'une enluminure inédite d'un manuscrit breton », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 10, 2, 2003, p. 189-208.
- 2003 - FAURE Philippe, « Angelologie et dévotion aux anges au Mont Saint-Michel, le *Libellus de angelis et hominibus attribué à Pierre Le Roy* », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 161-178.
- 2003 - FLAMBARD-HERICHER Anne-Marie, « L'apport de l'archéologie à la connaissance du Mont Saint-Michel », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culte et pèlerinages à saint Michel en Occident. Les trois Monts dédiés à l'archange*, p. 467-479.

- 2003 - HANS-COLLAS Ilona, « Les pèlerinages d'enfants vers le Mont Saint-Michel au XV^e siècle : analyse des chroniques allemandes », JUHEL Vincent (éd.), *Chemins et pèlerins. Actes des rencontres historiques d'Ardevon* (2002), p. 151-188.
- 2003 - ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Il Millennio composto di San Michele della Chiesa. Documenti e studi*, t. V, Susa, Melli, 2003.
- 2003 - HEBERT Pierre, « Les pèlerinages dans les statuts des confréries normandes jusqu'à la fin du XVI^e siècle », dans Vincent JUHEL (éd.), *Chemins et pèlerins. Actes des rencontres historiques d'Ardevon* (2002), p. 211-232.
- 2003 - JUHEL Vincent (éd.), *Chemins et pèlerins. Actes des rencontres historiques d'Ardevon* (27 septembre 2002), Vire, Association Les Chemins du Mont-Saint-Michel, 2003 (Extrait de la *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 80, n° 395, juin 2003, p. 111-270).
- 2003 - JUHEL Vincent (dir.), *Itinéraires de pèlerins de l'Orne au Mont Saint-Michel. Les grands chemins de Paris et de Chartres à travers le département de l'Orne*, Vire, Les chemins du Mont-Saint-Michel, 2003, 111 p.
- 2003 - JUHEL Vincent, « Itinéraire d'Arnold von Harff, pèlerin allemand au Mont Saint-Michel au XV^e siècle », dans Vincent JUHEL (éd.), *Chemins et pèlerins. Actes des rencontres historiques d'Ardevon* (2002), p. 189-210.
- 2003 - LE HUÉROU Armelle, « Essai de reconstitution de l'histoire des armes miniatures de saint Michel depuis leur introduction au Mont jusqu'à leur disparition », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 10, 2, 2003, p. 157-187.
- 2003 - PÉGUET Jean-Charles, « Mont Saint-Michel : symbolisme et spiritualité d'un cloître », *Les temps médiévaux*, 6, 2003, p. 29-36.
- 2003 - PÉGUET Jean-Charles, « Saint François d'Assise au Mont de l'archange », *Histoire médiévale*, 48, 2003, p. 56-64.
- 2003 - POULLE Emmanuel, « À propos des *Annales du Mont Saint-Michel* », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 121, 2003, p. 61-69.
- 2003 - *San Michele della Chiesa, Il nome e la storia in archivi di Francia*, dans ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Il Millennio composto di San Michele della Chiesa. Documenti e studi*, t. IV, Susa, Melli, 2003.
- 2003 - SENSI Mario, « Eremitismo e culto micaelico nella Montagna dei Fiori in età federiciana », dans *Santuari, pellegrini, eremiti*, Spoleto, t. III, 2003, p. 999-1017.
- 2003 - SENSI Mario, « Sermo in dedicatione sancti Michaelis archangeli » (Assisi, Com 356) », dans *Santuari, pellegrini, eremiti*, Spoleto, t. II, 2003, p. 521-557.
- 2003 - SENSI Mario, « La «Francigena» via dell'Angelo », dans *Santuari, pellegrini, eremiti*, Spoleto, t. I, 2003, p. 167-210.
- 2004 - ARIOLI Luigi, *Vita della Sacra di San Michele della Chiesa. Dalle remote origini al secolo XIV*, Stresa, Edizioni rosminiane, 2004, 479 p.
- 2004 - DAMMACCO Gaetano e OTRANTO Giorgio (éd.), *Profili giuridici e storia dei santuari cristiani in Italia*, Bari, Edipuglia, 2004, 208 p.
- 2004 - DEL VACCHIO Ginevra, *Solofra e il suo patrono tra storia e leggenda*, Solofra edizioni Gruppo Culturale F. Guarini, 2004.
- 2004 - HERVIEU Juliane, « Le culte de saint Michel et les chemins montois dans l'Orne », *Société historique et archéologique de l'Orne*, t. 123, fasc. 2-3, 2004, p. 44-61.
- 2004 - PELGAS Philippe, « Les fortifications du Mont Saint-Michel », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 121, 2003, p. 399-436 ; 122, 2004, p. 1-38.
- 2004 - VINCENT Catherine (éd.), *Identités pélerines. Actes du colloque de Rouen (15-16 mai 2002)*, Rouen, Publications de l'université de Rouen, 2004, 250 p.
- 2005 - BOUET Pierre, « Les interventions de l'archange saint Michel dans les *Miracula sancti Michaelis* », dans Vincent JUHEL (éd.), *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel dans la littérature et dans les textes*, p. 5-25.
- 2005 - BRUNET Serge, JULIA Dominique et LEMAITRE Nicole (éd.), *Montagnes sacrées d'Europe. Actes du colloque « Religion et Montagne » (Tarbes 30 mai-2 juin 2002)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005.
- 2005 - *Carnaliter du Mont Saint-Michel. Fac-similé du manuscrit 210 de la bibliothèque municipale d'Avranches* (avec introduction d'Emmanuel Pouille et traduction des textes littéraires de Pierre Bouet et Olivier Desbordes), Les Amis du Mont-Saint-Michel, 2005.
- 2005 - GIRAULT Pierre-Gilles, « Pèlerins au Mont Saint-Michel entre épopée, romans et fabliaux », dans Vincent JUHEL (éd.), *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel dans la littérature et dans les textes*, p. 57-77.
- 2005 - JUHEL Vincent (éd.), *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel dans la littérature et dans les textes (actes des 2^e rencontres historiques d'Ardevon 2004)*, Vire, Association Les chemins du Mont-Saint-Michel, 2005, 126 p.
- 2005 - JUHEL Vincent, « Le pèlerinage des jeunes gens de La châtre au Mont Saint-Michel aux XVII^e et XVIII^e siècles », dans Vincent JUHEL (éd.), *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel dans la littérature et dans les textes*, p. 105-124.
- 2005 - LALOU Elisabeth, « Les pèlerinages au Mont Saint-Michel de saint Louis et de Philippe le Bel », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, 123, 2005, p. 103-121.
- 2005 - LEGROS Jean-Luc, *Le Mont Saint-Michel : architecture et civilisation*, Caen / Condé-sur-Noireau, CRDP / Corlet, 2005, 231 p.

- 2005 - PIAZZA Simone, « Du roc à l'image : la peinture et sa place dans les grottes naturelles du Latium et de Campanie du Nord », dans Daniel RUSSO (dir.), *Peintures médiévales. XII-XVI, regards croisés*, Dijon, Presses universitaires, 2005, p. 181-192.
- 2005 - PICCAT Marco, « Saint Michel et son Mont dans la *Chanson de Roland* », *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel dans la littérature et dans les textes*, dans Vincent JUHEL (éd.), p. 27-46.
- 2005 - PROVOST Georges, « Les pèlerinages des Bretons au Mont Saint-Michel », dans Vincent JUHEL (éd.), *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel dans la littérature et dans les textes*, p. 79-104.
- 2005 - SAINT-JAMES François, « Pèlerins montois d'Eure-et-Loir », dans Vincent JUHEL (éd.), *Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel dans la littérature et dans les textes*, p. 105-112.
- 2006 - D'ALESSIO Vincenzo, *Il culto di San Michele Arcangelo. Santuari tra Salerno e Avellino*, Montoro Inferiore, Ed Gruppo culturale F. Guarini, 2006.
- 2006 - D'ARIENZO Michele, « I segni del pellegrinaggio al santuario di San Michele del Monte Gargano », dans *Atten des XII. International kongressess für christliche archaologie*, Bonn, 22-28 september 1991, t. 1, Munster, 2006.
- 2006 - KEATS-ROHAN Katherine, *The Cartulary of the Abbey of Mont Saint-Michel*, Donington, Shaun Tyas, 2006, 320 p.
- 2006 - JUHEL Vincent, « Pèlerinage au Mont et mémoire à travers les récits des pèlerins », dans *La place de la Normandie dans la diffusion du savoir du livre manuscrit à la bibliothèque virtuelle*, actes du 40^e congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Avranches, 20-23 octobre 2005 (2006), p. 110-118.
- 2006 - *San Michele Arcangelo, il patrono della Polizia di Stato nel culto mantovano*, Mantova, Questura di Mantova, 2006.
- 2006 - THILLAUD Pierre-Léon, « Le crâne perforé de saint Aubert », *Dossiers pour la science : Les maux de nos ancêtres*, 50, 2006, p.95-97.
- 2006 - « Un centro di culto micaelico nella grotta Sant'Angelo a Santeramo (Bari) », *Venera Christianorum*, n° 43, 2006, p. 247-261.
- 2006 - « L'archivio dell'abbazia di San Michele della Chiesa e del capitolo canonico di Giaveno nel registro del canonico Camillo Pezziardi, 1789 », dans ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Il Millennio composto di San Michele della Chiesa. Documenti e studi*, t. V, Susa, Melli, 2006.
- 2006 - SPEZIA Anna, « Il pellegrinaggio inglese in Italia nel Medioevo : Roma e il santuario di san Michele arcangelo al Gargano tra VII e XIV secolo », dans *Mobilità e immobilità nel Medioevo*, Lecce, 2006, p. 81-94.
- 2007 - BOUET Pierre, OTRANTO Giorgio et VAUCHEZ André (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale. Actes de congrès international de Bari-Monte Sant'Angelo, 5-8 aprile 2006*, Bari, Edipuglia, 2007, 484 p.
- 2007 - BRUNA Denis, « Enseignes de plomb et autres souvenirs de saint Michel », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 367-384.
- 2007 - CAMPIONE Ada, « Culto e santuari micaelici nell'Italia meridionale e insulare », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 281-302.
- 2007 - CAMPIONE Ada, *Il culto di san Michele in Campania*, Bari, Edipuglia, 2007, 189 p.
- 2007 - CROFFI Antonio e MALAFRONTI Catello (éd.), *Il santuario di san Michele arcangelo sul Mont Faito*, Castellammare di Stabia, Nicola Longobardi Editore, 2007, 140 p.
- 2007 - COVIAUX Stéphane, « Saint Michel en Scandinavie », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 63-80.
- 2007 - D'ARIENZO Michele, « Iscrizioni e segni devozionali lungo i percorsi al santuario garganico (XVII-XX secolo) », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 303-337.
- 2007 - GOUDÉSENNE Jean-François, « Les répertoires musicaux pour l'archange saint Michel à l'époque carolingienne », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 349-365.
- 2007 - GOUVEIA Mario, « S. Miguel na religiosidade moçarabe », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 81-112.
- 2007 - HEINZ Andreas, « Saint Michel dans le monde germanique. Histoire, culte, liturgie », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 39-55.
- 2007 - HENRIET Patrick, « Protector et defensor omnium. Le culte de saint Michel en péninsule ibérique », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 113-131.
- 2007 - JONES Graham, « The cult of Michael the archangel in Britain », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 147-182.

- 2007 - JUHEL Vincent, avec Henry Decaëns, « La Champagne et les pèlerinages au Mont », dans *En passant par la Champagne, pèlerins et marchands. Moyen Âge et Renaissance*, Troyes, Maison du patrimoine de l'agglomération troyenne, juin 2007 (catalogue de l'exposition, 19 juin-7 octobre 2007), p. 40-42.
- 2007 - JUHEL Vincent et VINCENT Catherine, « Culte et sanctuaires de saint Michel en France », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 183-207.
- 2007 - OTRANTO Giorgio, « Note sulla tipologia degli insediamenti micaelici nell'Europa medievale », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 385-415.
- 2007 - PATKOVA Hana, « Le culte de saint Michel en Bohême et en Pologne au Moyen Âge », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 57-61.
- 2007 - PICARD Jean-Michel, « La diffusion du culte de saint Michel en Irlande médiévale », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 133-146.
- 2007 - SARACCO Monica, « Il culto di san Michele nell'Italia settentrionale: sondaggi e prospettive d'indagine », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 219-239.
- 2007 - SENSI Mario, « Santuari e culto di S. Michele nell'Italia centrale », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 241-280.
- 2007 - TROTTA Marco, « Di Gargano il monte porta il nome: un itinerario medievale », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 209-218.
- 2007 - VAUCHEZ André, « Saint Michel dans la spiritualité des laïcs au Moyen Âge », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO et André VAUCHEZ (éd.), *Culto e santuari di san Michele nell'Europa medievale / Culte et sanctuaires de saint Michel dans l'Europe médiévale*, p. 339-348.
- 2008 - AMEODO Fredeni e GUGLIELMOTTI Paola (éd.), *Attraverso le Alpi: S. Michele, Novalesa, S. Teofredo. Atti del convegno internazionale di studi (Cervère-Vulgrana, 12-14 marzo 2004)*, Bari, Edipuglia, 2008, 364 p.
- 2008 - BANCHEREAU Olivier, « L'hôpital Saint-Michel du Gué-de-l'Épine à la fin du Moyen Âge », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 133-153.
- 2008 - COMTE François, « Reconstitution de quatre types de bâtiments hospitaliers à Angers (XI-XIII siècles) », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 67-94.
- 2008 - DESHAYES Julien et JUHEL Vincent, « L'hôpital Saint-Maur d'Hocquigny », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 125-132.
- 2008 - DESHAYES Julien, « L'hôtel-Dieu de Valognes », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 109-124.
- 2008 - JUHEL Vincent et L'HOMER Françoise, « Nikolaus von Popplan au Mont-Saint-Michel en 1485. Voyage et itinéraire d'un chevalier silésien en France à la fin du XV^e siècle », dans *Visites de communication et moyens de transport en Normandie de l'Antiquité à nos jours*, actes du 42^e congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Louviers 18-21 octobre 2007, Louviers, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie, 2008, p. 109-125.
- 2008 - JUHEL Vincent, « Les chemins montais », dans « Le Mont-Saint-Michel. 1300 ans », n^o spécial de *Sources vives. La revue des fraternités monastiques de Jérusalem*, n^o 139, mai 2008, p. 92-101.
- 2008 - JUHEL Vincent (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, Vire, Association Les chemins du Mont Saint-Michel, 2008.
- 2008 - JUHEL Vincent, « Quelques notes sur les hôtels-Dieu et les pèlerins en Normandie du XI^e au XVI^e siècle », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 25-40.
- 2008 - NEVEUX François, « Les hôtels-Dieu de Normandie et de Bretagne », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 5-24.
- 2008 - NICOLAS-MÉRY David, « L'hôtel-Dieu d'Avranches, une halte sur les chemins de saint Michel », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 95-108.
- 2008 - OTRANTO Giorgio, LAGHEZZA Angela, *I tre monti consacrati a San Michele. Storia e iconografia* (catalogo d'esposizione), Bari, Gelsosio, 2008, 165 p.
- 2008 - OTRANTO Giorgio e AULISA Immacolata, *Sulle ali dell'angelo del Gargano all'Europa*, Bari, Gelsosio, 2008, 165 p.
- 2008 - OUDIN Charlotte, « La chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe, entre pèlerinage et patrimoine (1789-1960) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2008, p. 177-229.
- 2008 - ROUDIER Jean, « A l'hôtel-Dieu Saint-Yves de Rennes: pèlerins, passants, vagabonds », dans Vincent JUHEL (éd.), *Hôtels-Dieu et pèlerins sur les chemins du Mont Saint-Michel*, p. 41-65.
- 2008 - THENARD-DUVIVIER Franck, « Les images de saint Michel en Normandie (XIII^e-XIX^e siècles) », *Études normandes*, n^o 4/2008, p. 26-39.

- 2009 - BAROFFIO Giacomo, « Liturgia e musica alla Sacra », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 43-65.
- 2009 - BELLI D'ELIA Pina, « Pellegrini e pellegrinaggio nella testimonianza delle immagini », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 441-475.
- 2009 - BERTELLI Gioia, « Percorsi di età medievale per la grotta di S. Michele Arcangelo sul Gargano », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 421-437.
- 2009 - BOESCH GAJANO Sofia, « Il pellegrinaggio nelle sue espressioni liturgiche e devozionali », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 15-41.
- 2009 - BOUET Pierre et DESBORDES Olivier (éd.), *Chroniques latines du Mont Saint-Michel (IX-XII siècles). Les manuscrits du Mont Saint-Michel. Textes fondateurs I*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2009, 426 p.
- 2009 - BOUET Pierre, « Les formes de dévotion des pèlerins qui se rendent au Mont Saint-Michel », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 67-84.
- 2009 - BOUGY Catherine (éd.), *Gaillaume de Saint-Pair. Le roman du Mont Saint-Michel (XII^e siècle). Les manuscrits du Mont Saint-Michel. Textes fondateurs II*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2009, 406 p.
- 2009 - BOUGY Catherine, « Pèlerins et pèlerinage dans le Roman du Mont Saint-Michel de Guillaume de Saint-Pair », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 175-188.
- 2009 - CANTINO WATAGHIN Gisella e DESTEFANIS Eleonora, « Culto di S. Michele e vie di pellegrinaggio nell'Italia Nordoccidentale in età medievale: fonte scritte e strutture materiali », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 343-380.
- 2009 - CASIRAGHI Giampietro e SERGI Giuseppe (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, Bari, Edipuglia, 2009, 606 p.
- 2009 - GAFFURI Laura, « Aspetti sociali e politici del pellegrinaggio », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 191-206.
- 2009 - DECENEUX Marc, *L'archange saint Michel, présence dans l'histoire*, cat. expo Arch. dép. Ille-et-Vilaine, Rennes, 2009.
- 2009 - DI GIRONIMO Vincenzo, *Il cammino dell'Angelo. Tratto finale della via Micaelica*, Delta 3 Edizioni, 2009, 40 p.
- 2009 - GAZEAU Véronique, « Recherches sur la liturgie du pèlerinage médiéval au Mont Saint-Michel », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 85-99.
- 2009 - GUYON Catherine, « Le culte de saint Michel dans l'Est de la France (Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté) », dans *Mélanges Michel Bar*, Langres, 2009, p. 437-518.
- 2009 - HANS-COLLAS Ilona, « Le Mont Saint-Michel et les pèlerinages d'enfants aux XIV^e et XV^e siècles: sources françaises et germaniques », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 207-240.
- 2009 - INFANTE Renzo, *I Cammini dell'angelo nella Daunia tardo-antica e medievale*, Bari, Edipuglia, 2009, 182 p.
- 2009 - ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Il Millennio composto di San Michele della Chiava. Documenti e studi*, t. VII, Susa, Mellini, 2010.
- 2009 - JACOMET Humbert, « Vivere in perù et baculo. Le pèlerin et ses attributs aux XI^e et XII^e siècles », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 477-543.

- 2009 - JUHEL Vincent, « Les chemins du Mont Saint-Michel au Moyen Âge en France », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 381-402.
- 2009 - *La grutta di San Michele a Minervino Burge (Ba)*, Andria, Grafiche Guglielmi, (Biblia Pauperum, collana di arte e fede, 3), 2009.
- 2009 - LOMARTIRE Saverio, « Meditazioni sull'iconografia del pellegrino nell'arte medievale », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 545-572.
- 2009 - MARTIN Jean-Marie, « L'axe Mont-Saint-Michel / Monte Gargano a-t-il existé au Moyen Âge ? », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 403-420.
- 2009 - MASSON Xavier, « Saint Michel vu d'Avranches : un sermon de Laurent de La Faye (fin XIV^e siècle) », dans *Recueil en hommage à François Neveax*, Caen, Annales de Normandie, 2009, p. 439-451.
- 2009 - NASUTI Francesco, *Gli ex voto di Salvatore Tomaialo, pittore-decoratore [a Monte Sant'Angelo]*, Monte Sant'Angelo, Edizioni FN, 2009, 207 p.
- 2009 - OTRANTO Giorgio, « Il pellegrinaggio micaelico narrato », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 1127-1148.
- 2009 - PEROL Céline, « Chemins de pèlerinage et axes de routes », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 321-342.
- 2009 - RIGAUX Dominique, « Michel et l'ultime voyage. Iconographie médiévale de l'archange dans les vallées alpines », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 577-597.
- 2009 - SENSI Mario, « Le indulgente a S. Michele », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 241-268.
- 2009 - SERGI Giuseppe, « Peregrinatio e stabilina in due tradizioni cronache valdusine », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 149-162.
- 2009 - TRIPPUTI Anna Maria, « Aspetti devozionali e votivi del pellegrinaggio micaelico al Gargano », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 101-123.
- 2009 - VINCENT Catherine, « Le Mont Saint-Michel et le culte de l'archange dans les chroniques normandes des XIII^e et XIV^e siècles », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 163-174.
- 2009 - ZIMMERMAN Michel, « Saint-Michel de Cuxa et l'Italie », dans Giampietro CASIRAGHI e Giuseppe SERGI (éd.), *Pellegrinaggi e santuari di san Michele nell'Occidente medievale / Pèlerinages et sanctuaires de saint Michel dans l'Occident médiéval. Atti del secondo convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Sacra di San Michele, 26-29 settembre 2007)*, p. 269-319.
- 2010 - ALLEN Richard, « Un évêque et sa ville : les évêques d'Avranches de 990 à 1134 », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 86, 2010, fasc. 423, p. 1-49.
- 2010 - ALLEN Richard, « Les actes des évêques d'Avranches de 911 à 1252 », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 87, 2010, fasc. 424, p. 373-380.
- 2010 - BOUET Pierre, « Le culte de l'archange », dans Pierre BOUET, Henry DECAËNS et alii, *Les chemins du Mont-Saint-Michel. En marche vers l'archange*, p. 15-53.
- 2010 - BOUET Pierre, DECAËNS Henry et alii, *Les chemins du Mont-Saint-Michel. En marche vers l'archange*, Paris, Desclée de Brouwer, 2010, 240 p.
- 2010 - CASSET Marie, « Montrouault, un domaine du Mont Saint-Michel dans le diocèse de Dol », *Revue de l'Avranchin et du Pays de Granville*, t. 87, 2010, fasc. 425, p. 537-557.

- 2010 - DECAËNS Henry, « Les miquelots à travers l'histoire », dans Pierre BOUET, Henry DECAËNS et alii, *Les chemins du Mont-Saint-Michel. En marche vers l'archange*, p. 55-96.
- 2010 - JUHEL Vincent, « Les chemins du Mont-Saint-Michel de l'an mil à nos jours », dans Pierre BOUET, Henry DECAËNS et alii, *Les chemins du Mont-Saint-Michel. En marche vers l'archange*, p. 97-134.
- 2010 - JUHEL Vincent, et LAGHEZZA Angela, « Saint Michel du Mont-Gargan de Rouen, origines et développement d'un sanctuaire michaélique », dans *Pèlerinages et lieux de pèlerinage en Normandie*, actes du congrès des Sociétés historiques et archéologiques de Normandie, Fécamp, octobre 2009, Louviers, 2010, p. 27-34.
- 2010 - LE JEUNE Thérèse, « La renaissance des chemins montais », dans Pierre BOUET, Henry DECAËNS et alii, *Les chemins du Mont-Saint-Michel. En marche vers l'archange*, p. 135-172.
- 2011 - BECK Bernard, « Le Mont Saint-Michel vu par les antiquaires et les voyageurs anglais au XIX^e siècle », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 357-371.
- 2011 - BELLI D'ELIA Pina, « Iconografia micaelica in ambito rupestre meridionale », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 213-235.
- 2011 - BISCONTI Fabrizio, « L'iconografia dell'angelo nell'arte paleocristiana », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 11-22.
- 2011 - BOUET Pierre et BOUGY Catherine, « Les représentations du Mont et de l'archange saint Michel dans les textes latins et français du Mont-Saint-Michel », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 25-38.
- 2011 - BOUET Pierre, OTRANTO Giorgio, VAUCHEZ André et VINCENT Catherine (éd.), *Rappresentazioni del Monte e dell'arcangelo santo Michele nella letteratura e nell'arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts. Atti del terzo Convegno internazionale dedicato all'arcangelo Michele (Centre culturel de Crisy-la-Salle, 29 septembre-3 octobre 2008)*, Bari, Edipuglia, 2011, 424 p.
- 2011 - BRUNA Denis et LABAUNE Françoise, « Images de l'archange saint Michel dans les moules à enseignes de pèlerinages, récemment découverts au Mont-Saint-Michel », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 183-197.
- 2011 - CASIRAGHI Giampietro, « Una nuova immagine dell'arcangelo sul monte Pirchiriano », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 255-261.
- 2011 - CHARALAMPADIS Costantino, « L'immagine di San Michele nell'arte bizantina », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 199-211.
- 2011 - COUTANT Coraline et GAZEAU Véronique, « Représentations de l'archange saint Michel dans le cartulaire du Mont-Saint-Michel », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 39-51.
- 2011 - DAVY Christian, « La place de l'image de saint Michel dans la peinture murale romane en France », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 95-108.
- 2011 - DECAËNS Henry, « Représentations de l'archange et du Mont Saint-Michel chez les architectes en chef des Monuments historiques de 1872 à 2002 », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 331-356.
- 2011 - DEHOUS Esther, « Iconographie de l'archange et réforme grégorienne en Aquitaine septentrionale (X^e-XIII^e siècles) », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 109-133.
- 2011 - GRANT Lindy, « Saint Michel « pesseur d'âmes » sur les portails gothiques du Jugement dernier vers 1200 », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts (Actes du colloque de Crisy-la-Salle, 29 septembre - 3 octobre 2008)*, Bari, Edipuglia, 2011, p. 135-143.

- 2011 - HANS COLLAS Bona, « Saint Michel dans les Marches de l'Est de la France : aspects iconographiques et fonctions des images entre le XIV^e et le XVII^e siècle », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 145-162.
- 2011 - *Il cammino di San Michele*, dans ITALO Ruffino e REVIGLIO DELLA VENERIA Maria Luisa, *Millennio composito di San Michele della Chiassa*, Susa, Melli.
- 2011 - JUHEL Vincent, « L'iconographie de saint Michel au XIX^e siècle », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 309-329.
- 2011 - LE HUÉROU Armelle, « Saint Michel et le dragon dépecé : rénovation du passé du Mont et représentation inédite de l'archange dans le *De scuto et gladio sancti Michaelis* de Baudri de Dol (c. 1112) », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 53-71.
- 2011 - NEVEUX François et HERVIEU Juliane, « Les représentations funéraires de saint Michel dans la cathédrale de Bayeux, confrontées à quelques autres exemples bas-normands », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 163-182.
- 2011 - PROVOST Georges, « Images et figure de saint Michel en Bretagne au temps de la Réforme catholique », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 289-308.
- 2011 - SARACCO Monica, « I luoghi come rappresentazione : le sedi delle chiese michele nel regno italico medievale », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 237-253.
- 2011 - SERENO Cristina, « La rappresentazione letteraria dell'arcangelo nei testi dell'Italia centro-settentrionale (XI-XV sec.) », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 73-91.
- 2011 - SERGI Giuseppe, *L'arcangelo sulle Alpi. Origini, cultura e caratteri dell'abbazia medievale di San Michele della Chiassa*, Bari, Edipuglia, 2011, 166 p.
- 2011 - TRIPPUTI Anna Maria, « L'immagine di San Michele negli ex voto dell'Italia meridionale », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 265-275.
- 2011 - VILLOUTREYS Maelle de, « L'iconographie de saint Michel en Bretagne dans les représentations sculptées du XV^e au XVII^e siècle », dans Pierre BOUET, Giorgio OTRANTO, André VAUCHEZ et Catherine VINCENT (éd.), *Rappresentazioni del monte e dell'arcangelo san Michele nella letteratura e nelle arti / Rappresentazioni del Monte et de l'archange saint Michel dans la littérature et dans les arts*, p. 277-288.
- 2012 - BARRAL I ALTET Xavier, « Saint-Michel d'Aiguilhe : observations sur les deux projets architecturaux, la sculpture et la polychromie des chapiteaux », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 225-264.
- 2012 - BOUET Pierre, « La *Relatio de scuto et gladio sancti Michaelis* de Baudri de Dol », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 19-34.
- 2012 - CASIRAGHI Giampietro, « La valle di Susa nei secoli X e XI », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 5-18.
- 2012 - CASIRAGHI Giampietro, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda (Atti del XXI Convegno Sacresne, 6-8 ottobre 2011)*, Stresa, Edizioni Rosminiane, 2012.
- 2012 - CASIRAGHI Giampietro (éd.), *L'arcangelo Michele : della storia alla leggenda. Atti del XXXI convegno sacresne (6-8 ottobre 2011)*, Stresa, Edizioni Rosminiane, 2012, 299 p.
- 2012 - COSTANTINI Dominique, « Michele nei misteri alpini », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 207-241.
- 2012 - DEHOUX Esther, « Peindre l'archange. Réforme de l'Église et politique locale à Aiguilhe et au Puy (XII^e-XIII^e siècles) », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 159-172.
- 2012 - DEHOUX Esther, « Saint Michel, saint Pierre et les sarrasins », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 77-102.
- 2012 - DUBREUCQ Alain, « Saint-Michel, les reliques de l'archange », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 47-68.

- 2012 - FRAMOND Martin de, « Saint-Michel d'Aiguilhe, un sanctuaire michaëlique sans histoires ? », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 35-68.
- 2012 - FRAMOND Martin de, « Saint-Michel d'Aiguilhe, un site et une chapelle », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 15-36.
- 2012 - GANIVET Pierre, « Le culte de saint Michel dans le diocèse de Lyon au Moyen Âge, trois notes sur des lieux dédiés à l'archange », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 69-120.
- 2012 - GRPM (Groupe de Recherches sur la Peinture Murale), « La commande d'une étude : les peintures murales de la chapelle Saint-Michel d'Aiguilhe », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 281-299.
- 2012 - HABLLOT Laurent, « Saint Michel, archétype d'un support héraldique : l'ange écuyer », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 265-280.
- 2012 - JUHEL Vincent, « Le Mont Saint-Michel et St Michael's Mount », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 263-274.
- 2012 - JUHEL Vincent, « Saint Michel en ses principaux sanctuaires. Recherche sur le culte michaëlique en France », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 147-158.
- 2012 - LAURANSON-ROSAZ Christian, « Saint Michel et la Romanité. Le Midi de la France et l'an mil sous le signe de l'archange Michel », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 173-196.
- 2012 - NEVEUX François, « Jeanne d'Arc et saint Michel de l'histoire à la légende », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 275-296.
- 2012 - NIMMEGEERS Nathanaël, « Le culte de saint Michel dans le sud-est de la France (VI^e-XIII^e siècles) », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 131-147.
- 2012 - OTRANTO Giorgio e AULISA Immacolata, *Il santuario di San Michele sul Galgano tra storia e devozione*, Monte Sant'Angelo, Edizioni Michael, 2012.
- 2012 - PICCAT Marco, « un Michele in Piemonte : la Passione di Revello (1481) », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 139-169.
- 2012 - QUACCIA Franco, « Il culto di San Michele in una diocesi subalpina : tradizione coita e tradizione popolare », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 103-138.
- 2012 - RAMELLO Laura, « Il contrasto tra Michele e Satana negli antichi testi del teatro italiano », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 171-206.
- 2012 - RICHIÉ Pierre, « Les débuts du Mont-Saint-Michel au VIII^e-XI^e siècles », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 37-46.
- 2012 - ROSSEBASTIANO Alda, « Il nome Michele nell'onomastica italiana », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 69-76.
- 2012 - *Saint Michel, le combat des anges*, cat. Exp. Musée d'art religieux de Fourvière, Lyon, Fondation Fourvière, 2012, 56 p.
- 2012 - SANIAL Bernard et GALLAND Bernard, « L'archange saint Michel, de la psychostasie au culte des morts, à la lumière de quelques exemples français, vellaves et alti-ligériens », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 197-225.
- 2012 - SCHALLER Andrea, « Il culto di San Michele nella Germania medievale », dans Giampietro CASIRAGHI, *L'Arcangelo Michele : della storia alla leggenda*, p. 243-262.
- 2012 - WAGNER Anne, « Le culte de saint Michel dans l'Empire », dans *Autour de l'archange Saint-Michel*, actes du colloque Aiguilhe - Le Puy-en-Velay, 16-17 octobre 2009, Le Puy-en-Velay, Cahiers de la Haute-Loire, p. 121-130.



La porte de l'Avancée.

On aperçoit au second plan les travaux du gué qui vont entièrement cacher la vue sur la baie.

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel »
en date du 20 mars 2013**

L'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » s'est tenue le mercredi 20 mars 2013, 7bis rue Duguay-Trouin, Paris VIème, sous la présidence de son Président, Monsieur Henry Decaëns.

Le Président ouvre la séance à 18h30.

Après avoir procédé à la constitution du bureau de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 8 des statuts de l'Association, et que celui-ci ait vérifié la liste d'émargements (43 présents) et les pouvoirs adressés par les membres absents (160), le Président remercie les membres présents et excuse les membres absents et, notamment, Monsieur Gérard Colmaire, Président d'Honneur, le Père Michel Le Blond et le Père André Fournier, Recteur du Mont-Saint-Michel, Administrateurs, ainsi que les personnalités invitées qui ont fait part de leurs regrets de ne pouvoir être présents parmi lesquelles: Messieurs Jean Bizet et Philippe Bas, Sénateurs, Jean-François Le Grand, Président du Conseil Général de la Manche, François-Régis Hutin, Président d'Ouest-France, François-Xavier de Beaulaincourt, Directeur Général du Syndicat Mixte de la Baie, Luc Weizmann, Architecte du barrage, ainsi que Madame Claude Dulamon, Sous-Préfète de l'arrondissement d'Avranches.

Puis il aborde l'ordre du jour :

1- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2012

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2- Présentation, par le Président, de la situation morale de l'Association

Le Président présente, au nom du Conseil d'Administration, la situation morale de l'Association ainsi qu'il suit :

« Depuis l'assemblée générale qui s'est tenue dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel le 22 septembre 2012, notre association a continué à militer pour améliorer les conditions d'accès au Mont et pour obtenir que la cote du terre-plein, qui doit être réalisé entre le pont passerelle et l'entrée du village, soit abaissée.

En ce qui concerne les conditions d'accès au Mont, nous avons appris avec satisfaction que le lundi 29 octobre, le Syndicat mixte a mandaté, à l'unanimité, son président, Laurent Beauvais, pour négocier avec Veolia Transdev un changement du point de départ des navettes : celles-ci ne partiraient plus du bout de la digue actuelle mais du Centre d'information du parking. Les visiteurs qui ont du mal à marcher pourraient ainsi reprendre la route du Mont et cela devrait permettre d'enrayer la baisse de la fréquentation du site.

Nous avons été plus attentifs sur la cote du futur terre-plein car il risque de défigurer de manière irréversible la face sud du Mont. Nous avons donc adressé le 25 septembre

2012 au Premier Ministre un recours gracieux contre la décision interministérielle du 11 avril 2012 confirmant une décision de 2001 sur la cote de ce terre-plein. Cette action était engagée conjointement avec l'A.G.E.B. Nous n'avons malheureusement pas obtenu gain de cause ; le Premier Ministre a en effet confirmé la décision de 2001.

Cela veut dire qu'un terre-plein d'une superficie de 2 ha, en béton pour l'essentiel, va être réalisé au pied du Mont ; il se présentera sous la forme d'un grand triangle s'élevant jusqu'à un gué situé à la cote de 7m30 ; le gué ira du pont passerelle à la plateforme de sécurité réalisée à la cote de 8m entre la porte de l'Avancée et celle des Fanils. Le gué ne sera submergé que par les marées égales et supérieures au coefficient 110 ; en 2013 aucune marée ne dépassera le coefficient 109 ! On peut donc dire que ces travaux vont à l'encontre du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont.

Nous demandons au Premier Ministre que la cote du terre-plein soit abaissée et que des moyens alternatifs, notamment amphibies, soient étudiés pour assurer la sécurité des Montois et des visiteurs. Cela aurait été moins coûteux, plus efficace et plus respectueux du site.

Nous continuons malgré tout à défendre notre point de vue en alertant les médias ; notre association et l'A.G.E.B. ont ainsi adressé un communiqué à l'Agence France Presse le 10 décembre 2012.

En dehors de ces actions pour la défense du Mont, le bureau de l'association poursuit son travail quotidien. Des contacts ont été pris avec plusieurs auteurs pour nourrir les prochains numéros de notre revue dont le N° 1 de l'année 2013 vient de paraître. La lettre électronique N° 8 a été adressée aux adhérents le 11 décembre dernier. Une autre lettre a été adressée aux adhérents le 25 février 2013 ; elle donne d'importants extraits du rapport 2013 de la Cour des Comptes concernant le rétablissement du caractère maritime du Mont. Le conseil d'administration s'est réuni le 22 décembre à Avranches. Notre association poursuit donc son œuvre au service du Mont. »

3- Etat des comptes de l'Association présenté par le Trésorier

a) Trésorerie

Le Trésorier expose que, compte tenu des rentrées financières importantes de ces derniers mois dues à l'accroissement du nombre des adhérents (plus 60% depuis le 1er mars 2012) et des cotisations qui en résultent - notamment des généreux membres bienfaiteurs - ainsi que des ventes (Cartulaires, Portfolio Sagot, cartes postales, publicité), la trésorerie s'est sensiblement améliorée et s'établit à ce jour à 20 917 euros.

Le Président se félicite de ce retour à meilleure fortune de l'Association et précise que celle-ci, même si elle reste à confirmer et à pérenniser, permet d'envisager plus sereinement l'avenir et notamment l'octroi de prix à de jeunes chercheurs, le soutien aux concerts organisés par l'Administrateur de l'Abbaye, soutien qui avait dû être suspendu un temps, mais aussi l'hypothèse de la location d'un centre de documentation commun avec la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville.

b) Placements

Le Trésorier indique que, dans ces conditions, il est apparu indispensable de placer l'essentiel de la trésorerie et de ne garder sur le compte de dépôt que ce qui est nécessaire à la gestion courante. Il précise en outre que, pour des raisons de simplicité de gestion et de sécurité, il semble judicieux de vendre la totalité des valeurs mobilières d'une valeur de 5 523 € qui étaient d'une très faible rentabilité (1,80 %) et d'en faire masse avec la trésorerie à placer. Ce qu'il se propose de faire sur le carnet de caisse d'épargne de l'Association, solution qui lui est apparue ainsi qu'au Président, à la fois la plus sûre, la plus rentable en l'état actuel des choses et la plus souple pour la gestion courante de l'Association.

4- Révision des statuts (deuxième lecture)

Le Président rappelle qu'il était apparu qu'un certain nombre de dispositions figurant dans les statuts était abrogé du fait, notamment, des lois et règlements intervenus depuis la dernière modification des statuts intervenue en 1984, particulièrement en matière de simplifications administratives et qu'il s'était avéré, par ailleurs, que nombre d'autres dispositions étaient obsolètes ou inappropriées.

Il avait donc demandé au Secrétaire de faire le point sur les statuts de l'Association et de procéder à une remise à plat d'ensemble de ces statuts de manière à les rendre, d'une part, plus souples de telle sorte qu'ils ne nécessitent pas de révisions trop fréquentes et, d'autre part, conformes à la fois à la qualité d'utilité publique qui lui a été reconnue par le décret du 16 avril 1918 et aux lois et règlements en vigueur.

Celui-ci s'était donc enquis des mentions légales et réglementaires indispensables devant, désormais, figurer obligatoirement dans les statuts d'une association reconnue d'utilité publique, auprès d'une part de Monsieur Regnault, qui assure, notamment, le suivi juridique de ces associations à la Préfecture de la Manche et d'autre part de Monsieur Patrick Audebert, Administrateur Civil Hors Classe, chef du bureau des associations et fondations, au Ministère de l'Intérieur.

Compte tenu des informations qu'il a, ainsi, reçues, il a procédé au nécessaire toilettage des statuts. A la suite de ce travail, le Conseil d'Administration avait adopté un certain nombre de modifications qu'il avait proposées à l'Assemblée Générale d'adopter, à son tour, lors de sa réunion du 22 septembre 2012.

Le Président indique, toutefois, que, malgré le vote à l'unanimité des membres présents (55) et représentés (110) à cette Assemblée Générale et qui était indispensable, les nouveaux statuts n'avaient pu être adoptés définitivement, faute du quorum, requis par les statuts, soit un quart de membres présents (soient 94) des membres de l'Association à jour de leur cotisation, au 31 août 2012, soient 376.

Le Président ajoute qu'une deuxième lecture des statuts par l'Assemblée Générale s'avère donc indispensable pour être adoptés définitivement avant d'être soumis au Ministère de l'Intérieur et au Conseil d'Etat pour validation et encore que ceux-ci doivent l'être à une majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

C'est pourquoi le Secrétaire présente à nouveau, article par article, les statuts proposés par le Conseil d'Administration dans les mêmes termes que ceux déjà adoptés par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2012.

L'Assemblée Générale a adopté, à l'unanimité des membres présents et représentés, article par article, chacune des modifications proposées par le Conseil d'Administration ainsi que celles conseillées par Monsieur Patrick Audebert, Administrateur Civil Hors Classe, chef du bureau des associations et fondations au Ministère de l'Intérieur et déjà adoptées dans les mêmes termes par l'Assemblée Générale du 22 septembre 2012, puis l'ensemble du texte ainsi modifié, toujours à l'unanimité des membres présents et représentés, et a délégué, encore à l'unanimité des membres présents et représentés, à son Président et son Secrétaire le droit de consentir les modifications complémentaires qui pourraient être encore demandées par le Ministère de l'Intérieur ou le Conseil d'Etat.

5- Election de neuf Membres au Conseil d'Administration

Le Président indique que le passage des membres du Conseil d'Administration de 14 à 16 prévus par les nouveaux statuts qui viennent d'être adoptés par la présente Assemblée Générale a pour conséquence que, désormais, ce sont huit membres du Conseil d'Administration et non plus sept qui seront renouvelables tous les deux ans, c'est-à-dire en 2015 puis en 2017 et ainsi de suite.

Il précise que six membres, seulement, ont été élus au Conseil d'Administration en 2009 dont le mandat arrive à échéance en 2013. Il s'agit de Messieurs Gérard Colmaire, Henry Decaëns, Paul-Noël Lebrech, Vincent Lerebours Pigeonnière, Madame Anne Poussielgue et du Père Michel Le Blond ; que, par contre huit membres du Conseil d'Administration ont été élus en 2011, donc, en principe, tous renouvelables en 2015. Il s'agit de Messieurs Jacques Lucas, Jacques Benoît Roux, Jean-Pierre Delalande, Bernard Landouzy, le Père André Fournier, Madame Marie-Pierre Bouet et Messieurs Christian Lassau et Jean-François Lion.

De manière à rétablir l'équilibre 7 / 7, et étant constaté que 4 de ces membres élus en 2011 sont de nouveaux élus, donc légitimement élus pour 4 ans (Messieurs Jacques Benoît Roux, Jean-Pierre Delalande, Christian Lassau et Jean-François Lion) il a donc fallu que soit tiré au sort parmi les 4 élus de 2011 l'un d'eux dans la mesure où il n'a pas été possible de déterminer quel était celui des 4 qui remplaçait jusqu'à la fin de son mandat un ancien élu soit démissionnaire soit décédé.

Le Président a procédé au tirage au sort entre Messieurs Jacques Lucas, Bernard Landouzy, le Père André Fournier et Madame Marie-Pierre Bouet lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 décembre 2012.

Le nom de Madame Marie-Pierre Bouet ayant été tiré au sort, celle-ci est, donc, renouvelable en 2013.

Le Président ajoute que de manière à atteindre le nombre de 16 Administrateurs, il convient que soient élus 2 nouveaux Administrateurs supplémentaires ce qui, compte tenu du fait que Madame Anne Poussielgue, Administratrice sortante, a fait part de son souhait de ne pas se représenter, porte à neuf le nombre des Administrateurs qui doivent être élus par la présente Assemblée Générale et non huit comme indiqué sur la convocation adressée aux adhérents. Il précise que, de la même façon qu'au

Conseil d'Administration du 22 décembre 2012, il devra être procédé par le Conseil d'Administration qui suivra l'Assemblée Générale au tirage au sort d'un Administrateur afin de déterminer celui des élus par la dernière Assemblée Générale dont le mandat devra être renouvelé en 2015 et non en 2017 de telle sorte que huit élus soient désormais renouvelables tous les deux ans ainsi que l'exigent les statuts.

Le Président fait part des candidatures qu'il a reçues, à savoir celles de Messieurs Gérard Colmaire, Président Honoraire, Henry Decaëns, Président en exercice, Paul-Noël Lebrech, Vice-Président, Vincent Lerebours Pigeonnière, Trésorier et celles du Père Leblond et de Madame Marie-Pierre Bouet, tous Administrateurs sortants, ainsi que, par ordre de réception, celles de Madame Jacqueline Decoux-Ricour et de Messieurs Patrick Ozanne, Patrick Perrin et Philippe Cathonnet. Ce qui porte à dix le nombre de candidats pour neuf sièges.

Après que chacun des nouveaux candidats se soient brièvement présentés à l'exception de Monsieur Philippe Cathonnet, absent excusé, que le Président présente lui-même, deux scrutateurs ont été désignés en la personne de Messieurs Paul-Noël Lebrech et Jacques Benoît Roux, Vice Présidents.

Puis, il a été procédé à l'élection des Membres du Conseil d'Administration, à bulletin secret, conformément à l'article 5 des statuts.

Après dépouillement des bulletins, le Président proclame les résultats.

Ont obtenu :

M^{me} Marie-Pierre BOUET : 198 VOIX

M. Philippe CATHONNET : 46 VOIX

M. Gérard COLMAIRE : 197 VOIX

M. Henry DECAËNS : 201 VOIX

M^{me} Jacqueline DECOUX-RICOUR : 186 VOIX

Père Michel LE BLOND : 194 VOIX

M. Paul-Noël LIBREC : 199 VOIX

M. VINCENT LEREBOURS PIGEONNIÈRE : 200 VOIX

M. Patrick OZANNE : 195 VOIX

M. Patrick PERRIN : 193 VOIX

Mesdames Marie-Pierre Bouet, Jacqueline Decoux-Ricour et Messieurs Gérard Colmaire, Henry Decaëns, Paul-Noël Lebrech, Vincent Lerebours Pigeonnière, Patrick Ozanne et Patrick Perrin ainsi que le Père Michel Le Blond ayant obtenu plus de la majorité des suffrages exprimés, sont déclarés élus au Conseil d'Administration de l'Association.

6- Opportunité du maintien du Comité d'Honneur de l'Association

Le Président expose qu'à l'exception de Messieurs Victor Convert, Préfet, Directeur de la Fondation de la Résistance, François-Régis Hutin, Président Directeur Général de Ouest-France et du Père Bruno de Senneville, aucun autre Membre du Comité d'Honneur ne répond aux courriers qui leurs sont adressés et que les tentatives récentes

tant du Secrétaire que de Monsieur Jean-François Lion, Administrateur, sont restées sans succès. Dans ces conditions, il indique s'être interrogé sur le véritable intérêt que portent ces Membres du Comité d'Honneur à l'Association des « Amis du Mont-Saint-Michel » et, même s'il reste honnête de sa part, de continuer à les afficher en tant que tels en tête de la Revue.

Il a, donc, interrogé le Conseil d'Administration sur l'opportunité de maintenir un tel Comité d'Honneur dont, à trois exceptions près, aucun de ses Membres ne se manifeste jamais de quelque façon que ce soit, quitte à ce que les trois seuls Membres d'Honneur répondant, à tout le moins aux courriers de l'Association, soient nommés par lui, Membres d'Honneur comme, déjà, dix-neuf autres personnes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré lors de sa réunion du 22 décembre 2012, a approuvé les propositions du Président, à l'unanimité des Membres présents, et a décidé de nommer Messieurs Victor Convert et François-Régis Hutin ainsi que le Père Bruno de Senneville, Membres d'Honneur de l'Association.

Le Président demande, donc à l'Assemblée Générale si elle approuve ces décisions du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les décisions du Conseil d'Administration et décide de supprimer le Comité d'Honneur de l'Association.

7- Questions diverses

a) Grand Concours Départemental de « L'Imagine Carollaise »

Le Président informe l'Assemblée qu'il a eu connaissance de l'organisation d'un « Grand Concours départemental » organisé par l'association « L'Imagine Carollaise » s'adressant aux jeunes de 6 à 16 ans à qui il est demandé d'imaginer un conte se déroulant dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il précise qu'il a décidé, compte tenu du thème retenu pour ce concours, d'en publier l'annonce dans la revue de mars 2013 de l'Association.

b) Appel à inscriptions nouvelles

Le Président rappelle que la moyenne d'âge des adhérents est très élevée puisqu'elle dépasse les soixante-dix ans. Il insiste, donc, sur la nécessité de rajeunir cette moyenne d'âge grâce à de nouvelles adhésions de membres plus jeunes.

- Membres Relais

Le Président reconnaît que l'appel fait aux membres de l'Association pour être « Membres Relais » dans leurs départements ne semble pas rencontrer un grand écho puisque seuls deux adhérents se sont proposés pour l'être. Il insiste néanmoins pour que chacun fasse un effort dans son entourage, sa famille, ses amis et connaissances pour faire adhérer de nouveaux membres.

- Jeunes adultes

Il suggère, par ailleurs, aux adhérents d'inciter leurs enfants, jeunes adultes trentenaires et quarantenaires ainsi que leurs petits enfants étudiants, à adhérer à l'association pour qu'ils prennent l'habitude de lire la revue, de se familiariser avec les problématiques touchant au Mont-Saint-Michel et à sa baie et ainsi progressivement qu'ils en deviennent de fervents défenseurs comme leurs parents et grands-parents, quitte à ce que ceux-ci, dans un premier temps et pour ceux qui le peuvent, prennent en charge leurs cotisations avec leur accord.

c) Monsieur Jean-Marie Vannier présente son projet de livre sur la digue insubmersible du Mont-Saint-Michel.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 19h25.

Henry DECAËNS
Président

Jean-Pierre DELALANDE
Secrétaire



Les travaux du pont passerelle à l'arrivée au Mont-St-Michel (photographie H. Decaféris, 27 mai 2013).

ACTUALITES

Une bonne nouvelle, deux mauvaises nouvelles

Fin mars et début avril, nous avons appris une bonne nouvelle et deux mauvaises nouvelles.

La bonne nouvelle, c'est que les élus du Syndicat Mixte de la baie du Mont-Saint-Michel ont décidé de modifier le point de départ des navettes et de le transférer près du centre d'information à côté des parcs de stationnement.

Nous le demandons depuis des mois et des mois avec d'autres associations et de nombreux acteurs économiques ayant à cœur que le Mont soit d'un accès plus aisé et le moins fatigant possible pour ses visiteurs.

Nous ne pouvons, donc, que nous réjouir de cette sage décision même si elle est tardive et si, prise dès l'origine comme il était de bon sens, elle aurait évité bien des polémiques.

Mais, hélas, cette bonne nouvelle s'accompagne de deux mauvaises.

D'abord, celle concernant les tarifs que Véolia, concessionnaire des parcs de stationnements et des transports, prétend imposer au Syndicat Mixte et, donc, aux visiteurs du Mont en contrepartie du changement du lieu de départ des navettes et de l'allongement du trajet entre les parcs de stationnements et l'extrémité du pont passerelle qui en résultent.

Le Conseil municipal du Mont-Saint-Michel, le Président de la société SODETOUR, monsieur Jean-Yves Vételé, les élus de la chambre de Commerce et d'Industrie des Centre et Sud Manche s'en sont, aussitôt et à juste titre, légitimement émus dans des communiqués de presse.

Qu'on en juge au vu des informations dont nous disposons au moment où nous bouclons notre revue :

- Le tarif visiteurs passerait de 8,50 € à 12 € pour 24 heures.

Si ce tarif pour 24 heures pourrait paraître acceptable – à titre de comparaison, celui du Pont du Gard est de 15 € - on peut se demander pourquoi n'est pas instauré un tarif en fonction du temps passé, 12 € lorsqu'on ne va passer que deux ou trois heures au Mont, c'est manifestement exagéré.

- Le tarif abonnements passerait à 90 € au lieu de 34 € actuellement.

Il faudrait, ainsi, venir huit fois par an au Mont au lieu de quatre actuellement pour amortir son abonnement. Cela aurait évidemment pour conséquence, comme pour le tarif visiteurs, de dissuader encore un peu plus les locaux de venir au Mont comme ils en ont l'habitude, c'est-à-dire sans avoir à réfléchir à combien cela leur coûtera. Inacceptable !

- L'absence de gratuité le soir ou d'un tarif horaire adapté aurait le même effet de dissuasion des locaux, le passage de 2,50 € à 4€ étant déraisonnable.

- En ce qui concerne l'accès à la zone commerciale de la Caserne, le passage de 1,50 € à 12 € pour les voitures et de 10 € à 55 € pour les cars ne serait, à l'évidence, pas de nature à en développer l'activité !

- La demande de suppression des navettes montoises dédiées aux personnes à mobilité réduite, aux Montois et aux salariés du Mont par la société Véolia finit de la discréditer.

Car ce n'est pas le moindre paradoxe de cette affaire qu'alors même que la société Véolia a été largement défaillante dans le respect de son contrat de concession¹, elle cherche, à la faveur du changement du point de départ des navettes, à faire payer ses nombreuses incuries aux visiteurs, aux Montois, aux entreprises locales et au contribuable à travers le Syndicat Mixte.

La deuxième mauvaise nouvelle est l'annonce programmée du remplacement dans ses fonctions du Directeur Général du Syndicat Mixte de la baie, monsieur François-Xavier de Beaulaincourt, dont la passion pour le Mont, la compétence unanimement reconnue, l'engagement total au service du Syndicat Mixte en ont fait le garant du sérieux de la continuité du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont alors même qu'il s'est retrouvé confronté à des difficultés et des contradictions sans nom dont il n'était pas responsable et qu'il s'est toujours efforcé de surmonter avec une grande intelligence, une grande finesse et une grande élégance.

Notre association regrette son départ et lui manifeste sa reconnaissance pour toute l'action qu'il a accomplie et toutes les heureuses initiatives qu'il a toujours su prendre.

Elle craint que le changement de Directeur Général du Syndicat Mixte n'ajoute encore à l'incertitude et à la confusion générale ambiante.

Au vu de ces nouvelles, notre association continue de regretter qu'un plan de gestion de l'ensemble de la baie ne soit toujours pas mis en œuvre par l'Etat, tant des points de vue écologique et culturel qu'économique et touristique ainsi que demandé par l'UNESCO depuis des mois et, plus récemment, par la Cour des Comptes.

C'est pourquoi notre association s'est associée au « collectif » regroupant toutes les parties prenantes, économiques (CCI du centre et sud Manche, Goupe Gaulois, Mère Poulard, Sodeltour, commerçants), salariés (du Centre des Monuments Nationaux, des commerçants et des entreprises) guides interprètes indépendants, associations (Agir Ensemble Pour le Mont-Saint-Michel, Association pour le libre accès), élus (M. le maire du Mont-Saint-Michel) et culturels (recteur du Mont-Saint-Michel, Les Amis de Jerusalem). Le collectif a été reçu début mai par M. Le Préfet de La Manche et M. le Président du conseil Régional de Basse-Normandie et du Syndicat Mixte... A suivre...

1. Que l'on se remémore - s'il ne fallait qu'un exemple - les conditions dans lesquelles les « maringotes » ont dû être abandonnées parce que n'ayant pas reçu l'agrément des pouvoirs publics, leur impossibilité à se croiser sur le pont passerelle avec les navettes - qui ont vu, elles-mêmes leur capacité prévue d'accueil de 100 personnes ramenées à 75 sans avertissement par Véolia! - alors même que la dite société Véolia annonçait escompter 33% de ses recettes avec ces « maringotes » payantes!

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

Tout auteur, adhérent ou non, peut proposer des contributions, communications ou informations, à la rédaction de l'association. Celles-ci sont soumises au Conseil Scientifique de l'association qui les valide ou non du strict point de vue de sa compétence. Pour le reste, les contributions publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent, notamment, faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et iconographiques, des droits de copyright, de reproductions, même partielles, ainsi que de traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

En 2014, notre revue consacrera de nombreuses contributions

- au centième anniversaire du début de la guerre 1914 - 1918,
- au soixante dixième anniversaire du début de la Libération de 1944,
- au quatre-vingtième anniversaire des manifestations organisées par notre association à l'occasion du cinq centième anniversaire de la victoire des Chevaliers défenseurs du Mont-Saint-Michel sur les anglais en 1434.

Toute personne possédant des documents qu'elle souhaiterait publier à cette occasion ou qui penserait qu'une contribution de sa part ayant trait au Mont-Saint-Michel et à sa baie pourrait intéresser nos lecteurs, y compris ses propres souvenirs pour ce qui concerne la Libération, peut prendre contact avec la rédaction de l'association.

Notre association souhaite contribuer à la révélation et la promotion d'œuvres originales, inédites, modernes ou anciennes (dessins, peintures, sculptures, ...) concernant le Mont-Saint-Michel et sa baie, ainsi qu'aux artistes qui en sont les auteurs. Si vous possédez de telles œuvres et vous souhaitez les faire connaître, merci de prendre contact avec la rédaction de l'association.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » reconnue d'utilité publique, peuvent faire l'objet d'une exonération des droits de mutation et d'ISF, pour certains d'entre eux, dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur (voir le Code Général des Impôts).

A NOTER

Notre prochaine réunion annuelle se tiendra au Mont-Saint-Michel le samedi 21 septembre à partir de 10 h et sera suivie d'un déjeuner en commun.

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprimi@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



Adhérer et faites adhérer vos enfants, petits enfants, vos parents, amis et connaissances

- Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros par an de 64 pages chacun) :
 - Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
 - Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
 - Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
 - Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public au numéro de la revue : 12 € (plus port)

Prix de vente des Produits de l'Association

(plus frais de port, s'il y a lieu) :

- Fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel : 80 €
- Portfolios Sagot : 30 €
- Gravures de Henri Voisin : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Anciens Bulletins disponibles des Amis du Mont-Saint-Michel
 - N° 1-2 (1912) à N° 51 (octobre 1937 - Juillet 1938), rares mais à l'état moyen (agrafes souvent rouillées) : 6 €
 - N° 52 (octobre 1938) et suivants jusqu'au numéro daté de dix ans avant la parution du dernier numéro, le plus généralement en très bon état pour les N° disponibles, étant entendu qu'il manque beaucoup de numéros pour les années 1950 à 1970 : 6 €
 - Numéros allant de la dixième à la sixième année avant la dernière parution, en excellent état : 8 €
 - Numéros allant de la cinquième à la dernière année avant la dernière parution, en excellent état : 10 €, étant entendu que le prix public des nouvelles parutions a été arrêté à 12 € par l'Assemblée Générale du 29 février 2012.

SOMMAIRE

- Les marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel, une richesse insoupçonnée
par le professeur Jean-Claude Lefeuvre..... p. 65
- Nouveaux regards sur le culte de saint Michel en Europe (IV^e-XX^e siècles)
Bilan des recherches effectuées depuis vingt ans
par Pierre Bouet, directeur honoraire de l'office universitaire
d'études normandes (OUEN) de l'université de Caen..... p. 77
- Et sa bibliographie par Pierre Bouet et Vincent Juhel..... p. 102
- Le Procès-Verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2013..... p. 117
- Actualités..... p. 125
- Information diverses..... p. 127
- Montant des cotisations

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot, 50170 Pontorson, France. Tél. 02.33.60.10.61

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIII - N° 118 - III - SEPTEMBRE 2013

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M ^{me} Marie-Pierre BOUET M ^{me} Jacqueline DECoux-RICOUR Père André FOURNIER M. Bernard LANDOUZY M. Christian LASSEAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick OZANNE M. Patrick PERRIN

Georges BOUET et le Mont-Saint-Michel¹

Marie-Pierre BOUET
Pharmacien

Georges Bouet² (1817-1890) est connu au Mont-Saint-Michel pour être l'auteur des planches du *Le Héricher*.³

Né dans une famille modeste de Caen le 1^{er} janvier 1817, plusieurs événements et rencontres vont marquer le cours de sa vie.

En 1828, ses parents sont engagés comme portiers chez le Comte d'Osseville, le maire de la ville. Le garçon, lors de ses études, doit afficher de réels talents pour le dessin, puisqu'il est envoyé par plusieurs membres de la bonne société caennaise poursuivre sa formation aux Beaux-Arts à Paris. Il restera 3 ans dans l'atelier de Paul Delaroche, de 1836 à 1839, acquérant ainsi les bases du métier qui deviendra le sien.

De retour à Caen, le jeune Bouet va faire une rencontre essentielle en la personne d'Arcisse de Caumont, en 1841. Caumont a fondé la Société des Antiquaires de Normandie en 1824 et la Société Française d'Archéologie en 1834. *Le Cours d'Antiquités Monumentales* vient d'être édité. Il va proposer à Bouet de devenir son dessinateur. Les deux hommes vont parcourir les routes, à la recherche des monuments anciens qu'il convient de répertorier et sauvegarder. Bouet sera l'un des principaux artisans de la grande œuvre de Caumont, *la Statistique Monumentale du Calvados*⁴. De simple dessinateur au début, Bouet va très vite devenir le rédacteur de nombreuses notices. Son jugement avisé lui vaudra l'estime des Antiquaires de l'époque. Comme l'écrivait Eugène de Beaurepaire dans la notice nécrologique qu'il consacre à son ami : « Il ne se contente pas de dessiner ce qu'on lui indique, il analyse l'œuvre architecturale, il en sonde tous les recoins et souvent il y découvre des particularités caractéristiques qu'on ne soupçonnait pas et qu'il a le bonheur de mettre le premier en lumière ».⁵

Bouet viendra une première fois au Mont-Saint-Michel en juillet 1843. Nous ne conservons hélas aucune trace de ce voyage.

1. Voyage à la demande de Charles Bourdon

En 1846, nouvelle rencontre marquante pour l'artiste, celle de Charles Bourdon. Ce dernier possède une fabrique de dentelles à Caen, assurant suffisamment de revenus pour qu'il puisse se consacrer à sa passion, l'étude des monuments anciens. Bourdon va ainsi envisager d'éditer un ouvrage sur un site prestigieux, mais néanmoins dans un état alarmant, le Mont-Saint-Michel.

Rappelons qu'alors le Mont est une prison, abritant environ 500 détenus, hommes et femmes⁶. L'abbaye a été "aménagée" pour cet usage, on y fabrique des calicots,

¹ A Jean-Luc Leservoisier, sans qui ma belle histoire avec le Mont n'existerait pas.

² Je tiens particulièrement à remercier François Saint-James, qui m'a initiée à la connaissance de la vie et de l'œuvre de mon trisaïeul.

³ Le Héricher : *Histoire et description du Mont-Saint-Michel*.

⁴ *Statistique Monumentale du Calvados*, 5 volumes, Caen, A. Hurdel, 1846-1867.

⁵ Eugène Robillard de Beaurepaire, *Bulletin Monumental* 1890, p. 424-433.

⁶ Cf. Roger Joutet *Revue de l'Avranchin* LXLIII, n°248, p. 185-237.

E. Couillard, *Annales MSM*, mai 1925.

Henri Voisin, *Amis du MSM*, janv. 1926.

chaussons, chapeaux de paille. L'église est transformée en atelier, certaines salles telle les Montgomery⁷ divisées en deux par des planchers.



Fig.1. Dessin pour le frontispice du Le Héricher. (coll. part.)

⁷ Les Montgomery, appelées ainsi en souvenir de l'assaut infructueux de 1591, sont aujourd'hui le Cellier et l'Aumônerie.



Fig.2. Dessin de la vue de la Tour du Nord. (coll. part.)



Fig.3. Vue de la Merveille. Le Héricher, Histoire et description du Mont Saint-Michel.

On compte quand même alors environ 5000 visiteurs par an. Bouet va venir en mai 1847 pour réaliser les dessins promis à Bourdon. Le commanditaire a un projet bien établi et ses instructions sont précises⁸ : 10 grandes lithographies, 6 pleines pages, les autres comportant 2 ou 4 vues différentes.

Les pierres lithographiques sont à la charge de l'éditeur, l'artiste devant assumer ses frais de séjour. Il sera payé 60 francs la planche.⁹

Dans cette même lettre, apparaît toute la rivalité entre Bourdon et Le Héricher¹⁰. Ce dernier a publié en 1846 un ouvrage intitulé "Mont Saint-Michel Monumental et Historique"¹¹. Bourdon craint que Bouet ne lui fournisse des dessins, voulant se réserver l'exclusivité, à l'exception d'une vue générale et d'un plan pour le tirage particulier de Le Héricher¹². Finalement, le livre conçu par Bourdon paraîtra en 1848. L'introduction est signée Bourdon, lui fait suite le texte de Le Héricher repris de l'ouvrage précédemment cité, et agrémenté des planches signées Bouet. Ce grand in-folio de 148 pages, propose une histoire de l'abbaye et de ses abbés, suivie par une étude archéologique, un chapitre sur Tombelaine et une bibliographie. Comme exprimé dans l'introduction, il a pour but de conserver la trace "d'une abbaye bien riche en souvenirs historiques et en beautés architecturales".

Ce livre eut un grand succès, trois éditions en sont répertoriées¹³.

Les gravures exécutées par Georges Bouet montrent les différentes salles de l'abbaye, l'auteur y plaçant des personnages afin d'humaniser les lieux, comme il est de coutume à cette époque. (Fig. 5)

⁸ Lettre de Charles Bourdon à Georges Bouet en date du 23 Avril 1847 (archives personnelles).

⁹ Environ 150 euros actuels.

¹⁰ Edouard Le Héricher (Villognes, 24 avril 1812-Avranches, 10 novembre 1890).

¹¹ Mont-Saint-Michel Monumental et Historique, Avranches, E. Tostain.

¹² Id. note 7.

¹³ 1848, Caen, Georges Lecrène ; 1852, Avranches, Auguste Anfray ; 1853, Caen, Legost Clérissé.

Bourdon étant décédé en 1852, Legost se porta acquéreur du surplus de l'édition et fit refaire le titre afin que l'ouvrage porte son adresse.

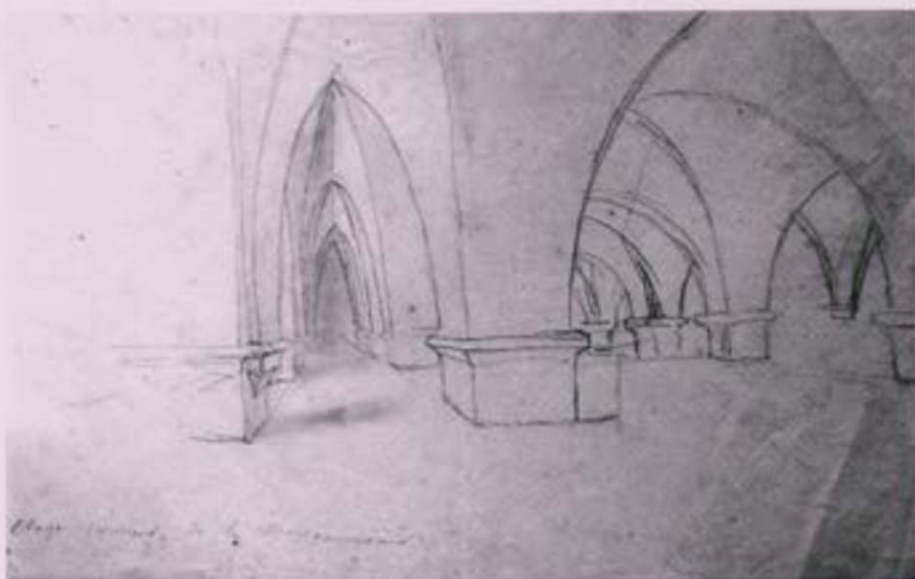


Fig. 4. Dessin du cellier (coll. part.)

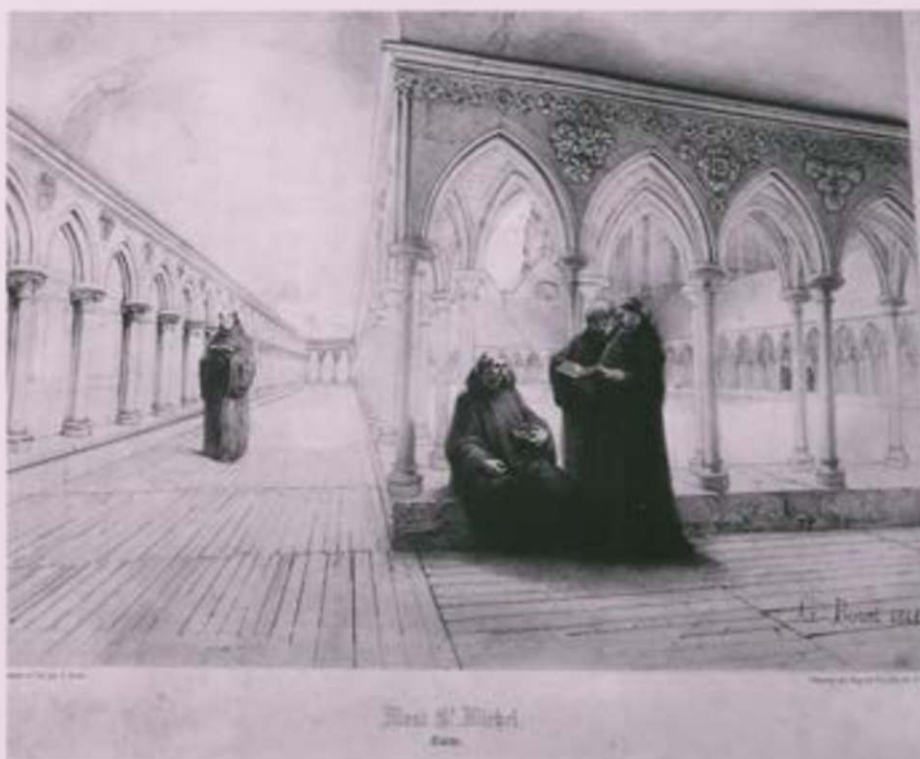


Fig. 5. Le cloître. Le Hélicher, Histoire et description du Mont Saint-Michel

Pour nous qui fréquentons le monument actuellement, l'exercice semble facile, mais n'oublions pas qu'alors il est prison¹⁴. Bouet y fut accueilli par Léon Régley, le directeur, en poste de 1846 à 1850. Ce dernier facilita certainement le travail du dessinateur, étant lui-même très intéressé par l'architecture du lieu.¹⁵

Une autre personne est également importante à cette époque dans le monument, il s'agit de l'abbé Lecourt¹⁶, l'aumônier de la prison. Né à Saint-Quentin-sur-le-Homme en 1797, cet homme est d'abord cultivateur, puis menuisier. Marié et père de deux enfants, il va perdre successivement sa fille, puis sa femme et se tourne vers la prêtrise. Ordonné en 1830, il est nommé aumônier de la prison en 1832. Il est vrai, qu'ayant à charge un fils en bas-âge, l'envoyer sur le rocher était peut-être une façon de le faire "oublier". L'abbé, outre l'exercice de son ministère auprès des détenus et du personnel, fut également apprécié grâce à son métier premier de charpentier, rendant de multiples services dans l'entretien des bâtiments. Sa conduite lors de l'incendie de 1834 lui vaudra même la Légion d'Honneur. Il résidait au Vieux Logis.¹⁷

Le Hélicher fera paraître un autre livre consacré au Mont, "Itinéraire descriptif et historique du voyageur dans le Mont Saint-Michel"¹⁸. Véritable guide de terrain pouvant se loger dans la poche, il reprend les gravures de Bouet. Le décor est le même, seuls les personnages sont actualisés, véritables "touristes" déambulant dans l'abbaye (Fig. 6).



Fig. 6. Le cloître. Itinéraire descriptif & historique du voyageur dans le Mont-Saint-Michel.

14 Merci à Roger Jouet pour m'avoir fourni un article écrit par lui in *Annales Mont-Saint-Michel*, nov.-déc. 1965, p.109-112.

15 Léon Régley fera paraître en 1849, de manière anonyme, un "guide des visiteurs du Mont-Saint-Michel et de Tombelaine".

16 Tous mes remerciements à Henry Decaens pour m'avoir envoyé le texte de A. Yver, curé du Mont, in *Annales Mont-Saint-Michel*, 1980.

17 Un article que malheureusement je n'ai pu consulter a été consacré à l'Abbé Lecourt, in *Revue Catholique de Coutances*, 1879-1880, p.84, p. 104-109.

18 Anfray, Avranches, 1857, réédité de nombreuses fois (12 éditions avérées).

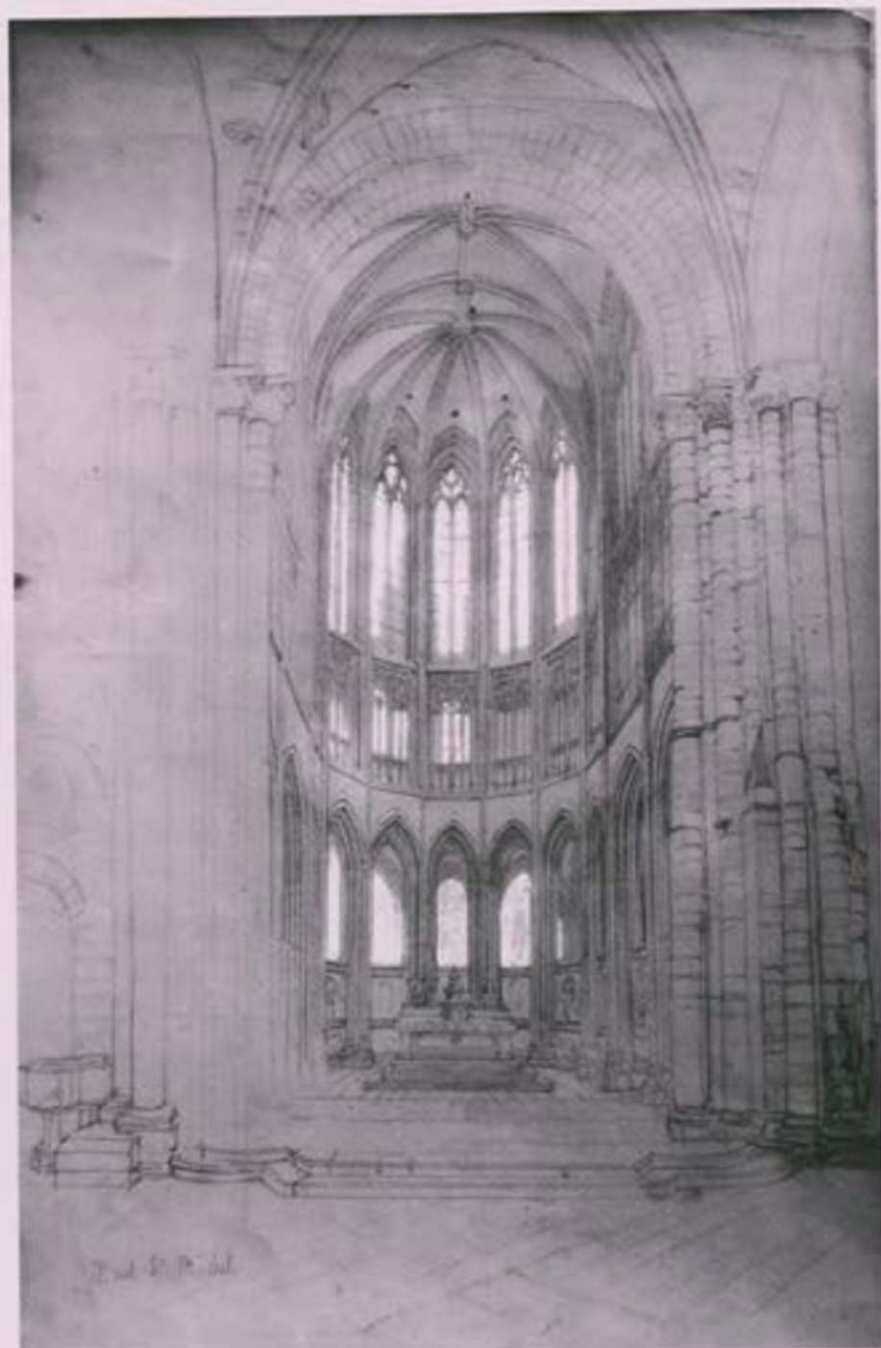


Fig.7. Dessin de l'intérieur de l'église abbatiale (coll. part.)

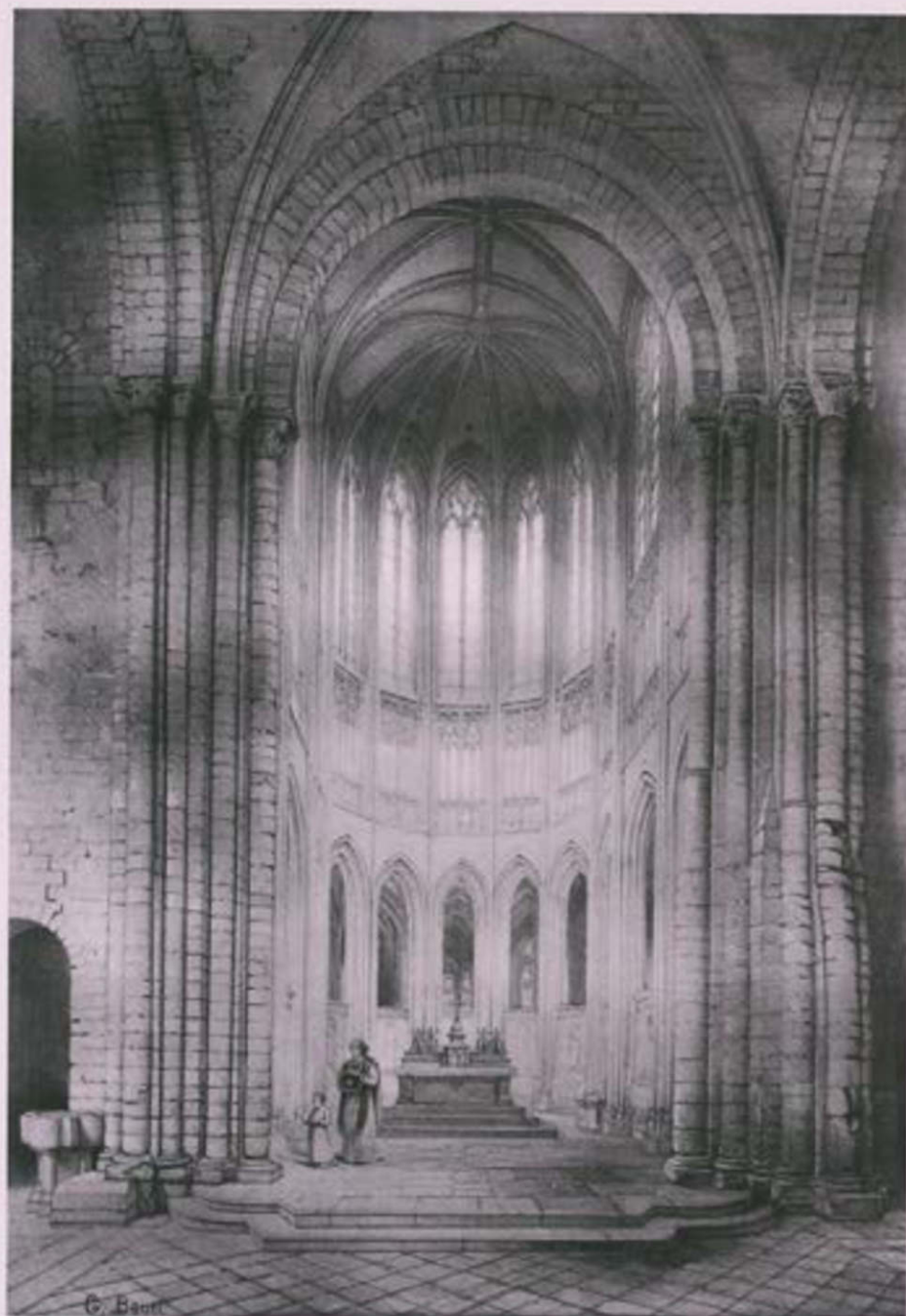


Fig.8. Le Héricher, Histoire et description du Mont-Saint-Michel. Vue de l'église.

Les planches du Le Héricher seront exploitées de diverses manières, depuis le XIX^e jusqu'à aujourd'hui. J'ai ainsi eu la chance de trouver et d'acheter un ensemble de photographies des planches au format 10 x 6 cm, éditées par Anfray et vendues certainement dans l'un des magasins de la rue du Mont ; des marqueteries de paille réalisées sur la vue générale de Bouet, du sable sur la grève et des écorces figurant remparts et bâtiments, furent également réalisées. De façon tout à fait contemporaine, des mugs, vide-poches et dés à coudre reprenant cette même vue sont vendus au comptoir de l'abbaye.

2. Voyage pour la Société Française d'Archéologie (SFA)¹⁹

En 1864, Georges Bouet, membre du Conseil de la SFA, est envoyé au Mont. La prison a été supprimée par décret impérial. De nombreuses voix s'élèvent devant l'incertitude qui plane pour l'avenir du lieu. La prison en effet assurait un revenu substantiel pour le village. De quoi les Montois vont-ils vivre désormais ? Certains proposent le retour des moines, mais les temps ont bien changé depuis le Moyen-Age ; l'abbaye n'a plus de possessions sur la terre ferme, sources de revenus importants, elle n'est plus que murs vides et délabrés sur un rocher stérile. D'après la SFA, il valait mieux voir le Mont "occupé par des voleurs surveillés que de le voir abandonné". C'est dans ce contexte que Bouet arrive au Mont, le 28 juin 1864.²⁰ Dans quel état se trouvent les bâtiments ? On peut imaginer le pire. Il est certain cependant que l'artiste jouira d'un accès beaucoup plus aisé à certaines salles. Ce qui va faire toute la valeur de ce passage de Bouet au Mont, ce sont les observations qu'il réalise dans ce qui est alors le bûcher et que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Notre-Dame-sous-Terre. Bien qu'encombrée de tas de bois qui gênent le regard, Bouet va en dessiner le plan et surtout formuler une opinion quant à l'ancienneté de l'édifice.²¹ Il constate la présence de briques dans certaines maçonneries, note des reprises dans la structure du bâtiment, date les voûtes de la première moitié du XI^e, et l'église de la deuxième moitié du X^e.²² Des années avant Paul Gout, Georges Bouet avait compris l'antériorité de ce bâtiment au sein de l'abbaye montoise.

Il va se révéler également observateur avisé des dégâts causés au monument par divers travaux. Il ne peut que regretter la disparition des clôtures du chœur, signale que l'eau stagne sur les toitures en ciment nouvellement posées sur les chapelles du chœur, s'inquiète pour l'avenir du cloître suite au percement des arcades qui devaient mener à la salle capitulaire. Il faudra attendre quelque peu afin que les vœux de Bouet pour une sauvegarde du monument soient exaucés, les premiers ecclésiastiques arrivant en 1865 et le Mont étant classé au titre des Monuments Historiques en 1874.

¹⁹ La Société française d'Archéologie fut fondée en 1834 par Arcisse de Caumont.

²⁰ Date indiquée dans l'un de ses carnets de dessins.

²¹ Un grand merci à Pierre Bouet pour la traduction des phrases en latin.

²² *Bulletin Monumental* 1864, p. 738-742, texte reproduit en annexe.

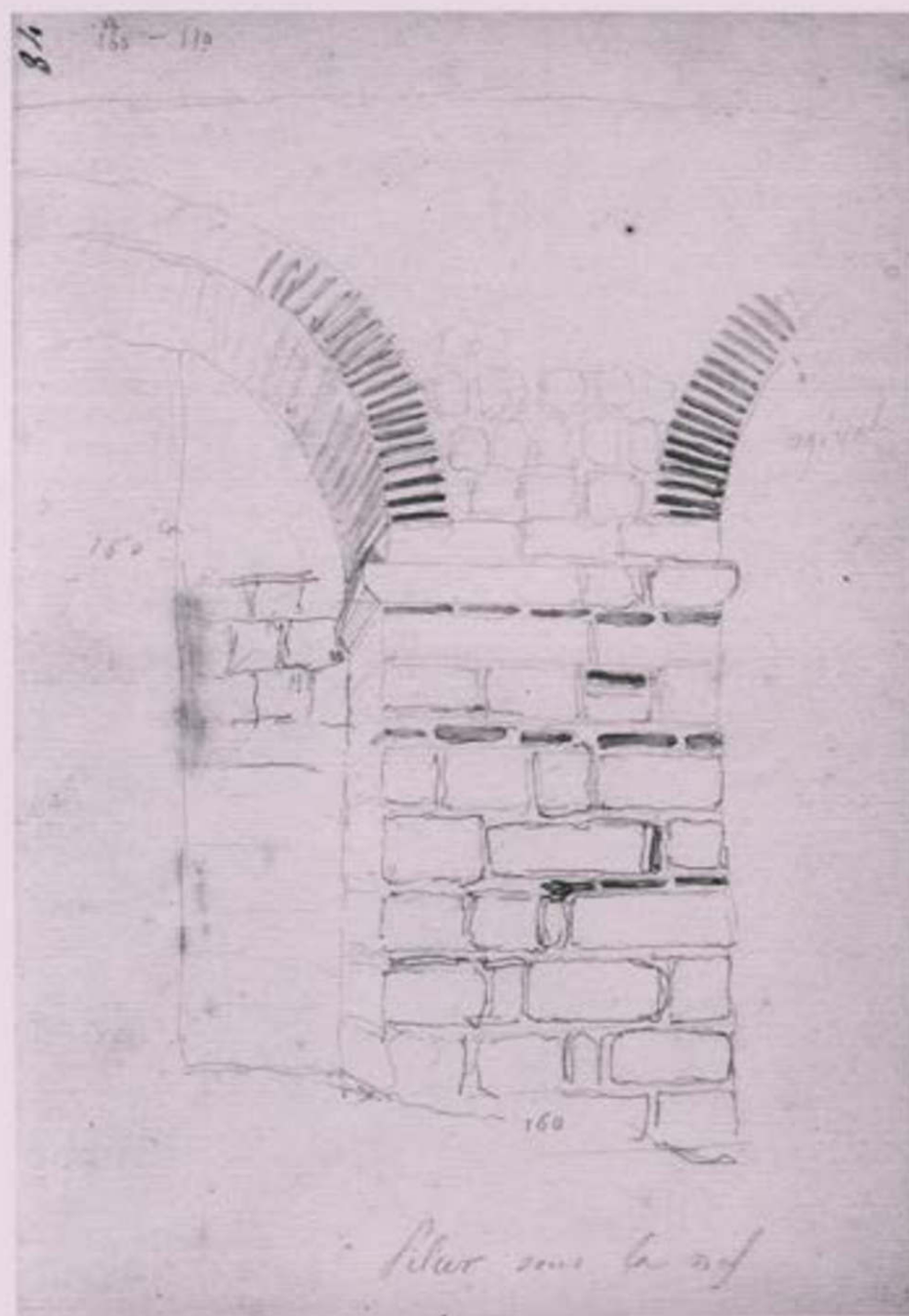


Fig.9. Notre Dame-sous-terre (coll. part.)

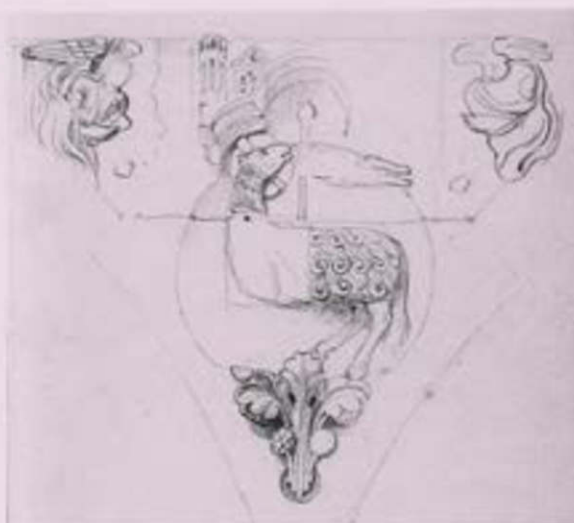


Fig. 10. Dessin d'un écoinçon du cloître. (coll. part.)

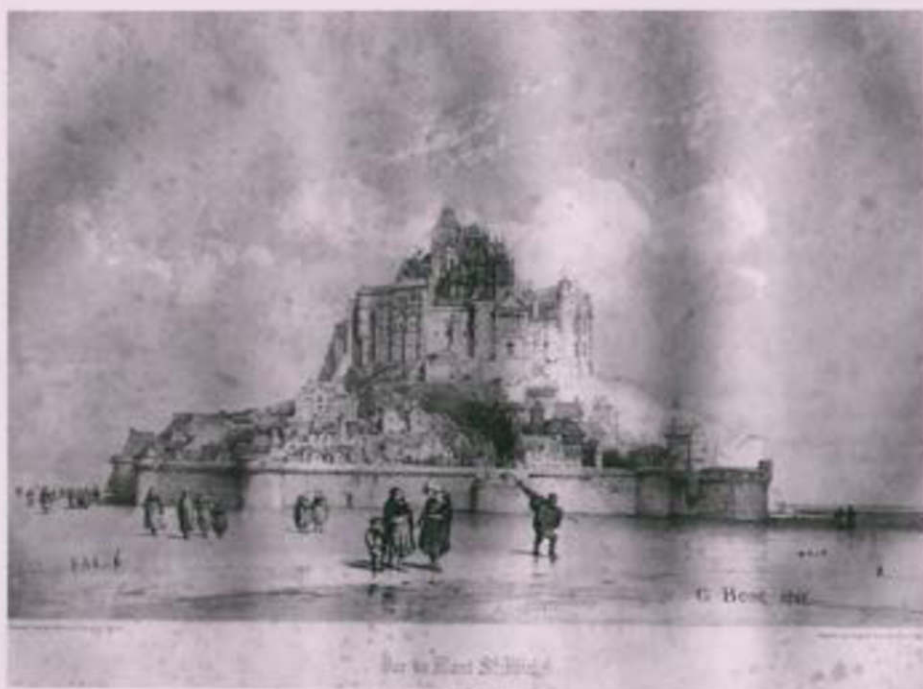


Fig. 11. Le Héricher, Histoire et description du Mont Saint-Michel, Vue générale.

3. Dessins réalisés pour John Henry Parker

John Henry Parker²³ et Bouet se rencontrèrent lors du Congrès de la Société Française d'Archéologie à Rennes en 1849. Comme Caumont quelques années auparavant, Parker demande à Bouet de l'accompagner dans ses tournées afin de dessiner des monuments remarquables. A cette époque, dans un souci de vulgarisation, Caumont néglige la gravure de qualité pour l'illustration de ses livres, ce qui ne peut qu'attrister Bouet. Parker, lui, édite des dessins soignés, et en pleine époque du Gothic Revival, ses publications sont réputées. Bouet va repartir sur les routes, dessinant des monuments, dans le Sud-Ouest de la France en particulier (anciennes possessions anglaises), mais aussi en Italie et en particulier à Rome.

Parker utilisera certains dessins de Bouet consacrés au Mont pour illustrer divers ouvrages, en témoigne cette vue de la fenêtre de la bibliothèque (Fig. 13) montoise à titre d'exemple étranger de l'art des 12^e et 13^e siècles.²⁴

Bouet réalisa de très nombreux dessins pour Parker, pour exemple les 1563 croquis conservés au RIBA²⁵ à Londres et donnés à cette institution par Ronald Fielding Dodd²⁶ en 1932. Parmi ces dessins, une quinzaine concerne le Mont.²⁷

4. Projet avec Alfred Ramée

Le dernier projet de Bouet consacré au Mont est un ouvrage d'Alfred Ramée²⁸. Ramée, lui-même habile dessinateur, proposa en 1877 une collaboration à Bouet. Malheureusement, le livre ne paraîtra jamais. Ne subsistent de ce projet que les lettres et dessins conservés dans le fonds Ramée aux Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine à Rennes.²⁹

En conclusion, nous pouvons nous interroger sur la trace laissée par les passages de Georges Bouet au Mont-Saint-Michel.

Si le livre de Le Héricher a justement fait connaître le nom de Bouet auprès de ceux qui s'intéressent au Mont-Saint-Michel grâce à la finesse et l'exactitude de ses dessins, l'article dans le *Bulletin Monumental*, injustement méconnu, ne peut qu'affirmer l'œil avisé et la qualité de jugement de l'Antiquaire.

Puisse ce texte contribuer à mettre en lumière ces facettes du talent de Georges Bouet.

23 John Henry Parker (1806-1884), libraire éditeur à Oxford, auteur de nombreux ouvrages sur l'architecture et l'archéologie.

24 In *Domestic Architecture: 12th and 13th centuries*, Oxford, 1877.

25 Royal Institute of British Architects.

26 Ronald Fielding Dodd (1889-1958), architecte à Oxford.

27 Le RIBA ainsi que le V&A présentent en ligne quelques dessins de G. Bouet, malheureusement aucun ne concerne le Mont.

28 Alfred Ramée (1826-1886) érudit et Antiquaire breton, archiviste à Rennes, auteur de notices et ouvrages sur le patrimoine.

29 Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine, série 9 J 1 à 37.



Fig.12. détail d'une marqueterie de paille réalisée sur la Vue générale.



Fig.13. Fenêtre de la bibliothèque.

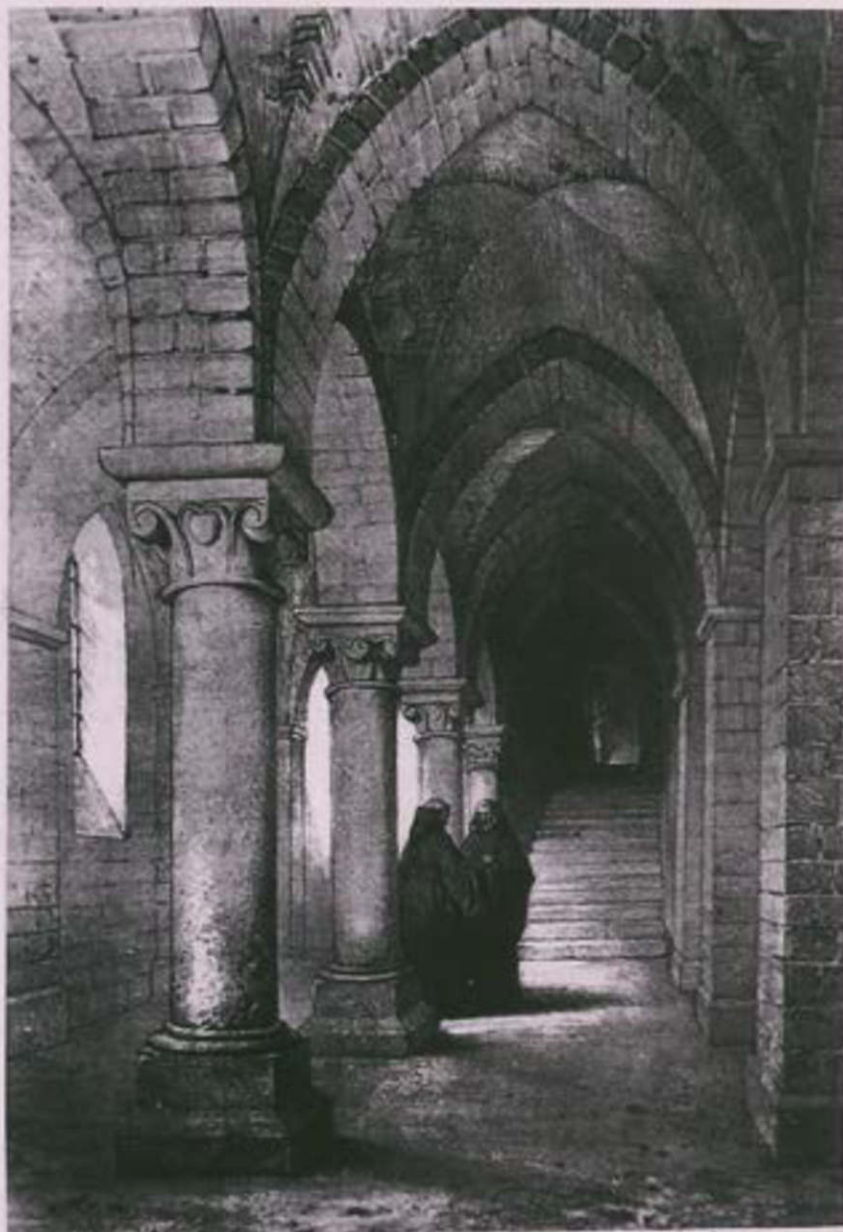


Fig.14. Photo de la gravure de l'Aquilon.



Fig.15. Revers de la Fig.14.

**Observations faites par Georges Bouet
après une excursion au Mont-Saint-Michel**
Chronique du *Bulletin monumental*, 1864, p. 739-742

« Ayant, il y a quelques mois, été faire quelques nouveaux dessins au Mont-St-Michel, nous avons remarqué dans la partie de l'édifice qui, sur les anciens plans, porte le nom de chapelle souterraine, quelques piliers à chaînes de briques, dont nous donnons ici le dessin. Un des arcs de briques portés sur ces piliers est ogival, mais nous n'osons affirmer qu'il n'ait pas subi quelques changements ; car le mur A, contre lequel il s'appuie, est moderne, et le souterrain avait autrefois, je crois, une travée de plus de ce côté. Il est probable qu'une autre arche existe aussi en B, mais je n'ai pu m'en assurer, toute cette portion du souterrain étant remplie de bois.

Les piliers C, quoique d'une construction fort ancienne, sont postérieurs aux constructions que nous venons de décrire et contre lesquelles ils s'appuient. En se rendant compte de la position qu'ils occupent dans le plan général, on voit qu'ils ont eu pour but de porter les piliers du côté nord de la nef. C'est donc probablement d'eux qu'il est question dans la description que fait le *Gallia* des travaux d'Hildebert II (1017-1023) :

« *Ut ad ecclesie fabricam, spatium sat amplum in cacumine montis haberet, crassiores pilas, muros et fornices extruxit.*¹ »

Nous aurions donc là un exemple assez rare de voûtes des premières années du XI^e siècle. Ces voûtes reposent, au-dessus des arcs primitifs, sur un double retrait dont nous indiquons le profil en D.

Quant aux constructions avec chaînes de briques, elles ne peuvent pas, ce nous semble, remonter moins haut que le règne de Richard I^{er}, et seraient alors un reste de l'édifice que Dudon de Saint-Quentin appelait *delubrum mirae amplitudinis*². Le même Richard construisit aussi les murailles de l'abbaye ; nous n'avons rencontré nulle part des briques dans la construction des murailles ; mais il reste quelques portions qui ont dû faire partie de l'enceinte romane, entr'autres le mur à contreforts plats qui longe le chemin conduisant de la Belle-Chaise à la Merveille.

Depuis quelques années, de grands travaux ont été faits à l'église de l'abbaye du Mont-St-Michel. Malheureusement les bonnes intentions, secondées par une quantité de travail considérable, n'ont pas toujours produit de bons résultats.

Dans la nef, on a inséré d'énormes chapiteaux, qui donneront aux visiteurs une singulière idée de l'art roman, et l'on a fait porter des voûtes à des colonnes qui n'avaient jamais été destinées à cet usage. Dans le chœur, une excellente chose a été faite, en enlevant les planchers et les cloisons qui séparaient les bas-côtés en ateliers ; mais on eût dû s'en tenir là et ne pas enlever la clôture primitive du sanctuaire, pour en placer dans les chapelles les sculptures, veuves des curieuses scènes peintes qui les accompagnaient.

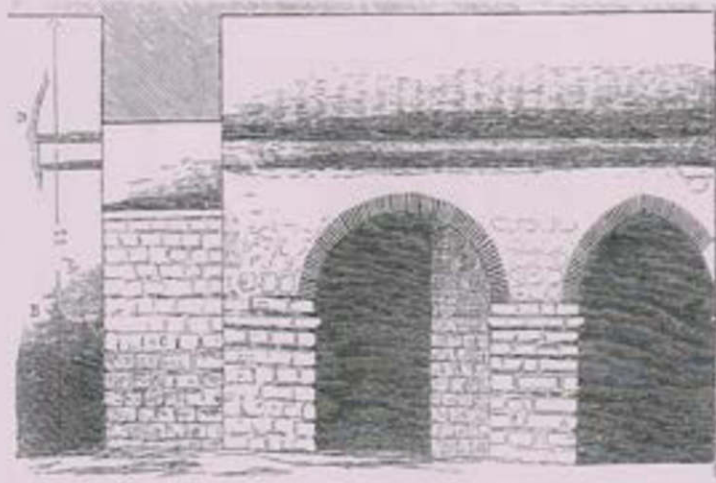
Maintenant, à une destination abjecte, a succédé l'abandon, qui semble le partage de tout monument auquel on ne voit pas d'utilité immédiate, et qui en ferait en peu

¹ Pierre Bouet traduit ainsi cette phrase : « Pour disposer d'un espace assez vaste sur le sommet de la colline en vue de l'édification de l'église, il fit construire des piliers, des murs et des arcs plus épais. »

² C'est-à-dire, selon la traduction de Pierre Bouet : « un édifice d'une grandeur admirable. »

de temps des ruines irréparables. Les derniers travaux ont encore ajouté au danger. Aux laides toitures qui couvraient, il y a quelque temps, les bas-côtés et les chapelles du chœur, on a substitué des plates-formes en ciment, sur lesquelles l'eau séjourne faute d'un écoulement bien ménagé. Les portes du Chapitre projeté, débouchées nouvellement, laissent maintenant entrer dans le cloître la pluie, violemment chassée par le vent du nord ; et les ouragans qui s'engouffrent par ces ouvertures peuvent, en un instant, détruire complètement ce chef-d'œuvre d'élégance.

Tout cela demande un prompt remède. Il faut espérer qu'une nouvelle destination fera cesser cet état de choses, et qu'alors aussi on fera disparaître les planchers et les cloisons qui obstruent encore une des plus belles pièces de la glorieuse Merveille. Mais, avec une autre destination, se présentent de nouveaux dangers dans les distributions nouvelles qui en sont toujours la conséquence, et dans les restaurations hasardées, qui trop souvent aujourd'hui font perdre toute authenticité aux monuments qui en sont victimes³.



³ En revenant du Mont-St-Michel, j'ai perdu un album contenant un grand nombre de dessins ayant rapport principalement à cette abbaye et quelques autres monuments de la Normandie. Cet album est relié en parchemin blanc, contient environ 200 pages et porte sur l'étiquette : Mont-St-Michel.

Je profite de la publicité du *Bulletin monumental* pour prier ceux qui pourraient me fournir quelques renseignements à ce sujet de bien vouloir me les faire parvenir. G. Bouet.



Photographie d'Henri Voisin peignant devant l'hôtel Saint-Michel, vers 1880

Hommage à Henri Voisin

Pour commémorer le centenaire de notre association, nous avons rendu hommage à Henri Voisin en organisant au musée d'Avranches, du 1^{er} juin au 30 septembre 2012, une exposition qui lui était entièrement consacrée. Le bulletin de l'an dernier a rendu compte de cette exposition qui a contribué à faire connaître l'œuvre gravé de Voisin.

Nous poursuivons cet hommage dans ce numéro en publiant des textes inédits de l'artiste sur le Mont-Saint-Michel. Henri Voisin est né le 6 août 1861 à Saint-Mandé (Seine et Oise)¹ et il a fait l'école des Beaux-Arts de Paris. Mais il avait un grand-oncle et une grand-tante à Avranches ; c'est en venant les voir, alors qu'il était encore très jeune, qu'il a découvert le Mont-Saint-Michel. Il semble même que sa passion pour la Merveille soit née en découvrant du jardin des plantes d'Avranches un superbe coucher de soleil sur la baie.

Pour mieux connaître le Mont, il y a même habité en louant une petite maison. Cela lui a permis de dessiner et de graver tout ce qui était beau ou pittoresque. Il a également appris ainsi à mieux connaître les Montois avec lesquels il entretenait des relations très amicales.

Les textes que nous publions dans ce numéro sont extraits d'un manuscrit qui semble avoir été rédigé vers 1935. Nous ne savons pourquoi ces textes n'ont finalement pas été publiés. Tout semblait pourtant prêt pour l'édition². Nous les publions avec l'autorisation de son arrière petit-fils, Gérard Colmaire, que nous remercions vivement. Nous pensons que ces textes éclairent d'un jour nouveau la vie des Montois à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, à une époque où il y avait encore une vraie vie de village.

Deux articles complètent cet hommage à Henri Voisin. Le premier est le texte de la belle communication que Marie-Pierre Bouet nous a donnée, lors de l'assemblée générale du 20 mars 2013, sur son trisaïeul, Georges Bouet, qui peut être considéré comme l'un des précurseurs d'Henri Voisin³. Nous publions également un article sur Jacques Simon que nous a très aimablement proposé son petit-neveu, Bernard Simon. Jacques Simon était membre de notre association et, à la demande d'Henri Voisin, il avait accepté de prendre sa suite en réalisant chaque année une gravure pour les Amis du Mont-Saint-Michel.

Henry Decaëns

¹ Actuel « Val-de-Marne ».

² Peut-être est-ce à cause de la guerre que ces textes n'ont pas été publiés.

³ Voir ci-dessus p.129 à 143.



La Merveille et le logis Tiphaine vus de la Grande Rue, eau-forte d'Henri Voisin de 1923.

Le Mont-Saint-Michel
Quand le vieux Mont sort de l'oubli
Récits et anecdotes de 1865 à 1914

Racontés par un « Imaigier » qui se fixa longtemps en ce lieu⁴

Je déplore chaque jour le temps qui passe et qui, en passant, entraîne les vieux souvenirs.

Je déplore le temps qui fuit et qui, fuyant trop vivement, efface ce qui faisait la vie calme, simple et empreinte encore des préjugés conservés du passé.

Je regrette toute cette foule d'usages, de coutumes, légués par des époques où le temps était moins précieux et où la vie, plus lente, était ordonnée par des habitudes nées de circonstances qu'on ne pouvait bien connaître mais que l'on continuait à observer pieusement sans se soucier d'où était venue telle ou telle pratique et quel pouvait en être le sens réel.

Et c'est ainsi que se conservait intact le visage de chaque province et que chacune d'elles avait une âme, âme fière, née de la communion de tous dans la confiance et la maintenance du passé.

Chacun répétant à propos le geste des ancêtres affirmait ainsi les qualités de fixité de la race locale qui se fondait dans la grande famille provinciale pour s'ajouter au grand tout de la patrie.

La partie de la Neustrie donnée à Rollon avait offert aux Nordiques un sol avantageux, riche, tantôt de plaines grasses, de collines boisées, de fraîches prairies que sillonnaient les petits cours d'eau ; et les rivages de la mer étaient d'abord facile.

Vers l'extrémité Ouest était un sol rocheux et parfois tourmenté, alternant avec des contrées de pâturages, s'apparentant mieux, peut-être d'aspect, à l'Armorique dont un petit fleuve, le Couesnon, marquait seul la limite du gage donné à Rollon par le roi de France.

Mais ce pays de Cotentin, lisière de la Normandie, fut fortement normand de tout temps et si normand même qu'on peut redire ici le vieux proverbe « la lisière souvent est pire que le drap » et, ma foi, c'est bien à croire pour ce pays Montois.

Tous ceux qui vécurent dans l'ombre de ce Mont, élu de l'Archange, ombre qu'on peut estimer s'étendre jusqu'à la limite d'une bien longue chevauchée, furent doublement Normands et surtout après les brimades et les vexations endurées des

⁴ Cet « imaigier » est bien sûr l'artiste Henri Voisin, fondateur de notre association.

Goddons⁵ aux jours de la lutte séculaire qui éveilla chez les Normands les sentiments nationaux et rendit plus fort l'attachement à leurs usages ancestraux.

J'ai connu le Mont et son ombre, alors que persistaient encore quelques vieilles coutumes.

J'ai en ce temps, loin aujourd'hui de plus d'un demi-siècle, couru les grèves, les villages de la rive et j'ai vu s'éteindre bien des curieuses traditions.

Aujourd'hui, il n'y a plus guère de traits caractéristiques dans les mœurs et les coutumes de ce pays qui se souvenait, il n'y a pas si longtemps, de sa vassalité envers le Grand Mont d'autrefois, citadelle-monastère et miracle d'art.

J'ai noté de ma plume ces derniers temps où il me fallut délaïsser le pinceau et la pointe, mes souvenirs sur ce que j'appellerai mon existence de Montois⁶.

Ma mémoire est fidèle et j'en suis heureux, car les vieux amis qui furent montois comme moi et avec moi s'en sont allés là-bas, d'où l'on ne revient pas.

Je reste donc peut-être seul pour conter ce qu'avec les années qui suivirent l'abandon des bâtiments du monastère par la Maison centrale de correction et de force, il advint de ce roc qui fut magnifique et glorieux⁷.

Et il est peut-être pour moi un devoir, celui de fixer l'idée sur ce que fut cette période de transition dans la vie du Grand Mont, cela par quelques récits, quelques anecdotes qui marqueront le genre d'activité qui s'établit, à ce moment, dans ce village calme de pêcheurs, après avoir été en un temps une si noble cité guerrière, et de rapporter quelques faits, quelques gestes des amis et des autres qui passèrent quelques moments en ces lieux.

De dire les efforts du clergé de Coutances pour ramener vers le Mont l'élan des pèlerins, comme aux siècles passés, alors que le service des Monuments historiques allait bientôt s'efforcer de tirer de la gangue de l'abandon le cloître si délicat⁸.

L'importante décision de 1874 classant l'abbaye du Mont-Saint-Michel parmi les monuments historiques et ordonnant la restauration des bâtiments de l'abbaye allait y amener une transformation totale.

Vint d'abord le grand maître de l'édifice : l'architecte diocésain (comme on disait alors)⁹ ; ses dessinateurs, son architecte adjoint, les commis, l'entrepreneur, le chef

⁵ Surnom donné par les Français aux Anglais durant la guerre de Cent Ans car ils invoquaient Dieu en disant « My God ».

⁶ Henri Voisin était peintre mais aussi et surtout aquafortiste.

⁷ La prison qui était installée dans l'abbaye depuis 1793 a été fermée en 1863.

⁸ L'abbaye a été louée en 1865 par l'évêque de Coutances et d'Avranches ; des missionnaires diocésains y ont vécu jusqu'en 1886. Un architecte des Monuments historiques a été nommé en 1872 pour assurer la restauration de l'abbaye et des remparts.

⁹ Comme nous le verrons ultérieurement, Edouard Courroyer avait au Mont le titre et les responsabilités d'un architecte des Monuments historiques ; il exerçait également la charge d'architecte diocésain mais c'était ailleurs.

de chantier et les sculpteurs, restaurateurs des frises, rosaces et tympans du cloître, les tailleurs de granit et appareilleurs, enfin tout un monde différent des habitants, pêcheurs et hôteliers ; et ces nouveaux venus durent s'installer ici et là dans la cité, dans les auberges ou chez les habitants.

Cet élément nouveau apporta, outre l'activité dont il était animé professionnellement, une tendance à la gaieté qu'il dépensait sans compter les jours de repos.

L'abbaye ne voyait d'eux qu'une assiduité réglementée mais, les jours de repos, c'était l'agréable détente du travail absorbant ou fatigant, au milieu d'une population accueillante et à qui la fortune paraissait enfin sourire sous l'impulsion des derniers arrivés.

Quel contraste, alors que, pendant de longues années, les prisons n'avaient attiré sur ce roc que gens de tristesse et de contrainte ; le Mont se sentit libre et donnait surtout les prémisses d'une future prospérité.

Nos récits peut-être se ressentiront de cette ambiance nouvelle de confiance et de gaieté qui régna au Mont tant que la population resta en majorité d'origine montoise et de caractère tant soit peu insouciant ; mais dès que la foule des visiteurs eut pris le chemin de la Merveille de l'Occident et que les gens du dehors vinrent installer leur industrie dans la petite cité, refoulant peu à peu les Montois, et qu'ils opposèrent leur esprit commercial dans la vie de chaque jour à la manière confiante des gens du pays, le caractère local s'effaça et les tendances mercantiles se généralisèrent.

C'en fut fini alors du Mont des pêcheurs et des bons aubergistes d'autrefois.



Le Mont-Saint-Michel sous la neige, eau-forte d'Henri Voisin, vers 1875



La baie du Mont-Saint-Michel vue d'Avranches, eau-forte d'Henri Voisin, de 1917.

Le Mont-Saint-Michel

par Henri Voisin

C'est le Mont-Saint-Michel qui, en moi, éveilla le sentiment du beau, alors que j'étais bien jeune encore¹⁰.

Chaque année, vers l'époque des vacances, j'étais conduit en Normandie, chez un grand-oncle, déjà bien âgé, qui vivait à Avranches.

Longtemps d'avance, je songeais à ce départ.

Au courant de l'année, ma famille, bien souvent, parlait de cette visite aux parents de Normandie, et l'inquiétude me tourmentait jusqu'au jour où enfin les préparatifs en commençaient, alors mon départ était assuré, j'étais heureux, j'allais partir là-bas où je courrais les prés en toute liberté, moi, petit écolier parisien.

C'était dans ce temps, un fatigant voyage, quand il fallait accomplir ce long parcours de Paris jusqu'à la côte cotentine.

Je le fis ayant déjà acquis l'âge de discernement de bien des choses ; car, dans ce voyage, je ressentis des émotions diverses que ma mémoire me rappelle encore fidèlement aujourd'hui.

J'avais le désir d'apprendre, mais mon désir de tout connaître était limité par les conditions difficiles du voyage, car, un voyage, à cette époque, n'était pas la chose simple que peut penser aujourd'hui notre vaine jeunesse.

Laissez-moi vous conter la chose par le détail.

Pour aller vers le Mont, ou plutôt pour arriver tout d'abord à Avranches, de Paris, on se mettait en route pour la bonne vieille gare Montparnasse pour prendre place dans des petits compartiments tout étroits et bien poussiéreux. Comme on devait y passer la fin de la journée et toute la nuit, on s'y installait en locataires qui emménagent, apportant avec soi ses commodités. Le petit compartiment, c'était la cellule où les voyageurs étaient emprisonnés jusqu'à destination.

Comme déjà le mouvement vers les plages se dessinait, une activité de saison causait quelque encombrement pour le départ des trains. Que de mal pour accomplir le tassement des voyageurs et des colis, que de réclamations, que de sacs, de paniers, de cartons bousculés, et combien le chef de gare était affairé jusqu'au moment où, après s'être assuré de tout, il allait procéder à la mise en route, accomplir le geste rituel qui se terminait par le coup de sifflet impératif.

¹⁰ Henri Voisin est né à Saint-Mandé (Seine-et-Oise, actuel Val-de-Marne) le 6 août 1861. Le voyage qu'il évoque a eu lieu vers 1865.

Mais, la mise en route n'était pas terminée par ce coup de sifflet si autoritairement qu'il fût donné... Il y avait le « démarrage du convoi » d'abord, le premier coup de collier de la locomotive était bien rarement le départ réel ; les premiers wagons, très longuement attelés les uns aux autres, s'ébranlaient les uns après les autres avec un bruit de tampons de fer qui se frappaient, de chaînes qui se tendaient, et les wagons s'entrechoquaient ainsi jusqu'à ce qu'un deuxième ou troisième effort plus soutenu de la locomotive arrivât à entraîner toute la suite des véhicules jusqu'au fourgon et que tout doucement, tout doucement, le convoi s'éloignait du quai et que le bon public d'alors, celui qui avait fait la conduite aux partants, disait avec admiration : Ça y est ! Ça y est ! Les voilà partis !!!

Et nous, enfants, de trépigner de joie dans nos compartiments ; ce départ, désiré depuis longtemps, nous le trouvions triomphant, à tel point qu'on oubliait les derniers gestes d'adieux, par l'unique et étroit carreau de la portière, aux parents demeurés sur le quai.

Les longs déplacements s'accomplissaient le plus souvent de nuit ; on restait éveillé jusqu'à l'heure où le « convoi » (c'est ainsi qu'on disait ; ma foi, je ne vois rien de drôle, après tout à cette appellation, ça marchait si doucement) atteignait Versailles où, après quelques minutes d'arrêt, on se remettait en route avec les mêmes hésitations du matériel qu'au départ de Paris.

La petite lampe fumeuse, qui vacillait au plafond dans son demi globe de verre, donnait une bien faible lueur dans le compartiment où sur la jeunesse planait un sommeil orné des plus beaux rêves.

Six heures du matin ! douzième heure du voyage, c'était le réveil et les préparatifs de descente, c'était la fraîcheur matinale, le train continuait son parcours entre deux murs de rocs élevés, on ne voyait rien. Puis arrêt ! Où est-on arrivé ? À Vire, le train ne va pas plus loin (cette année-là encore) ! Descente grelottante dans la brume qui plane sur la gare, elle semble éloignée de la ville.

Non loin, sur la route étaient rangées plusieurs diligences, et deux auberges étaient proches, devant l'une était une servante, forte normande ; d'un balai lent, elle repoussait la paille apportée par le vent, elle nous regardait placidement, je la voyais avec étonnement, jupe courte, jambes nues, haut bonnet de coton que surmontait une mèche triomphale.

Ah, comme j'étais déjà loin de Paris ! Songez donc, ce bonnet de coton !

Etant entrés à l'auberge, la servante vint lentement nous rejoindre ; les hommes qui conduisaient les diligences étaient là attablés.

La voiture pour Avranches et la voiture de Mortain ne pouvaient partir que quand ces gens auraient fini de manger leur soupe, apportée fumante en de grandes écuelles

— et cela suivi de quelques moques de cidre qu'ils avaient coutume de prendre avant le départ — et puis les cafés et les petits verres que les voyageurs bien élevés devaient leur offrir.

Ma famille demanda à la servante de l'auberge des cafés au lait : On n'a point ça ! mais souvent d'pis [depuis] que les « périsiens » viennent par ici, on d'mande ça.

Ainsi jugez, Vire, pays presque neuf, puisqu'on n'imaginait pas encore le café au lait dans les auberges ! Vraiment, je pensais, on est bien loin de Paris.

Allons les voyageurs pour Avranches ! les voyageurs pour Mortain, en voiture !

Ma famille prévoyante et bien avisée avait retenu les places du coupé ; nous nous y étions entassés vivement alors qu'arrivaient de droite et de gauche, hommes, femmes, bourgeois de la ville et fermiers et que cette fois j'apercevais, non plus la servante en bonnet de coton, mais de belles fermières dans leurs atours portant le grand bonnet de dentelle ! Enfin de belles paysannes !

On parlait souvent dans ma famille des coiffures des belles avranchinaises ; je m'inquiétais donc si ces belles dames étaient d'Avranches et si ma tante que j'allais voir là-bas (parisienne de plusieurs générations) allait me recevoir ainsi ?

J'entrevois Avranches comme une ville toute différente de Vire où j'aperçus encore en traversant la ville d'autres bonnets de coton sur la tête des paysannes matinales.

Voilà qu'arrive le sac du courrier qui, sans façon, est jeté dans le coupé ; nous nous accommodons ; on n'attend plus rien pour partir ; le fouet du postillon claque dans l'air bien des fois, il fait « honneur » ainsi, c'est la coutume ; il remercie ainsi des cafés et des gouttes ajoutés à son repas matinal.

Voilà le mécanicien ; le mécanicien ? Oui, l'homme qui demeurait sur le marchepied à l'arrière de la diligence, il serrait la « mécanique » aux descentes et même à certains endroits entravait une roue de la voiture ; et, au passage des bourgades, il était chargé d'arrimer sous la bâche, les ballots, paniers qui lui étaient donnés pour remettre en d'autres bourgades suivantes.

Le mécanicien ayant par un coup de corne donné le signal convenu, le démarrage de la diligence se faisait mieux mille fois que celui du train de Paris ; très sûrement, parce que la diligence, avec ses cinq chevaux, sa lourde caisse, son coupé, sa rotonde, sa banquette, sa mécanique grinçante, son postillon galonné, était en ce temps arrivée, après l'apogée déjà passée de sa gloire, à sa perfection dernière, alors que les voitures traînées sur rails de fer par une machine à vapeur n'en étaient encore qu'à leurs débuts.

On roule, treize lieues à faire, trois relais, de dures côtes, des descentes rapides. En avant ! La lourde voiture tressautant sur le pavé du roi éveillait en partant toute la ville.

Les grelots des chevaux et les vigoureux claquements du fouet disaient aux habitants que la diligence d'Avranches s'en allait au grand trot par les vaux. Clic, clac, attention ! Dans les brusques tournants, le frein grinçait et la voiture chassait de biais sur ses roues. Cahots de-ci, cahots de-là, qu'importe, les voyageurs de la caisse sont en joie, ils sont tous gens de connaissance.

Longues attentes devant les auberges où l'on relaie, où l'on échange les sacs du courrier, le postillon se soigne, café, rincette, « rincelurette », et en avant encore pour le bourg suivant.

Sur une côte, tout en haut, Avranches apparaissait ; la diligence perdait de son élan en prenant l'assaut de la ville, l'attelage ruisselait, le fouet redonnait de l'ardeur aux chevaux qui faiblissaient, le postillon était impatient de sa belle arrivée, mais surtout de la recette de petites pièces blanches qu'il allait faire.

Enfin, devant une auberge de la route de Coutances, la diligence s'arrêtait. On était arrivé à Avranches.

Et voilà ce qu'était un voyage en ma toute jeunesse, que de choses nouvelles on voyait, que de types originaux on rencontrait.

Aujourd'hui on ne voyage plus, ou du moins on ne pourrait plus voyager ainsi, puisque tout s'est uniformisé ! Adieux, les bonnes émotions ! C'est à peine si l'on part d'où vous voudrez, que déjà l'on arrive, assis en un salon, bien tranquille, qui roule sans qu'on le sache même : revue littéraire en mains, écoutant toute l'Europe par la T.S.F. ! Est-ce voyager vraiment ?

Est-ce ainsi le prélude d'une visite au vieux Mont ? Non, mille fois non, j'aime mieux garder mes souvenirs d'enfant et rouler encore, par la pensée, dans la dernière diligence.

Ah la bonne diligence d'Avranches ! Dire que l'année suivante de mon voyage, on amputa son parcours d'une section, elle n'alla plus que jusqu'à Villedieu, laissant Vire ; sa fin était proche. Un jour, la ligne Lison à Lamballe atteignit le bas du tertre d'Avranches¹¹. C'en était fini du pittoresque, mais mon opinion à moi était faite.

Nous voilà descendant parmi les colis et les gens ; nous tournant à droite, regardant à gauche, lorsque le grand-oncle à barbiche blanche, à silhouette de Normand, paraît ; plus loin, c'est la bonne tante, toute ronde, ma foi, parisienne du passage Choiseul émigrée en Basse-Normandie, puis la vieille servante qui suit (déjà quarante ans de services fidèles !). Ah, le bon vieux temps et les bons vieux parents !

Je fais grâce ici du choc aimable des deux familles et j'arrive à la soirée de ce jour, après la grande chaleur passée, les fatigues paraissant effacées, le dîner pris et le soleil arrivant bientôt à la fin de sa course.

¹¹ La ligne Lison - Lamballe a été achevée en décembre 1879 par la section Coutances - Avranches.

Alors que le vieil oncle parlait famille, parents demeurés à Paris, la bonne tante, impérativement, toute fière de sa belle ville d'Avranches, sa ville d'élection, commanda : Desfeux, mon ami, vivement nous allons conduire cet enfant au jardin des plantes, il faut que ce soir même, il voie le Mont au coucher du soleil, c'est jour de grande marée ; allons, nous l'emmenons tous les deux, et la vieille servante profondément dévouée à la famille, ajouta : oh, Madame, moi j'y vais aussi, je veux savoir ce que le petit dira. Voilà comment Avranches était fier de son Mont.

Me voilà donc ainsi bien encadré, qui m'achemine, traversant la Place ou Palet et entrant au jardin des plantes tout fleuri, tout cela est beau, mais ne m'arrête pas. Maintenant, me dit l'oncle, viens et regarde devant toi et dis-moi ce que tu penses de ça ?

J'ai regardé... j'ai vu, du soleil, le disque d'or rutilant qui descendait vers la mer, distribuant à tout ce qui était devant moi, ses feux du couchant, les portant jusqu'au plus loin des lointains où ils s'estompaient pour se perdre dans l'infini ; j'ai vu l'harmonie des couleurs apaisées de brume légère dessiner les méandres d'un rivage, un grand espace d'eau venant dans les terres, des prairies, quelques hameaux minuscules, des chemins ? Peut-être ; mais, toutes ces choses en des plans que je n'ai pas compris, étaient pour moi comme de l'irréel qui semblait petit à petit dans mon esprit devoir se matérialiser ; tout cela était-il vrai ? Non, je doutais ; mes nerfs étaient fatigués, ma sensibilité était défaillante, j'allais m'asseoir, et le grand-oncle me disait : eh bien, quoi donc mon neveu, tu ne dis rien.

Tu vois le Mont, au milieu en face, auprès du soleil ? Eh bien mais tu ne parles plus ?

Non, je ne pouvais rien dire, l'émotion était trop forte, après un voyage si trépidant l'impression de cette fin de journée si calme, si harmonieuse sur la baie avait détendu mes nerfs. Dans mon jeune cerveau venait de se graver pour toujours une radieuse image.

Rentrons, dit la bonne tante, cet enfant-là est fatigué, il est grand temps qu'il se repose, il causera demain.



La baie du Mont-Saint-Michel vue d'Avranches, eau-forte d'Henri Voisin, vers 1880



La baie du Mont-Saint-Michel vue de Genêts, carte postale ancienne, vers 1910

Dans les grèves

par Henri Voisin

En 1856, lors d'une grande marée d'équinoxe, la mer, poussée par le vent du nord-ouest, renversa les petites digues de sable que, jusqu'alors, les riverains du sud de la baie se contentaient d'entretenir à la limite de leurs terres vers le rivage pour les protéger du flot des marées ; les eaux ayant franchi ce léger obstacle, les terres de plusieurs fermes furent envahies, des bâtiments détruits et le flot se porta assez loin dans la campagne.

Depuis ce temps, les propriétaires riverains se sont organisés en plusieurs syndicats ; ils ont construit des digues revêtues de pierre ; ils ont détourné deux petits cours d'eau. Les travaux qu'ils ont fait ainsi sont maintenant tout à fait capables de résister aux flots des marées d'équinoxe, même si elles sont fortement ventées.

On a aussi, depuis cette époque, construit une longue digue submersible, commencée en 1856, dite le Sillon de Torin, et destinée à retenir en arrière d'elle le sable apporté par les marées afin d'arriver à colmater cette partie de la baie¹².

Cette opération devait donner un gain de 1112 hectares de terres cultivables et placer le Mont-Saint-Michel à l'angle d'un vaste enclos de cultures, lui enlevant ainsi son caractère insulaire, le privant de son cadre d'émeraude qui, à chaque marée, vient sentir ce roc légendaire.

Quoique cette grande opération n'ait pu être achevée par la compagnie qui avait obtenu du gouvernement cette concession de lais de mer, il n'en est pas moins certain que le but cherché par les colmateurs allait être bientôt atteint ; mais, comme l'opération n'était pas terminée quand les ressources vinrent à manquer à cette compagnie, il fut jugé plus prudent de rendre la concession à l'Etat puisque celui-ci voulait bien rembourser largement le coût des travaux qui avaient été faits et qui, pour le budget, devinrent simplement des travaux de défense de la côte¹³.

Le sillon de Torin construit en ligne droite vers le Mont-Saint-Michel en était arrivé à 1500 mètres et les deux grands rivières, la Sée et la Sélune, par la construction de ce sillon, furent rejetées vers le Grouin du Sud, et établirent leurs cours parallèlement à la côte, de Saint-Léonard à Genêts, emportant les herbues qui existaient de ce côté, sur une largeur d'au moins deux kilomètres en avant de Genêts.

En résumé, douze cents hectares de prés salés furent ainsi détruits de ce côté du rivage.

¹² La digue submersible de la Roche Torin a été construite à partir de 1859 pour maîtriser les divagations vers le sud de la Sée et de la Sélune ; le chantier a été définitivement interrompu en 1867. La partie de la digue qui avait été réalisée a été arasée en 1983-1984.

¹³ En 1867, pour éviter de poursuivre la construction de la digue de la Roche Torin qui lui coûtait trop cher, la compagnie Mosselman et Donon préféra renoncer à la concession de 1115 hectares qui lui avaient été attribués à l'est du Mont.

Sur ces prairies, on voyait quantité de moutons et de bêtes à cornes ; il était dû un droit pour chaque animal qui se nourrissait sur « l'herbu » qui était considéré au-devant de Genêts comme propriété communale ; les moutons se comptaient par centaines ; mais les bandes d'oies qui, gravement, évoluaient en face de la petite ville étaient très nombreuses et constituaient par le rapport que donnait leur duvet une ressource importante pour les gens du pays.

Il était un éleveur d'oies qui avait su tirer un autre parti avantageux de ses bêtes au moment de la saison des touristes.

Comme ses volatiles se rapprochaient vers la fin de la journée d'un coude de la rivière en face du petit port de Genêts, il s'approchait des groupes d'excursionnistes revenant du Mont-Saint-Michel et leur parlait de ses oies.

Tenez, disait-il, voulez-vous essayer votre adresse ; trois francs le coup de fusil sur mes oies et vous emportez la bête qui tombe ; vous pouvez tirer sur la plus grosse. Je vais vous prêter mon fusil et vous donner des cartouches.

Le fusil était passable, les cartouches bien faites, mais à balles.

Et les oies pour trois francs, si on ne manquait pas son coup, c'était tentant !

Trois, six ... neuf, voilà pour trois cartouches.

Alors, tirez bien, fin guidon, sur ceux qui sont au bord de la rivière !

Pan ! premier coup de fusil... les oies s'inquiètent, lèvent la tête, tournent, regardent... mais aucune ne tombe.

Pan ! c'est la deuxième cartouche, quelques plumes volent au vent, le vieux jars se fâche, jette un cri... les oies ouvrent leurs ailes... et au troisième coup de feu, comme d'un seul élan, toute la bande s'est envolée jusque derrière le mur de la ferme... Et allez donc ! voilà mes oies rentrées, comme chaque soir, pensait le bonhomme.



Le Mont-Saint-Michel vu de l'est, eau-forte d'Henri Voisin, vers 1875

Le passeur d'Avranches au Mont-Saint-Michel

par Henri Voisin

Dans le bon vieux temps, les Avranchins qui se rendaient au Mont descendaient de leur cité vers les grèves, par la route qui allait du Val Saint-Pair et, longeant la Sélune sur un certain espace en allant vers la mer, ils ne tardaient pas à trouver sur la rive le passeur du Gué de l'Epine qui, tout tranquillement assis auprès de sa barque, continuait la tradition de ce passage depuis le règne de Saint Louis, en attendant du matin au soir les voyageurs désirant passer de l'autre côté de la rive ; de cela les manuscrits montois font foi.

Au temps de Saint Louis, c'était alors une charge de l'Etat, une mission, un privilège, celui de ne pouvoir être concurrencé ; la mission, c'était de ne laisser s'égarer dans les mauvais endroits de l'estuaire les voyageurs qui désiraient passer la rivière.

En 1879, celui qui écrit ces lignes ayant demandé à ce privilégié du roi de le passer sur l'autre rive de la Sélune, pour un effort qui dure un quart d'heure pour vaincre avec sa lourde barque le fort courant qui l'entraînait, il lui dit en accostant sur l'autre rive : « Monsieur, c'est deux sous. »

Deux sous, le brave homme ne voulut pas accepter plus. C'est le prix, dit-il, depuis l'Empire.

Il n'y avait donc pas à discuter.

Mais le vieux passeur, tout voûté et marchant difficilement, voulut bien aller boire « dans un bon débit » une bolée, à près d'un kilomètre de là, « histoire de causer un peu avec un monsieur qui venait de Paris. »

Les souvenirs du brave homme étaient monotones ; dans sa mémoire, il n'y avait guère que le passage d'un sous-préfet d'Avranches, s'en allant voir le sillon de Torin, qui avait marqué pour lui une époque.

Du Gué de l'Epine, les piétons gagnaient le rocher de Torin et, alors, il n'y avait plus à les séparer du Mont-Saint-Michel qu'un grand espace d'herbus et de grèves blanches, puis le petit cours de la Guintre à franchir à gué¹⁴.

Il y avait aussi autrefois des voitures qui passaient par le Gué de l'Epine, mais ce n'était pas toujours sans risques et, dès le gué franchi, elles devaient gagner les chemins de sable qui étaient tracés le long de la côte, allant ainsi jusqu'au Pont à l'Anguille¹⁵, puis après gagner le village de la Rive¹⁶.

14 La Guintre était un petit ruisseau qui se jetait près de Montfleur au sud-est de la baie ; elle a été détournée entre 1879 et 1884 vers la Sélune.

15 Le Pont à l'Anguille est un lieu-dit de la commune de Huisnes-sur-Mer.

16 La Rive est un hameau de la commune d'Ardevon.



Les degrés du chemin de ronde des remparts, du Vieux Logis à la Tour du nord, eau-forte d'Henri Voisin de 1926.

L'architecte diocésain¹⁷

par Henri Voisin

On a déjà lu dans l'un des chapitres précédents que l'intervention du service des Monuments historiques au Mont-Saint-Michel déclencha, très peu après son début, une vigoureuse campagne d'opposition qui se manifesta de différentes manières et à différentes époques¹⁸.

La personnalité de l'architecte diocésain fut d'abord fort malmenée.

Il sembla, quand il arriva au Mont, qu'il tombait au milieu d'un vol d'oiseaux ; chacun s'en fut vivement se clore chez soi ; presque unanimement, on se dérangea de son passage, sauf bien entendu l'hôtelier Poulard pour qui ce fut la bonne aubaine¹⁹.

Mais les Montois méfiants comprirent qu'on venait troubler leur quiétude ; que ce personnage nouveau au Mont allait s'immiscer dans leurs affaires et surtout les gêner dans la jouissance, complète jusqu'alors, des remparts, des chemins de ronde, des jardins, des bâtiments des Fanils.²⁰

Edouard Corroyer n'était pas d'un abord sympathique à tous, bien au contraire, il était fort distant, hautain même et très infatué de sa mission.

Aussitôt arrivé au Mont, il voulut marquer immédiatement les limites des propriétés de l'Etat, c'est-à-dire délimiter complètement ce qui lui incombait et ce qui était bien communal ou bien particulier. Il fit cela sans grâce, sans souplesse ; il tailla vigoureusement.

Hélas, il était en Normandie et n'avait point l'air de s'en douter ; alors ce furent les querelles de la mitoyenneté, comme on sait les apprécier dans ce pays montois, bien normand, quoiqu'en disent les Bretons.

Et il fallut bien souvent au cours de cette opération de démarquage du cadastre définir le « Dret » [Droit], oui le « Dret » au mur, à la porte, à l'escalier.

Ça commence ainsi, petite querelle de-ci, petite querelle de-là.

17 Nous avons déjà publié ce texte sur Edouard Corroyer dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n° 100, année 1995, p. 59-60. Corroyer a été architecte en chef des Monuments historiques au Mont-Saint-Michel de 1872 à 1888 ; en 1874, il a également été nommé architecte diocésain de Soissons et, en 1885, inspecteur général des travaux diocésains. Il y avait en effet au XIX^e siècle deux administrations, celle des Monuments historiques qui dépendait du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et celle des édifices diocésains qui relevait du Ministère des cultes. C'est à tort qu'Henri Voisin surnomme Corroyer « l'architecte diocésain » car, au Mont, il relevait de l'Administration des Monuments historiques.

18 Nous n'avons pas ce chapitre dans les documents qui nous ont été remis par Gérard Colmaire.

19 Rappelons qu'Annette Boutin, avant d'épouser Victor Poulard, a été la femme de chambre de l'épouse d'Edouard Corroyer. C'est en accompagnant au Mont en 1872 M. et Mme Corroyer qu'elle fit la connaissance de son futur mari. Au mariage d'Annette et de Victor, l'architecte était le témoin de la mariée.

20 Le principal différend portait sur la propriété des remparts, question réglée par une convention signée le 20 septembre 1879 ; ce document rappelait que les fortifications étaient la propriété de l'Etat qui laissait toutefois à la commune, sous certaines conditions, la jouissance des remparts, du corps de garde des Bourgeois et du logis du Roi.



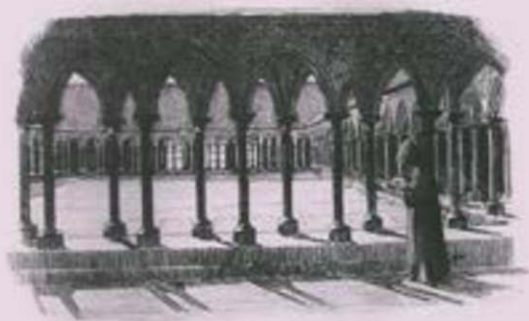
Le sous-ordre de l'architecte diocésain les connut toutes²¹ ; et comme il était normand aussi, et de la plus belle eau, les conflits s'éternisèrent tout spécialement pour le chemin de ronde des remparts ; en 1914, il n'y avait encore que peu de solutions définitives sur les ouvertures permises et celles non permises ; mais il était né aussi bien d'autres difficultés.

Si Corroyer revendiquait pour les Beaux-Arts tel emplacement, embrasure de canon par exemple, l'usager qui en avait fait une réserve pour l'exercice de son commerce, produisait un bail concédé par la commune, et depuis fort longtemps. Des questions dans ce genre mirent des années pour être résolues dans un sens ou dans l'autre.

L'architecte diocésain ne montrait aucune souplesse avec les gens du Mont ; il lui arriva donc de se heurter définitivement avec des habitants qui coururent auprès de leur député²². Celui-ci vit dans ces plaintes un motif d'intervention très favorable à son influence, et petit à petit, de droite et de gauche, s'ajoutèrent contre lui des griefs sans grande consistance cependant, mais qui suffirent enfin pour qu'un jour ce fonctionnaire eut les honneurs de la Chambre des députés²³ ; que ceux de gauche le présentèrent comme un dangereux réactionnaire, qu'il était nécessaire d'écarter, et ceux de droite comme un oppresseur des religieux et des habitants du Mont-Saint-Michel, si bien que le Ministre qui avait à défendre ce fonctionnaire fut fort surpris de cette attaque combinée ; il promit au leader de gauche et à l'élu de la Manche de pourvoir l'architecte diocésain d'un autre poste que le Mont-Saint-Michel dans un bref délai²⁴.

Le signal de cette vigoureuse attaque était parti du Mont-Saint-Michel²⁵.

Peu après, Edouard Corroyer fut appelé à siéger à l'Institut des Beaux-Arts²⁶. Ceci le consola de cela.



Le cloître, eau-forte d'Henri Voisin, vers 1880.

21 Ce sous-ordre était l'inspecteur des travaux, François Louvel, qui était architecte à Avranches.

22 Ce député était Jules Bouvattier, conservateur.

23 *Journal officiel, débats, Chambre des députés, séance du 5 décembre 1888*, p. 2800-2804.

24 Gustave Larroumet, directeur des Beaux-Arts, a en effet relevé Corroyer de ses fonctions au Mont-Saint-Michel le 7 décembre 1888.

25 Pour plus d'informations sur cette affaire, on se reportera à l'article publié dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel*, n° 91, année 1986, p. 21-39 : Edouard Corroyer et le Mont-Saint-Michel.

26 Edouard Corroyer a été élu à l'Académie des Beaux-Arts en 1896.

La diligence de Dol

par Henri Voisin

Parmi les anciens Montois, il n'en est plus guère maintenant qui se souviennent de la diligence de Dol, faisant un service de circonstance entre Dol et le Mont vers 1878-1880 ; cet illustre et vétuste équipage n'accomplissait ce voyage que bien irrégulièrement, quand son propriétaire avait pu réunir le nombre de partants nécessaire à la rétribution de son déplacement.

En route dès le grand matin, elle s'en allait de Dol franchir le Couesnon, à Pontorson. Jusqu'à Moidrey, elle suivait la bonne route, mais là, le chemin du Mont n'était plus qu'une très large voie de tanguie sans consistance aucune que les attelages avaient grand-peine à franchir pour arriver jusqu'au lieu-dit appelé aujourd'hui « la Caserne » où commençait la traversée des grèves car, bien entendu, la fameuse digue n'existait pas dans ces temps déjà lointains²⁷.

Les pisteurs des auberges et des hôteliers et, parmi eux le plus bruyant des guides, le grand Lebrec, venaient prendre la tête des attelages pour les piloter vers les parties fermes du passage, parfois difficile, quand il prenait fantaisie au petit ruisseau, la Guintre, d'excursionner dans cette partie de la grève jusqu'au Couesnon.

Lebrec acheminait avec force gestes, cris et explications jetés au vent le soufflant attelage jusqu'à la rampe d'accès ; elle s'amorçait alors en avant des remparts, un peu au-delà de la tour de l'Arcade.

Cette rampe joignait la porte de l'Avancée où une ceinture de rochers la limitait au sud.

Dès que Boivin, cocher propriétaire de sa diligence, sentait sous les roues un sol plus stable que la tanguie trop molle dans laquelle il craignait l'enlèvement, son enthousiasme de postillon arrivé à bon port se manifestait par de secs claquements de fouet.

Il semblait dire aux Montois accourus à la porte : « Oui, c'est moi, Boivin, de Dol, le plus heureux des postillons, encore une fois parvenu à la porte du Mont sans encombre, ni discussion. » Et sa joyeuse « pétillade » de coups de fouet ne cessait que lorsque son « chargement » avait d'un geste amical approuvé la belle arrivée de la diligence.

Il lui fallait absolument les suffrages des Brettes [Bretonnes] aux petites coiffes de dentelles et aux longues jupes bordées de velours, des femmes du Marais aux trop longs bonnets, et de Messieurs les Bourgeois du coupé, venus soit en pèlerinage au vieux monastère, soit en excursion délassante des affaires de la ville.

Alors Boivin, dont le triomphe prenait fin, disparaissait pour le reste de la journée.

27 La digue insubmersible entre la Caserne et le Mont-Saint-Michel a été construite en 1878 et 1879.

Et si l'on avait quelque affaire à régler avec lui, il fallait aller le trouver dans son refuge habituel, c'est-à-dire le coin de cheminée de l'hôtel Saint-Michel où il approuvait à son tour la réussite parfaite de chaque omelette tournée par la belle hôtelière²⁸.

Ah, cette arrivée de la diligence bretonne avec les costumes d'alors dont on aperçoit quelques spécimens encore, quelle joie pour les amateurs de couleur locale.

Comme nous sommes loin maintenant de cette époque pittoresque surtout quand, pendant la grande saison du tourisme, on aperçoit des petites dames encapuchonnées et caoutchoutées sauter si légèrement d'une Citroën dernier modèle dont le chauffeur habillé par le grand tailleur ne rappelle en rien notre heureux postillon.

Comme tout passe vite, comme tout change, comme tout se modernise...



La porte de l'Avancée, eau-forte d'Henri Voisin, vers 1875

28 L'hôtel Saint-Michel Tête d'Or était alors tenu par la Mère Poulard.

1879

Photographes et artistes²⁹

par Henri Voisin

C'était à l'époque où les progrès réalisés par la photographie permettaient l'édition de grandes reproductions des œuvres des musées et des vues des monuments. Le frère François³⁰, des religieux de Saint-Edme, préposé à la vente des objets de piété et des souvenirs, voulut joindre à son commerce la collection de vues du Mont-Saint-Michel qu'il désirait établir lui-même et surtout faire des clichés stéréoscopiques qui avaient alors le plus grand succès.

Il revint donc un jour de Paris avec tout un attirail de grands coffres, qui n'étaient autres que les chambres noires d'alors, et d'immenses trépieds, puis tout un encombrement de caisses qu'on monta à l'abbaye où fut bientôt établi un laboratoire de photographie.

Et à partir de ce jour, on vit le frère François et son aide très affairés, transporter par les belles journées les fameuses chambres noires, suivis d'aides portant d'autres ustensiles, et courir jusqu'à la grève où les appareils étaient braqués sur ce Mont orgueilleux qui résistait parfois aux photographes !

Et les Montois virent de belles images. Et le frère François et son aide furent alors pris en bien plus grande considération ; car ils étaient, disait-on, de véritables artistes³¹.

Or à peu de temps de là, les propriétaires de l'hôtel Saint-Michel³² furent prévenus par l'architecte diocésain Edouard Corroyer qu'un de ses amis, Lansyer, venait au Mont-Saint-Michel pour y rester un temps assez long, devant y faire une vue du cloître et aussi une vue d'ensemble du Mont-Saint-Michel, commandés par l'Etat³³ ; il demandait aux hôteliers d'avoir en conséquence à bien traiter son ami, comme lui-même, et à aller chercher à la gare de Moidrey tel jour ; car à cette date, il n'y avait pas de station plus proche du Mont-Saint-Michel que le terminus de la ligne Vitré-Fougères et Moidrey³⁴.

Et justement c'était Victor Poulard, propriétaire de l'hôtel Saint-Michel, qui assurait le service de correspondance entre le Mont-Saint-Michel et Moidrey. Devant l'annonce par l'architecte diocésain de l'arrivée de ce personnage venant pour prendre la vue du

29 Nous avons déjà publié cet article dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n°101, année 1996, p. 42-44.

30 Le frère François Bidet est arrivé au Mont avec cinq autres membres de la congrégation de Saint-Edme de Pontigny le 16 octobre 1867. Il y est mort au début de l'année 1887, âgé de 55 ans, et son corps a été ramené à Pontigny (Yonne) où il a été inhumé le 13 février 1887.

31 Les photographies du frère François Bidet sont en général signées de ses initiales. Elles sont précieuses car elles nous montrent l'état du Mont avant les restaurations effectuées à partir de 1872 par Edouard Corroyer. Un photographe de Laval, nommé Pypin, a réalisé quelques photos du Mont vers 1865-1866, donc quelques années avant François Bidet.

32 Victor et Annette Poulard.

33 Le peintre Emmanuel Lansyer (1835-1893) a effectivement réalisé plusieurs tableaux du Mont-Saint-Michel dont une vue générale, conservée au musée Lansyer à Loches, et une vue du cloître, présentée au musée des Beaux-Arts de Quimper.

34 Cette ligne existait depuis 1872.

cloître, dont on avait l'année précédente terminé la restauration³⁵, Victor Poulard prit sa plus grande voiture, tout en pensant à l'importance de cet envoyé du Gouvernement qui devait être le plus grand photographe de Paris certainement pour être chargé de ce travail et avoir d'immenses boîtes, encore plus grandes que celles du frère François.

Et le train, le train de Vitré-Fougères qui marchait tout doux, tout doucement, sur tout son parcours, prenant l'allure du pas à toutes les côtes, s'arrêtant à tous les poteaux blancs où il trouvait des voyageurs lui ayant fait le signal d'arrêt, avec les bras ou le parapluie ; le train-train de Fougères, qui restait en gare tout le temps nécessaire pour que les voyageurs aient le temps de courir à l'auberge en face de la gare, pour boire la bolée de cidre avec les amis rencontrés dans le voyage, le train, fils des diligences, arriva enfin à son terminus avec un très grand retard, ainsi qu'il était de coutume.

Et Victor Poulard, là, attendant depuis longtemps, se précipita sur le quai prêt à accueillir ce grand photographe de Paris ainsi qu'il disait, avec toutes ses boîtes et tout son fournement.

Du train, il ne descendit qu'un seul voyageur, venu jusque là, un homme sans aucune originalité le désignant plus particulièrement à Victor Poulard, qui ne voyant venir à lui aucun personnage dans le genre qu'il imaginait, s'en alla au fourgon où il ne vit aucun grand coffre noir !

Vous étiez seul dans le train à venir jusqu'à Moidrey, fit-il au voyageur ? Et moi qui attendait un grand photographe de Paris envoyé par le Gouvernement pour tirer le cloître... Il devait arriver par ce train avec tout son bataclan ! Et j'avais amené ma grande voiture !

Eh bien, mais c'est moi que vous attendez ! lui dit le peintre Lansyer.

Allons donc ! C'est pas possible ? Bien alors si c'est ça, allons-y ! Je prends vos sacs et l'on s'en va pour passer avant l'arrivée de la mer.

Quoique non photographe, Lansyer eut un très bon accueil à l'hôtel Saint-Michel et conserva le meilleur souvenir de son séjour au Mont-Saint-Michel.

Il fut l'un des premiers peintres qui s'arrêtèrent au Mont après le départ des prisons. Jusque-là, il n'y avait eu que l'aquarelliste Ciceri qui avait emporté de l'abbaye de nombreux croquis dont l'un d'eux fut réalisé en un magnifique décor.

Théodore Rousseau était venu aussi au Mont vers 1860 et parmi les petites toiles qu'il peignit, il faut citer : « Les vieilles maisons du Mont-Saint-Michel » et une aquarelle « La maison de la Truie qui file » qui appartient à un musée normand³⁶.

³⁵ La restauration du cloître a débuté en mai 1877, elle était terminée en mai 1881. Lansyer est donc venu au Mont en 1881 et non en 1879.

³⁶ La visite de Théodore Rousseau a en réalité eu lieu en 1832 ; l'aquarelle que cite Henri Voisin est la propriété du musée du Havre.



Le cloître, eau-forte d'Henri Voisin de 1922.



Vue de la Tour Boucle et des grèves, eau-forte d'Henri Voisin de 1934.

Salines et tanguières

par Henri Voisin

Au temps où les grèves bordant la côte normande de la baie du Mont-Saint-Michel et celles des estuaires de la Sée et de la Sélune étaient occupées par des salines, très prospères jusqu'en 1830, les cultivateurs venaient de l'intérieur des terres chercher les cendres des fourneaux des sauniers, pour les répandre dans leurs champs ; ces cendres de bois étaient riches en potasse et si quelques éléments étrangers, le sable des grèves, s'y trouvaient mélangés cela ne pouvait que fort peu en altérer la valeur pour la culture, puisque les sables des grèves eux-mêmes constituaient un engrais assez riche.

Il y avait en 1814, sur le littoral de la baie, 307 salines, en avant de Genêts, Saint-Léonard, Bouillé³⁷, Céaux, Courtils. Les salines avaient produit, cette année-là, 1.559.677 kilogrammes de sel ; sur ce sel la douane d'Avranches avait prélevé 519.884 francs. Les droits prélevés étaient alors de quatre décimes par kilogramme de sel.

Un cinquième de la récolte du sel était exonéré du droit, comme prime de l'Etat à la fabrication.

Mais chaque saline n'avait le droit que de fabriquer au plus 200 kilogrammes par jour et pendant quatre-vingts jours seulement par an.

Malgré ces restrictions, l'exploitation d'une saline était considérée comme une petite fortune par celui qui la possédait.

Ce sel était très recherché dans la Basse-Normandie parce que, disait-on, il était le seul permettant de saler convenablement le lard selon la coutume du pays, cela en raison de la manière dont on l'obtenait qui le rendait plus riche en salpêtre que le sel des marais.

Le sel des grèves était obtenu en raclant la surface de la tange, puis en mettant ce sable en tas, transporté ensuite sur le « mondrain » [ou mondrin], c'est-à-dire un haut monticule autour duquel on faisait une rigole de tange battue fortement qui conduisait l'eau qu'on faisait couler sur le « mondrain » dans des tonneaux.

Cette eau dite « brune » était mise alors dans des cuves de plomb au-dessus des fourneaux où brûlait pendant des heures le bois de plusieurs fagots.

Après le refroidissement, les cristaux de sel étaient mis dans des paniers où ils séchaient.

Le local où étaient installées ces cuves de plomb était de construction bien rudimentaire et ces cuves, sous l'influence de la chaleur et de la charge du liquide, se déformaient très vivement ; elles devaient donc après chaque opération être rebattues.

Chaque saline avait dans la baie un espace de grève limité où se faisait le havelage du sable.

³⁷ Lieu-dit du Val-Saint-Père.

L'exploitation de ces salines faisait vivre la plus grande partie de la population ; il était des villages où nul autre travail n'occupait les habitants ; car alors qu'il ne devait être préparé du sel que pendant quatre-vingts jours, il fallait que chaque saline fit provision de deux à quatre mille fagots de bois dont le tas établi avec soin et méthode était sur la côte du plus curieux effet.

Puis, après la saison du salinage, il y avait le charroi à faire vers les marchés.

En résumé, on disait dans la contrée qu'une saline valait une bonne ferme. Et toute la contrée était heureuse ainsi.

Mais dès 1840, la vente du sel devint difficile par suite de la concurrence des mines de l'Est et aussi du sel des marais.

Vers 1861 disparurent beaucoup d'exploitations ; en 1865, si parfois on havelait encore du sable des grèves, c'était pour en préparer des tas bien secs afin que les cultivateurs, qui venaient en chercher comme engrais, pussent en charger une plus grande quantité sur leur voiture, mais de salines il n'en était plus. Alors, adieu aux réjouissantes coutumes des sauniers, aux gais repas pris à l'auberge avec des marchands de Vire, de Fougères, d'Avranches ou de Saint-James qu'il fallait aider, après avoir chargé leurs charrettes, à gagner la grande route ; mais pour l'atteindre, cette route, il y avait par endroits une ou deux lieues à faire faire aux attelages essoufflés dans des chemins aux très profondes ornières.

Il ne faut pas croire que ces repas servis chez l'épicier-boucher-aubergiste étaient fort dispendieux, non, car en ce temps, le grand tonneau de cidre de huit à douze cent litres se vendait de soixante à soixante-dix francs en moyenne, et Lebas qui servait à boire et à manger dans sa maison du grand port près Genêts, débitait du veau à trois sous le kilogramme et du mouton de « pré salé » à quatre sous la livre. Qu'allaient donc devenir les sauniers en cette année 1865 puisqu'il n'y avait plus de salines ? Hé, ma foi, ils allaient joindre dans la baie les Montois, que les prisonniers de la Maison centrale ne faisaient plus vivre largement puisqu'ils étaient partis.

C'était deux malheurs de nature bien différente qui s'étaient abattus sur la contrée.

Ce fut, plus que tout autre travail, la pêche de la morue à Terre-Neuve et en Islande qui occupa alors les hommes de la baie.

Dans la tanguière de Moidrey, on continua le havelage de la tanguie, en saison propice, pour en être approvisionné à l'époque où les cultivateurs, après les récoltes faites, venaient en faire provision pour répandre sur leurs terres.

On voyait donc encore vers 1885 des attelages de bœufs trainant paisiblement le râteau en journée de morte eau, alors que la tanguie grasse, déposée par les marées calmes, avait été séchée par les rayons du soleil sur le grand espace de grève blanche restée libre des cordons de pierre qui limitaient le cours de Couesnon.

Cet endroit était dit « la Tanguière de Moidrey » et la route carrossable, venant de Pontorson, s'arrêtait là.

En septembre, dès le matin, une file interminable de voitures de cultivateurs occupait tout le parcours ; chaque charrette, étroite et longue avec des côtés très bas, était attelée de deux ou trois chevaux.

Mais le nombre de véhicules était si grand qu'ils ne pouvaient tous pénétrer parmi les monticules de sable de grève, disposés par rangs assez rapprochés. Ces tas de sable, après avoir été exposés aux pluies, étaient devenus d'une blancheur mate, et leur uniformité donnait un aspect bien curieux au grand espace qu'ils occupaient.

Les charretiers, gars normands, encore à cette époque vêtus de leur veste et coiffés de leur capet à petits bords, ou les Bretons au large feutre à rubans, après avoir convenu du prix avec le propriétaire de l'exploitation de la tanguière, se hâtaient d'en faire le chargement pour reprendre la route, alors que ceux qui n'avaient pu encore pénétrer dans le champ de « mondrains » avaient envahi l'auberge où ils menaient grand bruit et consommaient force moques de cidre pour aider la descente de la collation qu'activait encore après le sou de café traditionnel.

Mais bientôt la tanguière perdit ses clients, les engrais chimiques, d'un emploi plus pratique, avaient remplacé le sable des grèves du Mont-Saint-Michel.

Et depuis lors, la tanguière est restée abandonnée ; peu à peu, les herbes l'envahirent et les moutons maintenant viennent paître là chaque jour. C'est encore une note bien pittoresque des abords du Mont qui s'est effacée.

Il faut croire que cette industrie du raclage des grèves grasses, qui avait succédé à l'exploitation des salines, avait une importance si grande à un moment que ce fut, dit-on, la raison qui motiva la construction de la ligne de chemin de fer Vitré-Fougères, Pontorson, Moidrey, qui commença son service vers 1875 et dont la gare d'embarquement était à la tanguière même³⁸.

On pensait ainsi transporter dans l'intérieur des terres une telle quantité de tanguie qu'un jour il arriverait que la question du désensablement des abords du Mont serait facilitée à tel point qu'il n'y aurait plus que des précautions secondaires à prendre pour régulariser l'opération.

Bien vain espoir que le désensablement par cette méthode.

Car bientôt le transport de cet engrais, quoique fait aux conditions d'un tarif très réduit, qui aurait dû faciliter les expéditions, ne donna pas le résultat qu'on espérait ; puis les engrais chimiques, bien plus agissants, commencèrent à être employés à cette époque et alors bientôt fut complètement terminée l'exploitation de la tanguière de Moidrey et aussi le havelage sur toutes les côtes de la baie du Mont-Saint-Michel.

³⁸ La ligne Fougères-Vitré-Moidrey a été ouverte le 10 octobre 1872.



Il y a deux manières d'aborder le Mont: par la grève ou par le dique.

La première est la plus belle, sportive, pittoresque, amusante - Avec ou sans guide, en bandes souvent nombreuses, les jeunes (et quelques vieux incurvables) parlent de Ganéts ou du bec d'Andaine.

Ils parcourent Tabard une zone herbivore, royaume de la faune et de la flore, qui gagne tous les ans sur la mer et ne désespère pas de transformer la baie en prairie.

Puis cinq kilomètres de sables qui intéressent deux larges rivières - Selon la saison, l'heure et la marée, l'eau vous arrive aux chevilles, vous mouille les genoux, monte quelquefois jusqu'à la ceinture, on grimpe à l'échelle alors les gosses sur les épaules et on se tient le cou par la main pour résister au courant.

Page manuscrite du livre de Jacques Simon, *Une journée au Mont-Saint-Michel*.
Le dessin de cette page est dédié à Henri Voisin

Jacques Roger Simon
peintre du Mont-Saint-Michel
(1875-1965)

Né à Paris, Jacques Simon est très tôt familier de la baie du Mont-Saint-Michel où il passe, enfant, tous les étés. Son père, le paysagiste Ernest Simon (1848-1895), connaît les lieux depuis sa jeunesse et, dès l'été 1876, y séjourne avec femme et enfants au manoir du Hamelet, commune de Carolles, avant de se faire construire une villa avec vue sur la mer. Comme son père, Jacques Simon est d'emblée un peintre de Carolles. Comme lui également, il voyage en Bretagne et surtout dans le monde méditerranéen - Espagne, Maroc, Tunisie, Algérie - d'où il rapporte des aquarelles, témoins des paysages observés.

En 1898, dès sa première admission au Salon, il présente une aquarelle du Mont-Saint-Michel qui est acceptée par le jury. Les années suivantes, cependant, il prête peu attention à ce monument d'exception ; il l'aurait même dédaigné, préférant les paysages ruraux de France et surtout les paysages d'outre Méditerranée, car il est orientaliste. Puis, la maturité venant et l'épreuve de la guerre faisant sentir ses effets, sa sensibilité change. A partir de 1924, il multiplie les voyages au « Mont », à pied par les grèves ou en bicyclette, toujours depuis sa propriété de Carolles.

Le fait qu'il soit membre des Amis du Mont-Saint-Michel joua probablement un rôle, et d'abord celui de le mettre en relation avec de fervents admirateurs du site. En 1957, âgé de 82 ans, il ne peut se rendre à l'assemblée générale des « Amis ». Il prend donc la plume pour un message en forme de bilan dont voici un extrait : « Quand le bon Henri Voisin m'invitait discrètement à m'inspirer du Mont, le vaniteux rapin que j'étais se cabrait : « Sujet de cartes postales, à la rigueur de loin, pour les nuages et les sables. En tous cas, jamais d'intérieurs ». Un sourire indulgent fut toute sa réponse. On sait la suite... Quand le peintre assagi, devenu hôte du Mont, dut se réfugier, chassé par vents et marées, entre les murs impassibles, dans cette atmosphère climatisée, aérée, sans courants d'air, sans poussières, sans humidité, il comprit que les moines, les gardiens et les peintres pouvaient y passer impunément des heures, des jours et des années... L'harmonie des lignes, le jeu des lumières valaient bien qu'on s'y arrêtât ».

Sept ans plus tard, dans un petit volume autobiographique intitulé *Le Voyage rétrospectif*, il écrit de même : « J'avais pourtant juré de ne jamais le peindre, ce Mont, ce sujet de cartes postales. Les magnifiques photos qu'on en fait suffisent. Peut-être, concédai-je à mon ami Henri Voisin, de loin, avec les nuages se mirant sur les grèves, mais jamais d'intérieurs. Il ne faut pas dire « fontaine », car je me suis rapproché jusqu'à entrer, un jour de grand vent, m'abriter dans la crypte de l'Aquilon où j'ai passé des heures lumineuses et enchanteresses » (p. 19).



Le Mont-Saint-Michel vu de l'est, gravure de Jacques Simon

Ses premières œuvres sur le thème du Mont sont des vues d'ensemble simplement descriptives. Le site y est peint pour lui-même avec à ses pieds, en contrepoint, soit son reflet dans une eau sans rides, soit quelques pêcheurs à pied, soit encore, sur le sable sec, une carriole amenant des visiteurs (car il n'aime guère peindre la digue). Jusqu'au jour où l'artiste cède au lyrisme et associe au rocher-monument le souffle vibrant de l'air du large qui l'enveloppe et la lumière changeante qui l'éclaire. Le Mont se fait alors petit, plongé qu'il est dans les éléments. Les plus belles œuvres montoises de Simon sont tardives – passé 1930, lorsqu'il avait entre 55 et 75 ans – mais elles constituent un des pans les plus originaux et les plus personnels de sa production, souvent traitées à l'aquarelle, le médium qui se prête si bien au rendu des nuages en mouvement et des eaux scintillantes.

Prenons l'exemple de la journée du 4 septembre 1934, telle que la décrit le *Journal* de l'artiste. On est à Carolles, le temps est chaud, avec des passages nuageux. Le peintre convainc ses trois filles, alors jeunes adultes, de l'accompagner au Mont-Saint-Michel. Il s'agit d'une promenade à bicyclette : Jacques Simon n'a jamais conduit d'automobile. Emportant un solide pique-nique, on arrive sans encombre aux abords du site, au lieu-dit la Rive, après 35 km d'effort. Une brume de chaleur enveloppe le paysage. Le père décrète une pause et, avec ses filles, marche quelques centaines de mètres dans les prés salés pour enfin s'immobiliser, le temps de laver une aquarelle. Il déploie l'attirail dont il ne se sépare jamais et manie le pinceau, nous supposons sur un petit format (12 x 18 cm). Mais, peu satisfait du résultat, il tente aussitôt une seconde esquisse. Le soir, il écrira dans son journal : « Grève, brouillard, deux aquarelles dont une réussie ». Le Mont n'étant plus qu'à 5 ou 6 km, on ne tarde pas à l'atteindre pour, avant toutes choses, s'installer dans les rochers et faire honneur aux provisions. Il n'est pas midi encore. Un groupe de pèlerins, descendant d'un autocar, monte en chantant vers l'église abbatiale tandis que les cloches sonnent en signe d'accueil... Les cyclo-pèlerins, eux, continuent de manger ! Après un tour extérieur et intérieur du site et un dernier regard à l'archange planté sur la flèche, on prend la route du retour : il n'est guère plus de 14 heures. Près d'Avranches, le peintre décide une pose dans une ancienne carrière

envahie par la végétation où il esquisse une troisième aquarelle. L'une de ses filles préfère rentrer à Carolles sans attendre. Les deux autres tiennent sagement compagnie à leur père, le regardant peindre. Dans la côte de Saint-Jean-le-Thomas, nouvel arrêt. Agé de 58 ans, Jacques Simon aurait-il besoin de reprendre son souffle ? Il a surtout vu venir de l'ouest une nuée d'orage contrastant avec le scintillement du soleil sur l'eau et avec le vert sombre du sol herbu, au premier plan. Quatrième et dernière aquarelle de la journée. Il écrira : « En haut de la côte de Saint-Jean, effet d'orage bien beau ». Nous ignorons ce que sont devenues les aquarelles peintes ce jour, mais les trois réussies ont fait l'objet, le soir même, de petites répliques à la plume dans le journal de l'artiste.

Plus qu'en bicyclette, cependant, Jacques Simon aime se rendre au Mont par les grèves, les pieds nus, en compagnie d'un guide acceptant les arrêts impromptus, le temps de prendre un croquis au crayon ou de noter quelques coloris à l'aquarelle qui, par la suite, fourniront la matière d'une œuvre plus travaillée.

Quand il peint l'intérieur des bâtiments abbatiaux, Jacques Simon aime y saisir l'impact d'une lumière restreinte donnant du relief à une partie de l'architecture tout en masquant certains détails qu'il ne juge pas utiles à son propos. A maintes reprises, il séjourne dans le village fortifié, à l'hôtel ou chez des amis. Il obtient le privilège de travailler dans les bâtiments abbatiaux, ce qui lui permettra d'écrire, en 1957, avec humour mais sans modestie : « Je considère la salle des Chevaliers un peu comme mon atelier personnel, tant j'y ai travaillé ». Il se constitue ainsi une floraison soit de croquis, soit de tableaux esquissés qu'il termine en atelier, à Carolles ou à Paris. Les plus inattendus sont peut-être ceux représentant la crypte des gros piliers accueillant un groupe de visiteurs conduits par un guide à casquette. A la gravité du lieu s'opposent l'allure décidée du guide-commentateur et les regards ébahis des touristes. L'image est juste, avec une pointe d'humour. Dans un tout autre esprit, il expose en 1939, au Salon des Artistes français, *Saint-Michel en péril de terre (vue d'avion)*. Une œuvre qui sera reprise à la lithographie. On ignore s'il l'a préparée en prenant l'air dans un aéroclub local ou... en s'inspirant d'une photo !

Tous les recoins des fortifications et toutes les maisons du village ou peu s'en faut ont été dessinés par notre artiste. Ses croquis à la mine de plomb ou à la plume et ses aquarelles lavées sur place lui fournissent les sujets qu'il reprend ultérieurement sur toile ou dans des œuvres graphiques. Cette activité débouche sur l'illustration de plusieurs ouvrages. Ainsi, en 1939, *Sous le pied de l'archange*, un roman de Roger Vercelet dont le personnage central est un guide du Mont. En 1942, il illustre à la lithographie – le cuivre étant introuvable en période de guerre – *Saint-Michel des Périls*, un recueil de poèmes en alexandrins de Louis Foisil. Il y ajoute, la même année, un opuscule sans prétention mais dont il porte seul la paternité – texte et lithographies – *Le mont Tombe et la forêt de Scissy*. Cette publication marque un tournant dans la carrière de Jacques Simon qui, pour la première fois, à 67 ans, publie un texte dont il est l'auteur. C'est un conte commençant par l'histoire du loup qui mangea l'âne se rendant au Mont « puis fut touché par le remords et, remplaçant sa victime, ravitailla les monastères pendant de longues années ». L'ouvrage est repris en 1957, avec des ajouts, illustré cette fois

de gravures au trait. Pierre Fauchon, jeune avocat originaire d'Avranches, présente l'œuvre en ces termes, dans la *Manche Libre* du 15 décembre 1957 : « Il n'y a presque pas une page de ce livre qui ne soit marquée en sourdine d'une note malicieuse [...]. Sensible et narquois, tel est le monde de légende dans lequel nous introduit Jacques Simon [...]. C'est notre monde à nous, celui de notre enfance, du Roman de Renart et des Fables de La Fontaine [...]. Nos paysages campagnards en font le cadre, tandis que le loup et l'âne, le moine et le bûcheron en sont les héros ».

Henri Voisin a été, de 1911 à sa mort en 1945, secrétaire général des Amis du Mont-Saint-Michel, après avoir suscité la fondation de cet organisme et en avoir confié la présidence à une personnalité d'envergure nationale. Il était aussi un graveur talentueux qui chaque année consacrait au Mont un cuivre de grandes dimensions afin de le diffuser auprès des « Amis ». Le 27 octobre 1945, quand l'association reprend ses activités après les années de guerre, Jacques Simon en devient administrateur avant d'être promu l'un de ses cinq vices-présidents. Tous lui demandent de reprendre la tradition de la gravure annuelle, ce qu'il accepte – il y renoncera pour raison de santé après 1955. Toutefois, il entend procéder autrement que son prédécesseur. Aux gravures longuement travaillées – forme d'art à laquelle il était rompu mais qu'il avait abandonnée depuis près de vingt ans au profit d'un trait plus vif – il préfère les lithographies qui suggèrent plutôt que de représenter. Impossible donc de comparer sa facture moderne, jouant sur les contrastes, à la patte fine et tout en nuances de son prédécesseur.

Après 1945, Jacques Simon produit plusieurs types de lithographies montoises : Celles présentant un aspect particulier du site comme *La tour Gabriel* qui, partant de l'architecture, conduit le regard en vue plongeante vers la grève. Celles rappelant un épisode historique comme *Henri II Plantagenêt et Louis VII se rendant au Mont*. Enfin les plus nombreuses (souvent de petit format) qui évoquent la grève, le Mont, parfois Tombelaine, parfois un ou deux pêcheurs à pied, et toujours un jeu puissant de nuages contrastant avec le sol mouillé de l'estran. Quelques feuilles de ce dernier type ont été rehaussées à l'aquarelle, chacune devenant ainsi une pièce unique. Il s'adonne aussi à la zincographie, pour des estampes ayant l'apparence d'esquisses au fusain alors qu'il s'agit de multiples. Mais le nombre n'enlève rien à la qualité de ces petites œuvres qui connaissent une ample diffusion.

En 1950, il met en vente par souscription un volume plus ambitieux, tant par le texte que par l'illustration : *Une journée au Mont-Saint-Michel*. Il aurait voulu illustrer le livre de La Varenne consacré à ce sujet, mais l'accord avec l'éditeur n'a pu se faire. Alors, comme il le dit dans *Le Voyage rétrospectif*, « j'ai écrit Une journée au Mont où c'est moi le guide, conduisant une troupe imaginaire depuis Genêts, à pied par les grèves, retour par le même chemin après avoir tout vu, les salles, les jardins, les musées et Tombelaine en passant » (p. 21). L'ouvrage est agréable à lire, parce que l'auteur est plein de son sujet, c'est indéniable, mais aussi en raison de l'aisance de son style qui fait écrire à son préfacer, Jean de La Varenne : « Il parle et dessine et écrit avec la même facilité ». Dès les premières lignes, on constate qu'il a le sens de la formule : « Il y a deux façons d'aborder le Mont : par la grève ou par la digue. La première est la plus belle » (p. 9). Et l'on comprend que Jacques Simon n'aime pas du tout la digue lorsqu'il

évoque la concurrence « entre « Amis du Mont » et « Défenseurs du Mont » (lisez de la digue) » (p. 24). L'érudition aide à comprendre le monument, certes, mais le lecteur est invité à la dépasser pour ouvrir les yeux et admirer, spécialement le soir, quand le jour décline. Et l'ouvrage se conclut par une définition du Mont-Saint-Michel : « Une montagne posée sur un tapis de sable. Un bouquet d'arbres, des maisons, une ceinture de remparts et tout en haut une assemblée d'édifices merveilleux, avec au centre un clocher dont le coq est un archange ».

Mais ce texte, ne l'oublions pas, a été écrit pour accompagner une suite de lithographies. Celles-ci valorisent tous les aspects du site naturel, des bâtiments monastiques et de la petite ville close, sans omettre de rappeler le caractère océanique du climat local soumis au vent et à la pluie. La lithographie, par son velouté, quelquefois son imprécision, possède, dans *Une journée au Mont-Saint-Michel*, un admirable pouvoir de suggestion.

Atteint, dans les douze dernières années de sa vie, d'une dégénérescence des centres nerveux moteurs, Jacques Simon perd progressivement l'usage de ses jambes puis l'usage de la parole. Lui, le brillant débatteur, en est réduit à converser le « Bic » à la main, ce qui ne l'empêche pas de produire des paysages de mémoire, en lithographie et en zincographie. La pensée étant intacte, il écrit et fait publier deux recueils de poèmes ainsi que quelques opuscules illustrés dont le plus précieux, *Le voyage rétrospectif*. En janvier 1965, il répond à plusieurs lettres de nouvel an, malgré un début de cataracte. Il meurt à Carolles le 16 février 1965.

Bernard-Jean Simon

Les personnes disposant de manuscrits de Jacques Simon ou acceptant de témoigner peuvent contacter l'auteur : bernard2.simon@yahoo.fr

La biographie de Jacques Simon par son petit-neveu Bernard-Jean Simon paraîtra avant 2015, année du cinquantenaire qui sera marquée par une exposition temporaire et divers hommages.



Vue générale de la baie avec le Mont et Tombelaine, gravure de Jacques Simon



La porte de l'église Saint-Pierre, eau-forte d'Henri Voisin de 1890.

**La vie au Mont...
du Père André Fournier,
Recteur du Mont-Saint-Michel
et curé du canton de Pontorson¹**

La rédaction : Père André, voilà plus de 35 ans que vous vivez au Mont-Saint-Michel. Commençons par le début. Quelles ont été les circonstances de votre arrivée au Mont ?

Père André : Dès 1973, je venais en retraite au Mont, tous les six mois. Cette retraite m'avait été connue grâce au scoutisme et à un camp de maîtrise. J'habitais alors à Paris où, après mes études primaires et secondaires, j'avais intégré l'école professionnelle de la SNECMA.

Celle-ci formait aux métiers industriels et m'a permis d'obtenir un CAP de fraiseur puis un CAP de dessinateur industriel. J'ai travaillé trois ans comme agent technique, boulevard Kellermann. Puis, en 1968, j'ai effectué mon service militaire à Villacoublay, dans l'aviation, avant de retourner travailler pendant cinq ans pour la SNECMA qui avait déménagé à Corbeil-Essonnes. Jusqu'à ce que je comprenne que le Seigneur m'appelait... J'ai alors demandé au Père Bruno de Senneville s'il m'accepterait au sein de sa communauté, à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Ce qu'il fit. Et c'est ainsi que je l'ai intégrée, en décembre 1976.

La rédaction : C'était une vie complètement nouvelle pour vous.

Père André : Oui, j'ai dû reprendre mes études. J'avais certes un solide bagage technique mais j'avais encore beaucoup à apprendre pour exercer pleinement ma vocation.

J'ai donc fait, d'abord, mon noviciat pendant deux ans. Puis, après en avoir longuement parlé avec le Père de Senneville, je décidai de poursuivre vers le sacerdoce. Le Père Joseph Wicquart, alors Evêque de Coutances et d'Avranches, m'a orienté vers le séminaire diocésain de Caen dont le directeur était le Père Hippolyte Simon, aujourd'hui Evêque de Clermont-Ferrand. Là, j'ai d'abord fait deux ans de philosophie puis encore deux ans de théologie et, enfin, une année de pastorale en troisième cycle. Et, pendant les fins de semaines, j'étais en insertion à mi-temps dans la communauté et à Pontorson avec le Père Armand Ganné qui en était le curé.

J'ai été ordonné diacre à l'abbaye du Mont, le 29 septembre 1983, le jour de la Saint Michel, et prêtre à la cathédrale de Coutances, le 11 octobre 1984.

Le Père Evêque a décidé de m'affecter à mi-temps dans la communauté du Mont et à la paroisse de Pontorson. Cela a duré jusqu'en 1989 où je fus élu Prieur de la communauté.

¹ Nous inaugurons dans ce numéro une nouvelle rubrique consacrée à la vie au Mont de ses différents acteurs. Présentée sous forme d'entretien avec notre rédaction, elle aura, pour but, au fil de nos publications, de mieux faire connaître le parcours et la vie quotidienne de toutes celles et tous ceux qui oeuvrent pour le Mont-Saint-Michel et, ainsi, de progressivement, constituer un tableau des activités existant au Mont en ce début du XXI^{ème} siècle et, plus encore, du vécu et du ressenti de ses protagonistes.

Il nous a semblé ne pouvoir mieux faire qu'en commençant par le Père André Fournier, Recteur du Mont-Saint-Michel et curé du canton de Pontorson. Cet entretien a été réalisé le lundi 1^{er} juillet 2013.

La rédaction : Quelle fut alors votre vie durant ces années passées au sein de la communauté ?

Père André : Nous suivions et respections la règle de saint Benoît bien que notre communauté n'ait pas été reconnue officiellement par l'Ordre Bénédictin. Nous étions frères et sœurs dans la même communauté. Nous avons été neuf au plus fort de nos effectifs et, finalement, seulement trois en 1999.

Nous nous levions à 6h30, le matin. Nous assurions quotidiennement un premier office à 7h, puis un second à 8h, la messe à 12h15 et les vêpres à 18h15 et complies en fin de journée.

Notre première mission consistait en l'accueil des pèlerins. Nous pouvions accueillir jusqu'à douze personnes à l'hôtellerie qui se situait dans l'abbaye même. Nous assurions le logement, les repas — nous faisions les courses, la cuisine... nous-mêmes pour vingt à vingt-cinq personnes les fins de semaine — et, bien sûr, nous assurions aussi et surtout l'essentiel c'est-à-dire l'accompagnement spirituel.

Il fallait aussi assurer la formation spirituelle et intellectuelle de chacun par des sessions de réflexions bibliques et théologiques. C'est ainsi que nous avons contribué à la formation de sœur Marie-Thérèse qui a obtenu un mastère en théologie à l'université de Strasbourg et est, aujourd'hui, responsable de la formation pour tout notre diocèse.



La rédaction : Quels sont vos meilleurs souvenirs de cette époque ?

Père André : D'abord la qualité des frères et sœurs. Et, tout particulièrement, du Père Bruno de Senneville du Bec-Hellouin que j'ai eu la chance d'avoir comme Prieur, homme d'une immense culture qui m'a beaucoup apporté et à qui je dois beaucoup ; du

père François, aussi, qui était notre doyen, après sa vie au monastère de Boquen, dans les Côtes d'Armor, et qui, encore, aujourd'hui, à 94 ans, m'apporte son aide précieuse et assure une messe quotidienne, et, bien sûr, des autres frères et sœurs qui restent très présents dans mon cœur, sans parler des « oblats et oblates » laïcs avec qui nous avons vécu une très belle aventure.

Ensuite, la qualité des innombrables rencontres anonymes que j'ai pu avoir avec des gens aux vies extraordinaires. Pour ne citer qu'un exemple, je pense à cette étudiante américaine qui travaillait sur « la vie cistercienne en Europe » et que j'ai mariée, par la suite, en l'église Saint-Pierre, au Mont.

Et puis de multiples souvenirs très différents mais tous plus marquants les uns que les autres : assister à la première, au début des années 1990, de ce qui allait devenir une tradition : les saint-cyriens faisant bénir leur casoar dans l'église abbatiale ; assurer, avec le Père de Senneville encore Prieur, avant que je ne le devienne moi-même, l'accueil du Président Mitterrand et de Madame Thatcher à l'abbaye ; les concerts des « Heures Musicales » ou celui de Jean-Michel Jarre, en 1993 ; les feux d'artifice qui, trois années durant, entre 1983 et 1989, ont embrasé le Mont — j'ai été, pendant quinze ans, pompier au Mont et j'ai mon brevet de sous-lieutenant, ce qui a fait de moi un officier des sapeurs pompiers ! — et je n'aurais garde d'oublier mes rencontres avec les grands abbés : Dom Grammont du Bec-Hellouin, Dom Levasseur de Saint-Wandrille, Frère Bernard de Wavreumont en Belgique... qui, toutes, m'ont beaucoup marqué.

La rédaction : Fin 1999, vous n'étiez, donc plus que trois pour assurer toutes vos missions.

Père André : Oui, ce n'était plus tenable. J'ai, donc, demandé des remplaçants en 2000. Monseigneur Jacques Fihey, notre évêque, a contacté les « Fraternités Monastiques de Jérusalem » qui ont accepté de prendre la relève. Nous avons passé plusieurs fins de semaines à étudier et organiser la transition.

Les frères ont été très courageux parce qu'à l'époque la « Caisse des Monuments Historiques », ancêtre de notre « Centre des Monuments Nationaux » actuel, n'en voulait pas. Les relations entre eux ont, donc, été très difficiles, au début.

Mais Monseigneur Jacques Fihey, avec l'aide des élus, s'est bien battu. Et, une convention acceptable a pu être signée par le diocèse et les Monuments Historiques. Depuis, heureusement, ces relations se sont apaisées et normalisées. Aujourd'hui, cela fait douze ans, depuis 2001, que les « Fraternités » sont à l'abbaye.

La rédaction : Et vous, alors, qu'êtes-vous devenu ?

Père André : Le Père Fihey m'a, aussitôt, demandé, d'être Recteur du Sanctuaire — je crois pour mettre de l'huile dans les rouages — et, en même temps, m'a nommé directeur des pèlerinages du diocèse.

La rédaction : Cela fait beaucoup de responsabilités ! Reprenons les une à une. Et, d'abord, celle de Recteur du Sanctuaire du Mont-Saint-Michel. En quoi consiste-t-elle ?

Père André : La mission du Recteur consiste à assurer l'accueil des pèlerins, à

mettre à leur disposition des lieux de prière, à transmettre le message de la « Bonne Nouvelle » à travers la spécificité du Sanctuaire et à leur offrir l'espace où ils pourront trouver des livres et des objets à emporter.

Pour ce faire, le Recteur dispose, depuis 1996, d'une « Maison du Pèlerin », l'ancien presbytère de l'église Saint-Pierre, qui est situé en haut de la Grande Rue du Mont.

Afin que la formation des pèlerins puisse s'asseoir sur de solides bases de lecture, je souhaitais que l'on puisse acheter au Mont, une Bible, un livre religieux. J'ai donc ouvert une librairie qui s'est rattachée au réseau Siloë. Elle est la propriété d'une association dont je suis le Président : « Les Oeuvres Catholiques du Mont-Saint-Michel ». Le Vicaire Général et l'Econome Diocésain en sont membres de droit. Deux commerçants du Mont, notamment, en sont membres. Elle est logée dans la « Maison du Pèlerin ».

C'est cette association qui édite désormais « Les Annales du Mont-Saint-Michel », bulletin du pèlerinage et de l'archiconfrérie fondé par les Pères de Saint-Edme en 1874 et qui relate, depuis lors, la vie du Sanctuaire. Nous en sommes donc à la 137^{ème} année de publication sans interruption. Nous éditons cinq numéros par an que nous tirons à 700 exemplaires. J'en ai longtemps rédigé l'essentiel et je suis toujours directeur de la publication, mais c'est désormais Sœur Florence (Percevault), journaliste, qui en est rédactrice en chef.

L'église Saint-Pierre du Mont est un des seize clochers de la paroisse Notre-Dame de la Paix de Pontorson. Le Mont-Saint-Michel a été une paroisse autonome jusqu'en 1999, année de la refonte des paroisses du diocèse. Depuis cette date elle est, à la fois église du Sanctuaire du Mont, et église de la paroisse de Pontorson. Il faut savoir qu'aux termes de la convention passée entre le diocèse et l'Etat, une seule messe peut être célébrée à la mi-journée dans l'église abbatiale. D'autre part, par décret épiscopal, on ne peut ni marier, ni baptiser dans l'abbaye. Il n'y a eu, à ma connaissance, qu'une seule dérogation consentie à cette règle à l'occasion du baptême d'un couple de japonais, il y a trois ans qui, en raison de leur extraordinaire conversion chrétienne, avaient été accompagnés par les frères et les sœurs. Et, même auparavant, je ne me souviens que de quelques mariages, dont celui de Christiane et Henry Decaëns et celui d'un fils d'Yves-Marie Froidevaux, qui était alors au Mont l'Architecte en Chef des Monuments Historiques, et d'un baptême, celui de Louis Lablaude, fils du successeur d'Yves-Marie Froidevaux. Ces rares exceptions avaient été accordées à des personnes ayant des liens très étroits avec l'abbaye.

Toutes les célébrations baptismales ou nuptiales ont, donc, lieu à l'église Saint-Pierre. Et, là encore, pour autant que l'on ait un lien avec le Mont-Saint-Michel, c'est-à-dire que l'on habite le Mont, que l'on y travaille.

La rédaction : Vous avez été, aussi, directeur des pèlerinages du diocèse.

Père André : Oui, pendant huit ans jusqu'en 2008.

La mission du directeur des pèlerinages consiste à proposer, organiser et accompagner tous les pèlerinages du diocèse, à travers le monde, dans les grands diocèses internationaux : en Terre Sainte, à Rome et à Lourdes, mais aussi au Canada, en

2 Abonnements pour un an, soit 5 numéros, 20€ (22€ pour l'étranger) à adresser par chèque postal ou bancaire à l'ordre de « Oeuvres Catholiques du Mont-Saint-Michel », B.P. 1, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Pologne, au Mont Gargan en Italie, à Fatima au Portugal, à Saint-Jacques en Espagne, à La Salette, à Ars.

Cela a été, pour moi, une expérience exceptionnelle et un métier passionnant à de multiples points de vue : spirituellement d'abord, par l'accompagnement pastoral, par les rencontres avec les Recteurs de ces Sanctuaires, par les différentes inculturations de la foi selon les pays ou les continents, par la prière partagée avec des croyants d'autres pays, mais aussi du fait du travail technique, logistique que j'ai appris ainsi que par l'ouverture au monde du tourisme qu'il m'a procuré.

Nous avons créé une association des directeurs diocésains des pèlerinages (A.N.D.D.P.) et une autre des Recteurs de Sanctuaires (A.R.S.). Et puis, j'ai fait rentrer le Mont dans celle des « Villes Sanctuaires en France » qui comporte quatorze membres : Alençon, Ars, Chartres, La Salette, Le Puy-en-Velay, Lisieux, Lourdes, Notre-Dame du Laus, Nevers, Paray-le-Monial, Pontmain, Rocamadour, Sainte-Anne d'Auray et Vézelay. C'est une association particulière en ce sens que nous y adhérons en binôme avec les Offices de Tourisme de nos villes. Cela nous permet de mener ensemble des actions de promotion et de nous épauler les uns les autres en assurant lors de rencontres avec des partenaires étrangers la représentation de ceux qui ne peuvent être présents.

Nous travaillons avec « Atout France » qui est l'organisme officiel du tourisme français à l'étranger qui organise, pour nous, des rencontres avec des journalistes étrangers, brésiliens, thaïlandais... et nous fait participer à des salons... Nous avons trois réunions par an, deux à Paris et une dans une Ville Sanctuaire en changeant tous les ans.

Malheureusement, en 2008, j'ai dû demander au Père Evêque à être relevé de cette fonction en raison de soucis de santé : j'avais déjà des problèmes aux genoux et des difficultés à marcher.

La rédaction : C'est alors que vous avez été nommé curé du canton de Pontorson ?

Père André : Oui, Le Père Stanislas Lalanne, notre Evêque, m'a, aussitôt, nommé curé du canton de Pontorson en remplacement du Père Ballé ; ce qui était logique puisque le Mont-Saint-Michel est une commune de ce canton et que j'en étais le Recteur du Sanctuaire. De plus j'y avais été stagiaire puis vicaire de 1982 à 1989.

C'est un canton d'environ 7.500 habitants répartis autour de 16 clochers mais ne constituant plus qu'une seule paroisse.



La rédaction : Comment organisez-vous votre temps entre le Mont et Pontorson ?

Père André : Le lundi, le jeudi, le samedi matin et le dimanche après-midi, je suis au Mont ; le mardi, le mercredi (marché et catéchisme), le vendredi, le samedi après-midi et le dimanche matin, je suis à Pontorson.

Heureusement, je suis aidé au Mont par le Père François qui à 94 ans assure les messes quotidiennes à l'église Saint-Pierre du Mont-Saint-Michel, le Père Henri Gesmier, de la Mission de France, ancien éducateur en prison, qui est, maintenant, à la retraite et assure, lui, l'accueil au Sanctuaire, à la Maison du Pèlerin, à trois-quarts de temps, et à Pontorson par le Père Charles Gangoué qui nous vient du Cameroun et qui m'assiste aussi aux offices³ ainsi que par une équipe d'animation pastorale composée de huit laïcs qui se réunit tous les quinze jours et décide, avec moi, de l'orientation des actions de la paroisse.

La rédaction : Vous n'assurez plus de messes dans les églises des autres communes du canton ?

Père André : Si, pour toutes les personnes de ces communes qui nous le demandent, nous assurons les baptêmes, les mariages et les messes d'inhumation. Cela dit, il est vrai que nous ne pouvons plus assurer les messes dominicales. Mais les gens l'ont bien compris et s'y sont fait.

La Rédaction : Qu'est-ce qui vous marque le plus au Mont-Saint-Michel ?

Père André : Il y a tant de choses... La beauté du site, la qualité de la réflexion et de la prière des croyants. C'est un lieu où l'on va au bout de soi-même, un lieu où il y a peu de rencontres banales.

Le message de la « Bonne Nouvelle » a toujours son actualité et est, plus que jamais, essentiel à notre temps. Nous sommes à une époque où il y a des « pierres d'attente ». La société n'est plus anti chrétienne. Elle accepte que les questions soient posées. Tant qu'il y a des croyants qui disent ce qu'ils vivent, et qui vivent ce qu'ils disent, tout est possible. Le printemps de la foi pourrait ne pas être très loin !

³ Les horaires des messes sont au Mont : à 11h, tous les jours plus à 18h, le samedi, et à Pontorson, à 9h30, le mardi, à 11h15 le mercredi (jour de marché), à 9h30 le vendredi, à 14h30 à l'hôpital et à 18h à l'église, et à 10h30, le dimanche.

L'IMAGINE CAROLAISE

Nous avons annoncé dans notre revue de mars 2013 (Tome XIII, N°118 I, p. 62) le Grand Concours Départemental organisé par l'association l'Imagine Carollaise dans le cadre du cinquième Festival Baie D. Celui-ci s'est tenu les 20 et 21 juillet 2013 et a été l'occasion de remettre les prix de ce concours dont le thème était : « Imaginez et écrivez un conte se déroulant dans la baie du Mont-Saint-Michel ».

Nous avons plaisir à publier ci-dessous le conte de mademoiselle Camille Levavasseur qui a remporté le premier prix avec toutes nos plus sincères et chaleureuses félicitations à la jeune et brillante lauréate.

Le Fabuleux Trésor de Tombelaine

Camille Levavasseur¹

Elève de Troisième au Collège Sainte-Marie de Valognes

Il était une fois, dans le petit village du Mont-Saint-Michel, un jeune garçon d'une dizaine d'années répondant au prénom de Martin. Il vivait seul, avec sa pauvre mère, veuve et malade, qui ne pouvait plus travailler. Son père avait été retrouvé mort aux abords du Mont, quelques années auparavant, pris au piège dans les sables mouvants lors de la marée montante. Il n'avait de lui pour seul souvenir qu'une vieille chaîne sur laquelle se balançait une imposante clé rouillée qu'il gardait en permanence autour de son cou. Martin devait assumer seul les dépenses alimentaires de la maisonnée. Pour cela, il réalisait de petites tâches confiées par les commerçants de la Grande Rue. La livraison du pain, par exemple, lui rapportait quelques pièces, et parfois même, quelques pâtisseries rassises qu'il partageait généreusement avec sa pauvre maman. Il passait également beaucoup de temps à l'auberge de la Mère Poulard : celle-ci lui confiait de petits travaux et récompensait le courageux travailleur d'une de ses fameuses omelettes. La cuisinière appréciait beaucoup le petit Martin ; elle le considérait d'ailleurs comme un membre de sa famille. Elle admirait son courage, sa générosité et la volonté dont il faisait preuve malgré son jeune âge. Bien qu'il possédât un bon nombre de qualités, le jeune garçon avait tout de même un défaut notable : il était d'une naïveté sans bornes, et croyait tout ce qu'on lui racontait.

Un beau jour, alors qu'il sortait de chez lui afin d'effectuer ses livraisons boulangères quotidiennes, il rencontra en chemin la Mère Poulard qui lui lança :

- Tiens, Martin ! Bonjour, mon petit ! Puis-je te demander un service ?

- Bien sûr, acquiesça le garçon, que puis-je faire pour vous ?

- J'aurais besoin d'un peu d'aide, ce soir à l'auberge, demanda la fameuse aubergiste. Mon pauvre mari, Victor, est malade et contraint de garder le lit.

- Vous pouvez compter sur moi, madame ! répondit poliment Martin.

- Merci Martin ! tu es bien volontaire ! le complimentait-elle. Je n'oublierai pas de te remercier d'un bon repas chaud !

¹ Camille Levavasseur a reçu un «Écureuil d'Or Régional» dans la catégorie 13/14 ans au concours de la bande dessinée scolaire d'Angoulême.

Ainsi, après une longue journée de livraisons, Martin se présenta devant l'auberge « A l'omelette renommée de La Mère Poulard », bien décidé à aider de son mieux la cuisinière, malgré son peu de connaissances en la matière. L'aubergiste lui tendit un tablier et lui annonça :

Il va nous falloir éplucher un bon nombre de pommes de terre pour le dîner : de nombreux pèlerins sont arrivés au Mont aujourd'hui, nous aurons donc beaucoup de clients !

Les deux compères s'assirent face à l'imposant tas de légumes et se mirent au travail silencieusement. Au bout d'une bonne demi-heure, les pommes de terre cuisaient doucement dans trois grandes marmites d'eau bouillante. Un grand nombre de pèlerins se pressaient déjà dans la salle de l'auberge ; aussi, pour les faire patienter jusqu'au service du plat principal, la restauratrice confia au petit Martin des assiettes généreusement garnies de sa fameuse omelette que celui-ci distribuait aux clients affamés.

Dans un coin sombre de la pièce, s'était installé un vieux marin barbu. Depuis l'entrée en salle de Martin, ce vieux pêcheur suivait sans arrêt le jeune serveur des yeux. Son visage l'intriguait : il lui rappelait vaguement quelqu'un, mais il n'arrivait pas à se souvenir qui. De plus, il lui semblait que la clé que le garçonnet portait autour du cou ne lui était pas inconnue. Lorsque Martin s'approcha de lui pour lui servir la savoureuse omelette fumante, il l'attrapa par le poignet et lui demanda, d'un ton un peu sec et autoritaire :

- C'est quoi, ton nom, à toi ?

Le jeune garçon, surpris, essaya de dégager son bras de la puissante poigne du pêcheur ; mais sans succès. Il répondit alors, d'une petite voix tremblante :

- Je... Je suis Martin.

- Martin, mais Martin comment ? Insista le matelot, en rapprochant son horrible visage de celui du garçon.

- Le... Leconte, monsieur.

Le vieux marin lâcha le poignet de Martin qui hâta le pas en direction de la cuisine. Le jeune garçon sentait encore le regard glacial du barbu qui ne le quittait pas des yeux.

La Mère Poulard, elle, avait observé toute la scène de loin et ne voyait pas d'un bon œil qu'un client s'adresse d'une façon aussi désobligeante et malpolie à son jeune protégé. Elle connaissait ce vieux pêcheur, ses manières rustres, son avarice : cet homme, quelques mois auparavant, avait quitté l'auberge sans même payer l'addition !

Le vieux entamait son omelette quand, soudain, un lointain souvenir refit surface : il avait autrefois connu un homme nommé Leconte ! Un pêcheur, tout comme lui ; il avait même travaillé sur son propre navire. Un jour, l'homme lui avait demandé, à l'écart, s'il ne pouvait pas le conduire à Tombelaine : il souhaitait y dissimuler un coffre dans lequel il avait placé ce qu'il avait de plus précieux. Malgré l'insistance de son capitaine, il n'avait pas voulu lui en dévoiler le contenu.

Lorsque Martin entra à nouveau en salle avec ses assiettes brûlantes en main, il

l'appela, sur un ton beaucoup plus mielleux :

- Eh gamin ! Désolé de t'avoir brusqué tout à l'heure ! Je ne voulais pas te faire peur !... Viens voir !

Il sourit alors de toutes ses dents grisâtres. Naïf, Martin s'approcha :

- Que puis-je pour vous, monsieur ?

- Assois-toi gamin, je voudrais te parler., dit-il en lui montrant un tabouret de bois. Tu t'appelles Leconte, tu m'as dit ? Ton père, il est pêcheur ?

- Mon père était autrefois pêcheur, répondit tristement le jeune garçon, mais il est maintenant mort.

Le vieux prit un air attristé, mais, au fond de lui, cette nouvelle le réjouissait fortement : le fameux trésor ne serait que plus facile à obtenir ! Il lui suffirait d'emmener le garçon avec lui à Tombelaine, en lui faisant croire qu'il lui apporterait son aide ; et, une fois sur l'île, de lui soutirer la clé et de partir avec le butin en laissant le gamin seul sur l'île.

Il continua son interrogatoire :

- Et cette clé, tu la tiens de ton père ?

- Oui monsieur, répondit le petit serveur, c'est le seul souvenir qui me reste de lui.

- Sais-tu, petit, hasarda le vieux, que cette clé ouvre peut-être un coffre renfermant un merveilleux trésor ?

La tristesse s'envola du regard de Martin pour laisser place à une lueur d'excitation :

- Un trésor ? Où ça ?

A Tombelaine, petit., murmura-t-il discrètement. Si tu acceptes de me suivre, je t'y conduirai, ce soir, après le dîner. Qu'en dis-tu ? Tu...

- J'accepte ! le coupa Martin.

Ce soir là, Martin termina rapidement son service, engloutit prestement le copieux repas offert par la patronne, et rejoignit finalement le vieux. Le merveilleux trésor dont lui avait parlé le matelot le réjouissait : s'il l'obtenait, il pourrait ainsi acheter de la nourriture et des vêtements neufs ! Le marin le fit monter dans une petite barque, le rejoignit et se mit à ramer vers l'île. Un sourire hypocrite se dessinait déjà sur son vieux visage ridé... Une fois sur l'île, le vieux jeta l'ancre, puis fit descendre le garçon. Il commençait à se faire tard si bien que la nuit était tombée et la visibilité réduite. Voyant que le jeune garçon n'était pas à l'aise dans l'obscurité, le marin lui proposa :

- Tu veux tenir ma main, petit ?

Martin hocha timidement la tête et lui tendit sa main. Le vieux pouvait maintenant le mener n'importe où et lui dérober la précieuse clé qui ballottait encore sur son torse. Aussi se décida-t-il à passer à l'action : il bloqua Martin contre un rocher et, le menaçant d'un vieux coutelas mal aiguisé, lui intima :

- Donne-moi la clé, gamin. Tout de suite.

Mais, fit Martin qui commençait à peine à réaliser qu'il s'était fait piéger, et mon trésor ? J'en ai besoin pour...

- La clé ! coupa brutalement le vieux barbu.

La pointe de son arme se rapprochait dangereusement de la gorge du petit Martin. Lorsqu'il la vit, celui-ci se résolut à céder son cher souvenir à son tortionnaire. Il passa ses deux mains derrière son cou, décrocha le petit fermoir rouillé qui retenait la chaîne

et la tendit au vieux. Celui-ci se hâta de la fourrer dans une des nombreuses poches de son long manteau crasseux, sans ôter son couteau du gosier du jeune garçon. Il en profita pour sortir de sa veste malpropre une corde abimée qu'il déroula de sa seule main libre. Il la présenta à Martin et lui expliqua d'un air sournois :

- Tu vois, petit ; tu as été si obéissant que je serai clément avec toi ; je n'utiliserai pas mon couteau ; je me contenterai de t'attacher et, si le cœur m'en dit, je reviendrai te chercher...

Martin voulut protester, mais le marin le bâillonna à l'aide d'un mouchoir usagé à la couleur plus que douteuse, et l'attacha à l'un des blocs de pierre de la petite crique à l'aide de sa longue corde usée. Il serra bien les nœuds et les vérifia à de nombreuses reprises. Enfin, il tourna les talons, laissant son jeune otage, seul, sur la plage.

Pendant ce temps, de son côté, la Mère Poulard, qui n'avait cessé d'écouter leur conversation, avait décidé de les suivre. Equipée d'une lampe à pétrole, elle sortait à présent par la porte du Roi et montait également dans une des frêles embarcations amarrées au pied du Mont. Prudemment, elle commença à ramer. Elle put voir, après quelques coups de rames, que le vieillard était déjà arrivé sur l'île : son bateau était ancré aux abords du rocher. Elle arriva quelques minutes plus tard, à son tour, au bord de l'îlot. Elle descendit de sa barque qu'elle s'empressa de remonter sur la plage et de dissimuler derrière une large pierre. Elle se saisit ensuite de sa lampe et regarda autour d'elle : elle était arrivée dans une petite crique. En éclairant le sable humide, elle put distinguer des traces de pas : probablement celles de Martin et du vieux. Elle les suivit. Au bout de quelques dizaines de mètres, elle entendit de petits gémissements étouffés. Elle continua, puis découvrit, non loin de là, son petit protégé solidement ligoté :

- Mon Dieu, Martin ! s'écria-t-elle. Tu... Tu vas bien ?

Le pauvre garçon, encore bâillonné, ne put pas lui répondre. Elle s'empressa alors de le libérer. Celui-ci se jeta immédiatement dans les bras de sa sauveuse, et ils s'étreignirent pendant de longues minutes.

- Où est le vieux ? le questionna la restauratrice, après un rapide coup d'œil aux alentours.

Martin baissa les yeux. Il avait honte. Honte d'avoir été embobiné de la sorte par le marin, honte de s'être fait voler le seul souvenir de son père, honte d'avoir été aussi naïf.

- Il est parti... Avec ma... ma clé. Par là, répondit-il en indiquant le chemin de son doigt.

- Comment ça, avec ta clé ? s'indigna la Mère Poulard.

- Il me l'a prise de force... Je suis sûr que... qu'il veut s'emparer du trésor, lui confia Martin.

- Ce trésor n'est pas le sien ! s'écria l'aubergiste, agacée. C'est celui de ton père et nous allons le récupérer ! En route !

Avec sa lampe, elle repéra de nouvelles empreintes laissées dans le sable mouillé ; puis elle attrapa le garçon par la main et ils se mirent en route. Et il ne leur fallut que peu de temps pour retrouver le vieux : après quelques minutes de marche, ils le découvrirent au beau milieu d'une petite plage rocailleuse. Celui-ci venait d'extraire un

coffre de bois usé dissimulé par quelques galets. La Mère Poulard fit signe à Martin de se taire et de ne surtout pas bouger. Elle s'approcha seule, silencieusement, du vieillard. Elle s'arma de sa vieille lampe à pétrole, la leva, et lui en assena un coup. Le barbu s'effondra. Martin s'approcha alors de lui, puis ouvrit délicatement l'une des poches qui contenait sa clé, tout en prenant soin de ne pas réveiller l'assommé. Par sécurité, l'aubergiste le ligota avec la corde qui avait auparavant servi à retenir Martin prisonnier. Elle se tourna alors vers le jeune garçon : il regardait, pensif, le caisson de bois.

- Eh bien, mon petit ? Qu'y a-t-il ? le questionna-t-elle. Vas-y, ouvre-le ! Il est à toi maintenant !

Rassuré, il s'approcha alors du coffret, et introduisit la vieille clé dans la serrure. Il la tourna, puis souleva le panneau de bois qui fermait la caissette... Quelle ne fut pas sa déception lorsqu'il découvrit le contenu du fameux trésor ! Au fond du coffre se trouvait une vieille épuisette, au manche de bois rongé et au filet réparé à de multiples reprises... Martin tomba à terre, sidéré. Ça, un trésor ? Ce n'était pas avec ce malheureux filet qu'il pourrait nourrir davantage sa pauvre mère !

Voyant son air dépité, la Mère Poulard posa ses mains sur ses épaules, et, pour lui remonter le moral, lui proposa :

- Et si nous allions l'essayer, cette épuisette ? Nous pourrions peut-être ramener quelques petits poissons pour ta maman ?

Il tourna la tête vers elle et lui adressa un sourire triste.

- Allons-y, répondit-il simplement.

Les deux compères se dirigèrent donc vers les barques, laissant sur la petite plage le vieux encore étourdi par le coup qu'il avait reçu sur le crâne. Ils mirent leur embarcation à l'eau et y montèrent tous deux. Martin, tête penchée par-dessus la coque, observait l'eau. Lorsqu'il aperçut un petit crabe, il se rua sur son épousette et la plongea précipitamment dans la mer. Mais le petit crustacé avait déjà pris le large, sans attendre le jeune pêcheur inexpérimenté... Le garçon sortit donc l'épousette de l'eau ; et c'est alors qu'il fut stupéfait de découvrir qu'elle était maintenant pleine de fabuleuses pièces d'or rondes et brillantes ! Il vida le contenu du filet dans le bateau, aux pieds de la restauratrice encore figée à la vue de toute cette fortune ; et s'empressa de le replonger à nouveau dans l'eau. Ce soir là, l'aubergiste et son jeune acolyte revinrent au Mont, chargés d'or !

Depuis cette fameuse nuit, la petite famille Leconte vit sous les montagnes d'argent, ramenées de la pêche quotidienne par Martin. La Mère Poulard, elle, continue de cuisiner sa célèbre omelette qui plait tant au jeune garçon. Quant au vieux matelot, on ne l'a plus jamais revu aux alentours de la baie !

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
E-mail : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



ACTUALITÉS

L'accès au Mont-Saint-Michel toujours en débat. Mais, déjà, deux reculs du Syndicat Mixte et de Véolia-Transdev !

On se rappelle que, par une décision du 3 avril 2013, le Syndicat Mixte de la Baie avait, enfin, reconnu le bien fondé de ce que nous disions depuis deux ans, à savoir que le bon sens voulait que les navettes partent des parkings visiteurs et non du barrage. Mais cette bonne décision, même si elle était tardive, était assortie, ce même 3 avril 2013, du vote d'un avenant dit N°5 qui, à la demande de Véolia-Transdev, imposait, à compter du 3 juin 2013, de nouvelles conditions d'accès au Mont, tout à fait inacceptables au regard, notamment, de la suppression de la « Montoise »¹ et des nouveaux tarifs en très forte augmentation non seulement par rapport à ceux en vigueur en 2012 mais aussi par rapport aux propositions de Véolia-Transdev faites le 7 février 2013, seulement deux mois plus tôt.

Les tarifs votés étaient les suivants :

	2012	02/2013	04/2013	% augmentation 04-2012/2013	
. Parking Visiteurs : véhicules légers : VL	8,50€	11€	12€	41%	
	Car	55€	55€		
. Parkings Privés de la Caserne :	VL 1,50€	3€	12€	700%	
	Car	10€	20€	450%	
. Stationnement 19h J/11h30 J+1 :	VL		4€		
. Abonnement annuel :	VL	34€	48€	90€	165%

La réaction ne se fit pas attendre ! Aussitôt, un « Collectif » se créait regroupant tous les acteurs du Mont, comme nous l'annoncions dans notre dernière revue (Tome XIII, N° 118-II, juin 2013)² afin, une nouvelle fois, d'essayer de faire entendre le bon sens.

Un premier recul par rapport à ces tarifs a été obtenu à la mi-mai après de nombreuses et très longues réunions et discussions et plusieurs rencontres avec le Préfet et le Président du Syndicat Mixte et présenté comme des « promotions commerciales » de Véolia-Transdev applicables à compter du 3 juin 2013 consistant en ceci :

¹ « Montoise » : transport dédié aux personnes à mobilité réduite, aux salariés travaillant au Mont, aux Montois et aux clients des hôtels avec bagages.

² Le « Collectif » regroupe : l'association « Jérusalem au Mont-Saint-Michel », Brigitte Barbier, l'association « Agir ensemble pour le Mont-Saint-Michel », Philippe Cathonnet et Géraldine Faguais, l'Office de Tourisme, Alain Conan, l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel », Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande, l'« Association pour le libre accès au Mont-Saint-Michel », Yannick Duval, le Sanctuaire du Mont-Saint-Michel », le Recteur, Père André Fournier, les Etablissements Gaulois, Patrick Gaulois, les Etablissements Sodeltour, Gilles Gobier et Jean-Yves Vétéle, les salariés de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, Michèle Le Barzic, les Etablissements La Mère Poulard, Vincent Lericolan, l'Association des Amis du Site de Genêts, de ses Environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel (A.G.E.B.), Marie-Claude Manet, l'Association des Guides-Interprètes, Yann Rio, le conseil municipal du Mont-Saint-Michel représenté par son maire, Eric Vannier, les Etablissements Yreux, Marc Yreux.

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

- gratuité des parkings visiteurs à partir de 19h et jusqu'à 2h du matin,
- parkings privés à la Caserne : 4€ (au lieu de 12€),
- Abonnements annuels : 60€ (au lieu de 90€).

Ces propositions ont été effectivement mises en œuvre le 3 juin 2013.

Mais, dès leur annonce, elles ont été, évidemment, jugées insuffisantes par l'ensemble du « Collectif » aux motifs que :

- une « proposition commerciale » de Véolia-Transdev ne constitue pas un acte juridique qui engage le Syndicat Mixte de la Baie ;
- le maintien de la suppression de la « Montoise » est inacceptable ;
- l'abonnement annuel reste trop élevé pour les locaux et ne doit pas dépasser un rapport de 1 à 4 par rapport au tarif des parkings visiteurs.
- Un « pass trois jours » permettant aux touristes de visiter la région à partir du Mont n'est toujours pas mis en œuvre.

S'en sont suivis, de fin mai à début juillet, de nouvelles réunions, des manifestations, des levers de barrières, une lettre ouverte aux élus, une conférence de presse... Et, face à l'obstination du Préfet qui a refusé de déférer l'avenant N°5 devant le tribunal administratif et du Syndicat Mixte de la Baie et de Véolia-Transdev, une grève des salariés du Mont, la plus longue que l'abbaye ait jamais connue — 44 Jours — et la décision du conseil municipal du Mont-Saint-Michel, à l'initiative de son Maire, de déférer le dit avenant N°5 devant les tribunaux.

• Un deuxième recul du Président du Syndicat Mixte de la Baie a été enregistré, début juillet, face à l'ampleur de la contestation, à la cohésion du « Collectif », à la détermination des grévistes, à la pression du « Centre des Monuments Nationaux » qui, du fait de la grève, a enregistré une perte de 600 mille euros, peut-être aussi face à la crainte de manifestations à l'approche du Tour de France (?) dont l'étape contre la montre d'Avranches au Mont-Saint-Michel devait avoir lieu le mercredi 10 juillet.

Monsieur Laurent Beauvais a, en effet, fini par imposer à Veolia-Transdev qu'un transport dédié aux salariés du Mont soit rétabli « expérimentalement » du 22 juillet au 22 octobre 2013 par un courrier du 1er juillet 2013 adressé au Maire du Mont-Saint-Michel, mais à certaines heures seulement.

Dans ces conditions, les syndicats de salariés, en accord avec le « Collectif », ont décidé de suspendre leur grève. Mais tout n'est donc pas réglé, loin s'en faut. Et, le « Collectif » reste mobilisé pour obtenir le rétablissement pérenne de la « Montoise » pour les personnes à mobilité réduite, les salariés du Mont, les Montois et les clients des hôtels avec bagages ainsi que des tarifs plus normaux et moins dissuasifs pour l'accès aux parkings.

La détermination de notre association reste, aussi, entière pour essayer d'empêcher que le terre-plein ne soit construit à la cote de 7,30m et que la digue, à la cote de 8m, avec une entame irrémédiable du rocher à gauche du Corps de Garde des Bourgeois — l'actuel Office du Tourisme — ne soit réalisée. L'action de l'association, en liaison avec l'A.G.E.B., relayée par les élus (MM. Jean Bizet, Philippe Bas, sénateurs, par trois fois et Guénahél Huet, député) n'a jusqu'à maintenant pas encore été entendue par l'Etat... Faudra-t'il encore des manifestations pour que le bon sens finisse par triompher ?

C'est le plus probable. A suivre..

Adhères et faites adhérer vos enfants, petits enfants, vos parents, amis et connaissances

- Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros par an de 64 pages chacun) :
 - Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
 - Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
 - Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
 - Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public au numéro de la revue : 12 € (plus port)

Prix de vente des Produits de l'Association

(plus frais de port, s'il y a lieu) :

- Fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel : 80 €
- Portfolios Sagot : 30 €
- Gravures de Henri Voisin : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Anciens Bulletins disponibles des Amis du Mont-Saint-Michel
 - N° 1-2 (1912) à N° 51 (octobre 1937 - Juillet 1938), rares mais à l'état moyen (agrafes souvent rouillées) : 6 €
 - N° 52 (octobre 1938) et suivants jusqu'au numéro daté de dix ans avant la parution du dernier numéro, le plus généralement en très bon état pour les N° disponibles, étant entendu qu'il manque beaucoup de numéros pour les années 1950 à 1970 : 6 €
 - Numéros allant de la dixième à la sixième année avant la dernière parution, en excellent état : 8 €
 - Numéros allant de la cinquième à la dernière année avant la dernière parution, en excellent état : 10 €, étant entendu que le prix public des nouvelles parutions a été arrêté à 12 € par l'Assemblée Générale du 29 février 2012.

SOMMAIRE

- Georges BOUET et le Mont-Saint-Michel par Marie-Pierre BOUET..... p. 129
- Hommage à Henri VOISIN..... p. 145
- Jacques Roger Simon peintre du Mont-Saint-Michel par Bernard Jean Simon p. 172
- La vie au Mont... du Père André..... p. 179
- L'imaginaire carollaise - Le Fabuleux trésor de Tombelaine..... p. 185
- Actualités..... p. 191

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique - Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamisdumontsaintmichel.com

e-mail : contact@lesamisdumontsaintmichel.com

Publication trimestrielle - ISSN 1144-4967

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Henry Decaëns et Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot - 50170 Pontorson - France - Tél. 02 33 60 10 61

LES AMIS
DU
MONT-SAINT-MICHEL



REVUE TRIMESTRIELLE
TOME XIII - N° 118 - IV - DÉCEMBRE 2013

Prix du N° : 12 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

Présidents d'Honneur :	M. Gérard COLMAIRE M. Jacques LUCAS
Président :	M. Henry DECAËNS
Vice Présidents :	M. Paul-Noël LEBREC M. Jacques Benoît ROUX
Trésorier :	M. Vincent LEREBOURS PIGEONNIÈRE
Secrétaire :	M. Jean-Pierre DELALANDE
Membres :	M ^{me} Marie-Pierre BOUET Père André FOURNIER M. Bernard LANDOUZY M. Christian LASSEAU Père Michel LE BLOND M. Jean-François LION M. Patrick OZANNE M. Patrick PERRIN

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT ANNEE 2014

Monsieur :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

Madame :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code postal :

Courriel :

Tél. fixe : Portable :

Année de naissance : Profession :

N.B. : Merci de joindre une photographie de chacun des adhérents inscrits sur ce bulletin.

Montant des cotisations

Il est rappelé que la cotisation 2014
est valable du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

Adhésion à l'Association avec abonnement à la Revue (4 numéros annuels de 64 pages, chacun) :

- Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
- Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
- Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
- Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion à l'Association sans abonnement à la Revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Abonnement à la Revue sans adhésion à l'Association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public au numéro de la Revue : 12 € (plus port pour l'étranger)

(Décisions de l'Assemblée Générale du 29 février 2012)

Je vous envoie la somme de €

Sous forme de chèque bancaire ou postal à l'ordre de : « Les Amis du Mont-Saint-Michel » à
l'adresse suivante : Les Amis du Mont-Saint-Michel, BP 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel.

Date

Signature(s) :

La coutume du fouet¹

par Henri VOISIN

En 1872, dès que les Pères de Saint-Edme de Pontigny prirent possession des bâtiments abbatiaux et de l'église abbatiale², ils établirent un magasin d'objets de piété et de souvenirs dans la salle des Gardes ; un grand mur établi par l'Administration des prisons fermait alors l'escalier des grands degrés abbatiaux ; il n'était réservé qu'une petite ouverture devant laquelle il avait été mis un semblant de tourniquet, ce qui donnait à ce passage une apparence de perception obligatoire devant laquelle il ne pouvait y avoir à discuter.

« Un franc l'entrée pour la visite du monument.³ »

Oui, mais il était une coutume établie à cette époque ; c'était que les voituriers, les cochers, recevaient le meilleur accueil dans les auberges, dans les hôtels même, quand ils amenaient dans leurs voitures des clients sérieux ; ce bon accueil se traduisait chez les hôteliers par une place à la table de la cuisine où le cocher déjeunait gratuitement et très copieusement ; il le fallait ainsi car, pour la prochaine fois, il était à craindre que ce cocher ne conduise ses clients chez le concurrent, où peut-être il eût trouvé meilleure chair.

Quand ces conducteurs de charrettes ne pouvaient aborder les établissements avec leur véhicule, pour se faire connaître, ils prenaient leur fouet comme insigne de leur profession et c'est ainsi qu'ils se présentaient, aussi sérieux qu'un suisse de cathédrale portant sa hallebarde, au seuil de l'hôtel Saint-Michel ou de l'hôtel du Lion d'Or.

C'était la coutume.

Mais les Normands du bas Cotentin, gens bien avisés, songèrent que cet usage d'avantager ainsi ceux qui amenaient des clients pouvait très bien s'étendre au droit d'entrée des musées, des monuments, et de là à se faire passer aux yeux du préposé au tourniquet comme conducteur d'une voiture, il n'y avait qu'un pas à faire qui fut vivement franchi. Et il y eut quantité de cochers bénévoles.

Le frère François⁴, qui, en même temps qu'il avait la direction du magasin, avait aussi le contrôle des entrées de l'abbaye puisqu'il fallait passer devant ses étalages pour gagner le tourniquet, se trouva à la saison des excursions en face d'une abondance insolite de cochers qui soit-disant amenaient des visiteurs, mais il y avait tant de ces

¹ Nous avons déjà publié ce petit texte d'Henri Voisin dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n° 101, année 1996, p. 45-46.

² Trois pères et trois frères de la congrégation de Saint-Edme de Pontigny, sous la direction du R. P. Pierre Robert, se sont installés dans l'abbaye le 16 octobre 1867. Ils restèrent locataires des logis abbatiaux jusqu'au 1^{er} novembre 1880, occupés de la restauration de l'abbaye jusqu'en 1872 et de l'organisation des visites du monument jusqu'en 1880.

³ Au renouvellement du bail, en 1880, le montant du loyer fut diminué, passant de 1200 à 960 francs par an. Les habitants de Saint-Edme avaient désormais l'interdiction de faire payer l'entrée de l'abbaye.

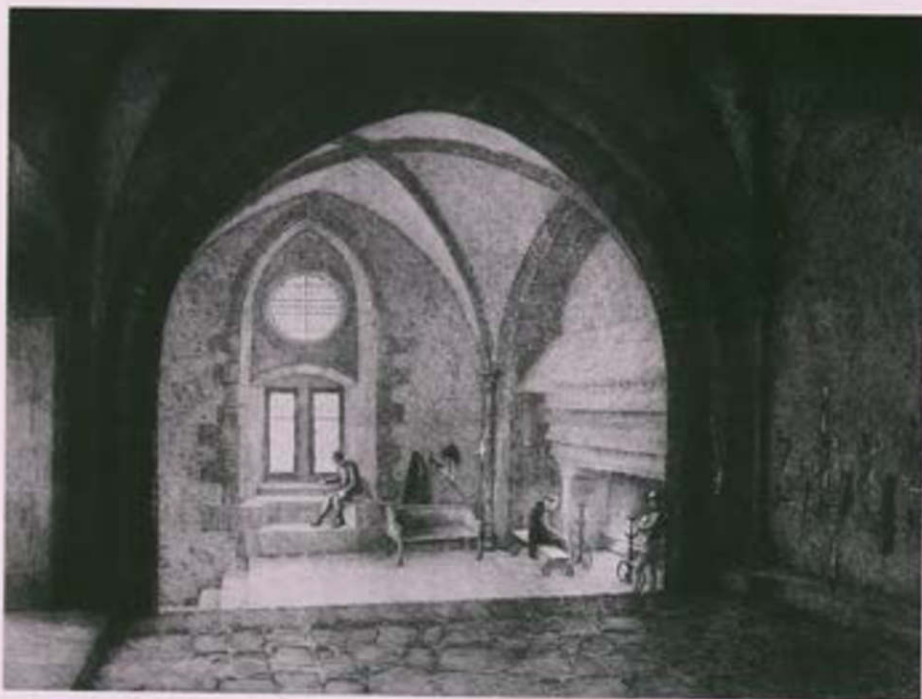
⁴ Le frère François Bidet qui était également photographe.



charretiers en proportion des visiteurs amenés que le frère s'inquiéta de cette abondance qu'il ne s'expliquait pas ; car ce n'était certainement pas le sanctuaire de saint Michel qui devait les attirer particulièrement.

Le bon frère François, toujours si obligeant, n'osait cependant refuser l'entrée gratuite au monastère à tous ces chevaliers du fouet ; il pensa même réserver un angle du magasin pour remiser pendant la visite les insignes de ces visiteurs gratuits.

Mais il y avait au Mont-Saint-Michel un homme plus obligeant encore que le frère, c'était un brave aubergiste qui tenait à la disposition de ses clients préférés, une belle blaude⁵ et un fouet, afin de leur économiser ainsi le franc d'entrée à l'abbaye qu'il préférait voir dépenser dans son auberge.



La salle des gardes autrefois, eau forte d'Henri Voisin de 1928.

⁵ Blouse de coton bleu qui constituait alors la base de l'habillement des ouvriers et paysans.

La pêche⁶

par Henri VOISIN

En 1885, le Mont-Saint-Michel était encore une bourgade de pêcheurs. Pendant la saison froide, l'activité de la plus grande partie des habitants se portait vers la pêche ; mais vers une pêche bien particulière et due à la situation du Mont-Saint-Michel : la pêche des grèves de la baie et pour laquelle les barques n'étaient employées, le plus souvent, que pour le transport à la place choisie pour tendre les engins qu'il fallait installer sur le sol marin.

Ce travail devait être fait dans l'espace de temps compris entre deux marées. On ne levait, c'est-à-dire on ne tendait ses filets qu'au moment où la montée du flot, dans laquelle devait se trouver le poisson, était passée derrière l'engin et que la marée était arrivée à la fin de son effort.

Dans ce genre de pêche qu'on appelle le « grand filet », celui dont se servaient les pêcheurs du Mont-Saint-Michel mesurait parfois jusqu'à mille mètres de long et environ trois mètres de haut.

Fallait-il aller le disposer au loin du Mont, pour barrer un ruisseau ou les trois quarts d'une rivière seulement, ainsi qu'il était permis, qu'une barque était indispensable pour l'y porter ; car, en plus du filet, il y avait les hautes et lourdes perches qu'on enfonçait dans la grève et qui devaient maintenir l'engin levé, malgré la force du courant du « retirant »⁷.

Il y avait au Mont, en avant de la porte d'entrée, une douzaine de ces grandes barques à fond plat appelées woeries⁸ ; elles étaient capables de porter une petite voile, mais, le plus souvent, elles étaient manœuvrées à l'aviron par ces rudes marins-pêcheurs inscrits maritimes qui, tous, en plus de leur service accompli dans la Marine de l'Etat, avaient à leur actif plusieurs campagnes à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Islande.

Chaque barque appartenait à un chef de famille et toutes les familles étaient alliées les unes aux autres.

Généralement, les jeunes gens débutaient dans la vie de marin pour quelque lointain voyage ; puis, le service dans la flotte de guerre les tenait éloignés du roc de saint Michel ; et c'est quand il avait acquis des réserves suffisantes pour se monter d'une barque et de filets que le marin devenait « pêcheur des sables mouvants » ainsi que le disait une chanson de cette époque.

Les marées propices pour la pêche au grand filet étaient en résumé peu nombreuses quoiqu'en ces temps il n'y avait pas de restrictions au droit de pêche ; mais bien des

⁶ Nous avons déjà publié ce texte dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel, bulletin annuel*, n° 106, année 2001, p. 27-37.

⁷ Le retirant, c'est la mer qui se retire ; c'est donc le jusant.

⁸ Ou *Wories* ; ces barques, semble-t-il, étaient plus grandes que les *doris*.

circonstances s'opposaient à ce que le filet soit mis à l'eau, et c'est pour cela que bien souvent toutes les crêtes des remparts restaient garnies d'engins en train de sécher.

Il y avait aussi, avec la crainte du mauvais temps, l'époque où les méduses - les margondes, disent les pêcheurs - étant en trop grande abondance, risquaient par leur charge de déchirer ou jeter bas le filet ; comme aussi à la fin de la saison, le varech et les goémons, arrachés des rochers de Chausey ou des Minquiers, et poussés en quantité vers le fond de la baie, pouvaient en s'accrochant aux mailles provoquer son entraînement par le courant.

En hiver, par les grands froids, les filets n'étaient pas sortis.

C'était un soin constant qu'il fallait avoir de cet engin, et le pêcheur consciencieux ne chômait pas un instant de travail ; après le séchage sur le faite du mur des remparts, il devait, navette en main, rechercher les mailles coupées, car il est des poissons dans la baie capables, d'un élan trop grand, de rompre les mailles d'un fil trop mince ; les pêcheurs attendaient ainsi le temps où l'heure propice leur permettrait d'aller dans le courant du Couesnon prendre des plies à la fouene⁹.

Dans l'estuaire des rivières, les Montois trouvaient aussi, avec leur grand havenet¹⁰ triangulaire que l'on pousse devant soi, à capturer des petits bars et aussi des mulets.

Dans la saison de la montée du saumon, les inscrits maritimes, à qui est réservé ce droit, s'associaient par groupe pour capturer ceux qu'ils apercevaient filant à la surface de l'eau. Cette pêche très productive, quand la saison est favorable, est encore pratiquée avec ardeur.

Pour les sédentaires, pour les vieux pêcheurs qui ne pouvaient courir au loin, la disposition des tonnelles¹¹ dans les ruisselets de la grève pour la pêche aux crevettes était l'occupation favorite ; il y avait aussi la disposition des nasses¹² dans les pierres des cordons d'endiguement du Couesnon pour y prendre des anguilles ; ces deux dernières pêches sont encore pratiquées par quelques rares pêcheurs du Mont, elles ne nécessitent aucune habileté ni science du métier de pêcheur.

À l'époque où nous situons notre description de la pêche des grèves dans la baie du Mont-Saint-Michel, il y avait trois petits bourgeois de la ville qui, chaque jour, descendaient à la grève pour prendre eux-mêmes le poisson qu'ils devaient consommer à leur repas.

L'un d'eux était Leplat, ancien aubergiste et maire du pays, petit homme affable, poli et un tantinet maniaque¹³. Il entendait, lui qui maintes fois avait servi à ses clients des plies des sables pour des soles, ne manger que les poissons choisis qu'il pêchait

9 La *fouene*, ou *fouaie*, est une fourche dont les dents avaient été redressées ; cet instrument permettait de prendre les poissons plats comme les plies ou les soles en les piquant.

10 Ou *havenet*. C'est un filet formant une poche qui est monté sur deux perches qui se croisent.

11 La *tonnelle* est une sorte de filet pour piéger les poissons ou les crevettes ; les filets les plus utilisés dans la baie pour capturer les crevettes étaient les *téures*. Mais on pouvait également pêcher la crevette avec une *bichette* ou un *havenet*.

12 Les nasses en osier utilisées dans la baie pour capturer les anguilles étaient appelées *bourrachet* ou *bourrachés*.

13 André Leplat a été maire du Mont à plusieurs reprises, du 15 mars 1874 à sa mort, le 23 octobre 1882. Il était propriétaire de l'hôtel du Lion d'Or qu'il louait à Ridel ; cet hôtel a été vendu en 1887 à Victor et Annette Poulard.

lui-même et aux endroits qu'il avait adoptés pour y placer son petit carrelet¹⁴ ; car, étant bien petit lui-même, il ne lui était pas possible d'avoir un grand carrelet, mais de la petitesse de son engin, il avait fait un principe et n'eut pas voulu pêcher avec un autre filet que le sien, et dont la dimension de la maille avait été calculée par lui-même. Sa place adoptée était en avant de la chapelle Saint-Aubert, et il s'y maintenait tant que le Couesnon voulait bien y apporter de l'eau.

Ainsi Leplat, petit et boulot, avec son petit filet, avait un petit panier carré à deux couvercles, mais avec une seule anse, dans lequel panier il apportait sa collation, puis remportait le poisson pris.

Leplat, on disait le petit père Leplat, ou Monsieur le Maire, selon les circonstances, Leplat pêchait avec application et recueillement, levant son carrelet d'après certaines règles arrêtées par lui-même.

Il n'était pas le seul bourgeois du Mont à descendre à la grève ; il avait deux compagnons, mieux dit, deux rivaux, car les malicieux du Mont, et cela arrive à des bas normands d'être malicieux, disaient d'eux : les trois bourgeois-pêcheurs, en opposition aux marins-pêcheurs inscrits maritimes, la malice n'était point méchante, mais elle classait définitivement ces trois braves amateurs, comme nous dirions, nous, aujourd'hui.

Le deuxième bourgeois était un retraité des douanes ; non pas un veilleur de la côte, non, c'était un « plumitif », ainsi que disait Leplat, lui qui n'était pas du tout « écrivain » que tout au plus pour rédiger ses quittances de loyer, et dont, en encaissant le montant, il estimait bien la valeur, les autres écrits ne comptant guère pour lui.

Le retraité de la douane (le plumitif) avait une barbiche blanche, il était osseux, sec, et s'en allait à la grève avec un sac bien fermé dans lequel devait se trouver la « traînée »¹⁵, ligne à multiples hameçons avec laquelle, selon lui, il prenait des bars magnifiques, ne daignant pas prendre autre chose, mais que personne ne devait voir ; le bon poisson, disait-il, ne convient pas à être étalé à tous les yeux !

Le troisième bourgeois-pêcheur, qui était-il au juste ? Il semblait oublié au Mont-Saint-Michel par l'Administration des prisons ; ayant les aspects d'un petit fonctionnaire absolument rigide¹⁶. La fonction qu'il avait exercée avait dû lui donner ce vernis tout superficiel ; au fond, un brave homme qui, aux nasses à anguilles, avait apporté un système rendant toute évasion du poisson pris, impossible.

On le voyait parfois descendre la rue de la ville avec son engin perfectionné, s'en allant prendre des anguilles sans pareilles, mais nul ne voyait ces anguilles, son amour propre ainsi y trouvait mieux son compte ; ses deux rivaux, pour la pêche, disaient de

14 Selon la définition du Robert, le carrelet est un « filet carré tendu sur deux portions de cerceau qui se croisent et sont attachées au bout d'une perche ».

15 La traînée est en réalité une longue ligne de fond qui ne devait guère être utilisée pour la pêche à pied dans la baie.

16 Il s'agit peut-être de Jean-Baptiste Lecoort qui avait été inspecteur de la prison et s'était retiré au Mont, au Vieux Logis où il est mort le 16 mars 1895.

lui avec un petit air entendu : le pêcheur de civelles ! Car la civelle est la toute petite anguille qui arrive à l'estuaire des fleuves et cherche à remonter le cours jusqu'à ce qu'elle trouve un habitat lui convenant.

Quand ces trois amis, car, hors leur rivalité de pêcheur, ils étaient amis, se rencontraient avec leurs épouses, ils se traitaient en gens du monde avec grande considération les uns pour les autres ; c'était le plus souvent à l'issue des offices du dimanche, alors que tous avaient revêtu leurs habits de luxe, ils échangeaient des propos aimables ou sérieux sur la pluie, le beau temps, les petits événements courants de la vie montoise, propos empreints de bonne amitié ; cependant à l'instant de la séparation, toute momentanée - n'allaient-ils pas, les hommes, se retrouver dans la ville quelques instants après ? - ils ne manquaient jamais de faire une allusion plaisante à leur distraction favorite.

La sortie de l'office du dimanche était comme une coutume adoptée pour l'instant du défi lancé à nouveau :

- Et vos petits poissons, disait l'homme à la barbotte blanche au petit aubergiste retiré.

- Et vos gros bars qui emportent toutes vos lignes, répondait le petit père Leplat.

- Et, se tournant vers le troisième bourgeois-pêcheur, les deux premiers, comme d'un commun accord, mais plutôt par habitude : eh bien, maître écrivain, avez-vous cette semaine au moins capturé une civelle ?

Et ces mots, échangés « rituellement » sur la douce manie de chacun d'eux, étaient comme le défi renouvelé chaque dimanche qui les incitait à continuer, toujours avec la même conviction, l'occupation principale de leur existence de retraités.

Mais en dehors de ces petits passe-temps de bons vieux sur le déclin, il y avait, dans un genre absolument opposé, les sorties en mer, évidemment pas très éloignées des côtes qu'on ne perdait pas de vue, mais qui cependant avaient un caractère aventureux qui tentaient le jeune parisien que j'étais, isolé au Mont, en un temps fort éloigné de nous et que maintenant j'aime à me rappeler.

Les frères Ménard, pêcheurs endurcis, pratiquaient parfois bien en avant du Mont, en face de Saint-Jean-le-Thomas, la pêche au grand carrelet monté sur un bateau.

C'était une pêche qui nécessitait deux hommes par temps très calme et qu'il fallait abandonner si la mer devenait tant soit peu agitée.

Ils me proposèrent un jour de faire le troisième, c'est-à-dire l'apprenti, et, après l'heure du carrelet passée, de pêcher au montant¹⁷.

J'acceptais aussitôt et, ayant été muni de tout le ravitaillement nécessaire pour passer la nuit en mer, s'il en était décidé ainsi, je fus, par mes amis Poulard, équipé d'un vaste pantalon de grosse laine, d'un chandail et d'une magnifique peau de loup dans laquelle je devais me reposer si le « patron » décidait de prolonger la pêche au carrelet pendant toute la marée.

¹⁷ À la marée montante, c'est-à-dire durant le flux.

J'avais vu pêcher monsieur le maire avec un petit carrelet... mais celui emporté à bord du woerie des frères Ménard avait une toute autre allure ; quant à la pêche au montant, j'en ignorais tout et j'en eus la surprise complète.

On embarqua à l'ouest du Mont et dès qu'on en fut éloigné de cent brasses, peut-être, la voile fut hissée ; et poussés par le vent léger, dans la marée qui se retirait, nous fûmes entraînés vivement en direction de Carolles ; comme le vent était sud-est, prometteur d'orage un peu, il fallut changer la voile d'amure et j'accomplis la manœuvre à la demande du « patron » qui parut satisfait de l'apprenti pêcheur.

Deux ou trois manœuvres ainsi recommencées nous amenèrent sur un banc de sable qu'aucun signe ne révélait ; mais, que mes deux compagnons repèrent parfaitement, puisqu'un aviron enfoncé trouva le fond.

S'étant assuré qu'on était arrivé non loin de l'endroit cherché, vers la baisse de la marée de ce jour-là, il fut décidé qu'avant d'installer le carrelet, on allait après avoir plié la voile, couché le mât et, quand il serait temps, essayer un barrage avec nos trois havenets.

Après avoir cherché un fond propice et être descendus du bateau, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture pour le moins, mes compagnons m'invitèrent à venir me placer au milieu d'eux avec le havenet qui restait dans la barque.

Je ne refusais pas de les suivre, mais auparavant je m'inquiétais si notre bateau était bien ancré et si, bien réellement son départ sans nous, dans le courant, n'était pas à craindre ; car pour moi, s'en aller à quinze mètres en avant du bateau qui de lui-même s'était déjà tourné tête au courant, cela me paraissait d'une témérité extraordinaire ; cependant il n'y avait pas à réfléchir longtemps et surtout à laisser paraître la crainte qui m'étreignait.

Enfin, vivement paré et n'ayant sur moi que la culotte de pêcheur et le chandail, je partis avec mon havenet pesant et me plaçai entre mes deux patrons de pêche. Me voilà bien campé, le pied droit en avant, et appuyé sur la jambe gauche ; j'immergeai mon havenet tout en jetant un œil inquiet sur le bateau et j'attendis.

Sous l'un de mes pieds, le sable semblait fuir ; pour l'autre, c'était différent ; il me semblait qu'il s'enfonçait ; le courant devait m'entraîner un peu en arrière malgré que, comme mes compagnons, je me penchais sur mon havenet ; enfin, bien réellement, je n'étais pas tranquille du tout ; je tournais la tête de temps à autre du côté du bateau ; il était toujours là, et bien à la même place, me semblait-il.

- Attention, crie Ménard aîné, et je lève mon havenet assez gauchement, mais cependant j'ai réussi le mouvement.

- Ça va, on recommence ... et on recommença cinq ou six fois la manœuvre inutilement, rien ... J'aurais bien voulu qu'on change le système de pêche ; décidément la pêche au montant avec un si grand havenet me laisse sans enthousiasme ; tout à

l'heure, Ménard jeune parlait d'abandonner, quand une dernière fois on immergea ...

- Attention, on lève, Ménard a un mulet dans son filet, il le fait passer habilement dans la poche du havenet.

- Ça va, on immerge, faites attention, nous sommes dans le courant où passent des mulets !

- Levez ; je lève difficilement à cause du courant qui devient plus fort ; mais un poisson a heurté du nez dans mon filet en manœuvre ; il fait un saut hors de l'eau qui me remplit d'effroi ; je l'ai vu énorme ce poisson ; j'en ai perdu l'équilibre et lâché la poche du havenet que je devais maintenir sous mon bras ; j'ai eu autant d'émotion que le mulet d'habileté car au deuxième saut il était déjà loin dans le courant, me laissant moi là tout stupéfié ; mais l'un des Ménard avait mieux manœuvré, un second mulet était capturé.

On rit de mon désappointement ; mais je me remets vite et ayant compris cette fois la manœuvre de la pêche, j'attends d'aplomb l'attaque ; car enfin, je suis encore tout neuf mais tout à fait décidé de tenir jusqu'au bout ; j'aurai mon poisson ...

Ménard jeune fait une nouvelle capture, l'endroit est bon, nous sommes à un tournant du courant, le Couesnon est proche.

- Attention !!! Je lève vivement ... mais où est passé le poisson que je croyais voir énorme ? Hélas, je ne suis qu'un apprenti, le mulet l'a bien compris, n'essaie-t-il pas, engagé dans les mailles, d'aller vers la poche tout seul ! Je l'y aide. Ma victime est un petit égaré ; quatre à cinq cents grammes au plus, alors que les Ménard ont trois mulets déjà de un kilo et demi à deux kilos !

Oui, mais pour moi, qu'importe la grosseur, c'est le geste qu'il fallait voir !

Et puis enfin, j'estime qu'ainsi je suis déjà payé de tous mes efforts, et surtout de ce que je ne disais pas aux Ménard, de la frousse intérieure qui ne cessait de me tourmenter.

Il n'y a plus, où nous sommes, que deux pieds d'eau ; il nous faut aller ancrer le bateau vers l'endroit où, un peu plus tard, nous descendrons notre grand carrelet.

Puis, il nous faut dîner, les émotions sont finies, l'appétit est venu.

Notre bateau a tourné au gré du courant, il tire sur ses ancres et se stabilise ; nous voilà à la place où la pêche au carrelet va être pratiquée ; jusqu'au retour de la marée, nous sommes à l'extrémité d'une fosse, me dit l'un des Ménard, dans laquelle le poisson reste parfois ; allons-nous être heureux ?



La cour de l'Avancée avec un doris et les perches utilisées par les pêcheurs pour mettre en place le grand filet, eau forte d'Henri Voisin de 1935

Le carrelet est descendu, c'est la fin du jour, d'une belle journée de juin ; la nuit sera belle ; nous pensons ne rentrer qu'à la fin de la marée prochaine, c'est donc une grande sortie. Il nous faut du poisson, nous en aurons, dit l'aîné des Ménard, et le carrelet est remonté avec grande difficulté du fond qui est à trois mètres environ, et ne nous donne rien, alors que le bateau a fortement oscillé ; nous prenons une position plus favorable et enfin notre carrelet nous rapporte, en quelques coups, une pêche très convenable.

Si nous étions raisonnables, nous rentrerions au Mont ; et, c'est moi qui pense ainsi, n'ai-je pas mon poisson ! Mais c'est chose impossible, nous sommes maintenant en pleine nuit et, à part l'espace d'eau où nous nous trouvons entre deux bancs de sable, il n'y a que du sable d'ici le Mont ; le Couesnon est à notre gauche assez loin et la Sélune va joindre la mer sur notre droite ; c'est donc la marée suivante qui, vers quatre heures du matin, soulèvera notre bateau et nous acheminera vers le Mont.

Tout au long du parcours, s'il y a des endroits propices, nous nous arrêterons quelque temps pour recommencer notre pêche au montant.

L'heure raisonnable pour faire un repas était venue. La dossière¹⁸ aux subsistances avait été abondamment pourvue par Victor Poulard, il y avait le gigot d'agneau qui était accompagné de quelques autres victuailles ; nous ne les remporterons pas au Mont certainement !

¹⁸ La dossière ou plus exactement le dossier, c'est-à-dire la hotte.

La nuit est claire, les étoiles brillent, le croissant descend vers l'horizon, la fraîcheur nous gagne, une partie de la voile déroulée nous sert d'abri, je me glisse enveloppé dans la peau de loup entre la dossière au ravitaillement et l'autre dossière déjà pleine de poissons ; je suis si las que je m'endors là, aussi vivement qu'en ma chambre au n° 12 bis de la Maison Rouge¹⁹.

De grand matin, alors que le jour ne fait que poindre à peine, j'ouvre les yeux, éveillé par des cris fort désagréables et je vois à petite distance la multitude des mouettes et des goélands qui précèdent le flot de la marée.

La barque est mise en ordre pour le retour au Mont. La voile est roulée, les havenets posés à l'avant, le carrelot démonté et les avirons prêts à être bordés.

Le flot nous atteint ; dans quelques instants, il sera suffisamment fort pour nous entraîner. Nous avançons doucement d'abord, nous flottons, les avirons nous maintiendront dans le courant le plus chargé de sable, car c'est là qu'il faut tenter la capture des mulets.

Nous nous ancrons, nous pêchons, cette fois c'est une pêche miraculeuse, nous sommes dans la montée du poisson, nous faisons de belles captures, la deuxième dossière s'emplit ; mais la mer nous bouscule fort, nous allons plus loin ; c'est toujours le succès ; oui, mais la mer devient si forte que je ne puis garder mon poste ; c'est une honte pour moi, au moment où je semble devenir un vrai pêcheur.

... et voilà encore des mulets ! Les Ménard ne parlent pas, ils sont bien près du bateau et tout entiers à leur travail. Les réussites aussi complètes sont rares, il ne faut pas laisser passer la bonne aubaine sans en profiter.

Mais la mer est bien houleuse au large et sur Chausey, voilà l'orage qui monte.

Le courant nous entraîne vers la côte normande, il faut donc border les avirons et retrouver le Couesnon pour rentrer au plus vite. La lourde barque obéit mal à la lame, son avant pique dans le creux des vagues, puis elle roule fortement et le poisson qui est au fond de la barque va et vient de l'avant à l'arrière, sur un bord ou sur l'autre ; j'ai ordre d'arrimer les mulets pour qu'ils ne gênent pas la marche de la barque qui passe difficilement le banc des ardents.

Je suis tantôt accroché à la banquette, tantôt je rattrape une dossière qui se vide de son poisson et que je remplis aussi vivement qu'il m'est possible, pendant que l'autre dossière se vide à son tour et le poisson repart au bout de la barque. Les rameurs sont gênés, je n'arrive plus à rien avec mes poissons ; Ménard aîné me dit alors : « Jetez-les à la mer si vous ne pouvez les tenir en place ».

19 La Maison Rouge était l'une des annexes de l'hôtel Poulard. Ce bâtiment en brique, sans aucun caractère, avait été édifié vers 1880 par Victor et Annette Poulard. La Maison Rouge a été achetée en 1929 par l'Etat qui l'a fait détruire en 1938 pour dégager la face sud du Mont.

Parle-t-il sérieusement ? Je ne sais.

Non. Dans un coup de tangage, je vois passer mon premier poisson pris, celui-là j'y tiens, je m'en empare vivement, je le tiens bien. Mais qu'ai-je donc, qu'est-ce que ce malaise ? Je m'agrippe à la banquette, et je ferme les yeux ... et pour la première fois, le mal de mer me tient, je n'ai plus connaissance de ce qui se passe ...

Enfin, je sens le bateau qui s'immobilise ; sauvé, je pense ? Oui, nous venons d'échouer près de la porte d'entrée du Mont-Saint-Michel.



Le côté Est du Mont avec une barque de pêcheur, eau forte d'Henri Voisin vers 1880



Coquetières du Mont-Saint-Michel, photographie des années 1890

Les coquetières

Par Henri Votsin

Dix heures du matin, la mer se retire, tous les bancs de sable se découvrent insensiblement les uns après les autres ; il n'y a plus que de minces filets d'eau qui courent vers le large ; cependant, l'ancienne petite Guintre²⁰ est venue passer auprès du Mont au sud-est des remparts ; elle conserve un courant de quelque importance ; mais, ce n'est pas assez cela pour arrêter le départ, un instant seulement, des coquetières ; elles sont là toutes assemblées, mères, filles et garçons et le bon vieux père Demoucel qui, ne pouvant plus pêcher avec le havenet, s'est fait porteur de sacs de coques dont les pêcheuses chargent sa dossière.

- Allons-y, dit la plus décidée, on peut passer maintenant ; celles de Beauvoir et de la Rive sont déjà dans les grèves.

Et toutes ces femmes qui ont enlevé leurs bottons et leurs sabots entrent dans l'eau ; le ruisseau est profond suffisamment pour obliger les coquetières qui, déjà, avaient noué un pli de leur jupe autour des reins, à les lever encore plus haut pour franchir ce premier courant sans mouiller leurs vêtements.

- Eh quoi, vous vous étonnez de cette précaution, qui a livré aux ardeurs du soleil et aux regards des spectateurs amusés de ce départ pittoresque des jambes ... jusqu'en haut, dont la couleur montre bien qu'elles n'ont plus rien à craindre du hâle ou de l'air salin, tandis qu'il faut encore leur éviter le contact et le poids des vêtements mouillés d'eau de mer.

En se groupant, l'effort pour vaincre le courant est moins grand ; les voilà passées et se dirigeant vers le banc de sable où les petites palourdes se sont fixées. Vous connaissez ce coquillage qui maintenant est entré dans l'approvisionnement des villes après n'avoir été longtemps qu'un mollusque consommé seulement sur le littoral de la mer.

On veut bien maintenant reconnaître aux coques des grèves du Mont-Saint-Michel une grande finesse de goût ; autrefois les bourgeois des villes riveraines ne daignaient pas consommer ce coquillage ; c'était « mets de pauvres gens », disaient-ils, et sur les marchés, elles étaient cédées à fort bas prix ; aujourd'hui, les coques ont le droit de paraître sur les meilleures tables, soit qu'elles soient présentées simplement ouvertes sur le feu, soit qu'elles soient accommodées avec une sauce liée et aromatisées et où les fines herbes apportent leur délicat parfum.

Autrefois, c'est-à-dire vers 1880, un groupe de femmes du Mont portaient « serrer des coques » après la marée du matin de chaque jour ; il y avait ainsi une vingtaine de Montoises, jeunes ou vieilles, qui se hâtaient de partir du Mont pour arriver sur le banc de sable où s'étaient fixés les mollusques, avant les coquetières des villages de la côte.

²⁰ Le ruisseau de la Guintre, qui se jetait dans la baie près de Montivier, a été détourné vers la Sègne entre 1879 et 1884.

Car les coques ne se rencontrent pas indifféremment sur tel ou tel autre point de la grève au plus près ; il fallait chercher l'endroit où elles s'étaient fait porter par le mouvement des marées.

Il y a sur la vie de ces mollusques des observations très intéressantes à faire ; sait-on que les coques émigrent d'une partie de la baie vers une autre plus à leur convenance ; et qu'elles partent toutes ensemble ; que, quand elles veulent changer d'habitat, soit à la marée montante, soit à la marée descendante, elles arrivent à se hisser à la surface et à se faire rouler par le courant.

Telle partie de la baie, une année, absolument fournie de ces mollusques, n'a plus l'année suivante que quelques spécimens restés dans le sable ; tous ces coquillages se sont acheminés, ou plutôt ont été poussés, si l'on préfère, vers une autre contrée.

Si, après la marée, on aperçoit des coques entr'ouvertes à la surface du sable mouillé et qu'on touche leur coquille, elles se ferment vivement et parviennent en quelques instants, en s'aidant de leur langue et des mouvements qu'elles impriment à leur coquille, à s'enfoncer assez profondément pour n'être pas atteintes par les mouettes ou les goélands qui en font une grande consommation mais leur préfèrent d'autres mollusques bivalves bien plus petits et de coquilles moins dures.

Les coquetières qui trouvaient un banc de sable bien garni se hâtaient d'en recueillir le plus possible.

Parfois il fallait aller les chercher bien loin, ces précieux coquillages qui, aux jours malheureux pour les habitants du Mont, après le départ des prisons, leur avaient été d'une grande ressource. Que de « raziaux » avaient été « serrés » ainsi autour du Mont.

On voyait les coquetières rentrer de la pêche ayant dans les deux filets qu'elles portaient l'une sur l'épaule, l'autre sur la tête ou dans le panier qu'elles avaient au bras, la quantité de trente litres environ de ces coquillages. Des marchands attendaient à la porte du Mont pour aller vendre ces coquillages dans l'intérieur du pays.

La pêche des coques, si tranquille qu'elle paraisse, a parfois ses jours tragiques. En traversant les cours d'eau, en s'éloignant bien loin du Mont pour atteindre les bancs de sable où gisent les précieux coquillages, les pêcheuses peuvent risquer l'enlèvement dans les mauvais passages, mais les gens habitués à courir les grèves acquièrent une connaissance des sables mouvants qui les prévient le plus souvent contre toute imprudence. Il y a aussi le danger d'être distancé au retour par le flot de la marée montante. Mais il est un ennemi contre lequel on ne peut guère se mettre en garde et la retraite même n'est pas un moyen possible le plus souvent.

Un jour, un groupe de coquetières était à la pêche au loin dans la baie, lorsque le brouillard en un instant vint l'envahir tout entier. Ceux restés au Mont s'inquiétèrent aussitôt et allèrent sur le rempart avec des cornets et essayèrent de se faire entendre des

pêcheurs de la baie ; mais le brouillard empêche le son de s'étendre au loin, alors que par temps calme et clair les pêcheurs dans les grèves s'interpellent à de grandes distances ; quand la brume se change en brouillard opaque, le son demeure, ne se propage pas.

Si au Mont, on s'inquiétait, en pensant à la marée prochaine qui déjà devait commencer à entrer dans la baie, la fin du jour rendait plus angoissant encore la situation des femmes qui, très difficilement, pourraient arriver à retrouver le chemin du retour, revoir peut-être les traces de leurs pas ou se fier aux rides des sables laissées par la marée précédente en se retirant.

Le brouillard ne céda point, tout au contraire, il devint plus épais au moment de la chute du jour ; alors, on entendit le flot monter autour du Mont, et l'on perdit tout espoir sur le retour des coquetières.

Cependant, certains voulaient espérer encore en leur salut, pensant qu'en reculant devant le flot, elles avaient pu à leur insu prendre une autre direction que le Mont et être arrivées à gagner la côte.

Et c'est pourquoi, du reste, nul n'eut songé à aller au-devant d'elles, car c'était sûrement aller à la mort sans aucune chance de ramener ces femmes qui peut-être avaient pu se réfugier à Tombelaine.

La nuit au Mont ne fut qu'angoisse et chagrin. Les habitants du village étaient restés sur la tour du Nord ; les femmes priaient ou pleuraient assemblées autour du prêtre, et la triste veillée se prolongea jusqu'aux premières lueurs du jour où enfin le brouillard fut chassé par une légère brise.

Et alors au loin, bien loin, on aperçut le groupe des coquetières qui péniblement revenait vers le Mont. Par quel miracle avaient-elles échappé à la mort ?

Ce jour-là, la marée ne devait couvrir qu'une partie de la baie et quand les coquetières virent venir le brouillard elles pensèrent s'en retourner au plus vite vers le Mont ; mais bientôt elles furent complètement isolées au milieu d'une brume compacte, et ne sachant plus dans quel sens elles devaient fuir, craignant de courir vers le danger plutôt que de s'en éloigner, dès qu'elles se trouvèrent arrivées vers un banc de sable qui leur parut plus élevé que la grève environnante, elles s'y arrêtèrent ; et bientôt, le flot de la marée qu'elles entendaient venir vers elles les y atteignit.

Elles s'enlacèrent alors pour mieux résister au courant et s'abandonnèrent à la Providence. Le flot montait autour d'elles sans bruit presque, mais sans arrêt ; les coquetières ne parlaient plus, elles sentaient la mort venir à elles doucement mais inévitablement.

L'angoisse glaçait leurs membres ; mais elles résistaient cependant au courant ; le désir de prolonger leur existence maintenait leurs forces, mais bientôt elles allaient être

à bout, lorsqu'enfin l'une d'elles dit à ses compagnes : tenez bon, la mer ne monte plus, ne perdez pas courage, car nous ne sommes qu'à la moitié de notre peine.

On racontait dans le Mont-Saint-Michel que quelques jours après, l'une des pêcheuses qui avait dû s'aliter après une émotion si forte, quand elle s'était relevée, avait vu que ses cheveux avaient blanchi.

Il arriva bien d'autres fois que des pêcheurs furent surpris par le brouillard et furent noyés par la marée. Seule la précaution de se faire accompagner d'un chien pouvait éviter ce danger ; plusieurs pêcheurs du Mont avaient des chiens qui généralement avaient été ramenés de Saint-Pierre-et-Miquelon ; le brouillard dans la baie ne les empêchait point de guider leur maître tout droit vers le Mont ; leur instinct ne pouvait être mis en défaut.

En 1900, il n'y avait plus au Mont que quelques rares pêcheurs de coques. Actuellement, il n'y a que les gens de la côte qui se livrent irrégulièrement à cette pêche.



21. - Le MONT-SAINT-MICHEL. - La Chapelle
ou Cimetière des Religieuses

L'église préromane Notre-Dame-sous-Terre, vue prise de la Chapelle Saint-Etienne.
Carte postale ancienne vers 1910.

Fantômes et chats-huants²¹

Par Henri VOISIN

En 1885, le Service des Monuments historiques décida d'installer un gardien de l'abbaye au Mont-Saint-Michel. Roullin²², maréchal des logis-chef de gendarmerie alors à Avranches, fut désigné pour ce poste.

Jusqu'alors, les Pères de Saint-Edme, ayant à bail la jouissance des logis abbatiaux et de l'église abbatiale²³, faisaient conduire les visiteurs par les élèves de l'école apostolique²⁴ dans toutes les salles du monument où le public pouvait avoir accès sans gêner les travaux de restauration.

L'arrivée de ce gardien, qui avait à faire visiter la partie de l'abbaye comprenant les salles de la Merveille et les bâtiments conventuels du XI^e siècle, contraria quelque peu les jeunes gens qui n'eurent plus à guider les visiteurs que sur le pourtour de l'abside jusqu'à l'escalier de dentelle.

Et le placide Roullin dut endurer quelques petites misères avec lesquelles on espérait le faire renoncer à ce poste. Il y eut, paraît-il, des fantômes qui rôdaient la nuit dans l'abbaye ; on entendit des bruits de chaînes traînées dans les chêneaux des bâtiments de Belle Chaise, des sons de corne qui résonnèrent dans les salles. Mais l'ancien gendarme ne fut point ému autant qu'on l'espérait. Il annonça que, selon les instructions reçues de ses chefs, il prévenait tout le monde autour de lui qu'il allait, les nuits prochaines, faire la chasse aux revenants et demanda à ce qu'on ne s'effrayât point si l'on entendait un coup de fusil la nuit, que ce ne serait pas le revenant, mais lui-même qui tirerait sur le fantôme.

On n'en revit plus jamais.

Mais Roullin, le brave Roullin, eut encore une petite misère. Un peu plus tard, il y eut, assurait-on, des chats-huants ou autres oiseaux nocturnes qui nichaient dans l'abbaye et qui, en plein jour, hululaient après le passage des visiteurs, s'il en était surtout qui s'attardaient dans les catacombes - comme on disait alors tandis que maintenant on dit l'église carolingienne²⁵ - ils ne manquaient pas d'entendre dans l'ombre le triste cri et même le bruit des ailes, si fortement qu'il était des personnes qui avaient été très impressionnées et qui assuraient avoir vu des oiseaux fantastiques aux yeux de feu.

Un journal de la région, gravement, avait imprimé : « L'abbaye du Mont-Saint-Michel infestée d'oiseaux nocturnes ».

21 Nous avons déjà publié ce texte dans *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, bulletin annuel n° 101, année 1996, p. 47-48.

22 Le premier gardien, Louis Roullin, est en réalité arrivé à l'abbaye le 15 juillet 1881.

23 Les Pères de Saint-Edme de Pontigny, arrivés au Mont en 1867, louaient par bail les logis abbatiaux et les Familis ; mais ils avaient le droit d'occuper l'abbaye et de la faire visiter.

24 L'École apostolique avait été créée par les Pères de Saint-Edme le 16 octobre 1875. C'était un petit séminaire qui prenait en charge gratuitement les enfants pauvres appelés à entrer ultérieurement dans la congrégation. Vivant de dons, elle accueillait bientôt une trentaine d'élèves.

25 Notre-Dame-sous-Terre.

Le gardien chef, très tourmenté de cette histoire de chats-huants, prit son fusil, fit ronde sur ronde et ne vit rien, et cependant les jours suivants, les cris continuèrent.

Pour en finir, deux gardiens auxiliaires réputés bons tireurs conduisirent les visites en emportant leur fusil de chasse à la bretelle. Et ce fut un spectacle bien curieux que ces visiteurs conduits dans l'abbaye par un guide ainsi armé qui, dans un couloir de l'abbaye, annonçait : nous entrons dans les catacombes.

On ne voyait toujours pas de rapaces nocturnes, mais on entendait encore parfois des cris qui ne cessèrent tout à fait qu'après le départ de jeunes dessinateurs qui faisaient dans l'abbaye des relevés d'architecture.

Mais quelle alerte ce fut ...



Une visite de l'abbaye vers 1910 ; le guide à gauche est Gustave Roullin, fils du premier gardien chef de l'abbaye - carte postale vers 1910.

Artillerie et Beaux-Arts

Par Henri VOISIN

Quand Roullin, gardien chef de l'abbaye, eut trouvé toute quiétude dans ses fonctions de représentant des Beaux-Arts au Mont-Saint-Michel, qu'il fut installé dans les petites salles du Châtelet²⁶, au-dessus du corps de garde où était son bureau, il lui arrivait, en dehors de la saison des visiteurs, de laisser son poste à la garde d'une jeune domestique et, dans sa chambre, de se livrer à la lecture auprès de son feu.

Il avait ainsi lu et relu tous les livres publiés sur le Mont-Saint-Michel, examiné les plans, compulsé les textes et était devenu ainsi d'une érudition complète, se souvenant fort bien de phrases entières des ouvrages lus, et les citant bien souvent aux visiteurs qui demandaient à être renseignés.

Roullin, quand il fut nommé gardien de l'abbaye, avait parcouru déjà un long chemin dans la vie ; tout d'abord faisant son service dans l'artillerie, il avait pris part, en 1871, à la bataille de Champigny ; puis, devenu garde municipal, gendarme et enfin maréchal des logis-chef à Avranches ; et c'est de là qu'il arriva au Mont-Saint-Michel.

Mais Roullin, homme précis, probe et bien persuadé du rôle qu'il allait prendre auprès des visiteurs, s'était aussitôt précipité dans l'étude du monument. Il disait avoir oublié tout de la gendarmerie (sauf la consigne reçue), être devenu « Beaux-Arts » jusqu'au fond de l'âme, ce qui semblait parfaitement exact et ne faisait sourire personne, étant donné sa droiture et sa conviction. Mais au fond de lui-même, demeurait cependant un sentiment fortement imprimé ... par la bataille de Champigny, et malgré son dévouement tout entier aux Beaux-Arts, il était resté un peu « artilleur », il l'avouait parfois, mais discrètement.

Dans sa chambre des tours du donjon, il relisait le livre de l'architecte Corroyer sur le Mont-Saint-Michel quand la petite domestique lui monta en hâte une carte de visite où il lut :

X ... chef d'escadron en retraite.

- Ce Monsieur ne veut pas attendre ; il est pressé, dit la domestique.

Roullin rajusta vivement sa tunique aux boutons d'argent, remit son képi à l'ordonnance et descendit se présenter devant l'arrivant qui était resté debout dans l'ombre de la pièce.

Roullin rassembla les talons et salua militairement et, sortant complètement de son nouveau rôle « Beaux-Arts », prononça :

²⁶ Lorsque Roullin arriva à l'abbaye, le 15 juillet 1881, accompagné de sa femme et de leurs trois enfants, il fut logé pendant quelques mois dans l'ancien dortoir des moines ; on entendait donc dans l'église les cris des enfants et de leurs parents ! La famille Roullin fut ensuite logée dans le Châtelet.

- Présent, mon commandant, je suis à vos ordres.

- En avant, dit le commandant.

Et passant devant cet homme qui avait toute l'allure d'un demi-solde de l'Empire, Roullin se retrouva brigadier d'artillerie et balbutia presque ses explications dans l'escalier abbatial, intimidé par le maintien rigide de ce très vieux militaire.

À chacune des explications, le commandant disait : Hum, hum, avançons !

À la terrasse du Sault Gautier, le gardien chef étendit le bras et désigna au loin Saint-Malo, Cancale, Pontorson, Avranches et la direction de Granville ; et le commandant suivait attentionné, se repérait, faisait préciser la position des villes.

Roullin reprenait son aplomb, il commença un petit récit sur la baie, la rivière du Couesnon, puis passa à la ville et arriva aux remparts.

- ... et, dit le gardien, une Commission est passée ici, il y a trois jours, il y avait des représentants des Domaines, des Beaux-Arts et du Ministère de la guerre ; ils venaient procéder au déclassement des remparts pour les remettre au Service des Monuments historiques.

- Au déclassement des remparts ... ah ... les sauvages ... déclasser les remparts ! Là, ici, avec du canon, ah, citadelle imprenable ... oui, imprenable !

- Ah, mais dit Roullin, mon commandant, c'est qu'aujourd'hui avec les canons à longue portée, on nous démolirait tout le monument en tirant de Pontorson ou de Genêts ...

- Oh, mais moi, je commencerais, pour faire la forteresse, par raser tout ça.

- Raser tout ça, raser tout ça ... ah Commandant, raser tout ça.

Roullin entendant ces propos avait perdu toute contenance.

Atteignant la porte de la salle des Gardes, terminus de la visite du monument, comme l'heure de la fermeture était arrivée, il fit passer le commandant, le salua et bouclant derrière lui la lourde porte, pour donner libre cours à son indignation contenue jusqu'alors, il répéta : raser tout ça, raser tout ça, dire cela à lui, gardien !

À partir de ce jour, Roullin ne fut plus artilleur qu'à peine, en souvenir, et les Beaux-Arts occupèrent seuls ses réflexions et ses songes. Et quand, à ses amis, il racontait confidentiellement cette aventure, on sentait qu'il en souffrait encore.

Un débat sur la digue du Mont-Saint-Michel à la Chambre des députés en 1881

Nous avons publié dans le numéro 118-I de notre revue le rapport du député Edouard Lockroy sur les Monuments historiques pour le projet de budget 1882 car il concernait les remparts du Mont-Saint-Michel¹. Nous publions maintenant les débats qui ont eu lieu sur le même sujet lors de la séance de la Chambre des députés du 28 juin 1881². En observant l'actualité, nous pouvons nous demander si quelque chose a changé depuis lors dans les relations entre administrations !

Pour bien comprendre ce débat, il faut se rappeler que l'Eglise catholique ne s'était pas encore ralliée aux idées républicaines. Les députés républicains de cette époque étaient souvent anticléricaux et les députés de droite étaient en général monarchistes. Les uns et les autres n'étaient pas toujours de très bonne foi, ni bien informés, surtout lorsqu'il s'agissait d'une question aussi particulière que la sauvegarde des remparts du Mont-Saint-Michel depuis la construction de la digue d'accès au Mont ; l'architecte des Monuments historiques, Edouard Corroyer, soutenait que cette digue, par les courants et remous qu'elle créait à marée haute, provoquait d'importants dégâts aux remparts !

Nous avons ajouté quelques notes pour permettre au lecteur de mieux saisir le sens des interventions des députés qui ne sont pas toujours très claires.

H.D.

M. Le Président. M. Morel³ a déposé sur ce même chapitre II un amendement ainsi conçu :

« Augmenter le chapitre II d'une somme de 50 000 fr., nécessaire pour réparer les dommages causés aux remparts du mont Saint-Michel. »

M. Morel a la parole.

M. Morel (Manche). Je n'abuserai pas longtemps des instants de la Chambre ; je lui demande seulement quelques minutes de sa bienveillante attention.

La plupart d'entre vous, messieurs, connaissent le Mont-Saint-Michel ; beaucoup l'ont visité et vous avez tous admiré les gravures et les photographies qui le représentent. Je ne vous en ferai pas la description ; je veux seulement vous faire remarquer, messieurs, que le mont Saint-Michel se compose de trois parties distinctes : au sommet du rocher, le château⁴ ; au pied du château, la ville ; et, pour défendre la ville contre la mer, des remparts, magnifique spécimen d'architecture, qui forment une enceinte presque complète autour du rocher. Ce sont ces remparts dont l'existence est aujourd'hui menacée.

Un décret du 10 avril 1874 a remis au service des monuments historiques le château et les remparts du mont Saint-Michel ; un autre décret, du 25 juin de la même année, est venu déclarer d'utilité publique la création d'une digue insubmersible destinée à relier le mont Saint-Michel à la mer⁵.

1. *Les Amis du Mont-Saint-Michel*, revue trimestrielle, mars 2013, p. 33-35.

2. *Journal officiel, débats parlementaires, Chambre, année 1881*, p. 1429-1432.

3. Hippolyte Morel (1846-1922), député de la Manche, puis sénateur. Il appartenait au groupe de la gauche du centre gauche.

4. Au XIX^e siècle, il était fréquent d'appeler l'abbaye « le château ».

5. Il serait plus juste de dire que la digue prévue était destinée à relier le Mont-Saint-Michel à la terre.



Aussitôt que l'administration des beaux-arts a eu connaissance de ce projet, qu'elle apprit, surtout, que la digue devait prendre son point d'appui sur les remparts, elle a énergiquement protesté ; mais ce fut en vain. Je ne vous raconterai pas la lutte qui s'est engagée à cet effet, entre le ministère des travaux publics et l'administration des beaux-arts : d'un côté les beaux-arts, forts de l'avis du comité des monuments historiques et des architectes les plus éminents, venant déclarer que la digue du mont Saint-Michel, dans les conditions où elle était construite, aurait pour conséquence fatale la destruction des remparts ; d'un autre côté, le ministre des travaux publics, appuyé sur le conseil supérieur des ponts et chaussées, répondant que la digue ne pouvait occasionner aucun dommage aux remparts du mont Saint-Michel. Si bien que, pendant que les correspondances s'échangeaient de conseil à conseil et de ministre à ministre, les ponts et chaussées poursuivaient les travaux ; les deux services ne sont pas encore d'accord, mais la digue est construite depuis plusieurs mois déjà.

Depuis cette époque, les remparts ont éprouvé certaines dégradations ; le fait est signalé, reconnu en ces termes par M. le rapporteur du budget⁶ :

« Il n'en est pas moins vrai que ces remparts sont lézardés et fortement crevassés aujourd'hui, et qu'une somme de 50 000 fr. sera à peine assez forte pour les rétablir en l'état. L'honorable M. Morel les demande à la Chambre. Nous devons dire maintenant pourquoi la commission n'est pas d'avis de les lui accorder.

La cause des dégâts qui se remarquent aujourd'hui dans les remparts est une cause permanente ; c'est la digue construite autrefois pour faciliter le pèlerinage du mont Saint-Michel. Les dégâts se reproduiront l'hiver prochain et, pour tout dire, tant que la digue subsistera. Si la Chambre accordait 50 000 fr. cette année, elle devrait en accorder 50 000 l'année prochaine, et ainsi de suite. C'est une rente de 50 000 francs qu'elle servirait à la mer. »

Ainsi, M. le rapporteur, vous le voyez, reconnaît les dégâts ; et il ne s'oppose à l'adoption du crédit que parce que les dégâts, suivant lui, étant le fait de la digue, si l'on accordait 50 000 francs cette année, il faudrait voter un nouveau crédit l'année prochaine. Si la Chambre adoptait cette manière de voir, il semble que la conséquence naturelle serait la démolition de la partie de la digue attenante aux remparts, car il est évident que l'on ne sacrifierait pas, pour conserver la digue dont la nécessité peut être contestée, des remparts dont l'importance architecturale est reconnue par tout le monde, et dont l'utilité est très grande pour les habitants du mont Saint-Michel.

Mais une fois la digue supprimée, il n'en resterait pas moins la nécessité de réparer le plus tôt possible les crevasses existantes, car à chaque marée la mer vient baigner les remparts et augmenter les dégâts. Si, au contraire, partageant l'avis du ministre des travaux publics, vous croyez que la digue construite ne peut occasionner aucun dégât aux remparts, la somme n'en est pas moins nécessaire, puisque les dégâts ne peuvent être contestés par personne et que le motif invoqué par l'honorable rapporteur, M. Lockroy, pour refuser le crédit, n'a plus sa raison d'être.

J'en ai dit assez, messieurs. J'espère que la Chambre voudra bien m'accorder le crédit que je demande, car il s'agit d'un des plus beaux monuments du monde, de celui que l'on a appelé la merveille de l'Occident. (Très bien ! très bien !)

6 Edouard Lockroy dont nous avons publié le rapport dans le n° de mars 2013 de notre revue.

M. Edouard Lockroy⁷, rapporteur. Messieurs, en répondant à M. Morel, je ne puis que répéter ce que je disais dans mon rapport : Si, aujourd'hui, nous accordions 50 000 francs pour réparer les dégâts qui se sont produits dans les remparts du mont Saint-Michel, nous serions obligés de donner de nouveau 50 000 fr. ou une somme analogue l'année prochaine et les années suivantes, parce que la digue créée par le ministère des travaux publics et qui vient butter contre les remparts, a occasionné dans le golfe de tels courants et de tels remous, que les dégâts qui se produisent aujourd'hui se produiront tous les ans. Si donc nous voulons sauver le mont Saint-Michel, c'est cette digue qu'il faudrait attaquer et couper, et c'est ce que je viens vous demander au nom de la commission. (Très bien !)

Cette digue a une histoire qui est assez curieuse. (Ah ! ah !)

Vous savez, messieurs, qu'il y eut un moment, il y a quelques années, où le parti clérical, les personnages qui étaient au Gouvernement, témoignèrent un grand enthousiasme pour les pèlerinages. Le mont Saint-Michel semblait un sanctuaire tout désigné...⁸ (Bruit)

M. le président. Ecoutez avec recueillement, messieurs ! (On rit.)

M. le rapporteur. Seulement, pour arriver au Mont-Saint-Michel, il y avait de graves difficultés : à marée basse, en effet, les pieux pèlerins risquaient d'être enlisés dans les sables mouvants, et, à marée haute, d'avoir le mal de mer. On conçut donc la pensée de relier le mont Saint-Michel à la terre ferme. On fit une enquête, et, chose assez curieuse, il n'y eut que le supérieur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel qui fut consulté⁹.

Le supérieur donna un avis favorable ; la digue fut décidée et mise en train. On comptait sur cette digue pour faire un chemin de fer pieux desservant les pèlerinages à la vapeur...¹⁰ (Rires à gauche.)

M. Louis Le Provost de Launay. C'est un superbe monument gothique !

M. le président. Il ne s'agit pas du monument, il s'agit de chemin de fer.

M. le rapporteur... et conduisant les pèlerins au sanctuaire qu'on voulait créer.

Mais derrière cette entreprise pieuse, il y avait autre chose. Une certaine compagnie financière, la compagnie financière des polders de l'Ouest, avait proposé de colmater tout le fond de la baie [du Mont-] Saint-Michel ; elle avait même présenté, à l'Exposition universelle, ses plans de colmatage, qui lui avaient mérité une médaille d'honneur. On comptait qu'elle allait les exécuter.

Mais point du tout. Ce ne fut pas la compagnie financière des polders de l'Ouest qui exécuta ses plans, ce fut l'Etat qui se chargea de construire une digue au profit de la compagnie des polders de l'Ouest, qui, tout autant que l'église catholique, avait intérêt à la construction de ce monument nautique. (Nouveaux rires.)

7 Edouard Lockroy, député radical socialiste, était anticlérical.

8 Edouard Lockroy oublie que le premier sanctuaire dédié à l'archange sur le Mont a été créé en 708-709 par saint Aubert ; les fidèles n'ont donc pas attendu la fin du XIX^e siècle pour y aller en pèlerinage !

9 Il serait plus exact de dire que le Père Robert, supérieur des Pères de Saint-Edme qui étaient installés alors dans l'abbaye, a été l'une des rares personnes à se manifester lors de l'enquête sur le projet de construction de la digue insubmersible.

10 La décision d'installer une voie de chemin de fer sur la digue d'accès au Mont n'a été prise qu'en 1899 ; la ligne a été ouverte le 29 juillet 1901.

Ce fut en 1874 que, sur un simple décret d'utilité publique, - car il n'y eut pas de loi, - les travaux commencèrent et que les deux digues s'avancèrent pour venir butter contre le mont Saint-Michel¹¹.

Primitivement la digue principale ne devait pas aller butter contre les remparts, elle devait aller butter contre un rocher qui est sur la gauche ; mais, à un moment donné, l'ingénieur qui conduisait les travaux, sans enquête nouvelle, sans rien demander au ministre des travaux publics, dirigea la digue contre les remparts. Les travaux qui devaient être exécutés en quatre ans, furent achevés en un an seulement, ce qui est cause qu'aujourd'hui il y a un procès pendant entre l'entrepreneur et l'ingénieur. L'entrepreneur soutient qu'à un certain moment, l'ingénieur a complètement perdu la tête, est devenu fou, a donné les ordres les plus insensés et les plus extravagants ; il donne pour preuve certains ordres envoyés aux chefs de gare de faire venir des locomotives de tous les points du département, et enfin cette initiative de faire butter la digue sur un monument aussi admirable et que nous avons tant d'intérêt à conserver.

Voilà l'état de la question.

Devons-nous, dans l'intérêt de la société financière des polders, dans l'intérêt du sanctuaire que l'on veut établir au mont Saint-Michel, et du pèlerinage qu'on veut y faire, sacrifier un des plus beaux monuments qu'il y ait en France ? Pour ma part, je ne le crois pas. Je demande que l'on coupe le bout de la digue, qu'on exécute un des projets qui ont été présentés, qui est réalisable, pratique, et qui permettrait l'isolement du mont Saint-Michel. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

M. Freppel¹². Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Freppel.

M. Freppel. Messieurs, je n'ai que peu de mots à dire.

Assurément l'on ne devait pas s'attendre à voir mêler le 24 mai à la question des remparts du mont Saint-Michel¹³. Il n'y a qu'un malheur à la narration qu'on vient de vous faire, c'est qu'elle est un pur roman.

Une voix à gauche. Historique !

M. Freppel. La digue dont on vient de parler a été projetée et entreprise sous l'empire, en 1869, à une époque où l'on ne songeait pas au 24 mai...¹⁴

M. Henri de Lacretelle. On y était !

M. Freppel... ni aux pèlerinages auxquels on faisait allusion tout à l'heure.

Ma seconde résolution est celle-ci :

« M. l'abbé du mont Saint-Michel », ainsi que l'appelle M. Lockroy, et qui est tout simplement le supérieur des missionnaires de Pontigny, au diocèse de Sens, n'a pas seul comparu à l'enquête de 1869, comme le prétend notre collègue¹⁵. Tous les cultivateurs

11. Nous supposons que l'autre digue dont il est question est celle de Roche Thorin, digue submersible éditée par la Compagnie des polders de l'Ouest à l'est du Mont à partir de 1859 mais jamais achevée.

12. Charles-Émile Freppel (1827-1891) était évêque d'Angers et député du Finistère ; il appartenait au groupe monarchiste.

13. Allusion au gouvernement d'Albert de Broglie (24 mai 1873-22 mai 1874).

14. Il s'agit là encore de la digue submersible de la Roche Thorin qui a en effet été éditée sous le Second Empire, entre 1859 et 1867.

15. L'enquête d'utilité publique pour la construction de la digue insubmersible a été ouverte en novembre 1873, et non en 1869.

riverains ont été appelés à déposer, comme cela se passe toujours dans les enquêtes de *commodo* et *incommodo*, suivant les règles administratives.

Voilà les seules observations que je voulais vous présenter sur le singulier récit qui vient d'être porté à cette tribune par M. Lockroy. (Très bien ! très bien ! à droite.)

M. le rapporteur. Je ne vois pas pourquoi M. l'évêque d'Angers applique l'épithète de « singulier » à un récit qu'il rectifie si peu.

M. Freppel. Je vous ai démontré qu'il était inexact.

M. le comte de Douville-Maillefeu. Quelle audace ! (Vives rumeurs sur divers bancs.)

M. le président. Monsieur de Maillefeu, je vous rappelle à l'ordre ! Il ne vous appartient pas de relever de cette façon les paroles qui sont prononcées à la tribune, ni de suppléer M. le rapporteur, et vous vous donnez plus de licence que n'en comporte le régime parlementaire. (Très bien ! très bien !)

M. le comte de Douville-Maillefeu. Je demanderai la parole pour m'expliquer à la fin de la séance.

M. le président. Vous l'aurez, mais en attendant veuillez garder le silence.

M. le rapporteur. Il est vrai que les premiers plans, le premier projet de la société des Polders, qui a entrepris la construction de la digue, datent de l'empire, il paraît même que c'était M. de Morny qui était à la tête de l'entreprise et qui l'a lancée¹⁶.

A gauche. Ah ! ah !

M. le duc de Feltre. M. de Morny était mort¹⁷ !

M. le rapporteur. Il est vrai, en effet, que l'une des digues a été commencée en 1868¹⁸.

M. Morel (Manche). La digue n'est pas encore finie !¹⁹

M. le rapporteur. Elle n'est pas finie, comme le dit fort bien M. Morel, mais l'autre digue dont je veux parler, qui est la digue qui vient buter contre le rempart du mont Saint-Michel...

M. Gatineau. C'est cela même. Distinguons !

M. le rapporteur... a été construite longtemps après. Elle a été commencée sous le gouvernement du 24 mai et dans le but que je vous disais tout à l'heure.

Un membre au centre. C'est vrai !

M. le rapporteur. Il est vrai aussi que, dans toute enquête, des témoins sont appelés

16. C'est effectivement grâce au soutien du duc de Morny que l'homme d'affaire Alfred Mosselman et le banquier Armand Donon ont obtenu par décret du 21 juillet 1856 la concession de lais et relais de mer dans la baie du Mont-Saint-Michel. Les concessionnaires s'étaient engagés à endiguer le Couesnon et à réaliser la digue submersible de la Roche Thorin.

17. Le duc de Morny est mort en 1865.

18. Il s'agit sans doute de la digue submersible de la Roche Thorin, réalisée partiellement entre 1859 et 1867.

19. La digue submersible de la Roche Thorin n'a effectivement jamais été terminée.

et que le supérieur de l'abbaye du mont Saint-Michel a été appelé à témoigner dans l'enquête, ce dont je ne me plains pas. Mais ce dont je me plains justement, c'est qu'il y ait été seul entendu. (Très bien ! à gauche.)

M. Freppel. Ce n'est pas exact ! C'est même impossible, car lorsqu'une enquête de *commodo et incommodo* est ouverte, tous les intéressés ont le droit d'y être entendus ! Voilà le droit administratif. On n'appelle personne, mais tous peuvent se présenter.

M. le président. La parole est à M. Rousseau, commissaire du Gouvernement.

M. Rousseau, commissaire du Gouvernement. Je demande à rectifier sur quelques points très importants le très spirituel récit qui nous a été fait par l'honorable rapporteur du budget des beaux-arts. Je ne puis pas accepter l'exactitude de son exposé.

L'instruction à laquelle a été soumis le projet de digue du mont Saint-Michel est une instruction qui a été complète, dans laquelle tous les services et toutes les personnes qui avaient des intérêts, ainsi que tous les corps constitués de la localité ont été entendus... (Très bien ! à droite), et, à l'unanimité, ils se sont prononcés en faveur du projet de la digue.

M. Gatineau. Ils ont eu tort !

M. le commissaire du Gouvernement. L'instruction remonte bien au-delà de 1869 ; mais c'est en 1869 qu'elle a pris corps et qu'ont eu lieu, notamment, les conférences mixtes.

Je regrette de n'avoir pas ici le dossier de ces conférences mixtes ; vous y verriez tous les services intéressés, notamment celui de la marine, dire unanimement que le projet de digue était indispensable à exécuter.

Les motifs invoqués étaient de trois sortes, et il n'y était pas du tout question, comme l'a dit M. Lockroy, de pèlerinages²⁰.

Le premier motif était l'intérêt de la navigation qui remonte le Couesnon, au-delà du mont Saint-Michel jusqu'à Moidrey. Avant la construction de la digue, elle était gênée par les courants traversiers qui passaient entre le mont Saint-Michel et la terre. La construction de la digue, en interceptant ces courants, devait naturellement faciliter la navigation. C'est l'opinion des marins, et il me suffirait pour vous le prouver de produire des pétitions qui ont été envoyées par le ministère de la marine et auxquelles le ministre des travaux publics était complètement étranger ; ces pétitions, dans lesquelles les marins demandaient le maintien de la digue, nous sont arrivées appuyées par l'administrateur de la marine de Saint-Servan, par le préfet maritime de Brest, et M. le ministre de la marine les a recommandées à notre sollicitude. L'intérêt de la navigation commandait donc la construction de la digue.

Le second motif était l'intérêt de l'agriculture. On a dit que c'était l'intérêt d'une compagnie particulière. On a commis là une nouvelle erreur. Et alors même, messieurs, qu'un des intérêts en cause aurait été celui de la compagnie des Polders de l'Ouest, qui travaille à conquérir sur la mer et à rendre à l'agriculture des centaines d'hectares dans la baie du mont Saint-Michel, je soutiens que ce serait un intérêt respectable. Mais cette compagnie ne possède plus un centimètre de terrain sur la rive droite du Couesnon. La concession lui a même été retirée ! Je crois pouvoir affirmer ce fait sans crainte d'être démenti. Depuis 1869, tous les terrains destinés à être colmatés et protégés par la digue

20 Le Commissaire du Gouvernement reprend ensuite les termes de l'exposé des motifs du décret du 25 juin 1874 déclarant d'utilité publique la construction de la digue insubmersible du Mont.

ne font plus partie de la concession des Polders de l'Ouest, dont les terrains se trouvent tous sur la rive gauche du Couesnon²¹. La digue doit avoir pour résultat de protéger des terrains qui appartiennent à un syndicat de particuliers et qui sont compris entre l'embouchure du Couesnon et celle de la Sélune. Ces terrains comprennent plusieurs milliers d'hectares et avaient été à plusieurs reprises bouleversés par des changements dans le cours de la Sélune. Il y a eu, dans une année dont je ne me rappelle pas la date, cent cinquante hectares de terrains qui ont été emportés par la Sélune. La digue du mont Saint-Michel, combinée avec celle de la Roche-Thorin, a pour effet de soustraire ces terrains à ces bouleversements.

Le troisième motif était l'intérêt de la population du mont Saint-Michel. Cette population n'est pas considérable, mais elle est mise en relation, maintenant, avec le continent. J'ai eu l'occasion d'aller au mont Saint-Michel, à la suite du rapport de M. Lockroy, qui valait bien la peine d'être vérifié. Je n'ai prévenu personne de mon voyage, qui s'est fait incognito, mais j'y suis resté quelques heures. J'ai reçu la visite de plusieurs notables du mont Saint-Michel qui sont venus me dire : « Est-ce qu'il est question de détruire la digue ? » Si on le fait, non seulement on ne reconstituera pas l'état ancien, qui était déjà préjudiciable, mais on l'aggravera. Si vous coupez cent mètres de la digue, ce qui est le projet de plusieurs personnes qui n'ont étudié l'affaire que superficiellement, entre l'extrémité de cette digue et le mont Saint-Michel, il se produira un courant traversier plus violent, et le mont Saint-Michel sera alors un îlot même à marée basse.

M. le rapporteur. Il l'a toujours été, vous le savez.

M. le commissaire du Gouvernement. Je vous demande pardon, le mont Saint-Michel est entouré par la mer quelquefois, dans les grandes marées ; mais dans les mortes eaux il n'est pas entouré d'eau. Dans les vives eaux il ne l'est qu'à haute mer. C'était une locution proverbiale qu'à midi on pouvait se rendre toujours au mont Saint-Michel.

M. le rapporteur. Vous ne nous ferez jamais croire que le mont Saint-Michel a appartenu à la terre ferme.

M. le commissaire du Gouvernement. Je ne remonte pas aux temps anciens ; je dis simplement que, dans l'état actuel, avant la construction de la digue, on ne communiquait pas aussi facilement avec la terre ferme. Le jour où vous couperez la digue, la situation antérieure à la construction de cette digue sera aggravée à cause du courant qui s'établira entre l'île et l'extrémité de la digue, et la situation des insulaires sera fort difficile ; ils tiennent à la digue.

Je vais dire maintenant un mot des dégâts que cette digue a occasionnés aux remparts. Sur ce point, on a encore très fort exagéré.

Les remparts, sur une partie de leur pourtour, sont baignés par la mer, sur 100 mètres environ ; le reste, la plus grande partie, est, au contraire, fondé sur le massif rocheux bien au-dessus du niveau de la mer²².

21 C'est vrai qu'en 1867 la Compagnie des polders de l'Ouest préféra renoncer à la concession des lais et relais de mer qui lui avaient été accordés sur la rive droite du Couesnon ; cela lui permit d'être déchargée de l'achèvement de la digue de la Roche-Thorin dont la construction partielle lui avait déjà coûté beaucoup d'argent.

22 Le Commissaire du Gouvernement se trompe sur ce point. L'essentiel des remparts est établi sur la grève ; seule une petite partie est fondée sur le rocher.



M. Morel (Manche). C'est inexact, il y a plus de 100 mètres.

M. le commissaire du Gouvernement. Mettez 150 mètres.

M. Morel (Manche). Les murs forment une enceinte presque complète aux rochers.

M. le commissaire du Gouvernement. Nous ne nous entendons pas. Je ne dis pas que l'enceinte ne soit pas complète ; je dis que la partie baignée par la mer ne présente pas un développement de plus de cent mètres. J'admets que la haute mer les baigne sur une hauteur moyenne de 4 mètres environ. Cette partie des remparts est la meilleure de toutes ; elle est en pierre de taille tandis que le reste est en moëllons ; j'affirme qu'elle n'a subi aucun dommage, et, quand on devrait réparer toute cette partie baignée par la mer, en imputant son état actuel à la digue, j'affirme encore que pour ces 400 mètres²³ il faudrait au plus 4 000 fr. pour les remettre en état d'une manière indéfinie.

M. le rapporteur. Et tous les ans !

M. le commissaire du Gouvernement. Je puis affirmer que le rejointement que l'on aurait fait cette année au prix de 4 000 francs, - je ne vous donne pas ce chiffre comme mathématique - durerait indéfiniment.

M. le rapporteur. Tous les architectes des beaux-arts disent le contraire !

M. le commissaire du Gouvernement. Je demande alors que l'on fasse examiner la chose par des personnes désintéressées et impartiales ; je demande qu'elle soit soumise à une instruction régulière. L'instruction qui a précédé la construction de la digue a été complète ; il y a eu enquête, conférence mixte, avis favorable du conseil général de la Manche plusieurs fois réitéré, avis favorable de la chambre de commerce de Granville - je les ai dans mon dossier, - avis favorable enfin de toutes les autorités, et de la commission d'enquête. Pas une seule opposition dans toute cette instruction. Vous ne pouvez donc pas, par une décision prise sans une connaissance complète de l'affaire, détruire une œuvre de ce genre ; car vous seriez obligés de repasser par les mêmes formes d'instruction et de soumettre de nouveau la question à l'enquête.

Jamais on n'a détruit une déclaration d'utilité publique sans recourir aux mêmes formes que celles qui l'avaient fait prononcer. Quant à moi, je n'hésite pas à dire que si l'on se livre à cette instruction, elle dissipera certainement une partie des erreurs qui ont été répandues dans cette question. (Applaudissements sur divers bancs.)

M. le Président. M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts a la parole.

M. Edmond Turquet, sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts. Messieurs, la situation du sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts dans la question du mont Saint-Michel est des plus délicates.

Il a dans ses attributions la conservation des monuments historiques, et parmi ces monuments se trouve le mont Saint-Michel, qui a été affecté par décret au service des beaux-arts.

Un autre décret, rendu quelques années plus tard, a déclaré d'utilité publique la construction d'une digue reliant la terre ferme à l'île du mont Saint-Michel.

²³ Il s'agit sans doute d'une faute de frappe du Journal officiel ; il faut lire « 100 mètres ».

De là, deux administrations, deux ministères se trouvant en désaccord, s'armant chacun d'un décret aussi respectable l'un que l'autre.

Pourquoi la digue du mont Saint-Michel a-t-elle été construite ? Dans quelles circonstances cette construction a-t-elle été décidée ? Je n'ai point, messieurs, à intervenir dans ces questions qui ne sont point du domaine de l'administration des beaux-arts. Mais il est un fait certain, c'est que la digue a été construite par le ministre des travaux publics, en vertu d'un décret d'utilité publique.

Quand j'ai l'honneur de vous dire, messieurs, que les remparts du mont Saint-Michel sont non seulement menacés, mais qu'ils commencent à être détruits par les remous de mer que la construction de la digue a provoqués, je n'invente rien, je m'appuie sur les rapports de trois inspecteurs généraux des monuments historiques qui, depuis deux ans et demi, luttent et essaient de protéger... (Interruptions et rires à droite.)

M. Victor Hamille. Quel touchant accord !

M. de La Biliais. Il faut nommer une commission d'enquête !

M. le président. Veuillez ne pas interrompre !

M. de Perrochel. C'est la majorité qui interrompt.

M. le président. Il est inutile d'interrompre à votre tour ; cela ne fait qu'augmenter encore le bruit.

M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts. Je disais, messieurs, que trois inspecteurs généraux des monuments historiques, délégués par la commission des monuments historiques, composée, comme vous le savez, des hommes les plus distingués et les plus compétents, ont déclaré que la digue nuisait à la conservation des murailles et que le plus beau type que nous ayons en France de l'architecture militaire de cette époque était menacé ; voici d'après le rapport que j'ai sous les yeux, pourquoi ces murailles sont menacées ; c'est que, contrairement à ce qui avait été promis pour obtenir le décret d'utilité publique, au lieu de venir appuyer la tête de la digue contre les rochers qui sont à la gauche de l'entrée du corps-de-garde, on est venu l'attacher en ligne droite au pied des deux tours qui protègent l'entrée de la ville. (C'est cela ! très bien ! sur plusieurs bancs.)

Or ces deux tours sont aujourd'hui menacées dans leur soubassement, elles craquent sous les coups répétés de la mer.

Les rapports constatent qu'elles se fendent, qu'elles peuvent s'écrouler en partie et qu'un autre danger est imminent. En effet, le revêtement extérieur qui fait face à la mer perd ses joints, des infiltrations ont lieu de jour en jour, et il est à craindre que, pendant les grandes marées d'hiver, un effondrement sérieux ne se produise, causant l'inondation de toutes les rues qui sont en contre-bas de la muraille.

Le service des ingénieurs, consulté par le ministre des travaux publics, prétend que ces dangers n'existent pas.

Dans cette situation, qu'a demandé l'administration des beaux-arts ? Que l'on ouvre une conférence entre les inspecteurs généraux des monuments historiques et les inspecteurs généraux des travaux publics. Voilà deux ans et demi que nous attendons

une réponse sans pouvoir l'obtenir. (Exclamations et interruptions diverses à droite. – Marques d'approbation sur divers bancs à gauche. – Bruit prolongé.)

Il n'y a rien dans ce que je viens de dire qui puisse vous passionner, messieurs. (Nouvelles interruptions.)

M. le président. Messieurs, veuillez faire silence.

Monsieur de Douville, je vous prie de ne pas interrompre, vous n'avez pas la parole. N'abusez pas de la liberté parlementaire.

M. le comte de Douville-Maillefeu. Vous n'avez pas entendu, monsieur le président, les paroles qui viennent d'être prononcées.

M. le président. Qu'est-ce qu'on a dit ?

M. le comte de Douville-Maillefeu. Mes collègues et moi, nous les avons entendues. *A droite.* Quelles paroles ?

M. le comte de Douville-Maillefeu. Nous avons entendu des propos très inconvenants, et, si vous les aviez entendus, monsieur le président, vous les eussiez certainement relevés.

M. le président. Permettez-moi, monsieur de Douville, de vous rappeler au calme.

M. le comte de Douville-Maillefeu. Je répète que mes collègues et moi nous avons entendu des paroles inconvenantes et je les ferai connaître tout à l'heure en m'expliquant sur mon rappel à l'ordre.

M. le président. Puisque vous voulez prendre la parole, tout à l'heure vous pourrez parler ; ne la prenez pas avant l'heure ! (Rires approbatifs.)

Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, veuillez continuer.

M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts. Je m'étonne vraiment d'entendre ces interruptions, messieurs, la question que j'ai l'honneur de traiter devant vous n'est pourtant pas de celles qui devraient passionner la Chambre ; elle mérite votre sérieuse attention, mais il n'y a certainement rien dans les paroles que j'ai prononcées, rien dans celles de M. le directeur des routes et de la navigation, délégué du Gouvernement, qui puisse vous émouvoir à ce point.

Le désaccord entre les deux administrations n'a pas le caractère de gravité que vous semblez supposer.

L'administration des travaux publics défend ce qu'elle croit utile au point de vue des intérêts qui lui sont confiés. Le ministère des beaux-arts défend ce qu'il croit utile aux intérêts artistiques qu'il doit protéger ; mais je le répète, ce sont là de simples difficultés administratives, comme il s'en produit parfois, et dont la solution intervient toujours d'un commun accord.

Ce n'est point dans l'amendement de M. Morel qu'est la solution du problème.

Si vous votez 50 000 fr. pour la réparation des murailles du mont Saint-Michel, permettez-moi de vous dire, au nom de la commission des monuments historiques, - j'emploie ses propres paroles, - que c'est 50 000 francs de rente que vous ferez chaque année à la mer.

Si vous voulez sauver les remparts du mont Saint-Michel, si vous estimez que l'intérêt de l'art doit être placé au-dessus des intérêts de la compagnie des Polders, vous inviterez le Gouvernement à reprendre les conférences entre les deux ministères... (Interruptions diverses.)

M. Keller. C'est au Gouvernement à s'entendre avec lui-même. Ce n'est pas notre affaire. (Bruit)

M. le sous-secrétaire d'Etat des beaux-arts. ... et de cette conférence sortira certainement une solution sauvegardant les intérêts artistiques qui se rattachent à la conservation de la position insulaire du mont Saint-Michel. (Très bien ! très bien ! à gauche)

M. le comte de Douville-Maillefeu. Je demande la parole.

M. le président. Sur quoi ?

M. le comte de Douville-Maillefeu. Pour répondre à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le président. Vous avez la parole.

M. le comte de Douville-Maillefeu. Je viens demander à la Chambre purement et simplement, pour mettre fin à ce débat d'une façon utile, de vouloir bien renvoyer l'amendement de M. Morel à la commission du budget.

M. le président. Je mets aux voix le renvoi à la commission du budget. (Le renvoi n'est pas ordonné.)

M. Morel (Manche). J'ai un mot seulement à dire à la Chambre.

La discussion qui vient d'avoir lieu prouve suffisamment ce que j'avais avancé tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a une espèce de conflit entre le service des beaux-arts et le service des travaux publics.

Eh bien, je demande à la Chambre qu'il soit bien entendu qu'il résulte des observations présentées qu'il y aura une conférence entre les deux services pour arriver à une solution.

A droite. Cela ne nous regarde pas !

M. Morel (Manche). M. le directeur de la navigation a reconnu qu'il y avait eu certains dommages et qu'une somme de 4 à 5 000 fr. serait nécessaire pour les réparer. Je lui ferai observer que le mont Saint-Michel relève du service des beaux-arts et que le service des travaux publics ne pourrait pas faire la réparation.

Le service des beaux-arts prétend qu'il faudrait faire une dépense de 50 000 fr. ; le service des travaux publics soutient qu'il suffirait de 4 à 5 000 fr. ; dans ces conditions, je veux bien abaisser ma demande à 10 000 fr. pour réparer les rempart du mont Saint-Michel.

M. le président. Messieurs, tout à l'heure on retirait l'amendement et on parlait d'une conférence à établir entre deux services ; or, il est certain qu'il n'y a pas lieu de statuer sur ce point. (Marques d'assentiment). C'est aux chefs de service à prendre l'initiative de cette conférence.

M. Sadi Carnot, *ministre des travaux publics*. Messieurs, je regrette bien vivement que le débat se soit ainsi animé et qu'une affaire mal engagée entre deux services ait pu prendre l'apparence d'un conflit d'attribution.

Je regrette aussi que, par un accord préalable, les deux ministères intéressés n'aient pu dispenser la Chambre de l'examen de détails de cette nature.

Une voix à gauche. Il y deux ans que vous auriez dû vous entendre !

M. le ministre. On l'a voulu faire en 1879, et, quoi qu'il ait été dit, la tentative n'a pas échoué par la faute de mes prédécesseurs ; mais, pour ne pas entrer dans un débat qui a trop duré, je déclare que je suis tout prêt à engager une conférence entre les services du ministère des travaux publics et ceux du ministère de l'instruction publique et des beaux-arts. Je ne doute pas que l'accord ne s'établisse entre les deux départements. (Très bien ! très bien !)

M. Morel (Manche). En présence de ce que vient de dire M. le ministre des travaux publics, je retire mon amendement.

M. Clémenceau. Je demande la parole.

M. le président. Vous avez la parole.

M. Clémenceau. Messieurs, puisqu'après deux ans et demi d'efforts, le ministère de l'instruction publique et celui des travaux publics sont sur le point de se mettre d'accord... (On rit), je voudrais essayer de tirer parti de cet accord en demandant qu'on adjoignît aux membres de la conférence à réunir un membre de l'administration de l'intérieur et des cultes. Ce commissaire aura pour mission de rechercher particulièrement en vertu de quel contrat des moines... (Ah ! ah ! à droite) occupent l'abbaye du mont Saint-Michel et y font un commerce très productif d'objets de piété et de brochures, dans un bâtiment qui, si je me suis bien renseigné, leur est concédé gratuitement²⁴. (Très bien ! très bien ! à gauche. - Mouvements divers à droite.) Il devra rechercher aussi à quel titre ce bâtiment est occupé par ces moines et quelle devrait être l'attitude du Gouvernement à leur égard. Voilà ce qu'il y aura à rechercher. Tous les visiteurs du mont Saint-Michel - et il y a un très grand nombre d'entre vous, messieurs, qui l'ont visité - savent qu'on est obligé moralement, et je dirais presque matériellement, de laisser quelques pièces de monnaie blanche entre les mains de ces moines²⁵.

A gauche. Il y a une taxe.

M. Viette. Il faut payer, on est taxé.

M. Clémenceau. C'est indiscutable, le mont Saint-Michel ne peut être visité qu'en payant. Je ne sais pas si les moines qui habitent le mont Saint-Michel appartiennent à

²⁴ Clémenceau se trompait ou était de mauvaise foi. L'abbaye n'était pas concédée gratuitement aux Pères de Saint-Etienne de Pontigny. Un premier bail de neuf ans avait été signé le 31 mars 1865 entre Mgr Bravaud, évêque de Coutances et d'Avranches, et l'Administration des domaines ; le montant de la location s'élevait à 1 200 francs par an. A l'expiration de ce bail, le Père Robert, supérieur des Pères de Saint-Etienne de Pontigny, obtint en 1874 un bail de six ans seulement ; en 1879, il put signer un nouveau bail de six ans qui courait à compter du 1^{er} septembre 1880 ; le prix du loyer était réduit à 900 francs par an mais les missionnaires n'avaient plus le droit de faire payer la visite du monastère.

²⁵ Les Pères de Saint-Etienne de Pontigny se sont installés dans l'abbaye en 1867. Pour couvrir une partie de leurs frais, ils ont décidé de demander un franc par personne pour la visite de l'abbaye. Depuis le 1^{er} septembre 1880, ils ne demandaient plus rien aux visiteurs, mais ils acceptaient peut-être quelques « pourboires »...

une congrégation autorisée ou non, mais ce que j'affirme, c'est que tout visiteur laisse quelques pièces blanches entre leurs mains.

Un membre à gauche. Comme partout !

M. Freppel. Il les laisse librement.

M. Clémenceau. De plus, j'affirme qu'il y a des vitrines contenant des objets de piété très nombreux, des brochures sur le mont Saint-Michel ; on y fait même des abonnements à des journaux religieux, j'en suis certain, l'offre m'ayant été faite à moi-même²⁶. (Hilarité.)

Il me semble qu'un bâtiment de l'Etat doit avoir une autre affectation que de servir de bureau d'abonnement à des journaux religieux qui font la guerre à la République. Dans ces conditions, je crois que ma proposition n'est pas excessive, je demande qu'un membre du ministère de l'intérieur et des cultes fasse partie de la conférence, et que dans un rapport général la conférence nous fasse connaître quels sont ces moines qui sont au mont Saint-Michel, ce qu'ils y font et à quel titre ils occupent ce bâtiment de l'Etat. (Applaudissements à gauche.)



Rare photo de la construction de la digue insubmersible du Mont-Saint-Michel, en 1878.

²⁶ Les Pères de Saint-Etienne vendaient effectivement dans la salle des Gardes des brochures et photos du Mont, mais aussi des images pieuses et ils devaient également proposer aux visiteurs de s'abonner à leur revue, les *Annales du Mont-Saint-Michel*.



Jean-Marc Bouré (à droite) lors d'une présentation aux Montois, le 10 octobre 2012, des travaux réalisés au Mont-Saint-Michel par le Centre des monuments nationaux.

La vie au Mont... de Jean-Marc Bouré, Administrateur de l'Abbaye¹

La rédaction : Jean-Marc Bouré, lorsqu'on parle de vous on dit toujours l'« Administrateur de l'Abbaye », mais en réalité votre mission est bien plus large.

Jean-Marc Bouré : En effet, le rôle de l'Administrateur, représentant du Centre des monuments nationaux (CMN) au niveau local, ne se résume pas à la gestion de la seule Abbaye mais englobe la gestion de tout ce qui, au Mont, appartient à l'Etat et que le CMN a en charge, c'est-à-dire, outre l'Abbaye donc, les remparts, la « Maison Verte », le « Logis Saint Symphorien » qu'occupent « les Fraternités Monastiques de Jérusalem », la « Maison Sainte Catherine » où sont installés les pompiers, le « Corps de Garde des Bourgeois » où est situé l'Office de Tourisme, la Tour du Roi dont la Mairie est partie intégrante – l'Etat en ayant donné toutefois l'usufruit à la commune – et qui accueillit jusqu'en 1908 une école, le bâtiment des Fanils qui reçoit la gendarmerie, l'été, et où il y a deux logements de fonction de salariés du CMN et des classes. Quant au magnifique « Logis Saint-Pierre », il a été vendu par l'Etat (et non par le CMN) en 2010 au « Groupe Mère Poulard ».

Il est à noter que l'Etat et le CMN dépensent beaucoup en ce moment, environ 17 millions d'euros, pour entretenir le patrimoine montois : la « Terrasse aux Canons », au nord-ouest de l'abbaye a été rouverte au public en juillet 2013 après un an de travaux, les remparts sont en cours de restauration (la magnifique Tour Gabriel en est un exemple), les vitraux de l'abbatiale et des salles de la Merveille ont été restaurés, et la couverture des logis abbatiaux bénéficient actuellement d'une réfection. A l'intérieur, les logis abbatiaux ont été entièrement rénovés. La billetterie et la boutique devraient en 2014 être à leur tour reliftées.

Si ces travaux sont gérés par la maîtrise d'ouvrage du CMN, l'entretien et la maintenance sont eux placés sous l'autorité de l'administrateur : ainsi chacun a pu remarquer l'effort mis sur les illuminations et le maintien en l'état de l'éclairage public du village (qui est pris en charge par le CMN) depuis 2010.

Une petite victoire réside également dans le fait que nous ayons obtenu le retrait de tous les distributeurs de cartes postales que certains commerçants avaient placés au fil du temps sur des murs appartenant à l'Etat. Le Mont a besoin de retrouver un peu d'élégance et n'en déplaît à certains, cela commence par les propriétés publiques !

La rédaction : Vous habitez sur le Mont ?

Jean-Marc Bouré : Oui, j'habite la « Maison Verte ». Cette maison a été construite par Victor et Annette Poulard aux alentours des années 1880 pour accueillir leurs nombreux clients. Elle est ainsi appelée parce qu'elle était couverte de lierre. L'Etat l'a achetée en 1928. Elle possède le plus grand jardin privatif du Mont, dont je n'ai guère le temps de profiter...

La rédaction : Depuis votre arrivée, en 2010, vous vous êtes, aussi et tout particulièrement, fait apprécier par la qualité des concerts que vous avez organisés à

¹ Entretien réalisé le mercredi 17 juillet 2013 et revu d'un commun accord fin septembre 2013

l'Abbaye. Comment ce goût pour la musique vous est-il venu ? Et comment avez-vous acquis ce grand professionnalisme dans l'organisation des concerts ?

Jean-Marc Bouré : Oh, c'est une longue histoire et un long parcours ! J'ai vécu jusqu'à l'âge de 12 ans à Lisieux, ville dotée d'un Conservatoire de musique très actif. Ma mère avait fait du violon dans sa jeunesse et sans être des mélomanes avertis mes parents étaient très favorables à ces activités extrascolaires. Mon frère, de 16 ans mon aîné, avait ouvert la voie et pratiqué d'ailleurs toujours la musique assidûment, contrairement à moi. J'ai donc commencé le basson puis, une fois à Vannes où mon père avait choisi de passer sa retraite, la clarinette. Mais jamais je n'ai songé à en faire une profession. Une fois le bac acquis, je me suis retrouvé en faculté de droit à Rennes (Maîtrise de droit public puis PrépENA) où j'ai progressivement cessé de pratiquer l'instrument. J'ai tout de même enseigné la clarinette dans les écoles de musique de Sarzeau et de Muzillac quelques années. En réalité je suis plus mélomane que musicien. Je possède d'ailleurs plusieurs milliers de CD.

En 1991, j'ai eu la chance de participer à un festival organisé en l'honneur de Prokofiev à Rennes, puis à une des premières éditions du Festival de musique classique de Dinard. Cela m'a donné l'idée de faire de même à Vannes et d'y créer un festival d'été. C'est ainsi que sont nées « Les Nuits Musicales du Golfe du Morbihan » que j'ai organisées et animées de 1993 à 2004. A vrai dire, cela m'amusait de militer à contre-courant, dans cette région bretonne plus encline à défendre les musiques régionales que la musique classique. J'avais beaucoup souffert de la faiblesse de la diffusion du classique dans cette région dans les années 80. Depuis, et j'en suis sans doute pour quelque chose, la situation a bien changé en Bretagne. Les festivals se sont même alliés pour mieux communiquer, idée que j'avais tenté de mettre sur pied dans les années 90, trop tôt sans doute.

Toutes ces actions bénévoles m'ont fait évoluer professionnellement et je me suis vite aperçu que je devais travailler dans le domaine culturel et pas ailleurs. J'ai d'abord fait quelques missions pour l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble, très actif au début des années 90, des enquêtes sur le développement culturel de la région Limousin notamment.

Puis j'ai été engagé en tant que directeur-adjoint de l'École nationale de musique de Nevers où je suis resté de 1993 à 1995. Cette école avait plus de mille élèves ! J'y ai appris les arcanes de la politique locale, les réseaux, les intrigues hélas, M. Beregovoy venant de disparaître et l'atmosphère municipale étant assez particulière. J'ai tout de même pu développer ma propre programmation de musique de chambre dont certains concerts étaient retransmis par France-Musique.

En 1995, j'ai obtenu le même poste à Auxerre, où j'ai participé à la nationalisation de l'école municipale de musique, avec le directeur de l'époque, inspecteur détaché du Ministère de la Culture. Autre atmosphère, où enfin on parlait d'enseignement et de musique ! L'école a été nationalisée et j'en suis devenu, par la suite, directeur par intérim. Je l'ai quittée en 2001 pour la mairie de Maisons-Laffitte où j'ai exercé les fonctions de directeur des affaires culturelles jusqu'en janvier 2010. J'y ai joui d'une grande autonomie d'action, ce qui m'a permis d'organiser une véritable saison de spectacles, musique, mais aussi théâtre, jeune public, expositions, danse... On m'associe toujours à la musique, mais j'ai aussi programmé des dizaines de pièces de théâtre !

A Maisons-Laffitte, aidé par le pouvoir d'achat des habitants et par la volonté du maire, le bouillant député Jacques Myard, j'ai accueilli des artistes ou personnalités aussi renommés qu'Augustin Dumay, Philippe Jaroussky, la regrettée Brigitte Engerer, l'acteur Jacques Weber, et même Anne Roumanoff, Jean-Claude Brialy, et Maître Vergès !

C'est à cette époque que j'ai été élu trésorier de l'association des directeurs de théâtre d'Ile-de-France et fait ainsi de multiples rencontres très intéressantes.

En 2004, un peu lassé par l'envahissement du milieu musical par le marketing (ce ne sont souvent pas aujourd'hui les meilleurs artistes qu'on médiatise), j'ai cessé de prendre en charge les *Nuits musicales du Golfe du Morbihan*, et continué pour trois ans encore *Piano à Auxerre*, autre festival que j'avais créé en 1996.

Ma première expérience avec le Centre des monuments nationaux date de 2006 et 2007, quand j'ai assuré la programmation musicale des *Jeux d'eau du Domaine national de Saint-Cloud*. Je ne me doutais pas que je serais plus tard administrateur de cette prestigieuse institution !

J'ai un jour compté que j'avais organisé plus de 400 concerts, à 98% de musique classique mais aussi de jazz. J'en ai gardé quelques souvenirs forts et de solides amitiés. Par exemple, je me souviens de Philippe Jaroussky à Arradon en 2003, son premier concert dans l'Ouest sauf erreur.

Et puis, Isabelle Lemesle, l'ancienne présidente du CMN, que j'ai connue à Maisons-Laffitte, m'a nommé au Mont-Saint-Michel où j'ai pris mes fonctions le 1^{er} février 2010. Je lui ai aussitôt proposé d'y organiser des concerts, ce qu'elle a accepté d'abord avec réticence, ensuite avec enthousiasme.



Jean-Marc Bouré, en compagnie de François Jeannean, architecte-en-chef des Monuments historiques, de Frédéric Henriot, conservateur régional des M.H., et de François Delahaye, archéologue, lors de la présentation des travaux réalisés par le CMN, le 10 octobre 2012.

La rédaction : Comment avez-vous choisi les concerts que vous avez organisés au Mont ?

Jean-Marc Bouré : Le choix des concerts devient hélas de moins en moins une affaire de goût personnel. Il faut tenir compte des attentes du public, de la médiatisation des artistes, de l'actualité discographique et de l'adéquation du programme et du lieu.

Au Mont, nous proposons quatre à cinq concerts par an seulement car ils nécessitent une logistique plus lourde qu'ailleurs. La programmation est principalement orientée vers des œuvres religieuses et vocales, souvent baroques, comme des cantates de Bach ou des pièces italiennes. En quatre ans, une belle liste d'artistes connus s'est déjà produite dans l'abbatiale : Jordi Savall, William Christie et les Arts Florissants, Laurence Equilbey et son chœur Accentus, Hervé Niquet et le Concert spirituel, l'Orchestre de la Garde républicaine, l'ensemble Stradivaria, le violoncelliste Jean-Guihen Queyras dont les Suites de Bach sont encore dans les mémoires, Anne Queffélec... J'aime aussi laisser une place aux ensembles soutenus par la Région, comme l'Orchestre régional de Basse-Normandie et l'Ensemble les Cyclopes cette année.



Jean-Marc Bouré aidant à monter un piano Steinway dans les Grands degrés pour un récital d'Anne Queffélec en juin 2010.

La rédaction : Quel est le budget d'une saison de concerts au Mont ?

Jean-Marc Bouré : Environ 100 000€, communication comprise. Ce budget est d'abord financé par des crédits déconcentrés du CMN. Ceux-ci sont passés de 20 000€ en 2010 à 55 000€ en 2013, ce qui est un bel effort ! Mais les recettes ont aussi augmenté. Donc la charge pour le CMN est moindre... Les 40 000€ restants sont apportés par

le Conseil Régional de Basse Normandie, le Conseil Général de la Manche et cette année par la Communauté de communes du Pays de la Baie et par le mécénat privé : le « Cabinet Philippe Machefer » à Angers, les sociétés « Degaine » (Groupe Vinci), les groupes hôteliers « Sodetour » et « Mère Poulard », les « Tricots Saint-James », le « CIC Nord-Ouest ».

Le Cabinet Machefer, économiste de la construction, qui assure l'interface entre le CMN, l'architecte des monuments historiques et les entreprises, a choisi de soutenir aussi *Monuments en Musique*, programmation de concerts dans le réseau des monuments nationaux dont j'assure à la demande de Monsieur Philippe Bélaival, Président du CMN, l'organisation.

Véolia Transdev a été également partenaire des concerts en 2011 et 2012 mais cette année, depuis le mouvement de grève de juin-juillet orienté contre certaines décisions de cette société, nous n'en avons pas de nouvelles !

Il ne faut pas oublier « Les Amis du Mont-Saint-Michel » partenaires eux aussi de ces manifestations.

Il faut bien avouer que, par les temps qui courent, d'autres partenariats seraient les bienvenus. Je lance donc un appel à tous les amoureux du Mont et de la Musique de qualité !

La rédaction : Pratiquement, comment les choses se passent-elles avec les artistes ?

Jean-Marc Bouré : Depuis le temps que je les pratique, je puis vous dire qu'ils ne posent jamais de problème, à une ou deux exceptions près dont je tairai les noms. Au Mont, la répétition, habituellement étalée sur l'après-midi, ne peut pas commencer avant la fermeture de l'abbatiale au public, ce qui raccourcit à une heure trente environ ce moment important de la mise au point d'un concert. Les artistes sont prévenus et ils s'adaptent.

Après, la magie de l'abbaye fait le reste : les artistes sont toujours fascinés par le lieu.

La rédaction : l'abbaye, vous la partagez, si j'ose dire, avec « Les Fraternités Monastiques de Jérusalem ». Comment cela se passe-t-il ?

Jean-Marc Bouré : je pense pouvoir dire que cela se passe très bien, en bonne intelligence. Les sœurs et les moines sont les locataires de l'Etat, respectent cette situation juridique et me demandent toujours l'autorisation pour occuper une salle par exemple. Une convention signée en 2001 entre l'Etat et le Diocèse de Coutances-Avranches, renouvelée très récemment, définit les espaces qui leur sont dévolus, les horaires des offices, le montant du loyer, etc... Il appartient à l'Administrateur de faire respecter cette convention. J'ai, par exemple autorisé l'installation de panneaux de communication des « Fraternités » dans l'abbatiale et à l'entrée de l'abbaye car ces signalétiques étaient prévues par la convention. Certes, à l'occasion des travaux de rénovation de l'intérieur des logis – 1 904 000 euros hors taxes pris en charge intégralement par le CMN – nous avons eu des échanges parfois fermes sur les expansions géographiques souhaitées par les moines et les moniales. Il faut rappeler que deux nouvelles cellules leur ont été accordées au détriment de l'administration de l'abbaye qui occupait antérieurement

ces espaces. La durée de la messe a également été un sujet de polémique, les agents de l'abbaye rappelant souvent à leur administration que celle-ci a été prévue plus courte dans la convention que dans la réalité. Il m'appartient de faire le lien entre chacune des parties pour que le climat demeure serein. En revanche, je reste déterminé sur la question des conditions de l'entrée des pèlerins et des visiteurs dans les circuits de visite après les messes puisque l'abbaye est un lieu touristique: celle-ci ne peut se faire sans paiement du droit d'entrée.

La rédaction : A ce propos, comment avez-vous vécu les 44 jours de grève des salariés de l'abbaye qui ont eu pour conséquences que l'abbaye était ouverte gratuitement en réaction aux relèvements des tarifs des parkings et à la suppression de la « montoise » demandés par Véolia-Transdev et votés par les élus du Syndicat Mixte de la Baie, grève qui a coûté 600 000€ au Centre des Monuments Nationaux?

Jean-Marc Bouré : Ce fut une période difficile comme toute période de conflit social. Le fait que la grève des agents n'était pas orientée contre le CMN et son administrateur mais contre des décisions prises par l'extérieur rendait le CMN impuissant. Aujourd'hui le climat semble apaisé. Je souhaite simplement que le dispositif mis en place jusqu'au 22 octobre soit maintenu de manière pérenne et qu'on n'en parle plus. Depuis cette grève, je perçois enfin que la position du CMN est mieux prise en considération par nos partenaires locaux.

La rédaction : Ce qui se sait assez peu, c'est que vous êtes aussi administrateur du château de Carrouges dans l'Orne, à 1h40 de route du Mont. Comment organisez vous votre temps entre le Mont-Saint-Michel et le château de Carrouges ?

Jean-Marc Bouré : Je suis une journée par semaine au château de Carrouges en général le vendredi et le reste du temps au Mont. Carrouges, c'est une autre gestion, plus polyvalente et familiale. Vous savez, le CMN regroupe 96 monuments. Ce sont 96 problématiques différentes, 96 gestions différentes. Je le constate bien à travers ma mission « concerts » qui m'amène à aller dans les autres monuments (Carcassonne, Aigues Mortes, Fréjus, Châteaudun depuis début septembre). Ainsi, à Carrouges, nous n'enregistrons que 22 000 entrées par an alors que nous réalisons un million trois cent mille entrées à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Cela montre bien, d'ailleurs, combien est vital pour ces petits monuments le dispositif de péréquation sur lequel est bâti le CMN. Les établissements bénéficiaires comme le Mont contribuent à l'ouverture, à l'entretien et à l'animation d'autres monuments qui, eux, sont déficitaires. L'abbaye du Mont-Saint-Michel, c'est 10 millions d'euros de chiffre d'affaires par an constitués pour 70% de recettes d'entrées, 22% de ventes en boutique et 8% de recettes domaniales, locations d'espaces, événements, droits à l'image, tournages de films...

La rédaction : Qu'est ce qui vous marque ou vous touche le plus au Mont-Saint-Michel ?

Jean-Marc Bouré : La variété et la beauté des paysages. Même un non-croyant comme moi a quelque chose à trouver au Mont-Saint-Michel. Dommage que les guerres picrocholines qui s'y développent sans cesse gâchent ce merveilleux tableau...

ACTUALITES

L'entame du rocher du Mont-Saint-Michel est en cours...

Regardez bien la photo ci-dessous et conservez la bien ! Vous ne verrez plus jamais le Mont ainsi entre la Porte de l'Avancée et celle des Fanils.

Malgré les innombrables démarches et alertes de notre association, celle de l'association des « Amis du site de Genêts, de ses environs et de la Baie du Mont-Saint-Michel » (A.G.E.B.) ainsi que celle de l'association « Agir Ensemble pour le Mont-Saint-Michel », qui se sont associées aux nôtres, l'administration a poursuivi imperturbablement son œuvre, refusant obstinément depuis deux ans d'étudier notre proposition alternative d'assurer une meilleure sécurité du Mont à un moindre coût au moyen d'engins amphibies.

En conséquence de quoi le rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel se réduira à quelques heures par an en mars et septembre - et seulement les bonnes années - entre 7h et 9h du matin et entre 19h à 21h le soir, le tout pour un coût total d'environ 200 millions d'euros, reniant ainsi - quoiqu'elle en dise - l'objectif initial auquel la très grande majorité des parties prenantes adhéraient, à savoir le rétablissement du caractère maritime du Mont. Ce par des biais sémantiques qui relèvent de la simple et pure mauvaise foi.

Le cocasse est, par ailleurs, que les sapeurs pompiers ont demandé, dans le même temps, au Syndicat mixte de la Baie, d'acheter un engin amphibie, en deux exemplaires, d'un modèle qui leur convient, dans la configuration actuelle des travaux, nous donnant ainsi, au moins partiellement, raison a posteriori.

Ces engins auraient pu être encore plus appropriés, c'est-à-dire pouvant entrer par la Porte de l'Avancée, s'ils avaient été étudiés en amont avec les militaires du Génie.

Maudit « principe de précaution » !



La face sud du rocher, contre laquelle doit être adossée la "plateforme de sécurité" ; c'est à cet emplacement que le rocher doit être coupé afin de créer un passage derrière le corps de garde des Bourgeois (à droite sur la photo).

Pauvre société qui, par frilosité, n'ose même pas aller jusqu'au bout de ses bonnes décisions !

Pauvres élus qui s'en font le relais !

Pauvres fonctionnaires qui anticipent la crainte de ces élus et mettent toute l'autorité de leur prétendue compétence à leur service au point de les tromper sur l'essentiel et de leur faire perdre le bon sens !

Victor Hugo peut il encore venir à notre secours ? Lui qui s'exclamait :

« Le Mont-Saint-Michel est pour la France ce que la grande pyramide est pour l'Égypte. Il faut le préserver de toute mutilation.

Il faut que le Mont-Saint-Michel reste une île.

Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art ».

Les travaux sont donc commencés et seront irrémédiables.

Ces derniers mois, deux événements – à vrai dire petits, médiocres et bien tristes – ont ponctué leur mise en œuvre :

- 1) Le conseil municipal du vendredi 26 juillet qui s'est tenu, à 14h, à la mairie du Mont-Saint-Michel ;
- 2) Une réunion tenue, le 11 septembre, au Mont, salle de Belle Chaise, à l'initiative de Monsieur Kléber Arhoul, directeur régional des Affaires Culturelles (DRAC) de Basse Normandie.



Banderole apposée sur la maison de la Tête Noire pour protester contre la coupure du rocher.

- 1) Le vendredi 26 juillet s'est tenu, à 14h, un conseil municipal extraordinaire de la commune du Mont-Saint-Michel, présidé par le premier adjoint au Maire, monsieur Yann Galton, en l'absence du Maire.

Seul point à l'ordre du jour : l'autorisation demandée par Monsieur le Préfet de la Manche d'engager les travaux d'un cheminement dans le rocher partant de la plateforme dite de sécurité dont nous rappelons qu'à la cote de 8 mètres elle constitue en fait une véritable digue, qu'elle est insubmersible et qu'elle empêche lorsque l'on est à l'ouest de voir même la baie à l'est et inversement.

Monsieur Galton, ayant présenté le projet de l'Etat a fait valoir principalement deux arguments :

- i) Si le conseil municipal ne vote pas ce projet, le Préfet de la Manche le décidera seul et, donc, le lui imposera ce qui aura pour conséquence que la partie des travaux se trouvant sur le territoire de la commune – c'est-à-dire essentiellement, à l'intérieur du Mont, l'escalier et la descente en bois pour les personnes handicapées¹ qui iront du Corps de Garde des Bourgeois à la Cour de l'Avancée - sera à la charge de la commune.
- ii) Il ne voulait pas que lui ou un autre membre du Conseil municipal puisse, un jour, se reprocher un accident, voire un mort, du fait que ces travaux n'auraient pas été exécutés, leur responsabilité pénale pouvant au surplus être engagée selon l'argumentation du Préfet.

Il est possible de mesurer, à travers ces arguments, quelle a été la pression du Préfet sur le conseil municipal, jouant à la fois de la menace financière sur les finances de la commune et de la mauvaise conscience morale – et pénale - qu'il a fait peser sur chacun des membres du dit conseil municipal en cas d'accident comme si dans toute île en France le conseil municipal de cette île pourrait être tenu pour responsable d'un quelconque accident ou chavirage entre le continent et son sol ferme !

Mais, entre temps, sans doute au nom de la continuité de l'Etat, le Préfet, après seulement 22 mois de présence à peine dans la Manche, voguait vers d'autres cieux, partant, lui, sans aucun doute la conscience tranquille et le sentiment du devoir accompli à Nice, dans les Alpes Maritimes, aucun souci de carrière ne l'ayant évidemment jamais effleuré ni dans ses décisions ni dans le fait d'avoir souhaité être nommé dans un département plus important démographiquement que celui de la Manche.

Quoi qu'il en soit, le conseil municipal a voté par 6 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention l'autorisation par l'Etat, d'engager les travaux demandés par lui et pour lesquels il avait déjà, avant ce vendredi 26 juillet, fait poser les échafaudages nécessaires à la confortation des rochers en surplomb menaçant de tomber sur le cheminement prévu...²

Aussitôt le vote obtenu, Monsieur Galton lève la séance sans autre forme de procès. Pas même de questions diverses comme il est d'usage à la fin de tout conseil municipal !

¹ Il est à noter que cette rampe pour personnes handicapées ne sera pas aux normes de pente imposées par ailleurs par l'Etat à tout bâtiment public ou privé parce que ce n'est tout simplement pas possible. Mais l'Administration a, elle, la possibilité de s'organiser ses propres dérogations - sans pénalités - au nom de l'intérêt supérieur de la sécurité dont elle s'estime être le seul juge !

² Voir la photo du bas de la page 239.

Là encore, le fait que soient présents la quasi-totalité du Bureau de notre association, son Président en tête, de nombreux membres de l'A.G.E.B. et de « Agir Ensemble pour le Mont-Saint-Michel » avec leur Président respectif et des habitants du Mont, ulcérés par ce qui se faisait, n'aura servi de rien.

Fermez le ban !

2) Le mercredi 11 septembre 2013, à 11h, salle de Belle Chaise au Mont, Monsieur Kléber Arhoul, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Basse-Normandie a organisé une réunion publique dont l'objet était de présenter et d'expliquer les travaux prévus de cheminement au sein du rocher allant de la plateforme dite de sécurité à la cour de l'Avancée.

Entouré de Madame Claude Dulamon, Sous-Préfet d'Avranches, qui a introduit la séance, et de plusieurs hauts fonctionnaires dont Messieurs Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques et Fichet de Clairefontaine, archéologue, et le Colonel Lourdais, responsable des pompiers du Sud Manche, Monsieur Arhoul, Directeur des Affaires Culturelles de Basse-Normandie, et à ce titre maître d'ouvrage des travaux, a d'abord indiqué qu'il n'était pas tenu juridiquement d'organiser cette réunion mais qu'il l'avait souhaitée pour bien expliquer combien ces travaux étaient nécessaires, étant entendu qu'ils se feraient délicatement et « sans stress » pour le rocher.

Puis, tour à tour, les hauts fonctionnaires présents ont présenté le projet, chacun dans son domaine de compétence.

Celui-ci comporte trois phases :

- Premièrement, consolidation du rocher au-dessus du cheminement prévu, les rochers instables étant démontés et les masses rocheuses étant ensuite ancrées par un système de cloutage déjà très expérimenté et très sûr, cette phase de travaux étant déjà largement engagée à ce jour du 11 septembre 2013 ;
- Deuxièmement, percement du rocher qui sera réalisé, non à la dynamite comme il a pu être dit, mais par une scie à câble diamanté qui agira « en douceur », étant entendu là encore que les rochers débités seront conservés pour une éventuelle réutilisation ; le cheminement sera constitué d'un tunnel partant de la plateforme de sécurité insubmersible à la cote de 8 mètres et long de 20 mètres, haut de 2,10 mètres et large de 1,40 mètres ;
- Troisièmement, construction d'une passerelle en bois exotique qui partira de derrière le corps de Garde des Bourgeois – l'actuel office du tourisme – au niveau des toilettes existantes et qui descendra à la fois par un escalier et par un plan incliné pour accéder au sol de la cour de l'Avancée.

Les travaux devraient être terminés en février 2014.

Le coût pour le Ministère de la Culture est de 1,6 million d'euros.

Après les exposés des responsables administratifs qui ont duré en tout 45 minutes, Monsieur Arhoul a donné la parole à la salle pour, aussi 45 minutes, dans un souci d'équilibre entre l'Administration et le public a-t-il expliqué.

Bien sûr, les réactions et les questions ont été nombreuses !

D'abord notre Président, Henry Decaëns, a fait remarquer que « ces travaux sont irréversibles » contrairement à l'un des principes de départ des travaux qui

voulait que tous les travaux puissent être réversibles, principe sage, lui, s'il en était. Puis il a regretté que d'autres alternatives n'aient pas été étudiées...

Réponse de Monsieur Fichet de Clairefontaine, archéologue : refusant toute allusion au caractère intangible du Rocher, il explique que la construction de Notre-Dame-sous-Terre a nécessité de gros travaux d'arasement du rocher, tout comme l'aménagement de la rampe des Fanils en 1819, ajoutant que « de tout temps, l'homme a touché au rocher » et qu'« au Mont, c'est une lutte contre la mer (sic) mais aussi l'effondrement du rocher ».

Ensuite notre Secrétaire, tout en rendant hommage à Monsieur Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques, qui, compte tenu des contraintes qui lui ont été imposées, a imaginé des travaux s'efforçant de les rendre le plus discret et le moins choquant possible, ce qu'il reconnaît, et au Colonel Lourdais pour toutes les dispositions de sécurité qu'il a déjà prises, lui aussi dans le cadre des contraintes qui sont les siennes, a posé des questions concrètes :

- A quoi s'applique exactement le million six cent mille euros annoncé et payé par le Ministère de la Culture, ces travaux du cheminement ou ceux-ci et d'autres ?
- Ce 1,6 million d'euros s'ajoute-t-il aux 2,8 millions d'euros, coût du gué (en fait un terre-plein) à la cote de 7,30m et de la plateforme dite de sécurité (en fait une digue) à la cote de 8 mètres ?
- Quel surcoût engendre le fait que le gué soit construit à la cote de 7,30m et non à celle de 6,54m – niveau actuel du sol et de la tangué - et que soit implantée la plateforme dite de sécurité à la cote de 8 mètres ?

Réponse de Monsieur Arhoul : « Le Ministère de la Culture dépense 1,6 millions d'euros ».

Autant dire pas de réponse claire. C'est le moins que l'on puisse dire !

Ne se désarmant pas, notre secrétaire demande ensuite pourquoi les moyens alternatifs proposés par l'association, en collaboration avec l'A.G.E.B., et constituant notamment en l'acquisition d'engins amphibies appropriés, beaucoup moins coûteux et très souples d'utilisation n'ont pas même été étudiés.

Réponse de Monsieur Arhoul : « Les travaux prévus sont indispensables pour la sécurité du Mont ».

Ou comment l'Administration sait...

Ensuite Madame Marie-Claude Manet, Présidente de l'A.G.E.B., a donné son sentiment, estimant que « les autorités veulent se donner bonne conscience après avoir autorisé dans le projet du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel le surdimensionnement des équipements pour accroître la fréquentation du Mont au bénéfice des intérêts touristiques et commerciaux ».

Madame Manet, ayant eu le malheur de se faire applaudir par une partie de la salle, Monsieur Arhoul a, aussitôt, fait savoir avec autorité que ce n'était pas une réunion où l'on pouvait applaudir. Réunion publique, certes, mais tout de même !

Madame Manet ajoutant que « prévoir l'utilisation de ce chemin étroit pour évacuer une foule paniquée est une mystification » le Colonel Lourdais a précisé, en réponse que « ce passage n'est en aucun cas prévu pour évacuer tous les visiteurs ».

Prenant, ensuite, la parole une commerçante s'est interrogée sur le point de

savoir s'il n'aurait pas été plus simple de faire aboutir le pont passerelle jusqu'à l'entrée du Mont-Saint-Michel : « Nous sommes la seule île en France où le pont ne va pas jusqu'au bout ».

Enfin, pour conclure, Madame Michèle Le Barzic, membre de notre association et toute jeune retraitée des Monuments nationaux, ayant œuvré pendant de nombreuses années à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, a résumé le sentiment unanime de l'assemblée : « Nous sommes sidérés parce qu'aucune réflexion n'est possible. Êtes-vous au moins convaincus de la pertinence du projet ? ».

Réponse de Monsieur Arhoul : « Nous sommes des fonctionnaires de l'Etat, nous mettons en œuvre les instructions ».

Tout est dit.

Comme l'écrit très justement *La Manche Libre*, sous la signature de Nicolas Thomas,³ : « La réunion publique organisée le 11 septembre par le Ministère de la Culture était tout sauf une réunion de concertation ».⁴

Pour essayer d'éviter encore des travaux inutiles coûteux attentatoires à l'intégrité du Mont, notre association a fait une nouvelle et ultime alerte auprès de l'UNESCO en lui demandant d'intervenir au plus tôt auprès de l'Etat français afin de les faire cesser et d'éviter le percement du rocher après l'avoir déjà saisie quelques semaines plus tôt avec l'A.G.E.B.

Plus intéressant et de nature à nous rassurer sur l'action de l'Etat...

- 3) Monsieur Jean-Marc Bouré, administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel mais pas seulement⁵, a fait l'amitié à notre association de venir à la réunion annuelle qu'elle a tenue le samedi 21 septembre au Mont. A cette occasion, il a fait le point sur les travaux menés par le Centre des Monuments nationaux :
- i) Les travaux sur les remparts – d'un coût total de 7 millions d'euros – se terminent par le rempart Nord ;
 - ii) La rénovation des couvertures des logis abbatiaux durera encore un an. Leur coût sera au total de 2,2 millions d'euros.
 - iii) Une étude de l'étanchéité du cloître est en cours, sous l'autorité de Monsieur Jeanneau, Architecte en Chef des Monuments Historiques. Sa réfection aura pour conséquence une baisse des capacités de circulation des visiteurs durant le temps de son exécution ;
 - iv) Les restaurations tant du cellier que de l'aumônerie sont prévues dans cet ordre. Elles concerneront, notamment les voûtes et le chauffage. L'objectif est d'avoir une boutique rénovée. Celle-ci sera dans le cellier. L'aumônerie accueillera les caisses et des expositions.

La rédaction de notre revue vous tiendra au courant des suites de tous ces travaux ainsi que des évolutions concernant les navettes dans ses prochains numéros.

³ *La Manche Libre*, 21 septembre 2013, page 4

⁴ Voir, aussi, « Qui veut défigurer le Mont-Saint-Michel ? » du *Point en date* du 22 août 2013.

⁵ Voir notre entretien avec Monsieur Jean-Marc Bouré, pages 226 à 232.



Corps de garde des Bourgeois (fin août 2013 - marée coefficient 108) derrière lequel le rocher doit être entaillé pour réaliser un passage entre la plateforme de sécurité et la cour de l'Avancée.



L'échafaudage construit en juillet-août 2013 pour couper le rocher et réaliser le passage reliant la plateforme de sécurité et la cour de l'Avancée

INFORMATIONS DIVERSES

Contributions

• Tout auteur, adhérent ou non, peut proposer des contributions, communications ou informations, à la rédaction de l'association. Celles-ci sont soumises au Conseil Scientifique de l'association qui les valide ou non du strict point de vue de sa compétence.

Pour le reste, les contributions publiées dans la revue n'engagent que leurs auteurs. Ceux-ci doivent, notamment, faire leur affaire, et sous leur responsabilité, des crédits photographiques et iconographiques, des droits de copyright, de reproductions, même partielles, ainsi que de traductions éventuelles et les présenter spontanément, le cas échéant, à la rédaction de l'association. Celle-ci ne saurait donc, en aucun cas, être tenue pour responsable d'un manquement à ces obligations juridiques, même en l'absence d'une telle présentation.

- En 2014, notre revue consacrera de nombreuses contributions
 - . au centième anniversaire du début de la guerre 1914 - 1918,
 - . au soixante-dixième anniversaire du début de la Libération de 1944,
 - . au quatre-vingtième anniversaire des manifestations organisées par notre association à l'occasion du cinq centième anniversaire de la victoire des Chevaliers défenseurs du Mont-Saint-Michel sur les anglais en 1434.

Toute personne possédant des documents qu'elle souhaiterait voir publiés à cette occasion ou qui penserait qu'une contribution de sa part ayant trait au Mont-Saint-Michel et à sa baie pourrait intéresser nos lecteurs, y compris ses propres souvenirs pour ce qui concerne la Libération, peut prendre contact avec la rédaction de l'association.

Dons et legs

Les dons et legs faits à l'association « Les Amis du Mont-Saint-Michel » reconnue d'utilité publique, font l'objet d'une exonération des droits de mutation et, notamment, pour certains d'entre eux dans le cadre des textes législatifs et réglementaires en vigueur (voir le Code Général des Impôts).

A NOTER :

L'Assemblée Générale se tiendra le samedi 12 avril 2014 au Mont-Saint-Michel.
La réunion annuelle se tiendra le samedi 20 septembre 2014, également, au Mont-Saint-Michel



Treize siècles de foi au Mont-Saint-Michel.
Aquarelle d'Anne Larose.

Cette reproduction d'une aquarelle de madame Larose de 1997, faite avec l'accord de l'artiste est la première d'une suite, que nous espérons nombreuse, d'œuvres originales concernant la Mont-Saint-Michel et que notre association aura plaisir à faire découvrir et à promouvoir de façon à encourager les jeunes - et moins jeunes - créateurs.



Bois gravé illustrant le livret de pèlerinage du Père François Feuarent.
Histoire de la fondation de l'église et abbaye du Mont S. Michel,
Avranches, plusieurs éditions à partir de 1604.

Bibliographie 2013

par Henry DECAENS

En hommage à Michel Nortier (1923-2007) dont l'amitié et les conseils m'ont encouragé à poursuivre et à développer cette rubrique bibliographique.

I - Livres et brochures

- BOURNIER (Solène), PAILLOU (Alain) : Parle-moi ... du Mont-Saint-Michel / Texte Solène Bournier, dessins Alain Paillo. – Rennes : éditions Ouest-France, 2013. – 18 p. : ill. en noir et en coul. ; 26 x 19 cm.
ISBN 978-2-7373-6047-3. – 4,50 euros.

Une brochure, destinée aux enfants, qui présente d'une façon très sommaire l'histoire du Mont-Saint-Michel.

- CLIFT (William), KANE (Paul) : Mont-Saint-Michel and Shiprock / Photographs by William Clift, Poems by Paul Kane. – Santa Fe (New Mexico) : Pearmain Press, 2012. – 159 p. : ill. en noir ; 29 x 34 cm.
ISBN 978-0-9797524-3-8.

Un très beau livre, grâce aux magnifiques photos de William Clift qui met en parallèle des images du Mont-Saint-Michel et des paysages du Nouveau Mexique où il habite. Ce livre est superbe, mais il est malheureusement impossible de se le procurer en France ; nous ne connaissons pas le nom du distributeur et il ne figure pas dans les catalogues des librairies numériques.

- DECAENS, Henry : Le Mont-Saint-Michel d'antan à travers la carte postale ancienne.- Paris : HC éditions, 2013. – 96 p. : ill. ; 24 x 24 cm.
ISBN 9782357201477. – 18,90 euros.

Nous nous bornons à citer ce livre qui retrace l'histoire du Mont-Saint-Michel vers 1900, grâce aux cartes postales si vivantes et si pittoresques de cette époque.

- GUÉRIN, Arnaud : Mont & merveilles : portrait de la baie du Mont-Saint-Michel et de l'archipel de Chausey = From Mount to Wonders : a journey round the Mont-Saint-Michel bay. – Bayeux : OREP éditions, 2012. – 159 p. : ill. en coul., couv. ill. en coul. ; 25 x 27 cm.
ISBN 978-2-8151-0117-2. – 29,90 euros

L'auteur, Arnaud Guérin, est géologue, naturaliste et photographe professionnel. Il nous fait découvrir les multiples facettes de la baie du Mont-Saint-Michel à l'aide de belles photographies et d'un texte agréable à lire qui est traduit en anglais. Il nous permet ainsi de mieux connaître le phénomène des marées, la géologie de la baie, sa faune et sa flore. Il nous donne aussi envie de suivre un guide pour traverser la baie comme le faisaient déjà les pèlerins médiévaux.

Ce beau livre mérite donc de figurer dans la bibliothèque de tous ceux qui aiment le Mont et son admirable baie.

- MIGNON, Olivier : Guide secret du Mont-Saint-Michel. – Rennes : Ouest-France, 2013. – 144 p. : ill. ; 19 x 13 cm.

ISBN 978-2-7373-5779-4. – 13,50 euros.

Olivier Mignon, guide conférencier à l'abbaye, raconte l'histoire du Mont en insistant sur toutes les légendes qui lui donnent tant de saveur. Sa documentation est à jour des dernières découvertes. Son livre est illustré de miniatures et de gravures, toutes tirées en sépia pour donner une unité à l'ensemble.

Voilà un petit livre facile à lire et bien présenté qui permet de découvrir l'histoire du Mont de façon très agréable.

- NOLLEAU, Philippe : Le Mont St Michel par un Montois... / texte Philippe Nollet, photographisme François Gauthier. – Saint-Malo : éditions Gauthier Marines, 2012. – 56 p. : ill. en noir et en coul., couv. ill. en coul. ; 21 x 30 cm.

ISBN 978-2-95415-12-0-5. – 14 euros

L'auteur, Philippe Nollet, retrace l'histoire du Mont dans un album illustré de nombreux documents provenant de sa famille. Il est un vrai Montois ; son arrière grand-père, Benjamin Nollet, était gardien chef de l'abbaye au début du XX^e siècle ; son grand-père, René Nollet, tenait l'hôtel du Mouton Blanc et a été maire du Mont de 1959 à 1965 ; son père, André Nollet, avait succédé à ce dernier comme hôtelier et restaurateur.

Les documents les plus amusants sont extraits du Livre d'or de l'hôtel du Mouton Blanc car ils sont bien sûr inédits. L'ensemble constitue une brochure agréable à regarder et à lire.

SENI (Thierry), MALENFANT (Liliane) : Le Mont-Saint-Michel et l'éternel effet mer = Mont-Saint-Michel and the sea's lasting legacy / photographies : Thierry Seni ; textes : Liliane Malenfant ; translated by Susan Cameron et Hilary Lemaître. – Laval : éditions Siloé, 2012. – 96 p. : ill. en coul. ; 21 x 25 cm.

ISBN 978-2-84231-529-0. – 24,90 euros

Les photos de Thierry Seni rassemblées dans cet album sont le plus souvent très réussies ; les plus belles sont consacrées à la baie où le photographe a su trouver des ciels magnifiques. Mais le texte « poétique » de Liliane Malenfant, à l'exception du passage sur le village qui constitue un bon compromis entre impressions et descriptions, nous a semblé redondant, trop long et parfois maladroit.

VINCENT (Mathieu) : Le Mont Saint-Michel par Monts et par Vaux / Vincent M. – Bayeux : OREP éditions, 2013. – 286 p. : ill. en coul. ; 13 x 19 cm.

ISBN 978-2-81510158-5. – 15 euros

Le photographe, Vincent M., se consacre depuis plusieurs années à la recherche de la lumière dans la baie du Mont-Saint-Michel. Il affectionne tout particulièrement les couleurs du crépuscule. Ce magnifique album présente une très importante sélection de ses meilleurs clichés.

A ceux qui trouveraient que le format trop réduit du livre ne met pas en valeur les photographies de Vincent M., nous conseillons de lui rendre visite dans sa galerie du Super marché de la Caserne, au Mont-Saint-Michel, où il présente quelques grands formats.

Par ailleurs, Vincent M. a réalisé une très belle exposition dans le cellier de la Merveille, « Par Mont et par vaux » ; cette exposition est accessible sans supplément du droit d'entrée, du 30 mars 2013 au 5 janvier 2014.

II - Articles

- *La baie... réinvente le Mont : journal d'informations du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 2104-7928), n° 8, été 2013. – Ardevon : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2013. – 4 p. : ill. en coul. ; 40 cm.

En dehors de l'article sur le Centre d'information touristique, ouvert depuis le 3 juin 2013, rien de bien nouveau dans ce numéro. L'autre périodique du Syndicat mixte, *La baie travaux*, paraît plus souvent et donne finalement plus d'informations sur les travaux.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 30, juillet 2012. – Ardevon : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2012. – 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Pendant que les dernières des 65 travées métalliques du futur pont-passerelle sont mises en place, les aménagements hydrauliques se poursuivent en aval du barrage. Le seuil de partage des eaux du Couesnon et une partie du chenal ouest sont déjà réalisés ; le chenal est ne pourra l'être qu'après la suppression de l'actuelle digue-route. Le dossier environnemental de ce numéro est consacré à la colonie de phoques gris et de phoques veaux-marins de la baie.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 31, novembre 2012. – Ardevon : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2012. – 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Ce numéro offre peu d'informations nouvelles sur les travaux, en dehors de l'aménagement de chemins pour piétons sur les espaces publics de la Caserne. On y trouve tout de même une nouvelle intéressante : depuis le début du mois d'octobre et jusqu'au mois de mars prochain, il est possible d'aller au Mont en vélo en utilisant sur la digue une voie que les cyclistes partagent avec les piétons. Mais il est malheureusement impossible de s'arrêter au Mont car il n'y a pas de place *intra muros* pour créer un parc de stationnement.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 32, février 2013. – Ardevon : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2013. – 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Un numéro qui fait le point sur les chantiers en cours : pont-passerelle, aménagements hydrauliques dans l'anse de Moidrey et en aval du barrage. La dernière page est consacrée aux nombreux oiseaux migrateurs qui font escale dans la baie durant l'hiver.

- *La baie travaux. Rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel* (ISSN 1283-8136) n° 33, juin 2013. – Ardevon : Syndicat mixte Baie du Mont-Saint-Michel, 2013. – 8 p. : ill. en coul. ; 30 cm.

Le Syndicat mixte présente le nouveau point de départ des navettes, qui est effectif depuis le 3 juin 2013, et les derniers travaux réalisés : le Centre d'information touristique, le suivi des niveaux d'eau dans le Couesnon, en amont et en aval du barrage, et enfin l'habillage du pont-passerelle par des dalles de béton et, pour les trottoirs, par un platelage en bois de chêne. Mais il ne consacre pas une ligne aux

protestations légitimes engendrées par l'augmentation scandaleuse des tarifs de stationnement et par la suppression de la Montoise, navette qui était réservée aux Montois, aux employés du Mont, aux clients des hôtels et aux handicapés ; ce sont pourtant des questions importantes qui méritaient d'être évoquées !

- *Le Miquelot* (ISSN 1765-5730), n° 16, décembre 2012. – Vire : Les Chemins de saint Michel, 2012. – 4 p : ill. en coul. ; 30 x 21 cm.

L'association des chemins de saint Michel poursuit son travail pour faire vivre les chemins menant vers le Mont. Le second bulletin semestriel de l'année 2012 revient sur la magnifique exposition sur les souvenirs de pèlerinage organisée du 12 mai au 9 septembre par Vincent Juhel, historien de l'association, au Scriptorial d'Avranches. L'association se préoccupe aussi de l'hébergement des marcheurs. Des chartes ont été signées avec des hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, camping qui acceptent d'accueillir les miquelots ; ces lieux d'hébergement sont identifiables par le logo « Halte saint Michel » que les logeurs peuvent afficher sur leur porte. L'association s'efforce également d'obtenir pour les chemins montais le label « Itinéraires culturels » que délivre le Conseil de l'Europe.

- *Le Miquelot* (ISSN 1765-5730), n° 17, juin 2013. – Vire : Les Chemins de saint Michel, 2013. – 4 p : ill. en coul. ; 30 x 21 cm.

Ce dernier numéro de *Miquelot* fait le point sur les nombreuses actions menées par l'association des chemins de saint Michel durant le premier semestre 2013 pour faire revivre les routes que suivaient naguère les pèlerins du Mont.

III - Audiovisuel

- *Les anges de la baie*, reportage de Beatrice Berge, France 3, magazine Thalassa, vendredi 13 septembre 2013, 20h45-21h15

Beatrice Berge donne la parole à un certain nombre de personnes qui sont très attachées à la baie du Mont-Saint-Michel : Romain Pilon, guide de la baie, Mathieu Vincent, photographe, Sébastien Provost, ornithologue, François Delahaye, archéologue, François Jeanneau, architecte-en-chef des Monuments historiques, Vincent Laveille, chef de la police municipale du Mont, André Fournier, recteur du sanctuaire, sœur Claire-Annaël, prieure des sœurs de Jérusalem au Mont, frère François-Marie, prieur des frères de Jérusalem au Mont, et nous-même.

Les images sont belles ; elles ont été tournées en mars et mai 2013, certaines ont été prises à l'aide d'un drone. La voix chaleureuse de Béatrice Berge assure un agréable lien entre les diverses interventions.

- *Une journée au Mont-Saint-Michel*, film réalisé par Vincent Guérin, France 5, dimanche 16 décembre 2012, 20h35-21h30.

Un reportage qui passe d'un sujet à l'autre sans lien ni fil directeur. Rien n'est traité à fond, certains sujets sont plutôt ennuyeux comme celui qui est consacré à la visite d'un groupe de Japonais dont l'autocar fait une halte dans un village du pays d'Auge ou celui sur les campings cars.

Mais il y a heureusement quelques bons moments avec les Montois, notamment

avec Jean-Yves et Inès Lebrec qui rappellent très justement que le Mont n'est pas un parc d'attraction mais un village vivant. Pour justifier l'activité commerciale de la rue, le réalisateur a également eu le mérite d'aller à Avranches pour faire quelques images de l'exposition du Scriptorial sur les souvenirs de pèlerinage ; en effet, comme les touristes d'aujourd'hui, les pèlerins médiévaux aimaient déjà repartir avec un souvenir tangible de leur visite.

- *Le Mont-Saint-Michel est-il éternel ?* Planète terre, par Sylvain Kahn, France culture, mercredi 3 juillet 2013, 14h – 14h30.

L'invitée du jour était Chantal Bonnot, sédimentologue, qui a présenté avec beaucoup de pédagogie l'histoire géologique de la baie du Mont-Saint-Michel et les travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont.

- *Le Mont-Saint-Michel : l'un des joyaux de France*, Grands formats, magazine de 66 minutes, M6, dimanche 15 septembre 2013, 18h40.

Cette émission s'intéresse plus aux rivalités et jalousies, qui opposent quelques commerçants montois, qu'à la beauté du site et des monuments édifés sur le rocher. C'est bien dommage.

- *Le Mont sauvé des eaux*, film réalisé par Matthias Vaysse pour l'émission *Attention, grands travaux !*, Public Sénat, jeudi 13 décembre 2012, 22h30-23h. Nombreuses rediffusions et disponible sur le site de Public Sénat

Une émission intéressante qui donne la parole à beaucoup d'acteurs locaux. Elle privilégie surtout la question de l'accès au Mont ; elle n'évoque malheureusement pas le gué, ni la plateforme de sécurité, ouvrages qui vont coûter beaucoup d'argent (2 800 000 euros) et défigurer de manière quasi irréversible la face sud du Mont.

- *L'ombre du Mont-Saint-Michel*, téléfilm français de Klaus Biedermann, diffusé sur HD1 le 19 décembre 2012 à 20h50, rediffusé le 26 décembre 2012 à 22h30, le 30 décembre 2012 à 1h15 et le 17 janvier 2013 à 0h15.

Un téléfilm policier de 1h30 entièrement tourné au Mont-Saint-Michel en 2010, avec Claire Borotra, Pénélope Lévêque, ... et Christophe Malavoy. Le scénario ne nous a guère séduit, mais c'est tout de même agréable de découvrir des images du Mont qui sont souvent assez belles.

- *Passion patrimoine : du Mont-Saint-Michel aux îles Chausey*, film réalisé par Véronique Préault et Jérôme Mignard, Des racines et des ailes, France 3, mercredi 10 octobre 2012, 20h45-22h35, rediffusé le mercredi 5 juin 2013 de 20h45 à 22h38.

La durée de l'émission, 110 minutes, permet d'aborder des sujets très variés. Romain Pilon, guide de la baie, fait un petit tour en ULM avant de prendre en charge quelques touristes ; plus tard dans l'émission, on le voit montrer à quelques sœurs de Jérusalem comment éviter les pièges de la baie, notamment les sables mouvants. Les frères et sœurs de Jérusalem nous dévoilent une partie de leur vie quotidienne de prière et de travail dans l'abbaye. François et Amélie Saint-James, qui vivent et travaillent comme guides au Mont, nous font partager leur emploi du temps ; on les voit aussi partir en Angleterre pour découvrir un ancien prieuré du Mont, le Mont-Saint-Michel de Penzance. David Nicolas-Méry, historien, nous emmène sur les

chemins de pèlerinage et nous fait visiter une autre dépendance du Mont, le manoir de Brion près de Genêts. On assiste à la construction du futur pont passerelle qui remplacera en 2015 la digue d'accès au Mont.

Les autres reportages, selon nous, s'éloignent trop du sujet principal : on passe ainsi de la pêche à pied aux îles Chausey, à l'élevage des moutons de prés salés, à l'entraînement des chevaux de course sur les grèves de Dragey et de Jullouville, au comptage des dauphins et au sauvetage d'un bébé phoque, à l'observation des oiseaux par les naturalistes et enfin aux chars à voile à Cherrueix.

Tout cela peut sembler un peu long, mais les images sont le plus souvent magnifiques, tout particulièrement celles qui ont été prises en utilisant un hélicoptère. Elles donnent envie de voir ou de revoir le Mont.

FONDATION DU MONT-SAINT-MICHEL¹

La Fondation du Mont-Saint-Michel a pour but de donner un nouvel élan au rayonnement spirituel et culturel du Mont en rénovant, à Ardevon, son ancien Prieuré.

Créée en 2011 par le diocèse de Coutances et Avranches, le diocèse de Rennes, Dol et Saint-Malo, le groupe Bayard et des partenaires privés, elle déploie et harmonise les initiatives spirituelles et culturelles autour du Mont-Saint-Michel. Elle travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs de la Baie.

La Fondation du Mont-Saint-Michel est placée sous l'égide de la Fondation Notre-Dame, reconnue d'utilité publique.

« Comme les bâtisseurs de cathédrales »

C'est un projet exceptionnel qui s'inscrit dans le long fleuve des siècles, des marées et de la soif d'absolu de tout être humain.

Il ne peut exister que par le soutien de Grands Hommes de notre temps. Successeurs des bâtisseurs de cathédrales, ils choisissent aujourd'hui de léguer aux générations à venir un Mont pleinement ouvert à sa vocation spirituelle et culturelle.

Une offrande au temps, parcelle d'éternité.



Rétablir pleinement le Mont-Saint-Michel dans son rayonnement spirituel et culturel : La rénovation du Prieuré du Mont-Saint-Michel va permettre de créer un lieu unique d'accueil, de rencontre, de réflexion et d'enseignement, au cœur d'une des plus belles baies d'Europe.



Le prieuré d'Ardevon.

¹ Présentation de la fondation du Mont-Saint-Michel faite par son représentant lors de la réunion annuelle des « Amis du Mont-Saint-Michel », le 21 septembre 2013.

Le Mont, une part d'éternité, une quête de sens

Il y a 1300 ans, l'Archange saint Michel demanda à Aubert, évêque d'Avranches, de bâtir une chapelle sur le Mont Tombe. La baie qui l'entoure, sculptée par les plus grandes marées d'Europe, est porteuse de symboles spirituellement forts et universels.

Pendant plus de mille ans, des hommes, des femmes, des enfants sont venus chercher auprès de l'Archange, « peseur des âmes », un chemin d'éternité.

Espace vertical de pierre et d'eau, le Mont-Saint-Michel touche les regards et parle aux cœurs. Chacun, du simple visiteur au plus ardent « chercheur de Dieu », y trouve des signes, une spiritualité, une transcendance, intuitivement ou consciemment.

Aujourd'hui, les nombreux acteurs de la « Baie » s'emploient à rétablir le caractère maritime de la « Merveille de l'Occident » pour restaurer sa dimension patrimoniale, écologique et naturelle.

Il manquait un projet pour faire vivre pleinement le Mont dans son rayonnement spirituel et culturel.

Le Prieuré, « une base de vie » du Mont

Situé en bordure de la Baie, le Prieuré du Mont-Saint-Michel est une ancienne dépendance de l'Abbaye édifée au début du X^e siècle. Il est l'un des plus riches témoins de l'architecture médiévale de Normandie.

Ses bâtiments, après rénovation, offriront un cadre majestueux et paisible, digne de s'inscrire à nouveau dans l'histoire et la vocation du Mont-Saint-Michel. Ils compléteront l'offre d'accueil existante par des moyens adaptés à une demande spirituelle et culturelle.

Répondre aux aspirations de l'homme en marche

Au Prieuré, le visiteur pourra se poser « en paix » et mieux découvrir le sens et le message du site :

- Une **hôtellerie** avec chambres et dortoirs d'une capacité d'accueil de 50 lits, un terrain aménagé pour camper et la possibilité d'une pension complète.
- Un **parc de 10 hectares** bordant les prés salés de la Baie, point de départ de randonnées à thème, parcours pédagogiques et promenades insolites.
- Des **espaces de conférence**, de réunion, de spectacle.
- Des **animations culturelles** en lien avec les autres acteurs de la baie : expositions, festivals, concerts, ateliers d'arts...
- Un **espace dédié à la découverte du Mont** avec la projection permanente du film « Mont et Merveille » et l'exposition « histoire et vocation du Mont ».
- Un **oratoire** où chacun pourra goûter le silence et le recueillement et des propositions de retraites pour les visiteurs en quête spirituelle.

Un chantier en trois étapes

- **2013** : Finalisation de l'achat du site.
- **2014** : Adaptation des bâtiments ayant été partiellement rénovés pour une ouverture rapide du Prieuré : accueil, chambres d'hôtes, salles de réunion, de conférence et de spectacle.
- **2015 / 2016** : Rénovation des bâtiments les plus anciens afin d'augmenter les

capacités d'accueil, aménagements des extérieurs et jardins, ouverture d'un nouvel accès routier au sud et agrandissement des parkings.

Un projet porté par la générosité des Mécènes

La Fondation du Mont-Saint-Michel a choisi de se tourner en premier lieu vers des hommes et des femmes qui souhaitent donner du sens à leur engagement en s'investissant dans un grand projet de mécénat.

Ouvert aux particuliers comme aux entreprises, ce mécénat donne la possibilité aux « **Mécènes bâtisseurs** » de financer un élément du projet, d'y contribuer de façon globale, ou encore de s'impliquer par des contributions sur plusieurs années fiscales consécutives.

Les dons faits à la Fondation sont encouragés fiscalement :

- **Impôt sur le revenu** : déduction fiscale de 66% du montant dans la limite de 20% des revenus imposables.
- **Impôt de solidarité sur la fortune** : déduction fiscale de l'ISF à 75% dans la limite de 50 000€ par an.
- **Impôt sur les sociétés** : déduction fiscale de 60% du montant du don dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires (article 238 bis du code général des impôts).

Bon de parrainage pour la Fondation du Mont-Saint-Michel

Je soutiens la Fondation du Mont-Saint-Michel*.

Je fais un don de : 20€ 50€ 100€ 200€ 500€ 1 000€

Autre montant :€

Par chèque libellé à l'ordre de « *Fondation du Mont-Saint-Michel* »

A envoyer à : Fondation Notre-Dame, 7 rue Saint-Vincent, 75018 Paris.

*La *Fondation du Mont-Saint-Michel* est placée sous l'égide de la *Fondation Notre-Dame*.

Mes coordonnées : Mme Melle M.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

e-mail :

SILOË

- Livres • CD • Cassettes •
- Cartes postales • Art religieux •

LIBRAIRIE MAISON DU PÈLERIN

50170 LE MONT SAINT MICHEL

Tél. 02 33 60 14 05 - Fax 02 33 60 14 26



Imprimerie Malécot

Conception Graphique Personnalisée
Impression Offset et Numérique
Photocopies couleurs et N & B, tous volumes

20, Caugé - 50170 BOUCEY - PONTORSON
Email : malecot.imprim@wanadoo.fr

Tél. 02 33 60 10 61 - Fax 02 33 60 15 75



HOUSSARD

*"Depuis plus de 100 ans
au service de la liturgie"*

Ornements et lingerie d'église
Aubes de profession de foi - Librairie et cadeaux religieux

7, avenue du Rocher - 50300 Saint Senier sous Avranches

Tél. 02 33 79 38 38

Découvrez tous nos modèles sur notre boutique internet :
www.houssard.fr



Liste des membres bienfaiteurs (année 2012-2013)

Mme Francine AGUITON, 50370 Les Cresnays
M. et Mme Guy ANFRAY, 50300 Avranches
M. et Mme Gilles BERTONI, 94110 Arcueil
Mme Danielle BLONDELLE, 95130 Franconville
M. et Mme Jean-Loup BONNET, 75014 Paris
Mme Jacqueline BOURDONCLE, 78000 Versailles
M. Roger BOUVET, 89800 Lignorelles
Mme Violette CABESOS, 75007 Paris
M. Jean-Claude CATALAN, 92300 Levallois-Perret
M. Philippe CHALIGNE, 75008 Paris
M. Jean-Marc COBAC, 50170 Pontorson
COMMUNAUTÉ DES CISTERCIENS, 50260 Bricquebec
M. et Mme Henry DECAENS, 76130 Mont-Saint-Aignan
M. et Mme Jean-Pierre DELALANDE, 50740 Saint-Michel-des-Loups
M. et Mme Michel DRAUSSIN, 05230 La Bâtie Neuve
M. Michel DUHAZE, 14000 Caen
M. et Mme Michel DUTECH, 31550 Aignes
M. et Mme Christian ECORCHEVILLE, 50320 Saint Ursin
M. et Mme Pierre FOSSEY, 83130 La Garde
M. Alain de FOUCHIER, 50380 Saint-Pair-sur-Mer
M. et Mme Jacques FROUIN, 50530 La Rochelle Normande
M. et Mme Jean-Paul FROUIN, 75016 Paris
Mme Christine GAULOIS, 50170 Le Mont-Saint-Michel
M. et Mme Pierre GEOFFRAY, 75017 Paris
Mme Jane GERBAUX, 77400, Lagny-sur-Marne
M. et Mme Jacques-Louis GUILLEMIN, 75016 Paris
M. et Mme Lomig GUILLO, 75017 Paris
M. et Mme Joseph HELLEUX, 78390 Bois d'Arcy
Mme Josiane HERMITE, 75012 Paris
M. et Mme Michel HOURLIER, 51200 Epernay
M. et Mme Olivier HUMEAU, 92210 Saint Cloud
M. Noël HUTEN, 37300 Joué Les Tours
M. et Mme Bernard LANDOUZY, 75016 Paris
M. Gilbert LAUNAY, 14000 Caen
Mme Raymonde LE CALVE, 50100 Cherbourg
M. Christian LECOUTRE, 86280 Saint-Benoît
M. et Mme Jean LECUIR, 31300 Toulouse
M. et Mme René LEFAURE, 93250 Villemomble
M. Pierre LEPAYSANT, 72000 Le Mans
M. et Mme Dominique MATHIEU, 76000 Rouen
Mme Marie Catherine MINGASSON, 75006 Paris
Mme Paulette NATIVELLE, 93100 Montreuil
M. et Mme André NEMO, 50300 Avranches



M. Marc NORTIER, 75020 Paris
 M. et Mme Hubert OZANNE, 74370 Saint-Martin-Bellevue
 M. et Mme Guy PAILLAUD, 92200 Neuilly-sur-Seine
 M. et Mme Blaise PERRIN, 50450 Saint-Denis-le-Gast
 M. et Mme François PILLORGET, 17110 Saint Georges de Didonne
 Mme Thérèse PITEL, 75014 Paris
 M. Guy POLIN DE HOLTUSEN, 91230 Montgeron
 M. Guy de SENNEVILLE, 76000 Rouen
 Mme Marcelle POULET, 66110 Amélie-les-Bains
 M. et Mme Jacques Benoît ROUX, 50530 Lolif
 M. et Mme Gilles VAISSIE, 92100 Boulogne-Billancourt
 M. et Mme Michel VECTEN-LEMARIE, 02200 Soissons
 Société SODETOUR, 50170 Le Mont-Saint-Michel
 M. et Mme Pierre VIGNES, 92340 Bourg-la-Reine
 M. et Mme Pierre VINCENT, 78000 Versailles
 M. et Mme Marc de VLIÉGER, 75017 Paris
 M. Marc YREUX, 50170 Le Mont-Saint-Michel

Table des matières de l'année 2013 (Tome XIII)

- Le Comité d'honneur et les membres d'honneur..... p. 2
- Les anciens présidents de l'association..... p. 3
- Le Conseil scientifique..... p. 4
- Le mot du président..... p. 5
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 22 septembre 2012..... p. 6
- Procès-verbal du Conseil scientifique du 21 septembre 2012..... p. 21
- À propos des travaux de rétablissement du caractère maritime..... p. 23
- Recours gracieux contre la décision interministérielle du 11/04/2012..... p. 25
- Communiqué des Amis du Mont-Saint-Michel et de l'A.G.E.B..... p. 31
- Dernière minute : rapport de la Cour des comptes p. 32
- La digue et les remparts du Mont-Saint-Michel en 1881 p. 33
- Construction et évolution des fortifications du Mont-Saint-Michel,
par François Delahaye..... p. 36
- Grand concours départemental p. 62
- Les marais salés de la baie du Mont-Saint-Michel, une richesse insoupçonnée,
par Jean-Claude Lefeuvre..... p. 65
- Nouveaux regards sur le culte de saint Michel en Europe (IV-XX^e siècles).
Bilan des recherches effectuées depuis vingt ans, par Pierre Bouet..... p. 77
- Bibliographie sélective de 1990 à 2012 par Pierre Bouet et Vincent Juhel..... p.102
- Procès-verbal de l'assemblée générale du 20 mars 2013..... p.117
- Actualités..... p.125
- Informations diverses..... p.127
- Georges Bouet et le Mont-Saint-Michel, par Marie-Pierre Bouet..... p.129
- Observations faites par Georges Bouet
après une excursion au Mont-Saint-Michel p.142
- Hommage à Henri Voisin..... p.145
- Le Mont-Saint-Michel. Quand le vieux Mont sort de l'oubli : récits et anecdotes
de 1865 à 1914, racontés par un « Imaigier » qui se fixa longtemps en ce lieu,
par Henri Voisin..... p.147

LES AMIS DU MONT-SAINT-MICHEL

• Le Mont-Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p.151
• Dans les grèves, par Henri Voisin.....	p.157
• Le passeur d'Avranches au Mont-Saint-Michel, par Henri Voisin.....	p.159
• L'architecte diocésain, par Henri Voisin.....	p.161
• La diligence de Dol, par Henri Voisin.....	p.163
• 1879, photographes et artistes, par Henri Voisin.....	p.165
• Salines et tanguières, par Henri Voisin.....	p.169
• Jacques Roger Simon, peintre du Mont-Saint-Michel (1875-1965) par Bernard-Jean Simon.....	p.173
• La vie au Mont... du Père André Fournier, recteur du Mont-Saint-Michel et curé du canton de Pontorson.....	p.179
• Le fabuleux trésor de Tombelaine, par Camille Levavasseur.....	p.185
• Actualités.....	p.191
• La coutume du fouet, par Henri Voisin.....	p.193
• La pêche, par Henri Voisin.....	p.195
• Les coquetières, par Henri Voisin.....	p.204
• Fantômes et chats-huants, par Henri Voisin.....	p.209
• Artillerie et Beaux-Arts, par Henri Voisin.....	p.211
• Un débat sur la digue du Mont-Saint-Michel à la Chambre des députés en 1881.....	p.213
• La vie au Mont... de Jean-Marc Bouré, administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.....	p.226
• Actualités.....	p.233
• Informations diverses.....	p.241
• Bibliographie 2013, par Henry Decaëns.....	p.243
• La fondation du Mont-Saint-Michel.....	p.249
• Liste des membres bienfaiteurs (année 2012-2013).....	p.253
• Table des matières de l'année 2013.....	p.255

Adhères et faites adhérer vos enfants, petits enfants, vos parents, amis et connaissances

- Adhésion à l'association avec abonnement à la revue (4 numéros par an de 64 pages chacun) :
 - Adhérents individuels de moins de 25 ans : 18 € (25 € pour l'étranger)
 - Adhérents individuels de plus de 25 ans : 35 € (42 € pour l'étranger)
 - Adhérents en couple : 45 € (52 € pour l'étranger)
 - Adhérents bienfaiteurs : à partir de 65 €
- Adhésion à l'association sans abonnement à la revue : 20 € (27 € pour l'étranger)
- Abonnement à la revue sans adhésion à l'association : 30 € (37 € pour l'étranger)
- Prix public au numéro de la revue : 12 € (plus port)

Prix de vente des Produits de l'Association (plus frais de port, s'il y a lieu) :

- Fac-similés du Cartulaire du Mont-Saint-Michel : 80 €
- Portfolios Sagot : 30 €
- Gravures de Henri Voisin : 30 €
 - Salle des gardes autrefois (1928)
 - Porte du roi (1930)
 - L'entrée de l'église Saint-Pierre et le rosier blanc (1933)
- Anciens Bulletins disponibles des Amis du Mont-Saint-Michel
 - N° 1-2 (1912) à N° 51 (octobre 1937 – Juillet 1938), rares mais à l'état moyen (agrafes souvent rouillées) : 6 €
 - N° 52 (octobre 1938) et suivants jusqu'au numéro daté de dix ans avant la parution du dernier numéro, le plus généralement en très bon état pour les N° disponibles, étant entendu qu'il manque beaucoup de numéros pour les années 1950 à 1970 : 6 €
 - Numéros allant de la dixième à la sixième année avant la dernière parution, en excellent état : 8 €
 - Numéros allant de la cinquième à la dernière année avant la dernière parution, en excellent état : 10 €, étant entendu que le prix public des nouvelles parutions a été arrêté à 12 € par l'Assemblée Générale du 29 février 2012.

SOMMAIRE

- La coutume du fouet, par Henri Voisin p. 193
- La pêche, par Henri Voisin p. 195
- Les coquetières, par Henri Voisin p. 204
- Fantômes et chats-huants, par Henri Voisin p. 209
- Artillerie et Beaux-Arts, par Henri Voisin p. 211
- Un débat sur la digue du Mont-Saint-Michel à la Chambre des députés en 1881 p. 213
- La vie au Mont... de Jean-Marc Bouré,
administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel p. 226
- Actualités p.233
- Informations diverses p.241
- Bibliographie 2013, par Henry Decaëns p.243
- La fondation du Mont-Saint-Michel p.249
- Liste des membres bienfaiteurs (année 2012-2013) p.253
- Table des matières de l'année 2013 p.255

Les Amis du Mont-Saint-Michel

Association reconnue d'utilité publique – Décret du 16 avril 1918

Siège social : 50170 Abbaye du Mont-Saint-Michel

Adresse postale : B.P. 9, 50170 Le Mont-Saint-Michel

www.lesamis dumontsaintmichel.com

e-mail : [contact@ lesamis dumontsaintmichel.com](mailto:contact@lesamis dumontsaintmichel.com)

Publication trimestrielle – ISSN 1144-4967

Le directeur de la publication : Henry Decaëns

Composition et relecture : Henry Decaëns, Anne et Serge Potier, Jean-Pierre Delalande

Imprimerie Malécot - 50170 Pontorson - France - Tél. 02 33 60 10 61